DEPARTEMENT DE L'AISNE

Commune de BRUYERES-ET-MONTBERAULT

Plan Local d'Urbanisme

EVALUATION ENVIRONNEMENTALE

Annexe au Rapport de Présentation

Document n°1-b

"Vu pour être annexé à la délibération du

31 mai 2016

approuvant le Plan Local d'Urbanisme"

Cachet de la Mairie et Signature du Maire :

GEOGRAM sarl
16 rue Rayet Liénart - 51420 WITRY-LES-REIMS
Tél. : 03.26.50.36.86 - Fax : 03.26.50.36.80
bureau.etudes@geogram.fr

Sommaire

Table des illustrations IV
Introduction 1
a) Place de ce document dans le dossier de PLU 1
b) Pourquoi une évaluation environnementale renforcée ? 2

1ERE PARTIE : OBJECTIFS, CONTENU ET ARTICULATIONS DU DOCUMENT AVEC LES AUTRES PLANS ET PROGRAMMES 3

1. Objectifs du document 5
2. Contenu du document 5
3. Articulation avec les autres plans et programmes à prendre en compte 6
3.1. DTADD 6
3.2. SCoT 6
3.3. SDAGE 6
3.4. SAGE 9
3.5. SRCE 10
3.6. SRCAE 10
3.7. PIG 13
3.8. PDU 13
3.9. Charte de PNR 13

2EME PARTIE : ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT ET PERSPECTIVES D'EVOLUTION 15

1. Milieu physique 17
1.1. Relief – Topographie 17
1.2. Géologie et ressources sous-terraines exploitées 19
1.3. Hydrogéologie 24
1.4. Hydrographie 25
1.5. Qualité de l'air 30
1.6. Climatologie 31
1.7. Éclairement 33
2. Environnement naturel 34
2.1. Paysages 34
2.2. Connaissance des milieux naturels 42
2.3. Zones Natura 2000 52
2.4. Autres milieux naturels protégés 65
2.5. Continuités écologiques 66
2.6. Espèces protégées, rares ou menacées connues sur le territoire 66
3. Nuisances et risques connus 70
3.1. Bruit 70
3.2. Catastrophes Naturelles 70
3.3. Inondations/coulées de boue 70
3.4. Plan de Prévention du Risque Inondation 70
3.5. Retrait-gonflement d'argiles 72
3.6. Cavités souterraines 73
3.7. Risque sismique 73
4. Perspectives de l'évolution de l'environnement local 74
4.1. Natura 2000 75
4.2. Autres milieux écologiquement riches 76
4.3. Corridors écologiques 78
4.4. Zones humides 80

3EME PARTIE : INCIDENCES NOTABLES PROBABLES DE LA MISE EN ŒUVRE DU DOCUMENT SUR L'ENVIRONNEMENT 81

1. Sur le milieu physique 83
   - 1.1. Sur les ressources minérales sous-terraines 83
   - 1.2. Sur les eaux souterraines 84
   - 1.3. Sur les eaux de surface 84
   - 1.4. Sur les zones à dominante humide (aspects hydrauliques) 85
   - 1.5. Sur la qualité de l'air 85
   - 1.6. Sur le climat 86
2. Sur les Paysages 87
3. Sur les milieux naturels (hors Natura 2000) 87
   - 3.1. Incidences sur les Réserves Naturelles 87
   - 3.2. Incidences sur les Arrêté de Protection de Biotope 87
   - 3.3. Incidences sur Zones Humides (aspects écologiques) 88
   - 3.4. Incidences sur les Espaces Naturels Sensibles du Département 88
   - 3.5. Incidences sur les ZNIEFF 91
   - 3.6. Incidences sur les corridors écologiques potentiels 94
   - 3.7. Incidences sur les trames bleues du territoire communal 96
4. Sur les enjeux spécifiques Natura 2000 97
   - 4.1. Incidences directes sur les espèces-clés du SIC FR2200395 « Collines du Laonnois Oriental » 97
   - 4.2. Incidences DIRECTES sur les habitats-clés du SIC FR2200395 « Collines du Laonnois Oriental » 104
   - 4.3. Incidences INDIRECTES sur les enjeux Natura 2000 106
   - 4.4. Bilan pour l'ensemble du site 108
   - 4.5. Caractère significatif des incidences Natura 2000 109
5. Sur la santé humaine 110
6. Approche géographique : zones AU et ER 110
   - 6.1. Zone 1AU 111
   - 6.2. Zone 2AU 111
   - 6.3. Zone AUE 112
   - 6.4. ER n°1 113
   - 6.5. ER n°2 et 3 114
   - 6.6. ER n°7 et 8 114
7. Rappel des impacts des zones AU et ER sur les zones Natura 2000 115
   - 7.1. Vertigo étroit et Vertigo de Des Moulins : 115
   - 7.2. Cuivré des marais : 115
   - 7.3. Triton crêté 115
   - 7.4. Petit rhinolophe 116
   - 7.5. Grand rhinolophe 116
   - 7.6. Murin à oreilles échancrées 116
   - 7.7. Murin de Bechstein 117
   - 7.8. Grand Murin 117

4EME PARTIE : EXPOSE DES MOTIFS POUR LESQUELS LE PROJET A ETE RETENU – COMPARAISON DES SCENARII 119

1. Scénarii envisagés 121
   - 1.1. Scénario « au fil de l'eau » - absence de document d'urbanisme 121
   - 1.2. Scénario PLU retenu 121
2. Raisons du choix du projet 121

5EME PARTIE : MESURES D'EVITEMENT, DE REDUCTION OU DE COMPENSATION DES CONSEQUENCES DOMMAGEABLES SUR L'ENVIRONNEMENT 123

6EME PARTIE : CRITERES, INDICATEURS ET MODALITES DE SUIVI DES EFFETS SUR L'ENVIRONNEMENT 127

1. Suivi des effets sur le milieu physique 129
2. Suivi des effets sur le paysage 129
3. Suivi des effets sur les milieux naturels 129

7EME PARTIE : RESUME NON TECHNIQUE DE L'EVALUATION ENVIRONNEMENTALE 131

1. Introduction 133
2. Milieu physique 134
   - 2.1 Relief – Topographie 134
   - 2.2 Géologie et ressources sous-terraines 134
   - 2.3 Cours d'eau : 134
   - 2.4 Zones humides 135
3. Environnement naturel 136
   - 3.1. Sensibilités paysagères 136
   - 3.2. ZNIEFF 137
   - 3.3. Corridors écologiques potentiel 137
   - 3.4. Espaces Naturels Sensibles du Département 137
   - 3.5. Zones Natura 2000 138
   - 3.6. Continuités écologiques 138
4. Nuisances et risques connus 139
   - Inondations/coulées de boue 139
   - Retrait-gonflement d'argiles 139
   - Perspectives de l'évolution de l'environnement local 139
5. Incidences notables probables de la mise en œuvre du document sur l'environnement 140
   - 5.1 Sur les ressources minérales sous-terraines 140
   - 5.2 Sur les eaux et les zones humides 140
   - 5.3 Sur la qualité de l'air 141
   - 5.4 Sur le climat 141
   - 5.5 Sur les Paysages 141
   - 5.6 Sur les milieux naturels (hors Natura 2000) 141
   - 5.7 Sur les enjeux spécifiques Natura 2000 143
   - 5.8 Sur la santé humaine 144
6. Exposé des motifs pour lesquels le projet a été retenu – Comparaison des scénarii 144
7. Mesures d'évitement, de réduction ou de compensation des conséquences dommageables sur l'environnement 145
8. Critères, indicateurs et modalités de suivi des effets sur l'environnement 145

MANIERE DONT L'EVALUATION ENVIRONNEMENTALE A ETE MENEE 147

ANNEXE 1 : FICHES ZNIEFF 149

ANNEXE 2 : NATURA 2000 – FORMULAIRES STANDARD DE DONNEES 229

ANNEXE 3 : INDEX 341

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Figure 1 : potentialités de production d'énergie éolienne dans l'Aisne 11
Figure 2 : Topographie 17
Figure 3 : Profil altimétrique 17
Figure 4 : Zones de forte pente 18
Figure 5 : Coupe topographique Ouest/Est 18
Figure 6 : Géologie 20
Figure 7 : cartographie de la ressource disponible 23
Figure 8 : Organisation du bassin versant de l'Ailette 25
Figure 9 : Carte extraite d'un dossier de police des eaux réalisé en 2008 27
Figure 10 : zones à dominante humide *(AESN 2006)* 28
Figure 11 : Zones humides délimitées par la DREAL pour le Secteur "Zone humide de la Souche" 29
Figure 12 : Diagramme ombro-thermique 31
Figure 13 : Normales d'ensoleillement 1998-2007 32
Figure 14 : Variation interannuelle de l'ensoleillement 32
Figure 15 : Variation annuelle moyenne de l'ensoleillement 32
Figure 16 : Durée du jour 33
Figure 17 : Hauteur maximale du soleil au-dessus de l'horizon 33
Figure 18 : Flux solaire maximal théorique reçu 33
Figure 19 : Synthèse paysagère du Laonnois 34
Figure 20 : Unités paysagères 36
Figure 21 : Sensibilités paysagères 38
Figure 22 : Répartition de l'occupation du sol 38
Figure 23 : Carte de la consommation d'espace entre 1999 et 2009 39
Figure 24 : vues sur quelques éléments paysagers de la commune 40
Figure 25 : limites du site inscrit de Vorges et du territoire de BRUYERES-ET-MONTBERAULT 41
Figure 26 : ZNIEFF de type 1 42
Figure 27 : Mante religieuse 44
Figure 28 : Situation de la commune au sein de la ZNIEFF de type 2 47
Figure 29 : Biocorridors identifiés concernant le territoire communal 48
Figure 30 : Espaces Naturels Sensibles sur et à proximité du territoire 49
Figure 31 : Proposition de définition des corridors de la TVB pour le secteur de BRUYERES-ET-MONTBERAULT 51
Figure 32 : Limites du SIC 2200395 et communes concernées 53
Figure 33 : Limites du SIC 2200395 sur le territoire communal 53
Figure 34 : Natura 2000 à moins de 25 km de BRUYERES-ET-MONTBERAULT 54
Figure 35 : Espèces de l'annexe II Natura 2000 rencontrées dans le SIC FR2200395 60
Figure 36 : Habitats de l'annexe II Natura 2000 rencontrées sur la commune 62
Figure 37 : Répartition des habitats de l'annexe II dans la portion de zone Natura 2000 comprise sur le territoire communal 63
Figure 38 : Situation du territoire communal, par rapport aux Réserves Naturelles et aux Arrêté de Protection de Biotope 65
Figure 39 : Plan de Prévention du Risque Inondation et Coulées de Boue 71
Figure 40 : Aléas « retrait-gonflement d'argiles » 72
Figure 41 : Cavités souterraines connues 73
Figure 42 : Carte des niveaux de risque sismique 73
Figure 43 : Scénario « au fil de l'eau : Natura 2000 75
Figure 44 : Scénario « au fil de l'eau : ZNIEFF et ENS 77
Figure 45 : traitement de l'ENS GI 023 par le PLU 88

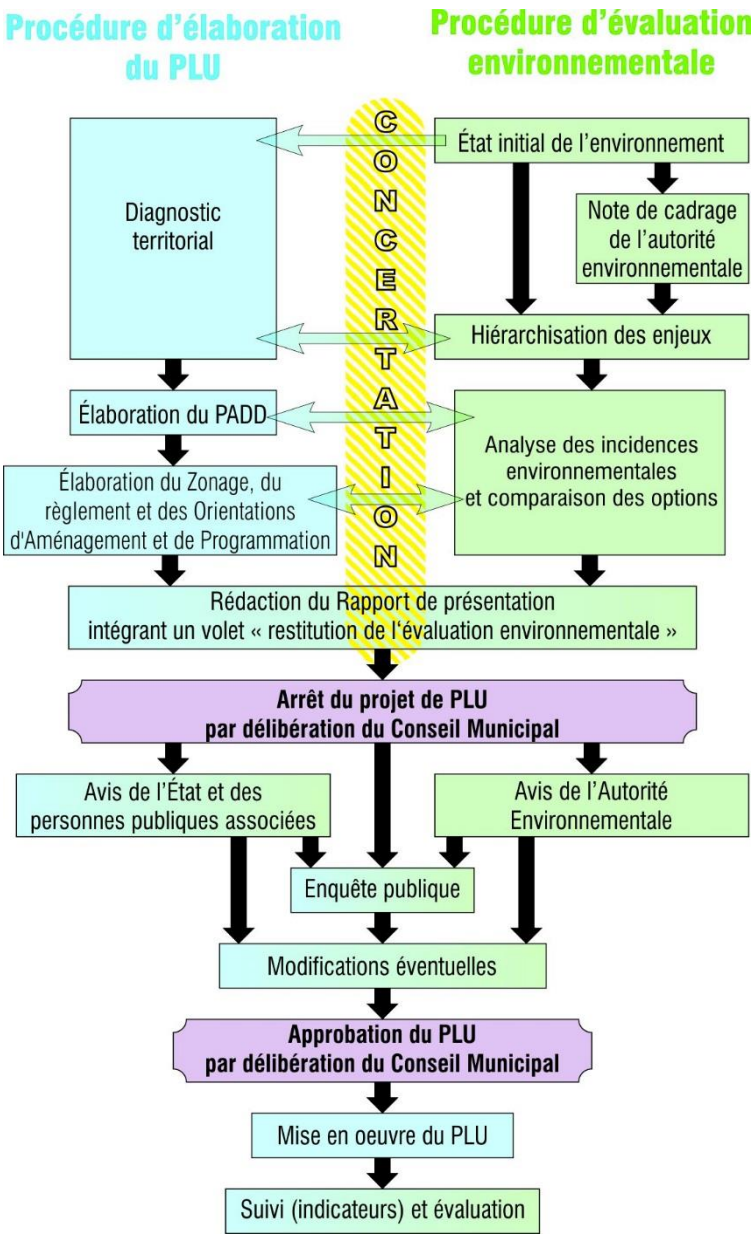
Figure 46 : traitement des ENS GL 032 et 034 par le PLU 89
Figure 47 : ZNIEFF et zonage du PLU 91
Figure 48 : Biocorridors à batraciens 94
Figure 49 : Biocorridors intra- et inter-forestiers 95
Figure 50 : Biotopes recherchés par le triton crêté sur la commune de Bruyères-et-Montberault 98
Figure 51 : Coupe Ouest/Est 134
Figure 52 : rivières et cours d'eau 135
Figure 53 : Zones humides délimitées par la DREAL 135
Figure 54 : Sensibilités paysagères 136
Figure 55 : Répartition de l'occupation du sol 136
Figure 56 : Milieux Naturels 137
Figure 57 : Natura 2000 à moins de 25 km de BRUYERES-ET-MONTBERAULT 138
Figure 58 : Espèces remarquables de la zone Natura 2000 138

INTRODUCTION

a) Place de ce document dans le dossier de PLU

La directive n° 2001/42/CE du Parlement européen et du Conseil du 27 juin 2001 relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement (*dite directive EIPPE*), impose une évaluation environnementale renforcée de certains Plans Locaux d'Urbanisme. La transposition en droit français de cette directive s'est faite à la fois à travers le Code de l'Urbanisme et le Code de l'Environnement.

L'article R 123-2-1 du Code de l'Urbanisme indique que ces éléments doivent être intégrés au Rapport de Présentation. Cependant, l'évaluation environnementale fait l'objet d'une consultation spécifique de l'autorité environnementale (en l'occurrence le Préfet de Département), parallèle à la consultation des services de l'État en tant que personne publique associée à l'élaboration de tout PLU. Pour faciliter ces consultations distinctes bien que parallèles, les éléments spécifiques à l'évaluation environnementale sont regroupés dans **ce cahier qui constitue une sous-partie du Rapport de Présentation** auquel le document principal renvoie le cas échéant pour éviter les répétitions.



Le présent cahier constitue une restitution de l'évaluation environnementale qui est une **procédure** menée **en même temps que l'élaboration du PLU** proprement dit et en véritable symbiose avec celle-ci, **les 2 démarches interagissant constamment l'une avec l'autre**.

b) Pourquoi une évaluation environnementale renforcée ?

Le présent PLU est soumis à la procédure d'évaluation environnementale renforcée (dite aussi « *évaluation environnementale stratégique* » ou simplement « *évaluation environnementale* » au sens strict) en vertu du 1° du II de l'article R 121-14 du Code de l'Urbanisme.

Article R 121-14 du Code de l'Urbanisme

(Rédaction en vigueur lors de l'établissement du présent PLU)

I.-Font l'objet d'une évaluation environnementale, dans les conditions prévues par la présente section, les documents d'urbanisme suivants, à l'occasion de leur élaboration :

1° Les directives territoriales d'aménagement et de développement durables ;
2° Le schéma directeur de la région d'Ile-de-France ;
3° Les schémas d'aménagement régionaux des régions d'outre-mer prévus à l'article L. 4433-7 du code général des collectivités territoriales ;
4° Le plan d'aménagement et de développement durable de Corse prévu à l'article L. 4424-9 du code général des collectivités territoriales ;
5° Les schémas de cohérence territoriale, les schémas de secteur et les plans locaux d'urbanisme intercommunaux comprenant les dispositions d'un schéma de cohérence territoriale dans les conditions prévues à l'article L. 123-1-7 ;
6° Les plans locaux d'urbanisme intercommunaux qui tiennent lieu de plans de déplacements urbains mentionnés à l'article L. 1214-1 du code des transports ;
7° Les prescriptions particulières de massif prévues à l'article L. 145-7 ;
8° Les schémas d'aménagement prévus à l'article L. 146-6-1 ;
9° Les cartes communales dont le territoire comprend en tout ou partie un site Natura 2000.

II.-Font également l'objet d'une évaluation environnementale les documents d'urbanisme suivants, à l'occasion de leur élaboration :

1° **Les plans locaux d'urbanisme dont le territoire comprend en tout ou partie un site Natura 2000 ;**
2° Les plans locaux d'urbanisme couvrant le territoire d'au moins une commune littorale au sens de l'article L. 321-2 du code de l'environnement ;
3° Les plans locaux d'urbanisme situés en zone de montagne qui prévoient la réalisation d'une unité touristique nouvelle soumise à autorisation en application de l'article L. 145-11.

III.-Font l'objet d'une évaluation environnementale, après un examen au cas par cas défini à l'article R. 121-14-1, à l'occasion de leur élaboration :

1° Les plans locaux d'urbanisme ne relevant ni du I ni du II du présent article, s'il est établi qu'ils sont susceptibles d'avoir des incidences notables sur l'environnement au sens de l'annexe II de la directive 2001/42/ CE du 27 juin 2001 du Parlement européen et du Conseil relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement ;
2° Les cartes communales de communes limitrophes d'une commune dont le territoire comprend en tout ou partie un site Natura 2000, s'il est établi qu'elles sont susceptibles d'affecter de manière significative un site Natura 2000, individuellement ou en raison de leurs effets cumulés.

En l'occurrence, le territoire de la commune de BRUYERES-ET-MONTBERAULT recoupe partiellement les limites de la zone Natura 2000 n° FR2200395 « Collines du Laonnois oriental » (Zone Spéciale de Conservation).

1ERE PARTIE :

OBJECTIFS, CONTENU ET ARTICULATIONS DU DOCUMENT AVEC LES AUTRES PLANS ET PROGRAMMES

1. OBJECTIFS DU DOCUMENT

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables de BRUYERES-ET-MONTBERAULT retient comme principales orientations d'urbanisme et d'aménagement, les orientations suivantes :

- Maitriser le développement de l'urbanisation dans une perspective de mixité intergénérationnelle et de l'habitat.
- Renforcer la centralité du bourg en accompagnant le développement d'activités commerciales et de services pour tout le sud laonnois;
- Préserver les paysages et le cadre de vie;
- Tenir compte des contraintes naturelles et de l'environnement protégé du territoire.

2. CONTENU DU DOCUMENT

La présente évaluation environnementale fait partie intégrante du **Rapport de Présentation** du PLU. Outre ce Rapport de Présentation, le dossier de PLU comprend :

- Un **PADD**[1A] qui définit la politique mise en œuvre dans la PLU ;
- Des **OAP**[2B] qui présentent les grands principes d'aménagement à respecter dans certaines parties du territoire communal ;
- Un **règlement** qui dicte les règles d'urbanisme applicables à chacune des zones et de leurs éventuelles subdivisions (secteurs) ;
- Des **annexes** sanitaires et de présentation des Servitudes d'Utilité Publique.

Bien que faisant partie du Rapport de Présentation (Document n°1), la présente évaluation environnementale est présentée sous forme d'un cahier séparé (n°1b) afin de faciliter l'instruction administrative du dossier par l'autorité environnementale (préfet de département dans le cas présent).

[1] Projet d'Aménagement et de Développement Durables
[2] Orientations d'Aménagement et de Programmation

3. ARTICULATION AVEC LES AUTRES PLANS ET PROGRAMMES A PRENDRE EN COMPTE

Les plans et programmes à prendre en compte dans le cadre de l'évaluation environnementale du PLU de BRUYERES-ET-MONTBERAULT sont les suivants :

3.1. DTADD

Le territoire de la commune de BRUYERES-ET-MONTBERAULT n'est concerné par aucune DTADD[3].

3.2. SCoT

La commune de BRUYERES-ET-MONTBERAULT est comprise dans le périmètre du futur SCoT[4C] du Pays de Laon, en cours d'élaboration. Le périmètre du SCOT a été arrêté par le préfet le 26 juin 2013 ; il reprend l'ensemble des communes de la Communauté d'Agglomération du Pays de Laon, soit 44 640 habitants répartis sur 305,57ha (données 2010). Les objectifs présentés lors du conseil communautaire du 4 juillet 2013 visaient à :

- Promouvoir le développement économique afin de développer l'emploi sur le territoire ;
- Valoriser les richesses touristiques, avec la mise en valeur du patrimoine naturel, historique et architectural ;
- Améliorer le cadre de vie.

Le PLU devra être compatible avec les grandes orientations de ce document supracommunal et ne doit pas remettre en cause l'économie générale du SCoT (respect de ses principes tout en laissant une certaine marge d'appréciation). À défaut, le PLU devra être mis en compatibilité dans les trois ans qui suivront l'approbation du SCoT.

3.3. SDAGE

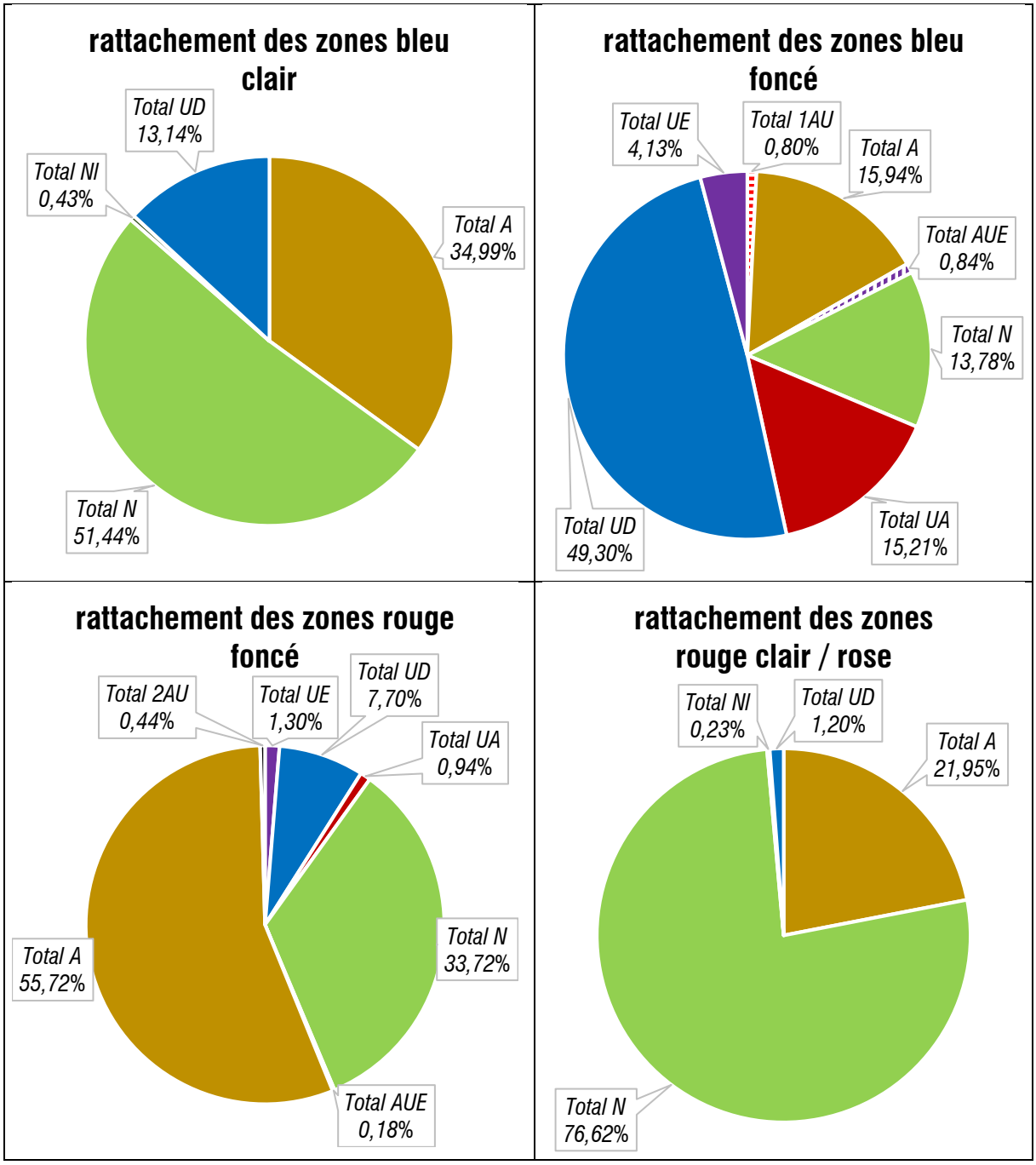
Les orientations du SDAGE[5] 2016-2021 du bassin *Seine et cours d'eau côtiers normands* ont été prises en comptes dans le PLU à travers les mesures suivantes :

[3] Directive Territoriale d'Aménagement et de Développement Durables
[4] Schéma de Cohérence Territoriale
[5] Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux

ORIENTATION	MESURES DU PLU
Orientation 1 – Poursuivre la réduction des apports ponctuels de temps sec des matières polluantes classiques dans les milieux tout en veillant à pérenniser la dépollution existante	rétention avant infiltration des eaux pluviales (articles 4 du règlement) pour faciliter la captation d'une éventuelle pollution avant infiltration ;
Orientation 2 – Maîtriser les rejets par temps de pluie en milieu urbain Cette orientation vise à « *optimiser le système d'assainissement et de gestion des eaux pluviales* », notamment en « *réduisant les volumes collectés par temps de pluie* » et en « *développant les surfaces d'espaces verts* ».	Obligation d'infiltration locale des eaux pluviales (articles 4 du règlement) permettant de limiter les volumes d'eaux de ruissellement collectés dans les réseaux de la collectivité Absence de réseau unitaire (le règlement impose l'infiltration séparée des eaux pluviales et des eaux usées issues des dispositifs autonomes).
Orientation 4 – Adopter une gestion des sols et de l'espace agricole permettant de réduire les risques de ruissellement, d'érosion et de transfert des polluants vers les milieux aquatiques Dans ce but, il convient de « *maintenir et de développer les zones de transition entre les milieux anthropisés et les milieux aquatiques* »	Le zonage classe en zone Nzh : ↳ les abords immédiats de la Marne ; ↳ les abords du canal ; ↳ les rives de la Moivre canalisée ; ↳ les abords de La Goulette (axe d'écoulements temporaires) ; ↳ les abords des plans d'eau proches du canal (anciennes gravières). Il classe également tous les bois existant dans ces secteurs en Espaces Boisés Classés. En zone Azh également, tous les petits éléments boisés existants qui freinent les ruissellements sont protégés par un classement en EBC.
Orientation 18 – Préserver et restaurer la fonctionnalité des milieux aquatiques continentaux et littoraux ainsi que la biodiversité « *Le bon fonctionnement du cours d'eau, des milieux associés, des zones humides et des milieux littoraux nécessite un espace (fonctionnel ou non actuellement) nécessaire pour que l'ensemble des fonctionnalités s'expriment* », cela notamment en termes de « *milieux terrestres associés* ».	Le zonage classe en zone Nzh : ↳ les abords immédiats de la Marne ; ↳ les abords du canal ; ↳ les rives de la Moivre canalisée ; ↳ les abords de La Goulette (axe d'écoulements temporaires) ; ↳ les abords des plans d'eau proches du canal (anciennes gravières).

ORIENTATION	**MESURES DU PLU**
Orientation 22 – Mettre fin à la disparition et à la dégradation des zones humides et préserver, maintenir et protéger leur fonctionnalité « *La régression des zones humides au cours des dernières décennies est telle qu'il convient d'agir efficacement et rapidement pour éviter de nouvelles pertes de surface et pour reconquérir des surfaces perdues* ». Il convient donc de rendre compatibles les documents d'urbanisme, dont les PLU, avec cet objectif de protection.	Les zones humides non urbaines ont toutes été classées en zone Nzh ou Azh dans lesquelles les possibilités de construction sont quasi nulles.
Orientation 24 – Éviter, réduire, compenser l'incidence de l'extraction de matériaux sur l'eau et les milieux aquatiques	Les carrières sont interdites dans la zone Azh. En zone Nzh, elles ne sont autorisées (par le PLU, ce qui ne présage pas de leur autorisation ICPE) qu'à condition que leur réaménagement après extraction permette une valorisation écologique ou forestière des terrains concernés et que la surface de zones humides détruite soit intégralement compensée.
Orientation 25 – Limiter la création de nouveaux plans d'eau et encadrer la gestion des plans d'eau existants	les carrières sont interdites dans la zone Azh. En zone Nzh, elles ne sont autorisées (par le PLU, ce qui ne présage pas de leur autorisation ICPE) qu'à condition que leur réaménagement après extraction permette une valorisation écologique ou forestière des terrains concernés et que la surface de zones humides détruite soit intégralement compensée.
Orientation 32 – Préserver et reconquérir les zones naturelles d'expansion de crues	La grande majorité des terrains classés en zone rouge du PPRI sont rattachés soit à la zone N soit à la zone A, dont les règlements sont extrêmement restrictifs. Cependant, la faible largeur de certaines zones du PPRI n'a pas toujours permis de les rattacher à une zone A ou N *(Cf. graphiques ci-dessous)*. C'est pourquoi dans le règlement de chacune des zones a été introduite la mention suivante : « *Dans l'emprise de la zone à risques reportée sur le plan de zonage, s'appliquent les dispositions du règlement du Plan de Prévention du Risque Inondation et Coulées de Boue de Bruyères-et-Montbérault, Chérêt, Parfondru et Veslud, rappelé dans le document 5.1 « Annexes et Servitudes »*. »
Orientation 35 – Prévenir l'aléa d'inondation par ruissellement	l'article UA4 du règlement impose la rétention avant infiltration des eaux pluviales.

Rattachement dans le zonage du PLU des différentes zones du PPRI :



3.4. SAGE

Le SDAGE propose un découpage possible pour les SAGE[6D]. Selon cette proposition, Le territoire communal de BRUYERES-ET-MONTBERAULT serait rattaché à un SAGE dénommé « Ailette ». Cependant, celui-ci n'a pas encore connu de lancement de sa phase d'élaboration.

[6] Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux

3.5. SRCE

Le SRCE[7E] est le volet régional de la trame verte et bleue. Il a pour objet principal la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques. **Celui de la région « Picardie » n'a pas encore été approuvé le Conseil régional**.

Il identifiera les composantes de la trame verte et bleue, les enjeux régionaux de préservation et de restauration des continuités écologiques, et proposera les outils adaptés pour la mise en œuvre de ce plan d'action pour la préservation et la restauration des continuités écologiques.

Pour BRUYERES-ET-MONTBERAULT, les composantes de la trame verte et bleue que les documents de travail du SRCE mettent pour le moment en avant sont :

- Des réservoirs biologiques (Natura 2000 des collines du Laonnois Oriental, ZNIEFF de type 1 « Bois de Parfondru » et « Vallon de Cheret ») ;
- Des corridors écologiques forestiers dans la partie Nord du territoire (déjà identifiés dans les études précédentes menées par le Conseil Régional de Picardie) ;
- Un corridor écologique « pelouses calcicoles » au Sud du territoire.

3.6. SRCAE

Le SRCAE[8F] définit des orientations permettant l'adaptation au changement climatique, et une atténuation de ses effets ainsi que les objectifs régionaux en matière de maîtrise de l'énergie de même des orientations en matière d'énergie éolienne (SRE[9] annexé au SRCAE).

Le SRCAE picardie a été approuvé par le conseil régional le 30 mars 2012, et fait l'objet d'un arrêté du préfet de région le 14 juin 2012. Parmi ses orientations, plusieurs relèvent du domaine de l'urbanisme. Il est ainsi recommandé aux collectivités :

- de développer l'urbanisation près des points d'accès aux transports collectifs et promouvoir la mixité fonctionnelle (O2D1[10]) ;
- d'adapter les infrastructures et l'aménagement urbain aux modes de déplacement alternatifs (O2D3) ;
- de diminuer la consommation de carburants fossiles (O7D1) ;
- d'encourager la densification des zones urbaines existantes et la reconversion des friches urbaines (O12D1) ;

[7] Schéma Régional de Cohérence Écologique
[8] Schéma Régional Climat Air Énergie
[9] Schéma Régional Éolien
[10] Ces notations renvoient aux dispositions (D) développées pour chacune des orientations (O) ; O2D1 fait ainsi référence à la disposition 1 de l'orientation 2.

- de prendre en compte les évolutions liées au changement climatique dans les projets de territoire et d'aménagement (O12D2) ;
- de préserver les fonctionnalités écologiques des milieux, notamment les zones humides et les trames vertes et bleues du territoire (O12D3) ;

3.6.1. Schéma Régional Éolien

Le Schéma Régional Éolien (SRE) constitue un volet annexé au SRCAE. Au vu d'un bilan des contraintes, il établit 3 classes de territoires :

- Les secteurs favorables à l'implantation d'aérogénérateurs[11] ;
- Les secteurs favorables à l'implantation d'aérogénérateurs sous certaines conditions ;
- Les secteurs défavorables à l'implantation d'aérogénérateurs.

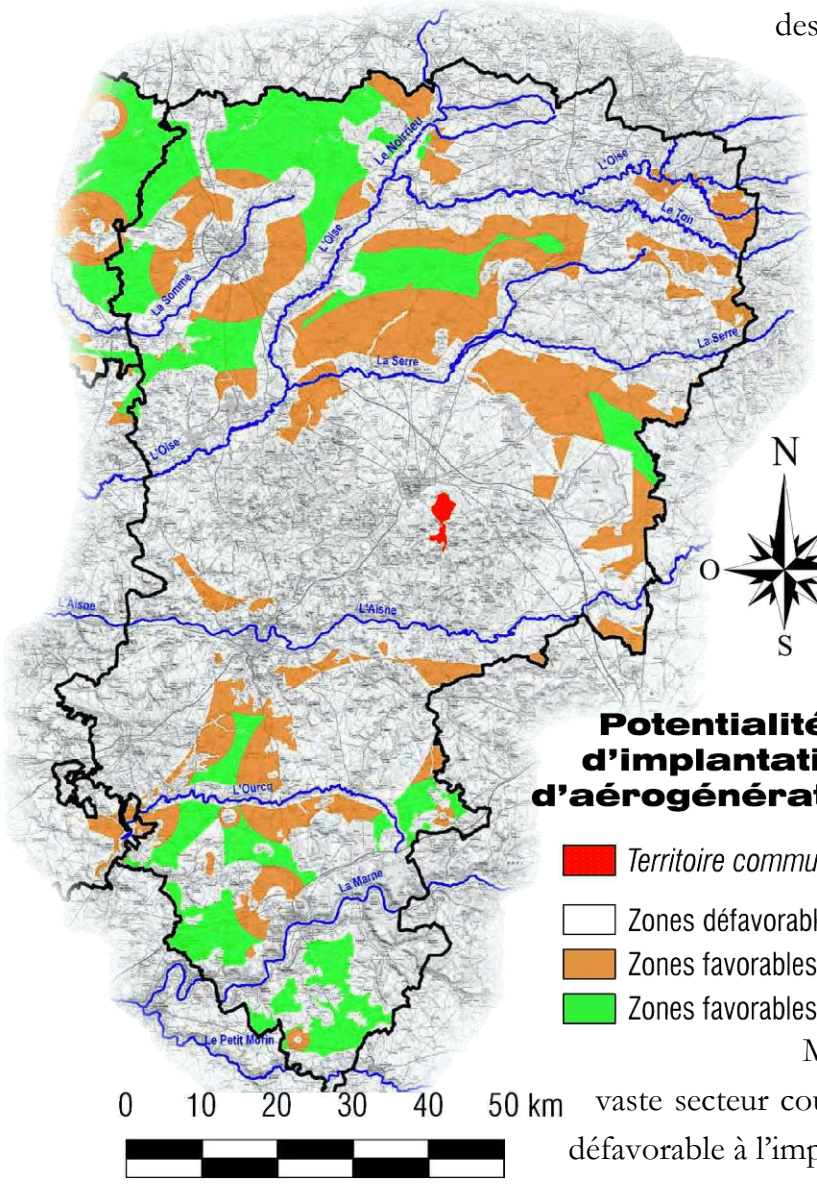


Figure 1 : potentialités de production d'énergie éolienne dans l'Aisne

(source : SRE)

Ces secteurs ont été définis en tenant compte à la fois du "gisement" de vent et des enjeux environnementaux, paysagers ou patrimoniaux.

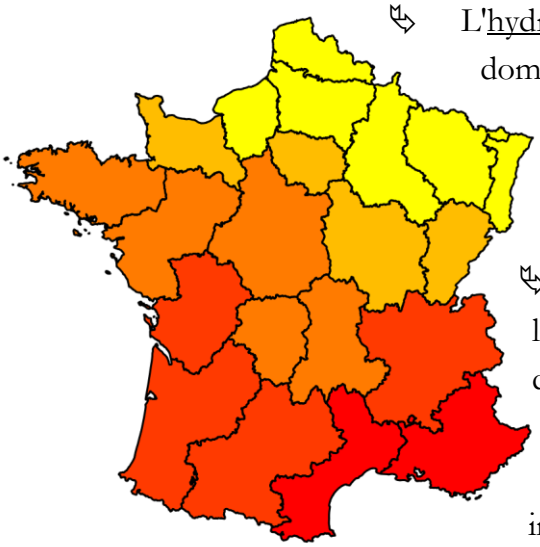
Le territoire de. BRUYERES-ET-MONTBERAULT se situe dans un vaste secteur couvrant le centre du département et défavorable à l'implantation d'aérogénérateurs.

[11] Aérogénérateur : grande éolienne sur mat destinée à la production d'énergie électrique et à un raccordement sur le réseau de transport/distribution d'électricité.

3.6.2. Volet énergies renouvelables

Outre l'éolien (traité dans le SRE), ce volet du SRCAE vise à promouvoir les sources d'énergies alternatives renouvelables :

- Le bois-énergie : à l'horizon 2020, l'objectif pour la région est fixé à 350 ktep[12], soit une consommation totale de près de 1 350 000 tonnes de bois par an. La proximité des grands massifs boisés donne à cet égard un avantage intéressant pour la commune ;
- Les agrocarburants : à l'horizon 2020, on considère que la maturation des technologies permettront d'envisager une augmentation de la production de de 50% (soit 188 ktep/an) sans extension des surfaces dédiées;
- Le biogaz et les déchets : pour la région Picardie, l'objectif est de 47 ktep/an en 2020, soit environ 3,5 fois la production actuelle ;
- La géothermie : l'objectif 2020 est de 7 500 tep dont 6 400 tep pour les secteurs résidentiel collectif/tertiaire et 1 100 tep pour les secteurs industriel/agricole. Auquel il faut ajouter un potentiel dans l'habitat individuel de 19 000 tep.
- L'hydroélectricité : les potentialités régionales dans le domaine sont faibles (rapport dénivelé/débit défavorable, effets écologiques difficiles à compenser). L'objectif est donc de simplement maintenir le niveau de production actuel.



- Le photovoltaïque : Le taux d'ensoleillement de la Picardie est de 1700h par an, avec un rendement de 900 kWh/an en moyenne. La région ne bénéficie pas d'un ensoleillement très élevé. À l'horizon 2020, il est envisagé une puissance installée de l'ordre de 130 MW, ce qui représentait une production d'énergie de 10 ktep, soit une multiplication par trente de l'énergie produite actuellement par un développement important des installations de forte puissance ;
- Le solaire thermique : à l'horizon 2020, compte tenu des développements possible dans l'habitat individuel, il est envisagé une production de solaire thermique de l'ordre de 10 ktep, soit une multiplication par 12 de la situation actuelle.

[12] Milliers de tonnes équivalent-pétrole

3.7. PIG

Le territoire de BRUYERES-ET-MONTBERAULT n'est concerné par aucun PIG[13].

3.8. PDU

Le territoire de BRUYERES-ET-MONTBERAULT n'est concerné par aucun PDU[14].

3.9. Charte de PNR

La commune de BRUYERES-ET-MONTBERAULT n'est rattachée à aucun PNR[15].

[13] Projet d'Intérêt Général
[14] Plan de Déplacement Urbain
[15] Parc Naturel Régional

2EME PARTIE :

ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT ET PERSPECTIVES D'EVOLUTION

1. MILIEU PHYSIQUE

1.1. Relief – Topographie

a) Relief

Le territoire communal est situé à une altitude variant de 69 à 200 mètres NGF. Le dénivelé est très faible sur la moitié nord du territoire et s'accentue progressivement immédiatement au Sud du village dont l'altitude moyenne est de 85 m mais qui s'étend de la plaine (76 m NGF) aux contreforts de l'une des collines du Laonnois (jusqu'à 110 m NGF).

Le fort de MONTBERAULT se situe au point haut de cette colline, à une altitude de 200 mètres NGF, et le hameau du même nom une dizaine de mètres plus bas.

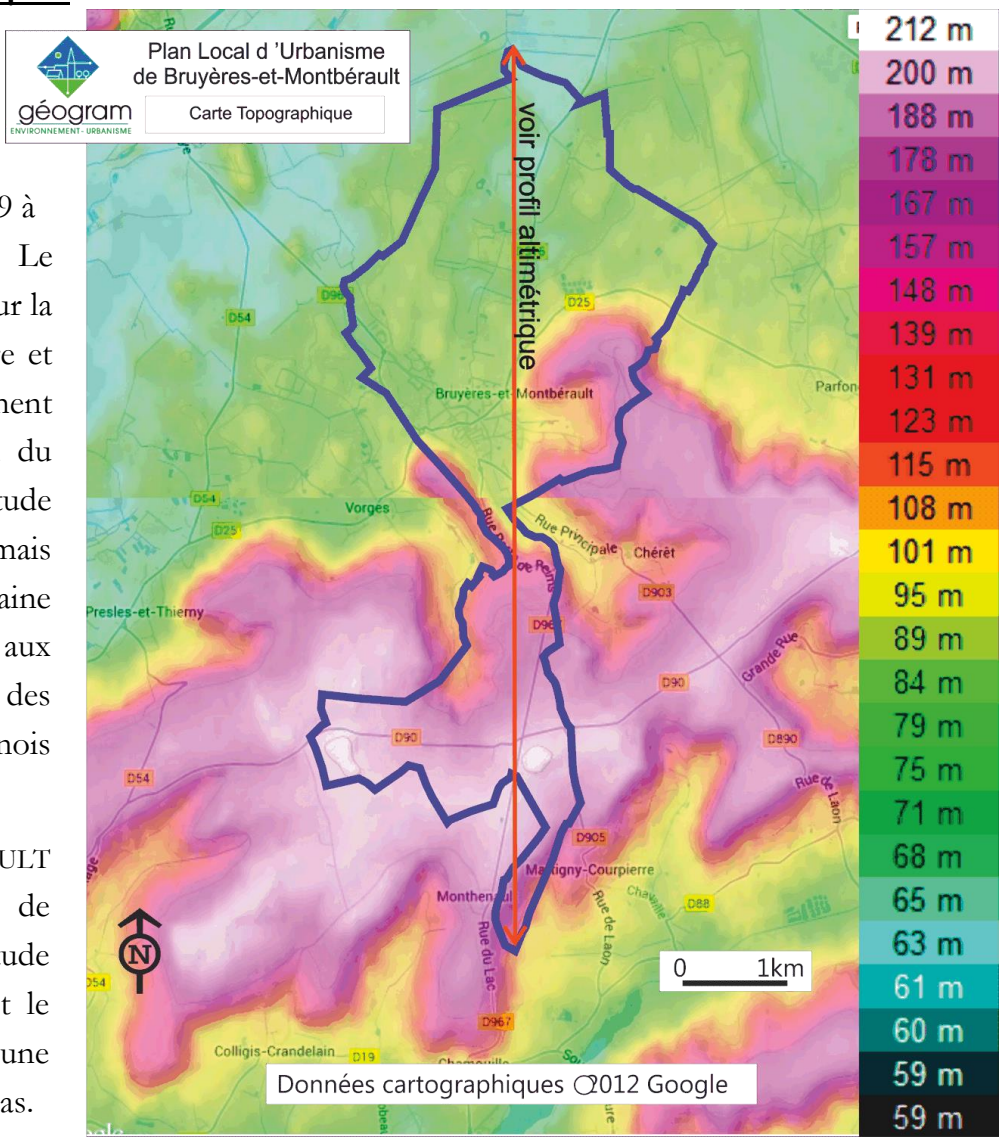


Figure 2 : Topographie

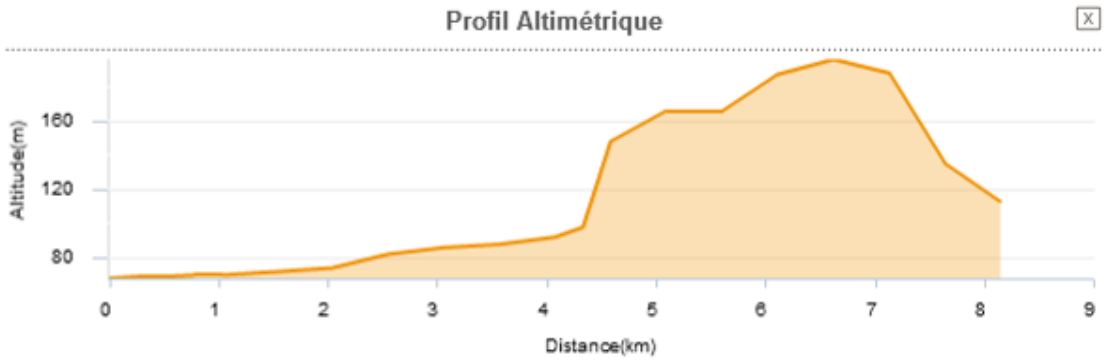


Figure 3 : Profil altimétrique

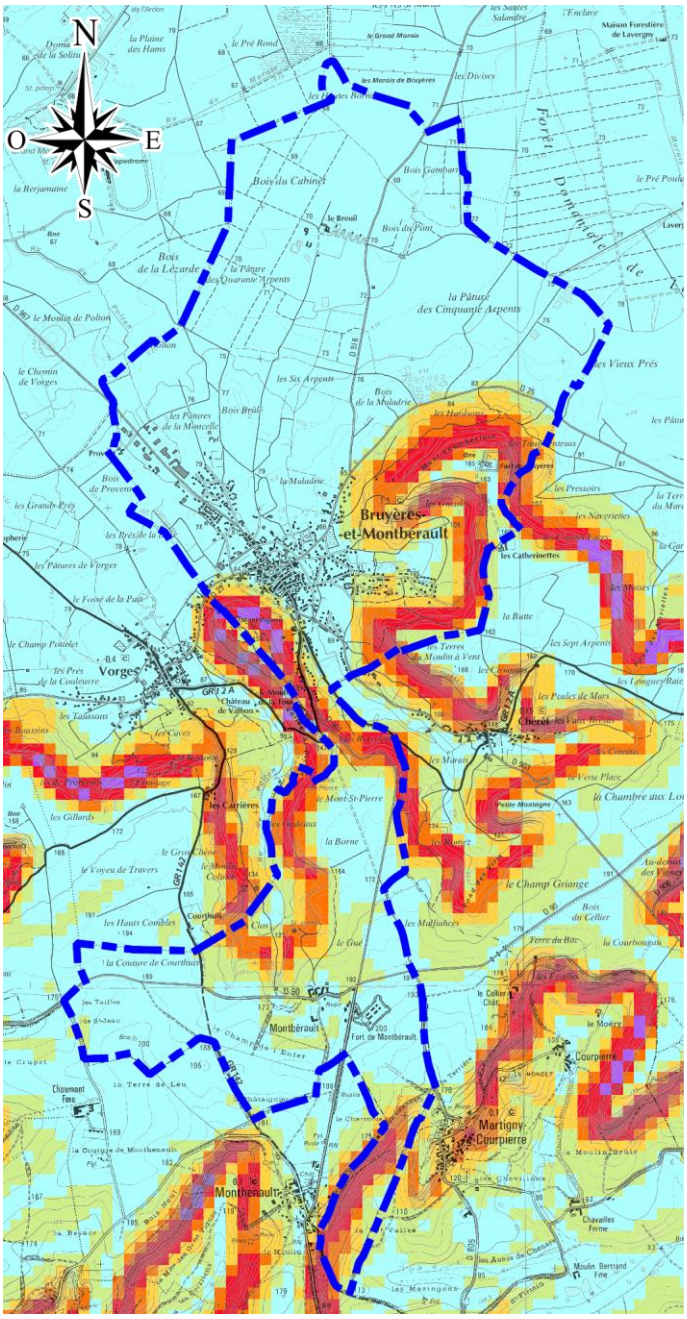


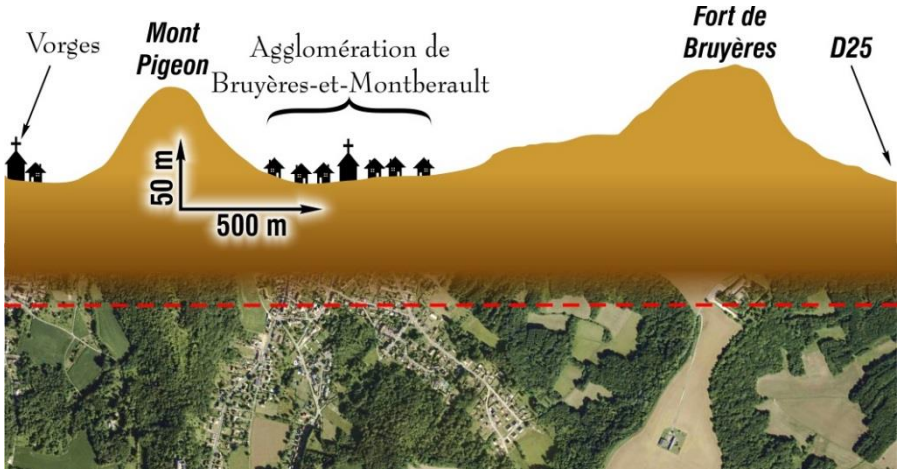
Figure 4 : Zones de forte pente

b) Pentes

Le relief du territoire de BRUYERES-ET-MONTBERAULT est marqué par l'érosion du plateau tertiaire selon un modèle dit de « *Cuesta* » (Cuesta de l'Île-de-France) dont le découpage par l'érosion a laissé des buttes-témoin dénommées « collines du Laonnois ». Cette côte est indentée par les cours d'eau, actuels ou fossiles, ce qui détermine des vallons encaissés aux pentes marquées.

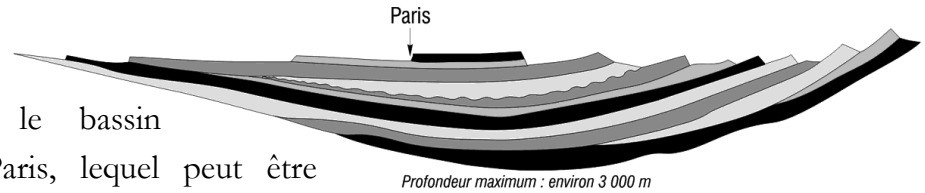
En effet, alors que la plaine comme le plateau sont sub-horizontaux, le talus qui les relie a une pente très marquée : presque toujours supérieure à 20 % et pouvant localement atteindre jusqu'à 52° (pentes du mont Pigeon, abords du fort de Bruyères…).

Figure 5 : Coupe topographique Ouest/Est



Il est à souligner que tous les secteurs les plus pentus sont occupés par des bois qui fixent les sols et limitent l'érosion ainsi que le ravinement.

1.2. Géologie et ressources sous-terraines exploitées



BRUYERES-ET-MONTBERAULT est située dans le bassin sédimentaire de Paris, lequel peut être schématiquement représenté comme un empilement de couches de nature différentes que l'érosion a progressivement dégagées. Les niveaux tertiaires sont surtout visibles au niveau des versants, là où la vallée les a découpés. En pied de versant et au fond de la vallée, les terrains secondaires (craie du crétacé) sont souvent masqués par des formations superficielles plus récentes.

1.2.1. Terrains sédimentaires

Des plus récents aux plus anciens, il s'agit de :

e6 - Bartonien inférieur (Auversien) – sables blancs :

Ce sont des sables assez fins, sans fossiles, renfermant de nombreux galets de silex gris et de quartz. Sur la commune ; ils ne sont observés que dans des poches karstiques dans les niveaux les plus haut (hameau et fort de Montberault) où ils tendent à se mélanger aux limons.

e5e et e5f - Lutétien supérieur – Calcaire à Cérithes; marnes et caillasses) :

Formation marno-calcaire d'une épaisseur d'environ 15 m. La partie supérieure renferme une faune marine ou laguno-marine avec de nombreux Gastéropodes. Ces marnes ont été exploitées autrefois pour servir d'amendement agricole.

e5a-d. Lutétien inférieur et moyen – Calcaire

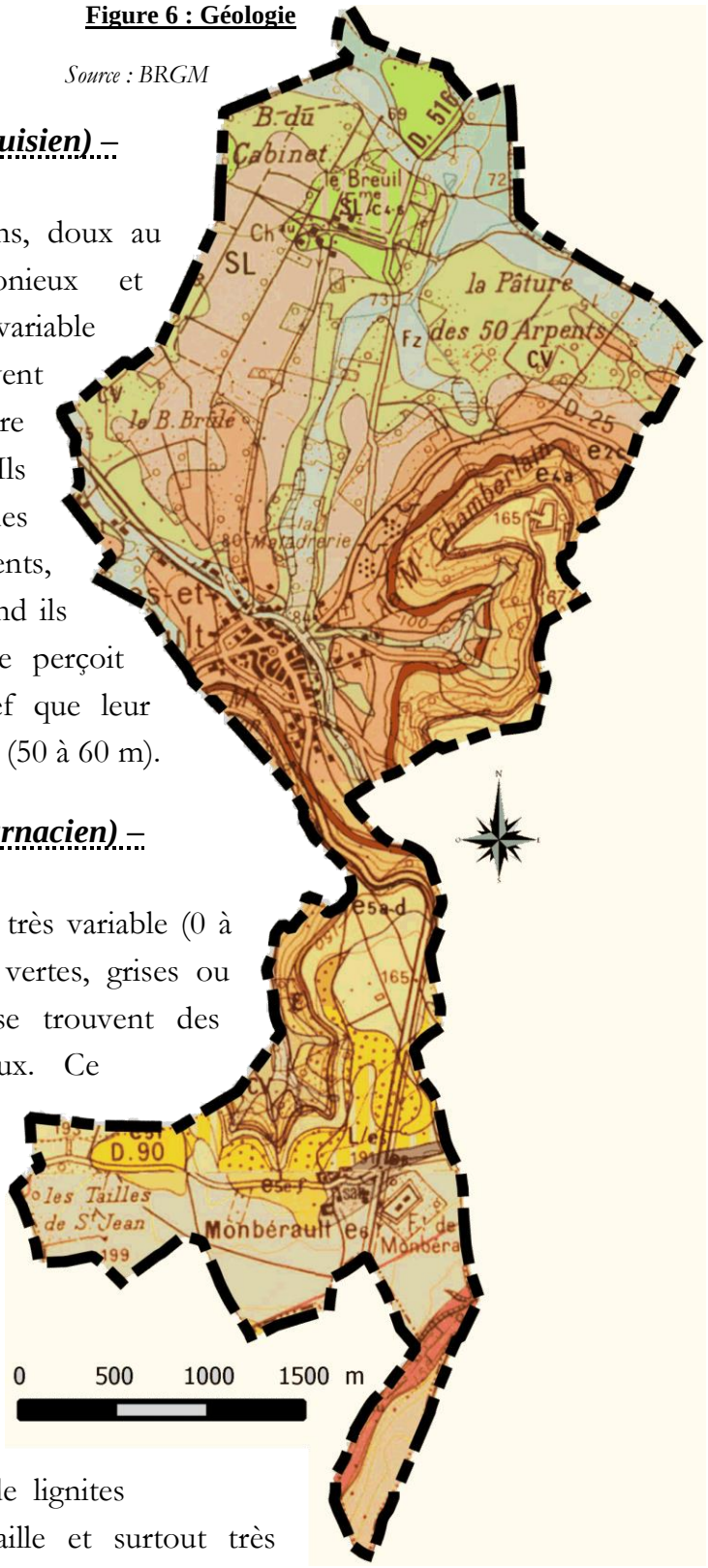
Ce niveau revêt une importance particulière en ce que c'est sa forte résistance à l'érosion qui lui permet d'armer le rebord du plateau couronnant les collines et de constituer une couche protectrice pour les niveaux plus tendres situés en dessous. On y distingue plusieurs niveaux successifs qui diffèrent par les fossiles qu'on y trouve, ce qui peut jouer sur sa solidité et sa cohérence : le calcaire à Nummulites (dit pierre à liards) est souvent très peu cimenté ce qui libère facilement de nombreux fossiles en formes de piécettes. L'épaisseur totale de cet ensemble varie de 16 à 20 mètres et a permis localement d'y creuser des cavités aux usages divers.

e4b. Yprésien supérieur (Cuisien) – Argile de Laon.

Cette argile gris verdâtre est peu épaisse (maximum de 7 m au niveau de la butte). Son imperméabilité lui fait cependant jouer le rôle de « plancher » pour la nappe des calcaires lutétiens, ce qui détermine sur les versants un niveau humide (sources).

Figure 6 : Géologie

Source : BRGM



e4a. Yprésien supérieur (Cuisien) – Sables de Cuise.

Ce sont des sables très fins, doux au toucher, argileux, glauconieux et micacés. Leur coloration est variable : rarement blancs, souvent grisâtres ou verdâtres, voire jaunâtres par altération. Ils renferment des géodes calcédonieuses. Peu cohérents, ils s'érodent facilement quand ils sont découverts, ce qui se perçoit d'autant plus dans le relief que leur épaisseur est très importante (50 à 60 m).

e3. Yprésien inférieur (Sparnacien) – Argiles à lignites.

Cette formation d'épaisseur très variable (0 à 10 m) est formée d'argiles vertes, grises ou bariolées dans lesquelles se trouvent des lentilles de lignite pyriteux. Ce dernier a fait l'objet d'exploitations dans la première moitié du XIXème siècle (fabrication de l'alun et de la couperose, préparation des amendements) mais celles-ci ont été peu à peu abandonnées, les lentilles de lignites étant souvent de petite taille et surtout très disséminées dans la masse argileuse. De plus, ce niveau semble parfois discontinu.

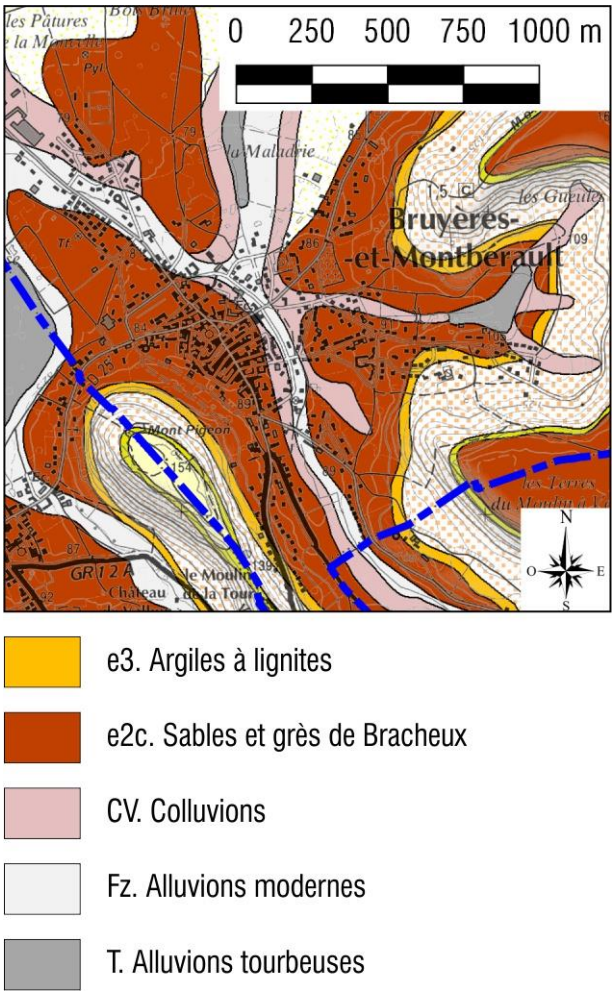
Il affleure immédiatement au-dessus du village, au pied du Mont Pigeon.

e2c. Thanétien supérieur – Sables et grès de Bracheux.

Ils sont ici représentés par des sables blancs, localement grésifiés à la partie supérieure. Par remaniement éolien récent ou actuel, ils participent à la formation des Sables de Sissonne et au revêtement sableux qui recouvre fréquemment les formations éocènes en place et les éboulis de bas de pente.

Plusieurs sablières ont été exploitées dans le Thanétien (par exemple à droite de la D 25 en allant vers Parfondru).

On notera également que c'est sur ce substrat que sont implantées la majorité des constructions de BRUYERES-ET-MONTBERAULT.



c4-6. Sénonien – Craie blanche.

Bien que celle-ci soit proche de la surface du sol dans toute la plaine occupant la partie Nord du territoire communal et au-delà, elle est souvent masquée par des lambeaux de sables thanétiens ou des formations superficielles. Ses caractéristiques en font néanmoins un niveau très important en matière de ressource aquifère.

1.2.2. Formations superficielles

Ces dépôts sont nettement plus récents. Ils sont issus de l'érosion, du transport et de l'altération des précédents :

CV. Colluvions de fond de vallée et de piémont.

Ces matériaux sont formés par accumulation de produits de l'érosion des zones supérieures dans les zones basses par solifluxion, ou gravité. Ces colluvions sont donc ici essentiellement sableuses.

Fz. Alluvions modernes.

Contrairement aux précédents, ces matériaux ont connu un transport par les cours d'eau actuels ou passés, ce qui en a modifié les caractéristiques. La faible distance de transport et le gabarit modestes des cours d'eau du secteur expliquent que ces formations soient peu développées (moins de 2 m d'épaisseur).

T. Alluvions tourbeuses.

Dans les secteurs de pente faible et quand les alluvions étaient mal drainés, l'engorgement des terrains a pu donner naissance à de la tourbe. Son extension reste toutefois très limitée, n'en permettant pas une exploitation rationalisée.

L. Limons.

Issus du transport par le vent des particules les plus fines aux époques glaciaires, ils apparaissent à BRUYERES-ET-MONTBERAULT sous la forme de placage de 0,5 à 1 m, parfois un peu plus, sur le sommet des collines. On les observe par exemple au niveau du hameau et du fort de Montbérault.

SL. Sables limoneux.

Ces sables limoneux, apparentés aux Sables dits « de Sissonne » proviennent d'un remaniement des sables, principalement thanétiens dont ils sont parfois difficiles à distinguer. Ils sont en général peu épais : 0,5à 2 m.

1.2.3. Ressources minières

Les différentes roches constituant le sous-sol du territoire de BRUYERES-ET-MONTBERAULT peuvent, pour certaines d'entre elles, constituer une importante ressource susceptible d'être exploitée.

Le **schéma départemental des carrières n'est pas opposable aux documents d'urbanisme**. Les PLU sont donc susceptibles de faire obstacle à ses orientations et objectifs. De telles situations peuvent entraîner la révision du plan local d'urbanisme, avec usage au besoin de la procédure de projet d'intérêt général, voire sa réforme en cas d'intérêt particulier du gisement. Il apparaît donc indispensable que lors de la révision des plans locaux d'urbanisme, le schéma des carrières soit considéré et intégré à la réflexion, notamment sur les possibilités de valorisation des gisements présents sur le territoire.

Préalablement à la validation finale du Schéma Départemental des Carrières de l'Aisne, le BRGM a produit un rapport et une cartographie[16] permettant d'identifier et de localiser les ressources minérales présentes dans la commune.

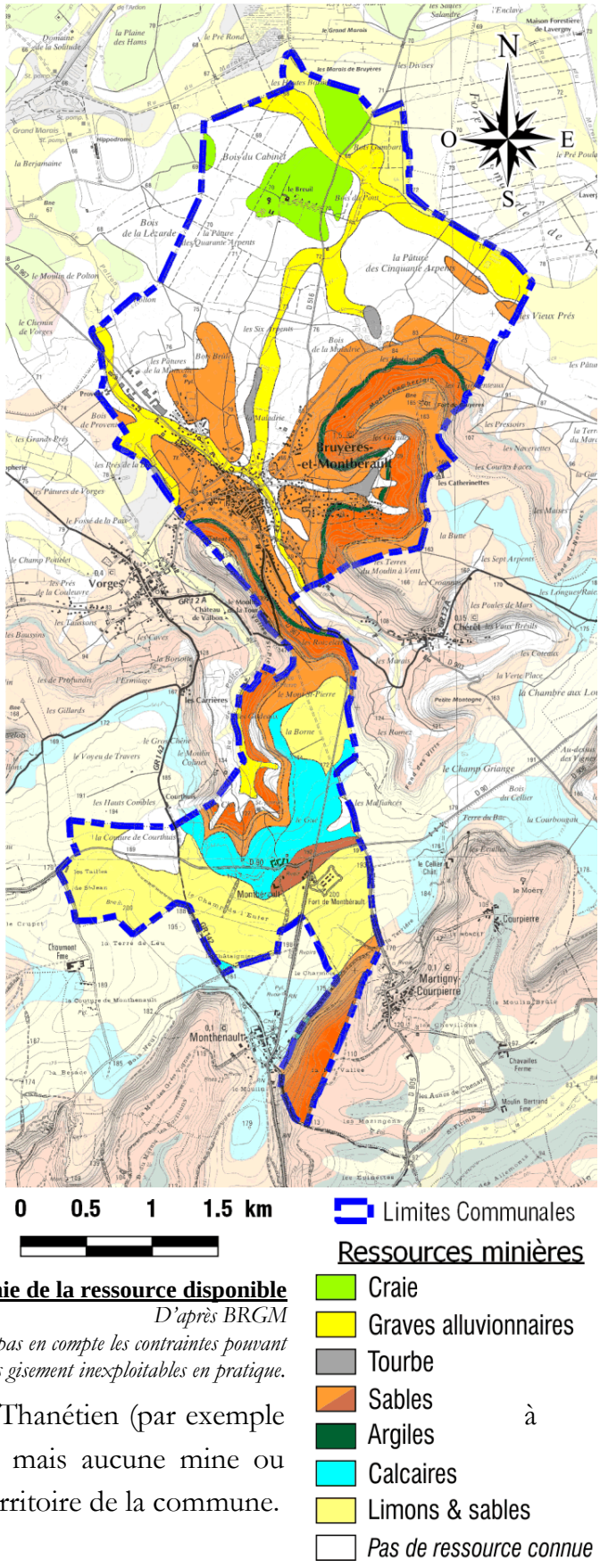


Figure 7 : cartographie de la ressource disponible
D'après BRGM
NB : cette carte présente toutes les ressources connues et ne prends pas en compte les contraintes pouvant rendre ces gisement inexploitables en pratique.

Plusieurs sablières ont été exploitées dans le Thanétien (par exemple à droite de la D 25 en allant vers Parfondru mais aucune mine ou carrière n'est actuellement en activité sur le territoire de la commune.

[16] BRGM/RP-57870-FR - Révision du Schéma des carrières, cartographie de la ressource disponible, département de l'Aisne. Rapport final. PANNET P., COLIN S. - 2009

Il est rappelé qu'en tout état de cause, l'ouverture de carrière reste conditionnée à l'obtention d'une autorisation préfectorale dans le cadre d'une procédure exigeante (législation ICPE[17]).

1.3. Hydrogéologie

Les différentes roches formant le sous-sol de BRUYERES-ET-MONTBERAULT ont des comportements variables vis-à-vis des eaux qui s'y infiltrent selon leur nature et leur position. Elles déterminent ainsi plusieurs nappes d'eau souterraines :

- La **Nappe supérieure des plateaux** : C'est une nappe libre qui provoque l'hydromorphie des terres limoneuses du plateau. Soutenue par les formations marneuses des caillasses, elle très limitée en importance (réservoir moyennement poreux, peu épais et discontinu) ;
- La **Nappe du Lutétien** : Elle repose sur les argiles de Laon au niveau desquelles elle forme une ligne de sources. Cette nappe fournit une eau fortement minéralisée, souvent chargée en sulfates. Les débits peuvent être assez importants mais la circulation dans les fissures du calcaire les rendent localement variables (faible temps de réponse aux infiltrations) et filtre peu les éventuelles pollutions issues du plateau qui peuvent y circuler rapidement. Cette nappe est captée pour l'Alimentation en Eau Potable dans les communes du secteur : BRUYERES-ET-MONTBERAULT mais aussi Vorges ou Parfondru par exemple.
- La **Nappe du Cuisien :** La forte épaisseur des sables constitue un important réservoir pour les eaux souterraines. Cependant, sa situation majoritairement captive sous les argiles de Laon limite fortement son alimentation. De plus, le contact avec les argiles pyriteuses du Sparnacien leur confère une forte teneur en sulfates ou en sulfures, ce qui les rend peu propices à la consommation.
- La **Nappe du Thanétien** : Selon la géologie locale, elle s'appuie les niveaux argileux à la base de cette couche ou forme une continuité avec la nappe de la craie. Elle circule cependant plus facilement que dans cette dernière.
- La **nappe de la craie** : du fait de sa forte capacité (porosité interne et porosité de fractures) et de la grande extension de la roche-réservoir, c'est la nappe la plus importante du secteur. Elle est souvent associée aux petites nappes alluvionnaires des cours d'eau du secteur ou avec celle du Thanétien avec lesquelles elle est en continuité plus ou moins marquée selon la nature des terrains.

[17] Installations Classées pour la Protection de l'Environnement en vertu du Livre V, titre 1er du Code de l'Environnement

1.4. Hydrographie

1.4.1. Bassins Versants

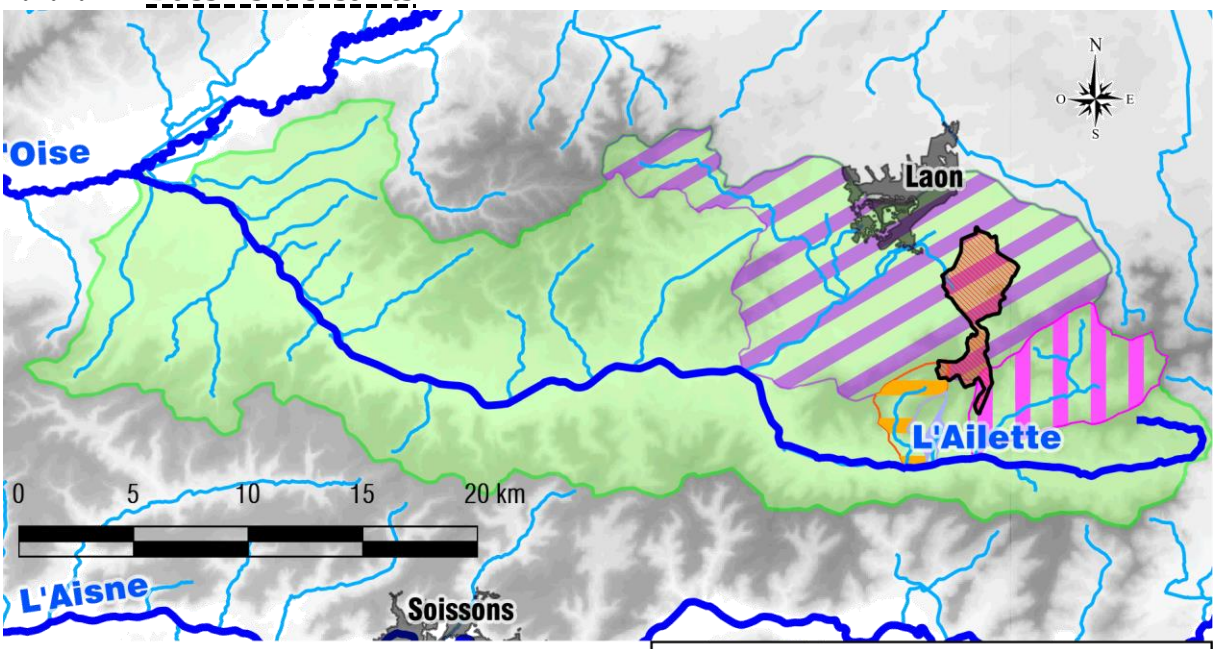
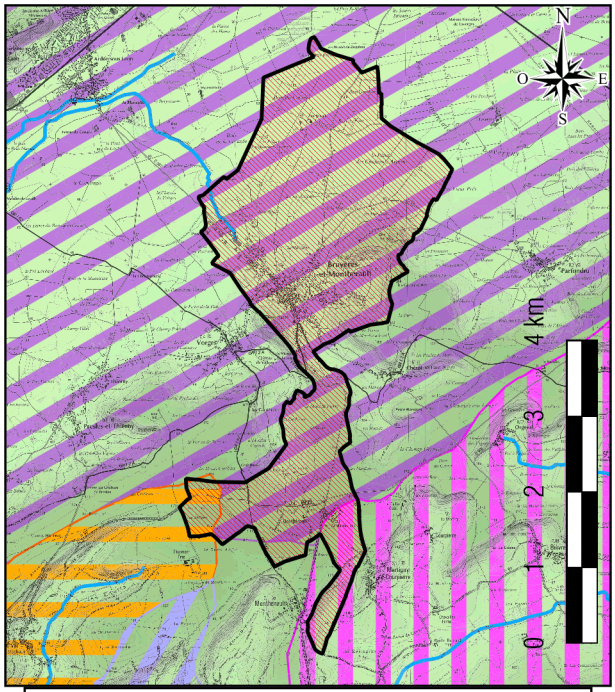


Figure 8 : Organisation du bassin versant de l'Ailette



Limites Communales
Cours d'eau
Bassin du Ruisseau du Pré Breton
Bassin du Ruisseau du Moulin Deduits
Bassin de la Bièvre - affluent de l'Ailette
Bassin de l'Ardon

Légende

Limites Communales
Cours d'eau principaux
Cours d'eau secondaires
Bassin versant de l'Ailette

Sous bassins

Bassin de l'Ardon
Bassin de la Bièvre
Bassin du Ruisseau du Pré Breton
Bassin du Ruisseau du Moulin Deduits

Du fait de sa situation incluant le sommet d'une colline, le territoire de BRUYERES-ET-MONTBERAULT est partagé entre plusieurs sous-bassins versants appartenant tous au bassin de l'Ailette :

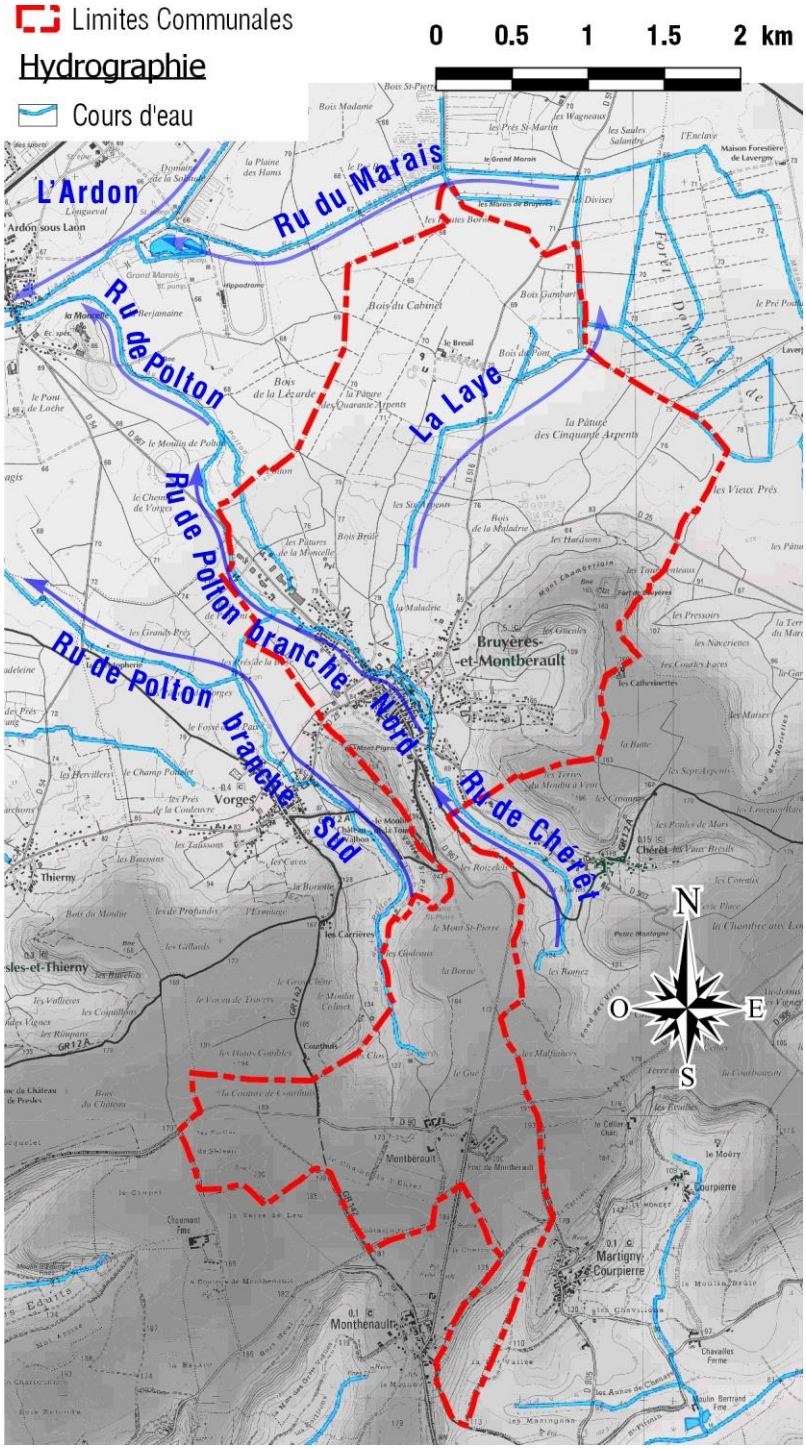
- Le bassin versant de l'Ardon pour sa grande majorité (90%) ;
- Le bassin versant de la Bièvre pour son extrémité Sud (6%) ;
- Le bassin du Ruisseau du Moulin Deduits pour une petite part en limite Sud-Ouest (3%).

Le territoire communal de BRUYERES-ET-MONTBERAULT représente environ 8 % du bassin d'alimentation de l'Ardon et 2% du bassin-versant total de l'Ailette.

1.4.2. Cours d'eau

Le village de MONTBERAULT est drainé par le Ru de Polton, affluent de l'Ardon, qui se compose en fait de 2 branches distinctes :

- une branche Sud qui prend sa source en tête d'un vallon à 500 m environ au Nord et en contrebas du hameau de MONTBERAULT ;
- une branche Nord qui commence dans le village de BRUYERES et récupère l'écoulement intermittent (et busé sur une partie de son cours) du Ru de Chêret qui prend sa source près du village du même nom, au Sud-Ouest de la commune de BRUYERES-ET-MONTBERAULT.



Le Nord du territoire communal, très plat, est drainé par la Laye, autre affluent (indirect) de l'Ardon.

Les fossés et les ruisseaux sont nettoyés régulièrement par le syndicat de curage du bassin de l'Ailette et de l'Ardon, pour évacuer les limons et faucarder la végétation qui freine l'écoulement de l'eau.

La branche Nord du Polton constitue le seul exutoire d'évacuation des eaux pluviales de la zone bâtie : il arrive à saturation en cas d'épisodes orageux importants. Des déversoirs d'orage sont présents au droit de BRUYERES, afin de déverser, en cas d'urgence, le surplus d'eaux du Polton dans La Laye (qui rejoint également l'Ardon mais via un trajet plus long transitant par les marais situés au Nord de la commune). Les versants pentus de la commune sont boisés, ce qui réduit sensiblement les risques hydrauliques en freinant les écoulements et en retenant les sols.

L'établissement Public Territorial de Bassin (EPTB) est une structure de coopération de collectivités territoriales agissant pour la mise en valeur et l'aménagements des nappes, des fleuves, des rivières, et des milieux aquatiques et assurant la maîtrise d'ouvrage d'actions interdépartementales et interrégionales. L'EPTB de la commune est Oise-Aisne.

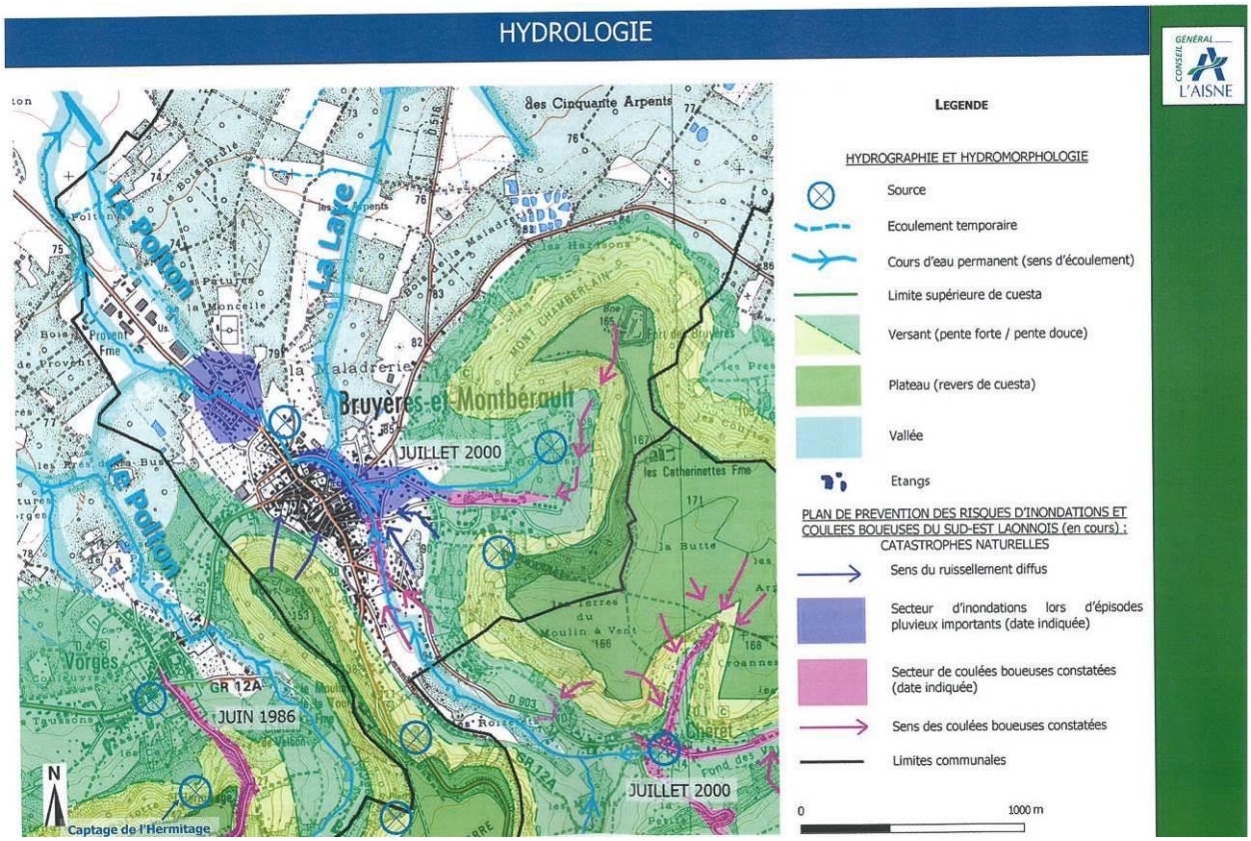


Figure 9 : Carte extraite d'un dossier de police des eaux réalisé en 2008

La commune se trouvant en tête de bassins, les écoulements de surface qu'on peut y observer sont trop modestes pour avoir fait l'objet de suivis hydrologiques quantitatifs ou qualitatifs. Aucune donnée de cet ordre n'est disponible.

1.4.3. Zones à dominante humide

Les zones humides jouent un rôle fondamental en régulant le régime des eaux. Elles ont en effet un rôle de tampon en restituant en période sèche et en stockant en période de crue. Leur destruction peut être ainsi très dommageable et provoquer des bouleversements hydrauliques.

L'AESN[18] a réalisé une carte des zones potentiellement humides. Cette cartographie à petite échelle (1/50 000) ne permet qu'une approche générale et attire l'attention sur la possibilité d'existence de zones humides au sens strict dans certains secteurs. Pour établir une cartographie des zones humides réglementaires, une cartographie 10 fois plus précise doit être établie selon la méthodologie établie par l'Arrêté du 1er octobre 2009. Cependant, en l'absence données existantes, il est hors de proportion avec le coût d'un PLU de cartographier l'ensemble du territoire avec ce degré de précision. Dès lors, le principe de précaution est appliqué en se basant sur une interprétation « large » de l'enveloppe de la cartographie AESN 2006[19].

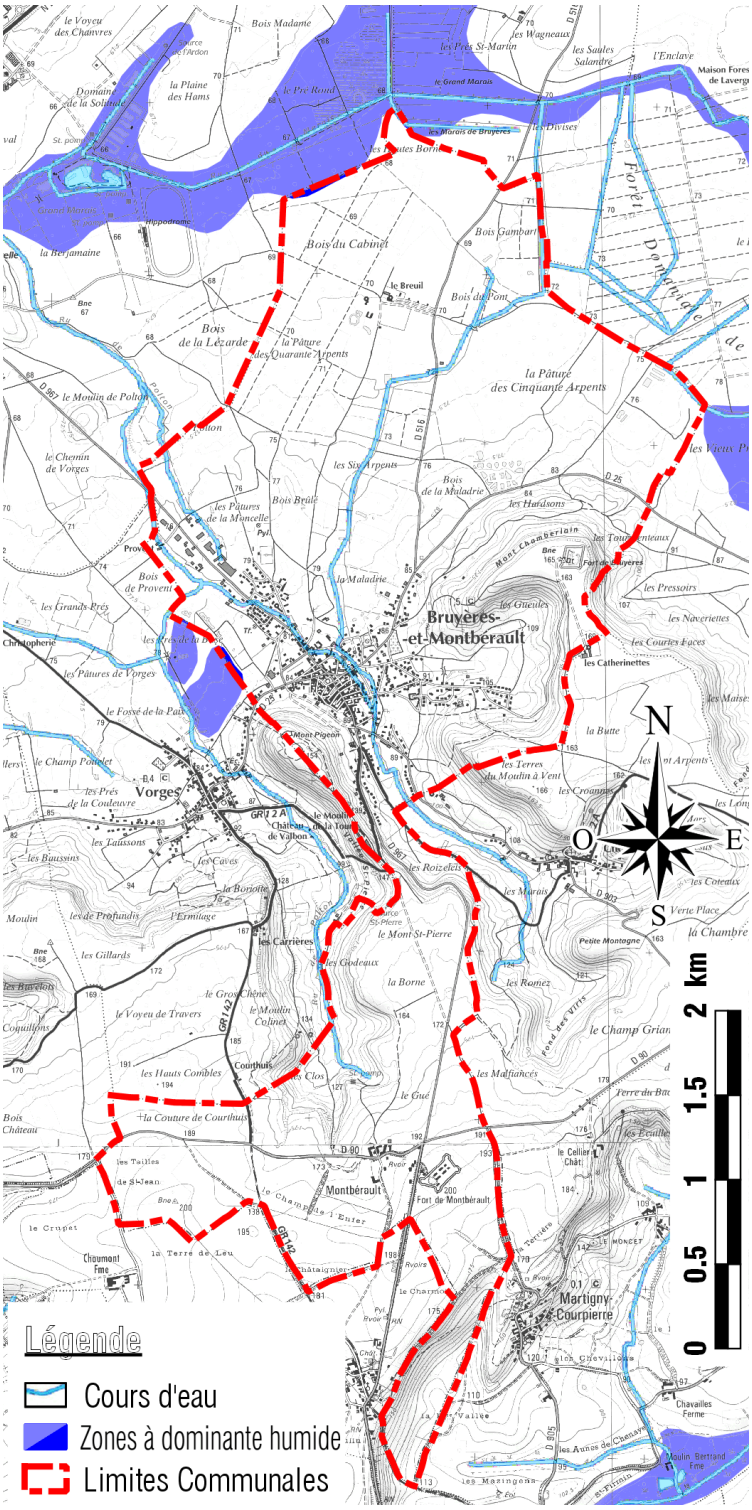


Figure 10 : zones à dominante humide *(AESN 2006)*

[18] Agence de l'Eau Seine Normandie

[19] AESN, Gallia Sana / I-Mage Consult / CERE - « *Cartographie des zones à dominante humide du bassin Seine – Normandie* » – Avril 2006 – 47 pages

La partie Nord du territoire communal a été cartographiée par la DREAL à une échelle plus grande (1/10 000) dans le cadre d'un programme de délimitation des zones humides dans le secteur de la Souche et de ses abords *(septembre 2014)*. Selon cette cartographie, seuls quelques hectares dans la partie Nord du territoire sont concernés. En revanche, de vastes marais sont situés en aval de la commune, largement alimentés par la Laye.

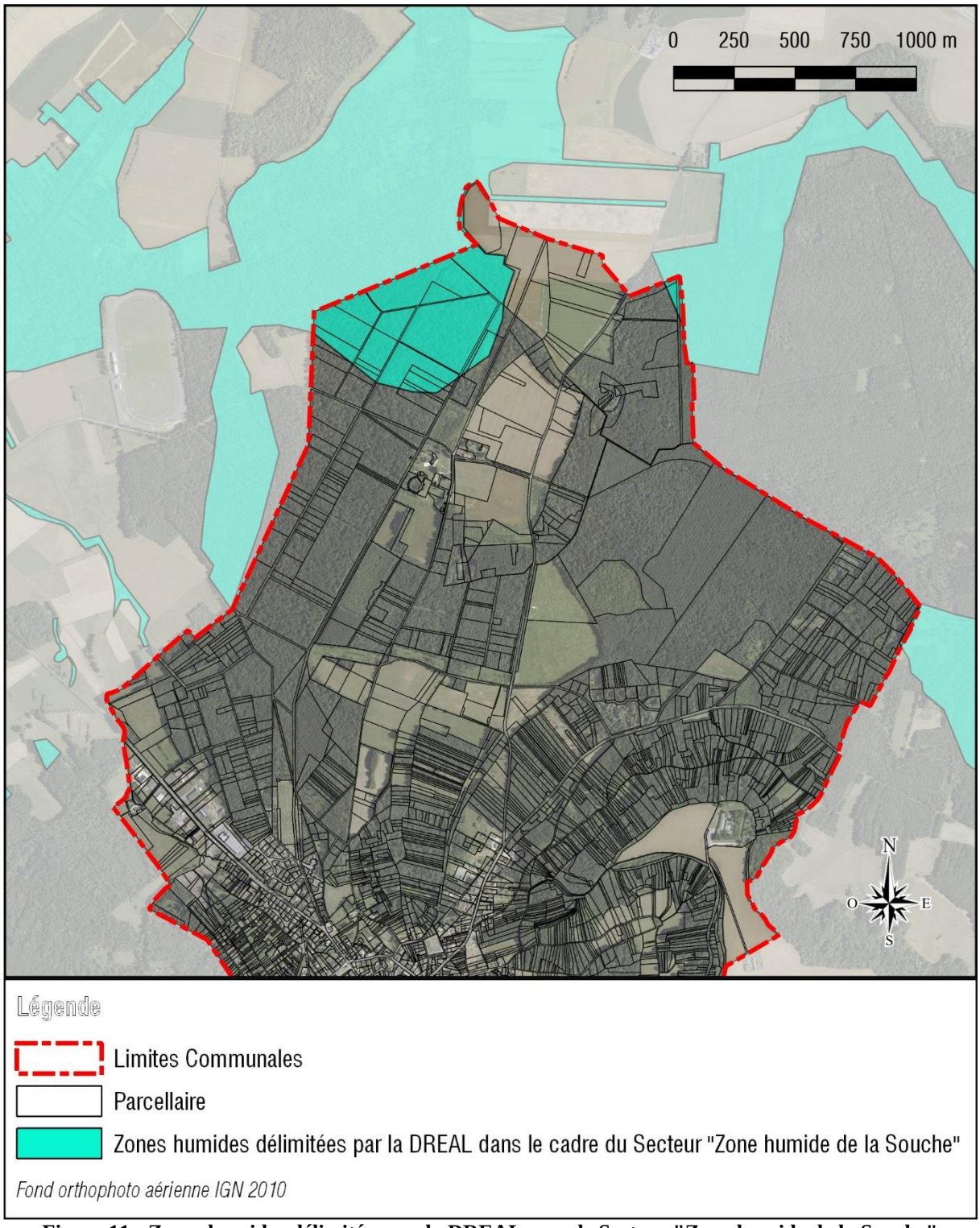


Figure 11 : Zones humides délimitées par la DREAL pour le Secteur "Zone humide de la Souche"

1.5. Qualité de l'air

Mieux maîtriser et réduire l'exposition à la pollution de l'air extérieur est une nécessité, compte tenu de l'impact reconnu sur la santé humaine. Exception faite de la société de transport routier, dont les émissions sur le ban communal restent toutefois limitées, aucune activité ne génère de nuisance notable.

La commune de BRUYERES-ET-MONTBERAULT ne dispose pas de station de mesure de la qualité de l'air sur le territoire communal.

Toutefois, afin de répondre aux obligations européennes en matière de surveillance de la qualité de l'air, ATMO a également mis en œuvre un programme de surveillance des zones où des mesures fixes et permanentes ne s'imposaient pas. Ce programme concerne en particulier les villes picardes ayant une population comprise entre 10 000 et 100 000 habitants.

C'est dans ce cadre qu'une campagne de mesure de la qualité de l'air[20] a été menée à Laon, entre le 1er mars et le 13 décembre 2013, au niveau de la Place Sœur Marie Catherine, puis Place Edouard Hériot (5 périodes de 3 à 4 semaines).

Il ressort de cette étude que les concentrations dans l'air ambiant relevées au cours de ces campagnes de mesures sont correctes en comparaison avec les différents seuils règlementaires en vigueur pour l'oxyde d'azote (NO2), O3, Monoxyde de carbone (CO), dioxyde de soufre (SO2) et similaires et cohérents aux niveaux enregistrés par les stations fixes de mesure de la qualité de l'air en PM10 (poussières).

L'Indice de Qualité de l'Air est globalement bon (62%). Les particules sont le polluant majoritairement responsable des indices (48 %) suivi de l'ozone (24 %) et de l'association ozone et poussières (28 %).

Relevons de plus que, contrairement à Laon, BRUYERES-ET-MONTBERAULT ne s'inscrit pas dans un contexte urbain. La qualité de l'air y est donc, *a priori*, encore meilleure.

[20] Les résultats sont consultables depuis le site Internet de l'association : www.atmo-picardie.com.

1.6. Climatologie

Le département de l'Aisne, comme d'ailleurs la majeure partie du Nord du Bassin Parisien, possède un climat tempéré océanique à influence continentale.

Les données de la Météorologie Nationale disponibles pour le secteur proviennent de la station climatique d'Aulnois-sous-Laon[21], distante d'une quinzaine de kilomètres, au Nord de BRUYERES-ET-MONTBERAULT. En tenant compte des relevés effectués sur ce site, nous pouvons, par interpolation, tracer les grandes lignes du climat local.

a) Les Températures

La moyenne annuelle des températures oscille autour de 10,6°C et, en moyenne mensuelle, aucun mois ne connaît de températures moyennes inférieures à 0°C.

Toutefois, des variations saisonnières peuvent se faire sentir :

- En été, les températures restent relativement douces (moyennes mensuelles ne dépassant pas 19°C) ;
- En automne, les températures baissent de façon sensible, mais restent assez douces. Une rupture des températures peut être remarquée en novembre, mois durant lequel elles passent à 6,2°C (contre 11°C en moyenne en octobre) ;
- En hiver, les températures moyennes mensuelles restent positives et supérieures à 1°C ;
- Au printemps, les températures restent fraîches (moyenne mensuelle inférieure à 10°C).

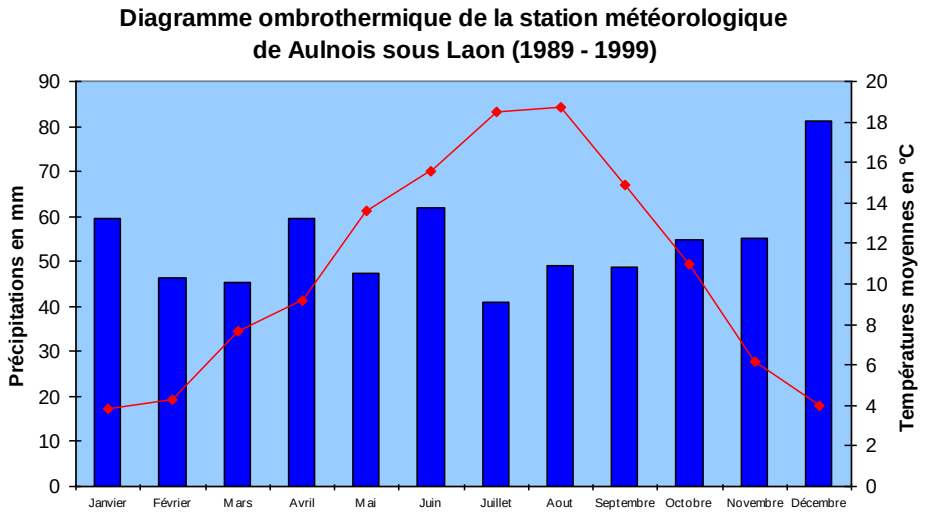


Figure 12 : Diagramme ombro-thermique

[21] Données recensées entre 1989 et 1999.

b) Les Précipitations

Les précipitations sont réparties régulièrement tout au long de l'année, avec une hauteur moyenne mensuelle variant de 40,9mm en juillet à 61,8mm en juin. Toutefois, les mois de décembre sont, eux, particulièrement pluvieux avec des précipitations atteignant 81,1mm. On soulignera que ces précipitations importantes surviennent dans une période où la végétation est rare et les sols donc peu protégés par le tapis herbacé.

c) Les Vents

La région de BRUYERES-ET-MONTBERAULT à l'image de ce qui prévaut dans le Bassin parisien, est caractérisée par des vents relativement faibles dont la direction préférentielle vient de l'ouest. Ils sont plus fréquents et plus violents en hiver en raison du régime dépressionnaire régnant alors dans le Bassin de Paris.

d) L'ensoleillement

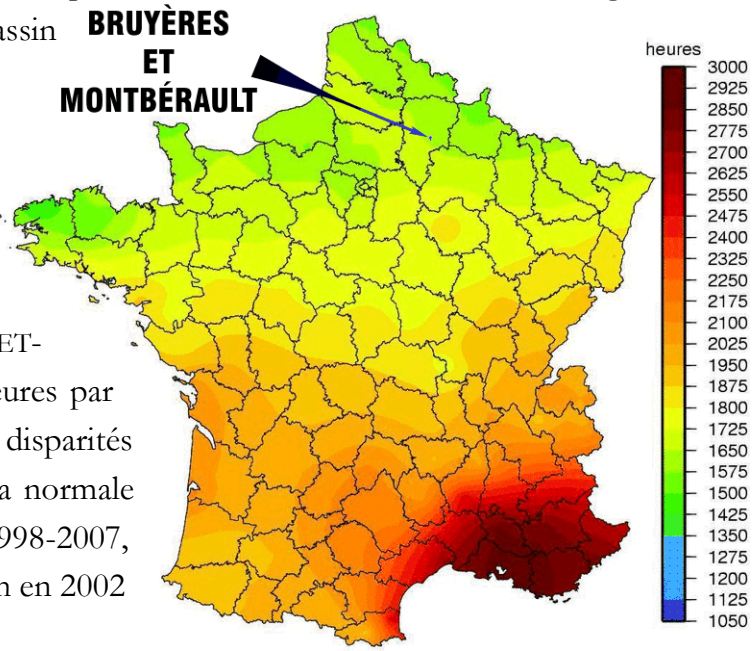


Figure 13 :
Normales d'ensoleillement 1998-2007

Source : Infoclimat

L'ensoleillement moyen à BRUYERES-ET-MONTBERAULT est d'environ 1634[22] heures par an. Cette moyenne cache cependant des disparités interannuelles fortes : l'écart moyen à la normale est de 105 heures et sur la période 1998-2007, l'ensoleillement annuel a varié de 1 500 h en 2002 à 2 075 h en 2003…

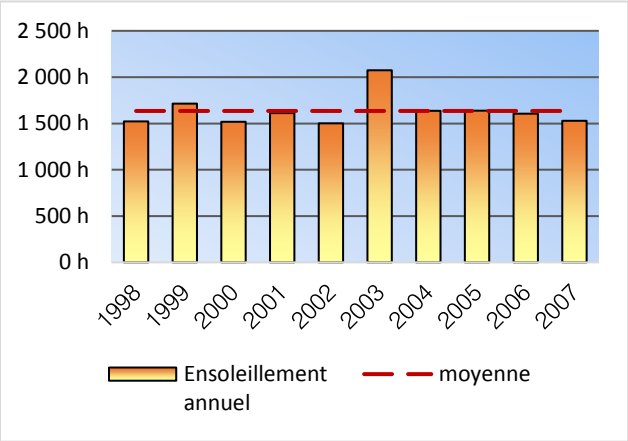


Figure 14 :
Variation interannuelle de l'ensoleillement

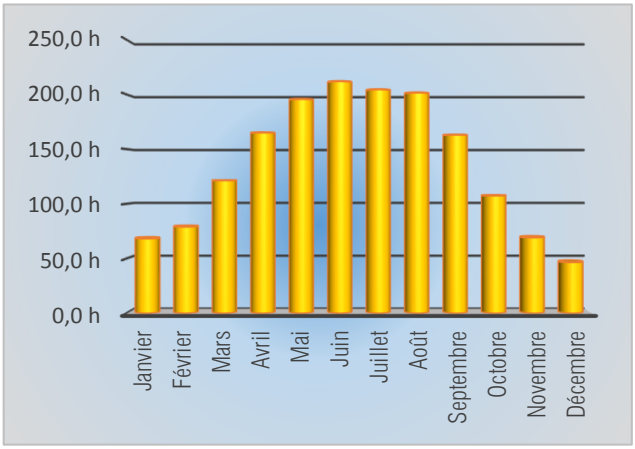


Figure 15 :
Variation annuelle moyenne de l'ensoleillement

[22] Les valeurs chiffrées sont issues de la moyenne des valeurs mesurées à Reims et Saint-Quentin.

1.7. Éclairement

Le centre de Bruyères est situé à 49°31'30" de latitude Nord. Cette position détermine l'éclairement théorique (calculé selon la position du soleil dans le ciel).

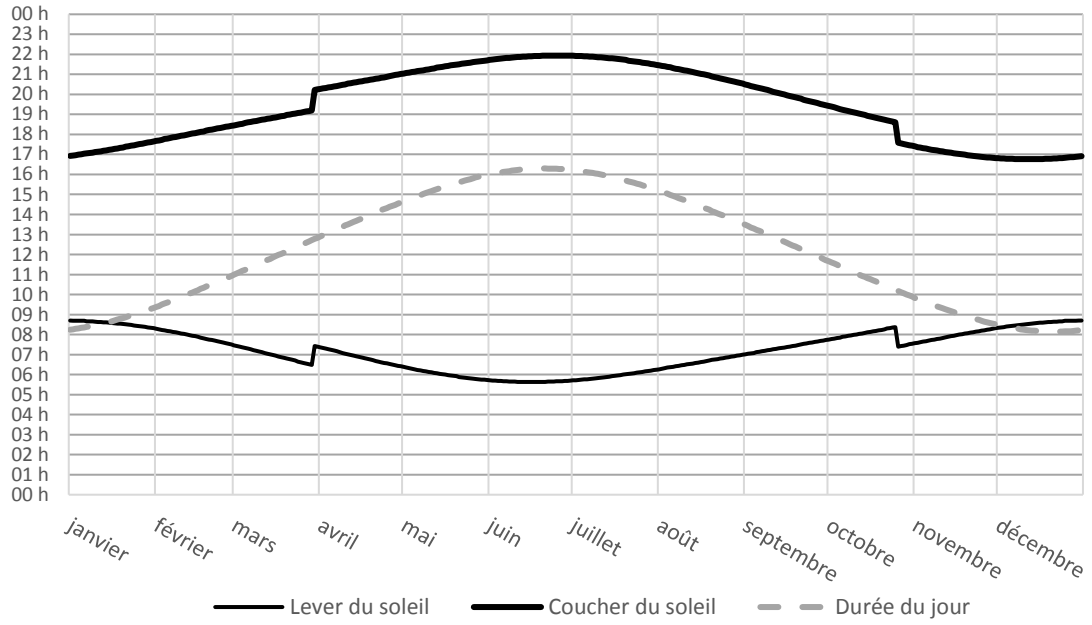


Figure 16 : Durée du jour

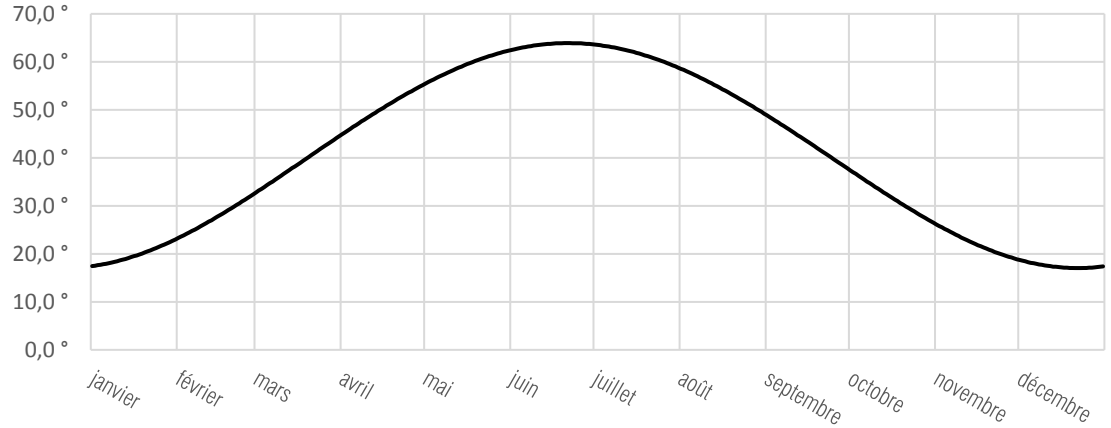


Figure 17 : Hauteur maximale du soleil au-dessus de l'horizon

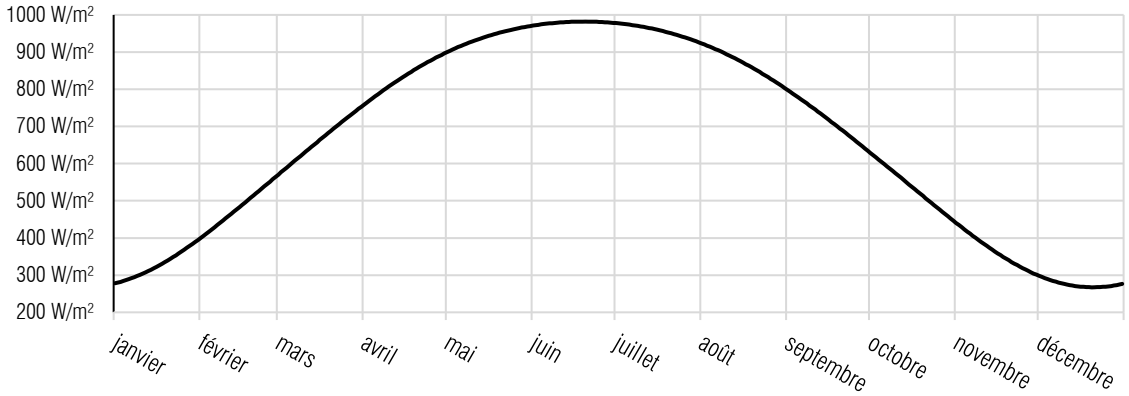


Figure 18 : Flux solaire maximal théorique reçu

2. ENVIRONNEMENT NATUREL

2.1. Paysages

2.1.1. Analyse paysagère du territoire

BRUYERES-ET-MONTBERAULT est rattachée à l'unité paysagère des Collines du Laonnois ; la commune est adossée à la première cuesta de cette entité. Elles se dessinent au Sud-Est de la ville Laon, pour se fondre dans un paysage de plaines jusqu'à la rencontre du plateau du Soissonnais.

Ce paysage de collines présente une alternance de boisements sur les terrains sableux de versant, et de villages entourés de cultures sur les limons.

Les modes d'organisation du sol des collines du Laonnois sont typiques des régions qui présentent une topographie mouvementée. A BRUYERES-ET-MONTBERAULT, les constructions se sont développées au pied du coteau boisé.

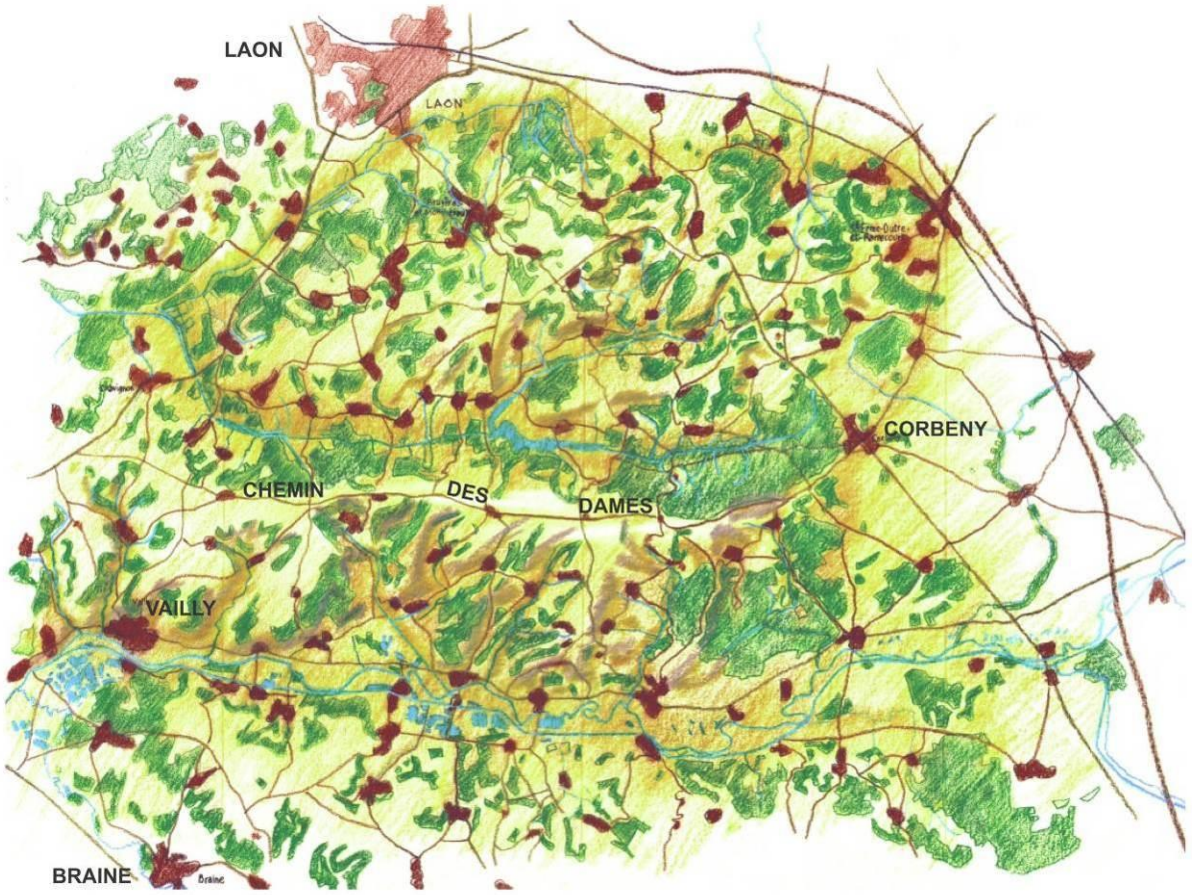


Figure 19 : Synthèse paysagère du Laonnois

Source : Atlas des paysages de l'Aisne, réalisé par le CAUE de l'Aisne.

2.1.2. Unités paysagères sur le territoire communal

La forme du relief et les modes d'occupation du sol permettent de distinguer différents types de paysages sur le territoire de BRUYERES-et-MONTBERAULT :

✓*La plaine agricole*

BRUYERES-et-MONTBERAULT se trouve à la limite Sud des plaines agricoles du Laonnois. Cette unité est peu présente sur le territoire mais le borde au Nord et au Nord-Ouest. Il s'agit de paysages ouverts, plats occupés par la « grande culture » (céréales, betteraves, etc.).

✓*La plaine mixte*

L'humidité des sols augmentant en s'approchant des collines, l'unité précédente passe progressivement à un paysage mixte de bois, de cultures et d'herbages, nettement plus fermé : les bois, haies et bosquets y freinent la progression du regard.

✓*Les vallées*

Au fur et à mesure que la plaine mixte s'enfonce dans les vallées et les vallons, elle prend des caractéristiques propres. Moins fermée que les unités qui l'entourent, elle est marquée par l'humidité et visuellement dominée par les hauteurs alentours, ce qui lui confère un caractère pittoresque.

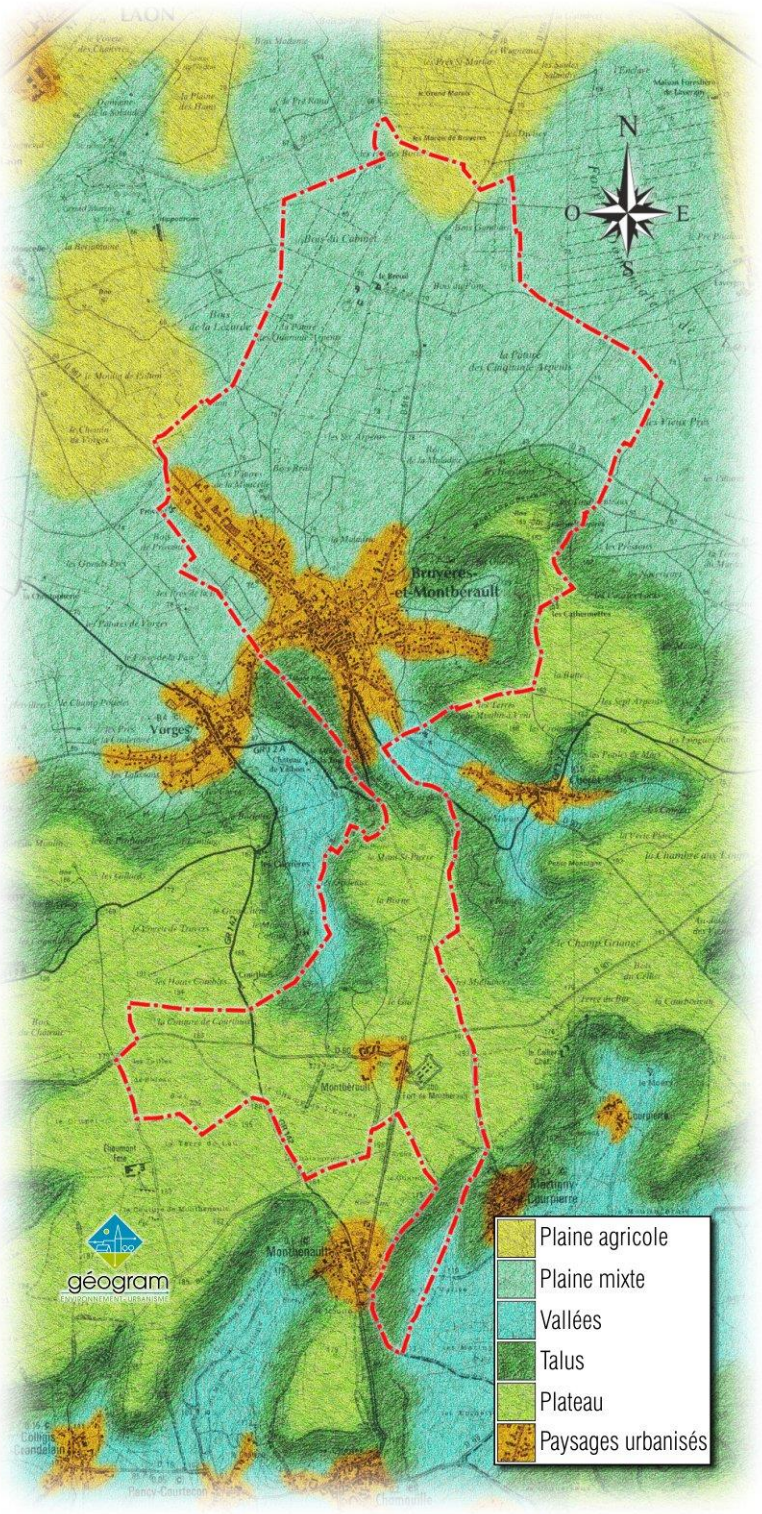


Figure 20 : Unités paysagères

✓*Le talus boisé*

Il constitue l'une des unités les plus marquantes du territoire. Très fermé du fait de son caractère largement boisé qui souligne son relief accentué, il constitue un élément saillant visible de très loin. D'un caractère linéaire, il marque à la fois une rupture entre plaine et plateau mais également un lien paysager fort entre les différentes communes du fait de sa continuité.

✓*Le plateau*

Il est largement ouvert et souvent consacré à la culture bien que quelques bois les parsèment, en particulier à proximité du talus ou au niveau de vestiges de bâtiments (Fort de Montbérault par exemple). Sa situation permet de dégager de larges vues vers les environs.

✓*Les zones bâties*

À la trame constituée par les éléments précédents se superpose les zones bâties dont le caractère propre les rends immédiatement identifiables et qui sont d'autant plus fortement perçus qu'ils constituent des lieux de vie ou de travail. Ils sont le plus souvent localisés aux interfaces entre les unités décrites ci-dessus. On remarquera la continuité bâtie en pied de talus entre Bruyères et Vorges sous la forme d'un linéaire bordant la RD 25 ainsi que la grande proximité du territoire (extrémité Sud) des villages de Monthenault et Mertigny.

2.1.3. Sensibilités paysagères

Chaque unité paysagère a une sensibilité propre, résultant de ses caractéristiques. Sur le territoire communal de BRUYERES-ET-MONTBERAULT, il est ainsi possible de définir deux niveaux de sensibilité paysagère :

➔ **Les zones sensibles** : ce sont les secteurs où la qualité paysagère est bonne et qui ne sont et ne devraient généralement pas être le lieu de perturbations importantes. Dans ces zones, l'identité paysagère est clairement définie et ses qualités intrinsèques sont peu dégradées.

A BRUYERES-ET-MONTBERAULT, les coteaux offrent des vues remarquables à la fois sur BRUYERES mais aussi sur la plaine du Laonnois ainsi que la zone villageoise longeant le ruisseau du Polton constituent des zones sensibles.

➔ **Les zones peu sensibles** : ce sont les secteurs où la qualité paysagère présente moins d'intérêt.

Il s'agit essentiellement des zones agricoles. Le caractère monotone des grandes étendues agricoles est toutefois moindre bien que cette absence de végétation rende perceptible tout

projet éventuel.

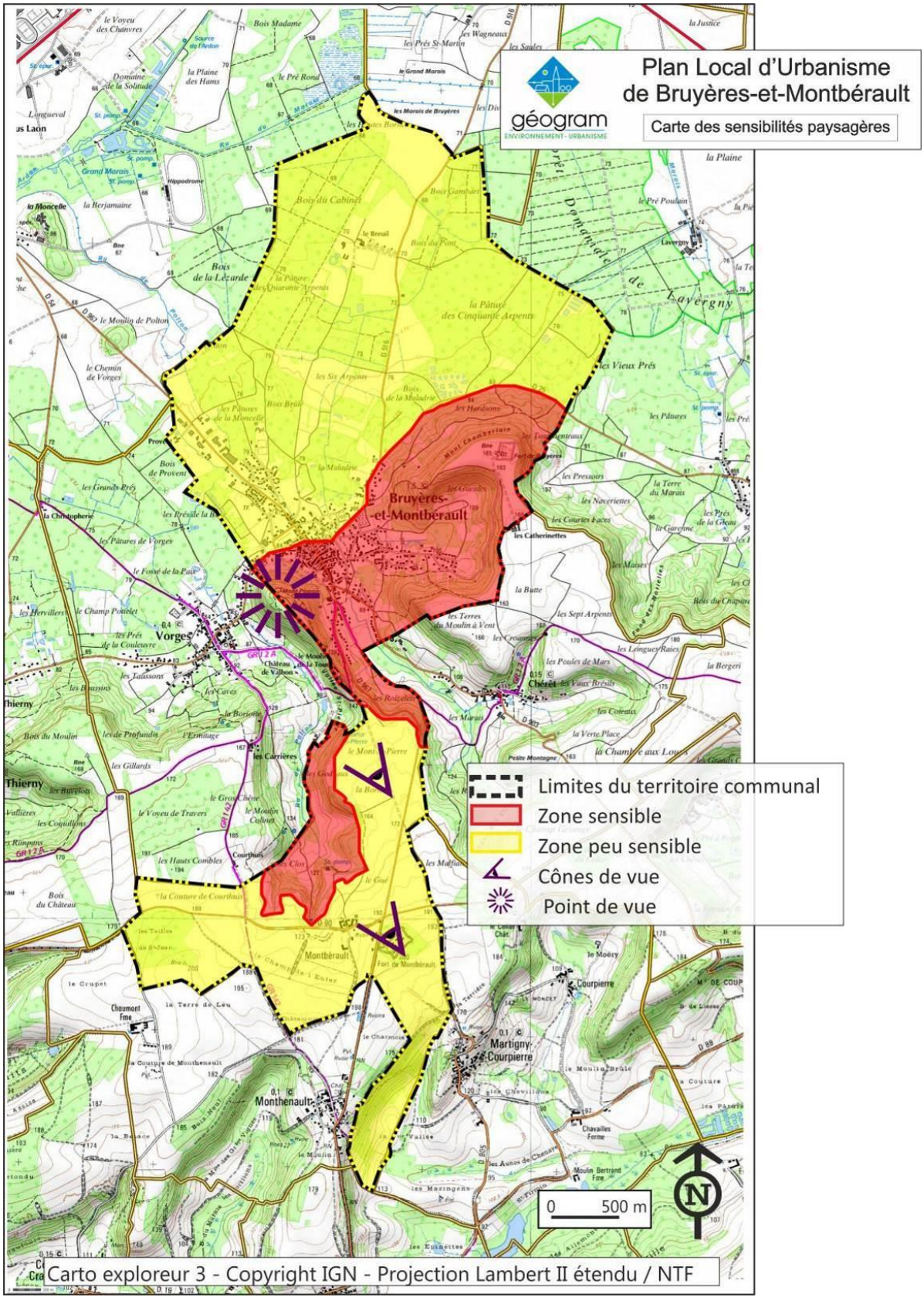


Figure 21 : Sensibilités paysagères

2.1.4. Modes d'occupation du sol

✓*Données CORINE Land Cover*

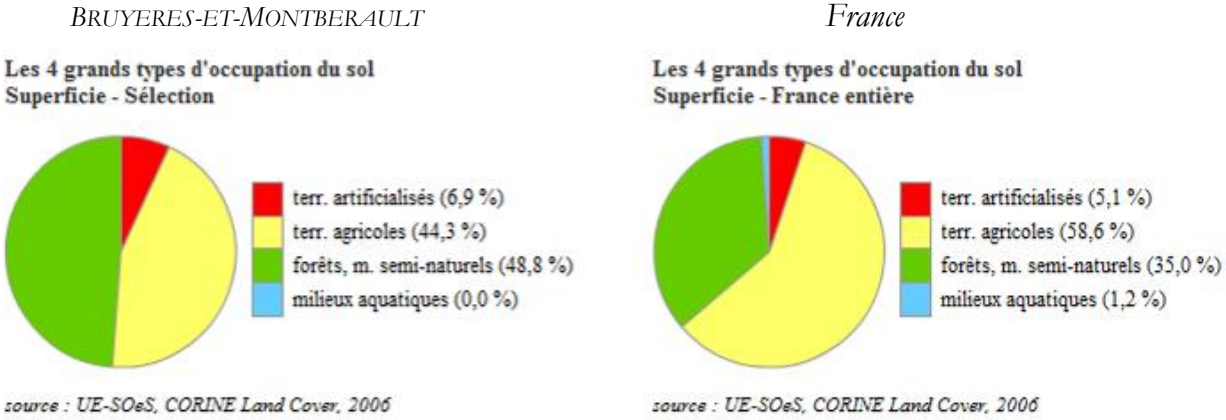


Figure 22 : Répartition de l'occupation du sol

Les conditions géographiques (pentes, humidité…) expliquent la forte part des milieux naturels et semi-naturels à BRUYÈRES-ET-MONTBERAULT : ils y occupent près de la moitié de la surface communale (14 points de plus qu'au niveau national).

✓*Données Direction Départementale des Territoires*

Dans le département de l'Aisne, entre 2003 et 2008, près de 70 ha de terres agricoles ou naturelles ont été en moyenne consommés chaque année au profit de l'habitat. Le rythme de consommation d'espace a triplé sur cette période. Ce résultat provient en partie de la faible maîtrise de l'urbanisation : baisse du taux de logements collectifs, augmentation de la vacance, implantation des activités en périphérie des centres urbains…

Une étude plus approfondie a été menée sur la commune, par la Direction Départementale des territoires. Il en ressort, qu'entre 1999 et 2009, 5 hectares ont été artificialisées, permettant la réalisation de 70 logements dont 4 logements HLM, soit une densité de 14 logements/ha. Avant 1999, la surface totale des parcelles bâties était de 40ha pour 642 logements (dont 53 HLM), soit une densité de 16 logements/ha. La surface moyenne des parcelles est passée de 706m² en 1999 à 898m² en 2009, soit une évolution de 27%.

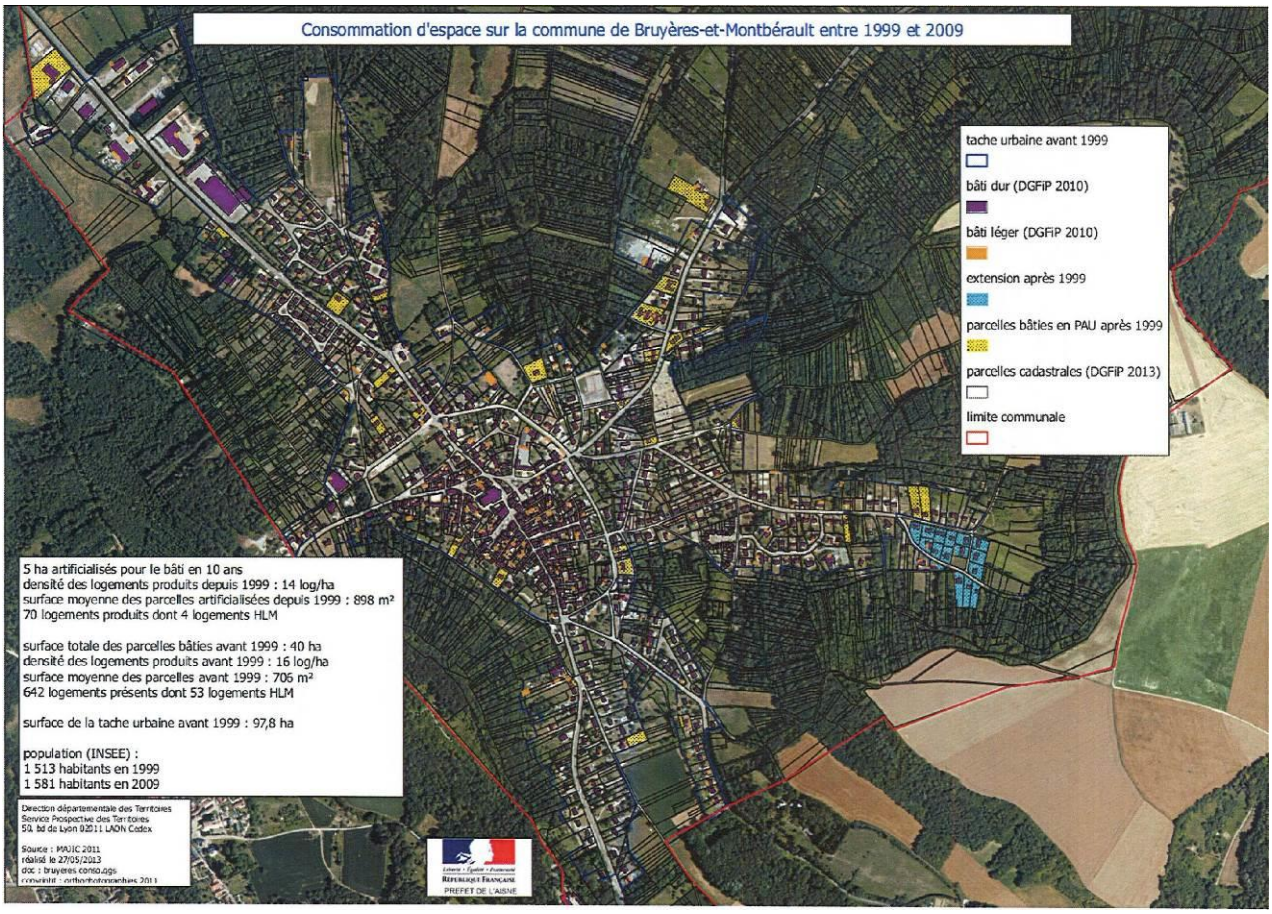


Figure 23 : Carte de la consommation d'espace entre 1999 et 2009

Source : Porter à connaissnace du SCOT du Pays de Laon

2.1.5. Éléments remarquables du paysage communal



Figure 24 : vues sur quelques éléments paysagers de la commune

2.1.6. Site inscrit/classé

La délimitation du site inscrit[23] du village de Vorges (Site urbain, Bourg, Village – arrêté du 5 août 1983) s'arrête en limite communale Ouest de BRUYERES-ET-MONTBERAULT, lequel n'est donc pas concerné. *« Le village est représentatif des villages anciens du sud Laonnois. Sur les collines on retrouve encore des anciennes traces de vignobles tandis que des pâturages et quelques champs ont été établis à mi-pente et dans la vallée. Les constructions de pierre épargnées par la première guerre mondiale sont restées nombreuses. La continuité du bâti est assurée par des murs de pierre qui jouent dans le village un rôle structurant important. À l'intérieur du tissu bâti on peut encore admirer quelques vendangeoirs des XVème, XVIIIème et XIXème siècles »*[24].

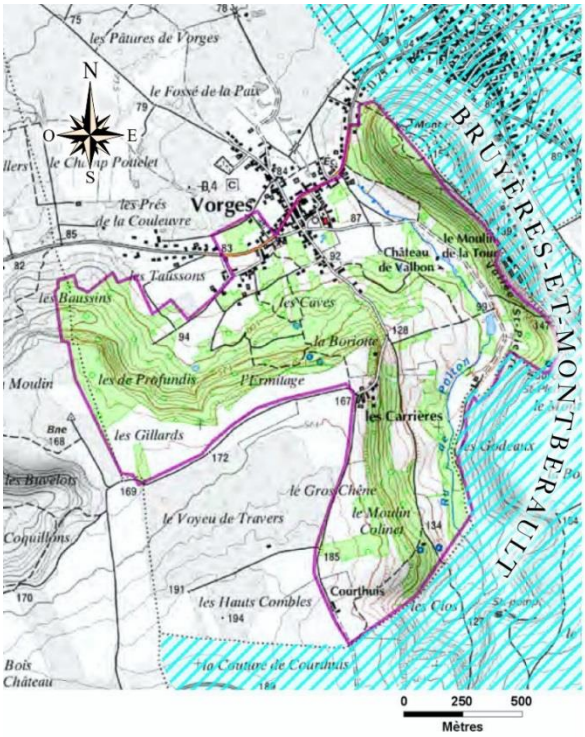


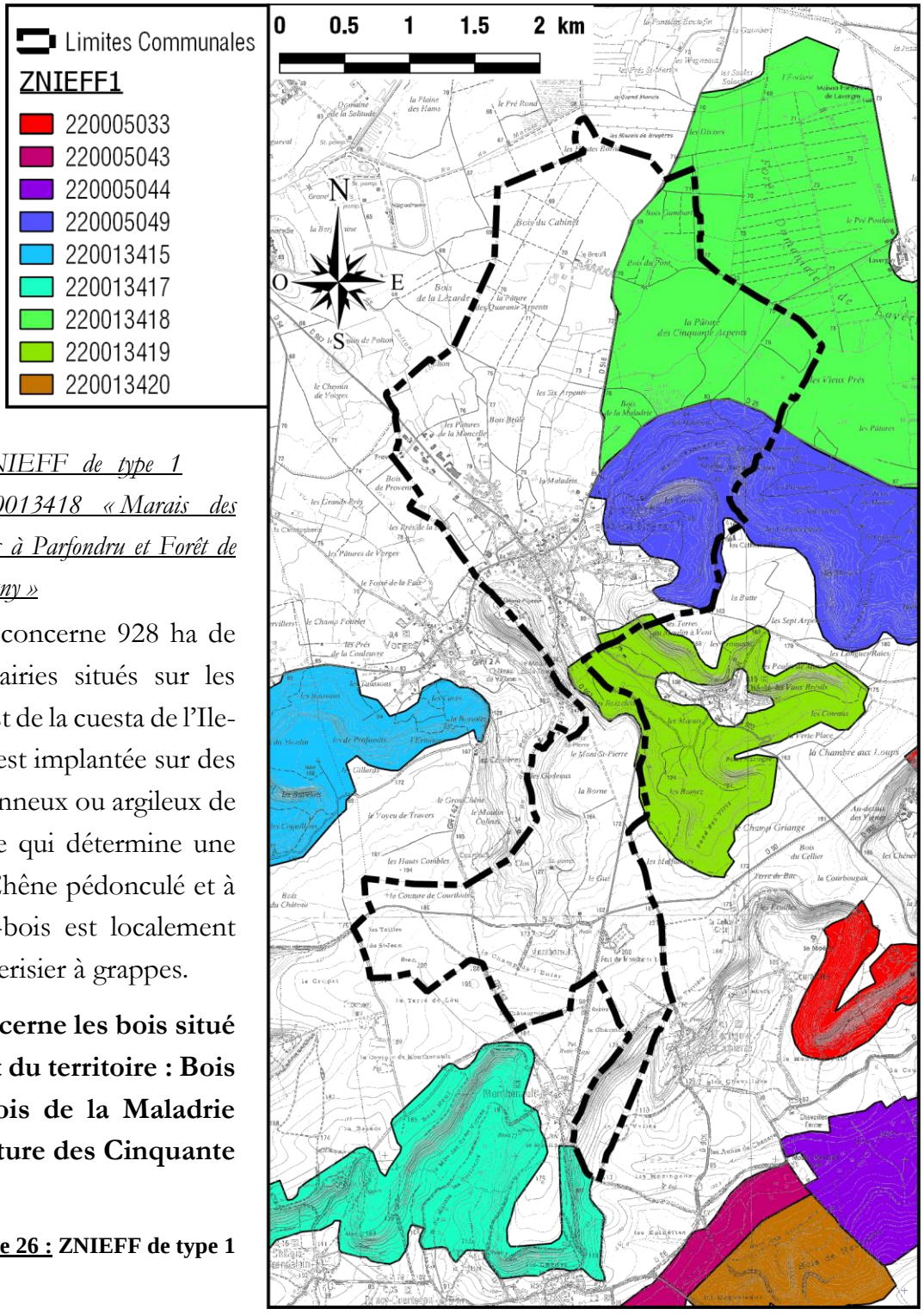
Figure 25 : limites du site inscrit de Vorges et du territoire de BRUYERES-ET-MONTBERAULT

[23] Inscription en vertu du Titre IV du Livre III du Code de L'environnement. Ce classement ne doit pas être confondu avec l'inscription ou le classement au titre des Monuments Historiques.
[24] Rapport de l'inspecteur- février 1983

2.2. Connaissance des milieux naturels

2.2.1. ZNIEFF

Le territoire communal de BRUYERES-ET-MONTBERAULT est directement concerné par les zones d'inventaire (ZNIEFF de type 1[25]) suivantes :



- *la ZNIEFF de type 1 n° 220013418 « Marais des pâtures à Parfondru et Forêt de Lavergny »*

Cette ZNIEFF concerne 928 ha de forêts et de prairies situés sur les marges Nord-Est de la cuesta de l'Ile-de-France. Elle est implantée sur des épandages sablonneux ou argileux de bas de pente, ce qui détermine une forêt fraîche à Chêne pédonculé et à Frêne. Le sous-bois est localement dominé par le Cerisier à grappes.

Cette zone concerne les bois situé au Nord-Ouest du territoire : Bois du Pont, le Bois de la Maladrie ainsi que la Pâture des Cinquante Arpents.

Figure 26 : ZNIEFF de type 1

[25] Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique : secteurs de superficie généralement limitée, définis par la présence d'espèces ou de milieux rares ou remarquables caractéristiques du patrimoine naturel national ou régional.

- *la ZNIEFF de type 1 n° 220005049 « Bois de Parfondru »*

D'une surface de 706 ha, elle s'étend sur les communes de BRUYERES, Chérêt, Festieux, Montchâlons, Parfondru et Veslud. La valeur biologique de ce complexe de milieux est importante et reconnue. Les substrats géologiques variés conditionnent les formes du relief et la structure de la végétation. Les pentes sont constituées d'une alternance de sables et d'argiles surmontée par la dalle structurale de l'Ile-de-France formée des calcaires du Lutécien.

Sur le territoire, la ZNIEFF concerne le bois entourant le Fort de BRUYERES.

- *la ZNIEFF de type 1 n° 220013419 « Vallon de Chérêt »*

La zone est constituée d'un vallon orienté Sud-Est/Nord-Ouest. Plusieurs digitations terminent ce vallon à son extrémité Sud-Ouest. Un ruisseau, qui prend ses sources dans ces différentes digitations, coule en direction de Laon pour rejoindre l'Ardon. On observe, au niveau des sources et le long des ruisselets de la tête du ruisseau, la formation de milieux tuffeux. On note aussi, localement, sur les bords du RUISSEAU, des petites étendues paratourbeuses alcalines, très enrichies en oxyde de fer. Les formations végétales dominantes de ces milieux suintants et de petits marais sont constituées de petites roselières, de cariçaies et de fragments d'aulnaies-frênaies.

Le secteur des Roizelets est concerné par cet inventaire.

On notera également plusieurs autres ZNIEFF de type 1 à proximité dont la première est limitrophe du territoire communal :

- *la ZNIEFF de type 1 n° 220013417 « Côtes de l'Ailette de Monampteuil à Chamouille»*

La zone occupe les versants exposés au sud de la vallée de l'Ailette. Des pelouses particulièrement thermophiles, du Mesobromion, occupent les éperons les mieux exposés. Elles sont entourées par des fourrés arbustifs (*Prunetalia spinosae*) parfois thermophiles (*Berberidion*). Le reste des versants est couvert par des boisements jeunes, souvent en taillis denses et impénétrables, résultant de la recolonisation des pelouses.

Les versants étaient sans doute tous utilisés, autrefois, comme parcours à moutons.

Cette zone est située dans le prolongement du versant formant l'extrême Sud du territoire communal et en contrebas du plateau de Montberault.

- *la ZNIEFF de type 1 n° 220013415 « Côte Nord du Laonnois d'Urcel à Bruyères-et-Montbérault »*

Le site s'étale le long de la face nord des collines du Laonnois. Le versant domine la dépression de la vallée de l'Ardon.

La quasi-totalité du site est boisée. Les pentes abruptes, l'exposition au nord et la

présence de suintements contribuent à renforcer une ambiance submontagnarde très nette. Des pelouses-ourlets relictuelles embroussaillées persistent çà et là, notamment près des villages et en lisière de la forêt.

Cette zone est séparée du territoire de BRUYERES-ET-MONTBERAULT par l'éperon du Mont Pigeon.

- *la ZNIEFF de type 1 n° 220005033 « Pelouses calcaires de Montchalons, Orgeval, Bievres»*

Cette ZNIEFF est constituée de deux îlots comprenant des pelouses calcicoles, des lisières thermophiles, des boisements thermo-calcicoles, de type hêtraie, ainsi que divers boisements de pente et de vallon : hêtraie calcicole, aulnaie-frênaie, chênaie-charmaie.

Ces deux îlots sont situés autour de Montchâlons et de Bièvres. Ils sont, pour l'essentiel, localisés sur des versants exposés au sud, mais certains boisements sont exposés à l'ouest et présentent alors une végétation forestière plus fraîche (zone de Montchâlons essentiellement).

Des cultures s'étendent sur le plateau et sur les bas de versants. Des carrières, formant un front de taille important, se dressent à proximité de la pelouse de Montchâlons. Le calcaire du Lutétien a été exploité, en plusieurs points, en carrières souterraines.

L'ensemble de ces milieux constitue les biotopes préférentiels de nombreuses espèces animales, telles que le Lézard agile (*Lacerta agilis*), la Mante Religieuse (*Mantis religiosa*), et divers lépidoptères et orthoptères, entre autres.

La végétation de cette zone est formée d'un mélange d'éléments floristiques d'origines biogéographiques très différentes. Cette position phytogéographique originale fait de cette zone un secteur d'un grand intérêt scientifique.

Cette zone est située à environ 1 km à l'Est de la partie Sud du territoire de BRUYERES-ET-MONTBERAULT.

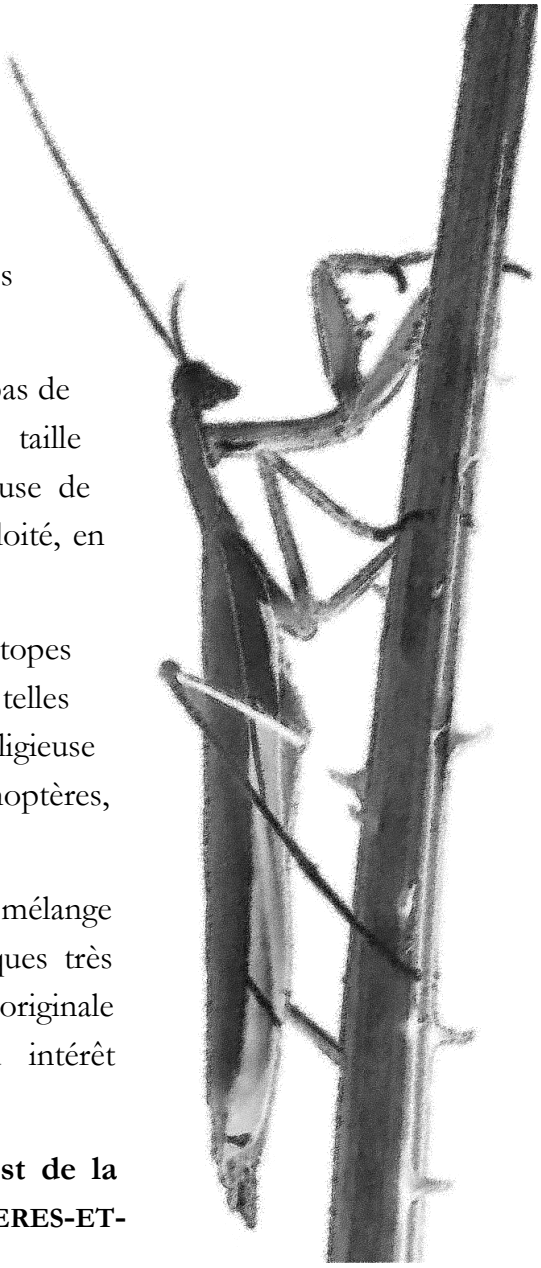


Figure 27 : Mante religieuse

(Espèce en limite d'aire)

- *la ZNIEFF de type 1 n° 220005044 « Vallée de la Bièvre »*

Située en amont du plan d'eau de l'Ailette, la vallée de la Bièvre s'étend sur trois kilomètres et est insérée entre deux contreforts cultivés. Les boisements humides sont dominants et appartiennent à l'aulnaie-frênaie ou l'aulnaie-bétulaie. Les prairies oligotrophes, probablement mieux représentées par le passé, sont actuellement graduellement remplacées par des saulaies, puis des boisements hygrophiles. Quelques prairies oligotrophes à Molinie persistent sur les parties les plus turficoles. Les prairies pâturées, situées sur les niveaux supérieurs, subissent une colonisation permanente par des espèces de la fruticée et de la charmaie.

Une série d'étangs, à vocation de loisir, a été creusée en aval du moulin des Bièvres. Des espèces végétales décoratives, dont des espèces des milieux aquatiques, ont été introduites à des fins d'agrément. La végétation naturelle de ce secteur est particulièrement appauvrie, en raison des pratiques de gestion et d'entretien, orientées vers une forme d'esthétisme particulière.

Les prairies pâturées oligotrophes ne persistent que très ponctuellement, en raison de l'abandon du pâturage. Les milieux naturels tendent actuellement à être colonisés par différents groupements buissonnants prés-forestiers. Ce processus de mutation des milieux est accéléré, en raison de la création d'un réseau de fossés profonds, drainant de façon drastique les zones tourbeuses.

L'implantation d'étangs de loisir constitue un autre facteur de dégradation des milieux naturels. La valeur patrimoniale de ces étangs et abords semble faible, étant donné l'entretien strict réalisé à des fins esthétiques.

Des plantations de peupliers sont constatées mais ne représentent qu'une faible surface.

Cette zone se situe à environ 1,2 km à l'Est de la partie Sud du territoire de BRUYERES-ET-MONTBERAULT.

- *la ZNIEFF de type 1 n° 220005043 « Plan d'eau et haute vallée de l'Ailette »*

Le site comprend essentiellement le plan d'eau de l'Ailette, ainsi qu'une partie des vallées de la Bièvre et de l'Ailette et leurs prairies adjacentes. Le plan d'eau est une retenue crée au début des années 80 par barrage des vallées de la Bièvre et de l'Ailette au niveau de leur confluence.

Les milieux dominant de la zone sont les milieux aquatiques, les herbiers enracinés à nénuphars et les herbiers flottants à Naïade et à Myriophylle. Les franges du plan d'eau sont occupées par des fragments de roselière, de typhaie et de cariçaie (*Phragmition* et *Caricion rostratae* fragmentaire). Les prairies de la vallée de l'Ailette présentent un gradient

d'hygrométrie lié à la pente des versants. Pour l'essentiel, elles se rattachent au *Cynosurion cristati* et au *Mentho-Juncion inflexi*. Certaines parties, les plus humides, sont ponctuellement paratourbeuses. Des saulaies temporairement inondées persistent en vallée de la Bièvre. Ailleurs, ce sont des fragments d'aulnaie-frênaie qui occupent les bords boisés.



Le niveau du plan d'eau est contrôlé pour assurer l'écrêtage des crues et le soutient du débit de l'Ailette en été. Il est voué aux loisirs durant les mois d'été : sports nautiques, baignade, pêche,....

Les parties les plus proches de cette ZNIEFF sont localisées à environ 800 m au Sud du territoire de BRUYERES-ET-MONTBERAULT.

- *la ZNIEFF de type 1 n° 220013420 « Côte de l'Ailette de Neuville-sur-Ailette à Bouconville-Vauclair »*

Des pelouses, particulièrement thermophiles du *Mesobromion*, occupent les éperons les mieux exposés. Elles sont entourées par des fourrés arbustifs (*Prunetalia spinosae*), parfois thermophiles (*Berberidion*). Le reste des versants est couvert par des boisements jeunes, souvent en taillis denses et impénétrables, résultant de la recolonisation des pelouses.

Les versants étaient sans doute tous utilisés comme parcours à moutons, mais certains présentent des signes anciens de mise en culture, en bas de versant.

Des extractions de pierre ont été réalisées sur les terrains communaux de Chermizy-Ailles. Le site a connu, durant la Grande Guerre, des batailles particulièrement acharnées.

Cette zone se situe à environ 1,2 km au Sud-Est de l'extrémité Sud du territoire de BRUYERES-ET-MONTBERAULT, de l'autre côté de l'Ailette.

En plus des zones d'inventaire au sens strict ont été définies des zones plus vastes désignées comme ZNIEFF de type 2[26]). BRUYERES-ET-MONTBERAULT est concernée par :

➮ *la ZNIEFF de type 2 n°220120046 « Collines du Laonnois et du Soissons septentrional ».*

Sont concernés 36 217 hectares au Sud de Laon dont la totalité du territoire communal. Le site s'étend entre la cuesta d'Ile-de-France au Nord, la vallée de l'Aisne au Sud, les plaines de Champagne à l'Est et la forêt domaniale de Saint-Gobain à l'Ouest. Il intègre la totalité des collines du Laonnois (au Nord de l'Ailette) et les marges Nord-Est du Soissonnais (entre l'Ailette et l'Aisne).

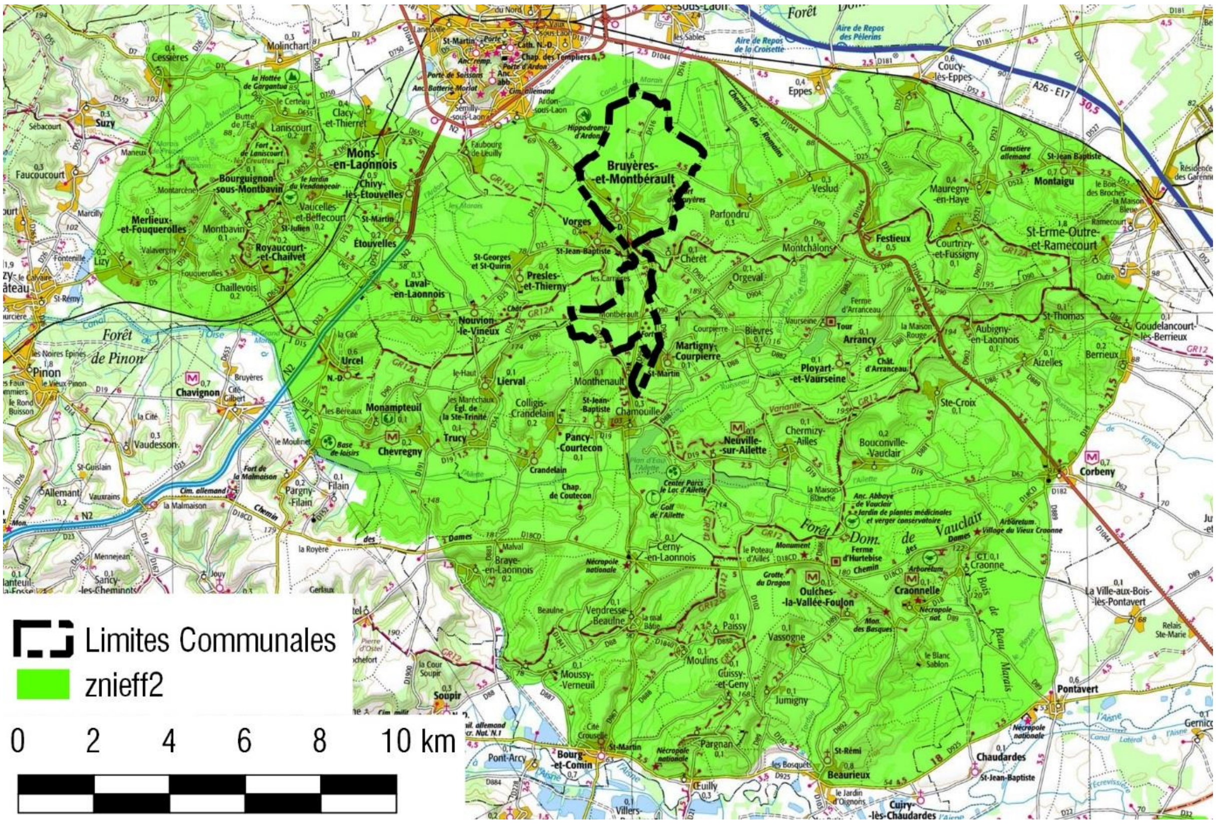


Figure 28 : Situation de la commune au sein de la ZNIEFF de type 2

Le site possède des caractéristiques topographiques intéressantes, avec des phénomènes de cloisonnement des vallées (Ailette, Ardon sur une partie de son cours) et d'opposition de versant très marqués.

[26] Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique : *« grands ensembles naturels riches ou peu modifiés par l'homme ou offrant des potentialités biologiques importantes ».*

2.2.2. Corridors écologiques potentiel

Sans attendre les obligations issues du grenelle II de l'environnement, le Conseil Régional, la DIREN (actuelle DREAL) et le FEDER ont procédé, sous la maîtrise d'ouvrage du Conservatoire des Sites Naturels Picards, à l'identification de corridors écologiques formant un réseau fonctionnel de sites abritant des espèces ou des habitats patrimoniaux.

Certains de ces corridors potentiels sont identifiés sur le territoire :

- Deux couloirs à batraciens reliant « La Pâture des cinquante Arpents » (Forêt Domaniale de Lavergny) au Mont Chamberlain ;
- Deux couloirs intra ou inter forestier reliant le Bois du Pont (Forêt Domaniale de Lavergny) et le Bois du Cabinet pour le premier et le Bois de Provent au Bois Brulé pour le second. Ces couloirs sont empruntés par des chevreuils et sangliers en grande quantité, mais aussi par des petits mammifères (renard, blaireaux, raton-laveur, fouine, martre). Il semble, au dire des chasseurs, que le second corridor passe en fait plus loin au Nord-Ouest du village ;
- Un coteau intra ou inter-pelouses calcicoles reliant le Mont Pigeon aux côteaux situés sur la commune de Chérêt en passant par le lieudit « Les Roizelets ».

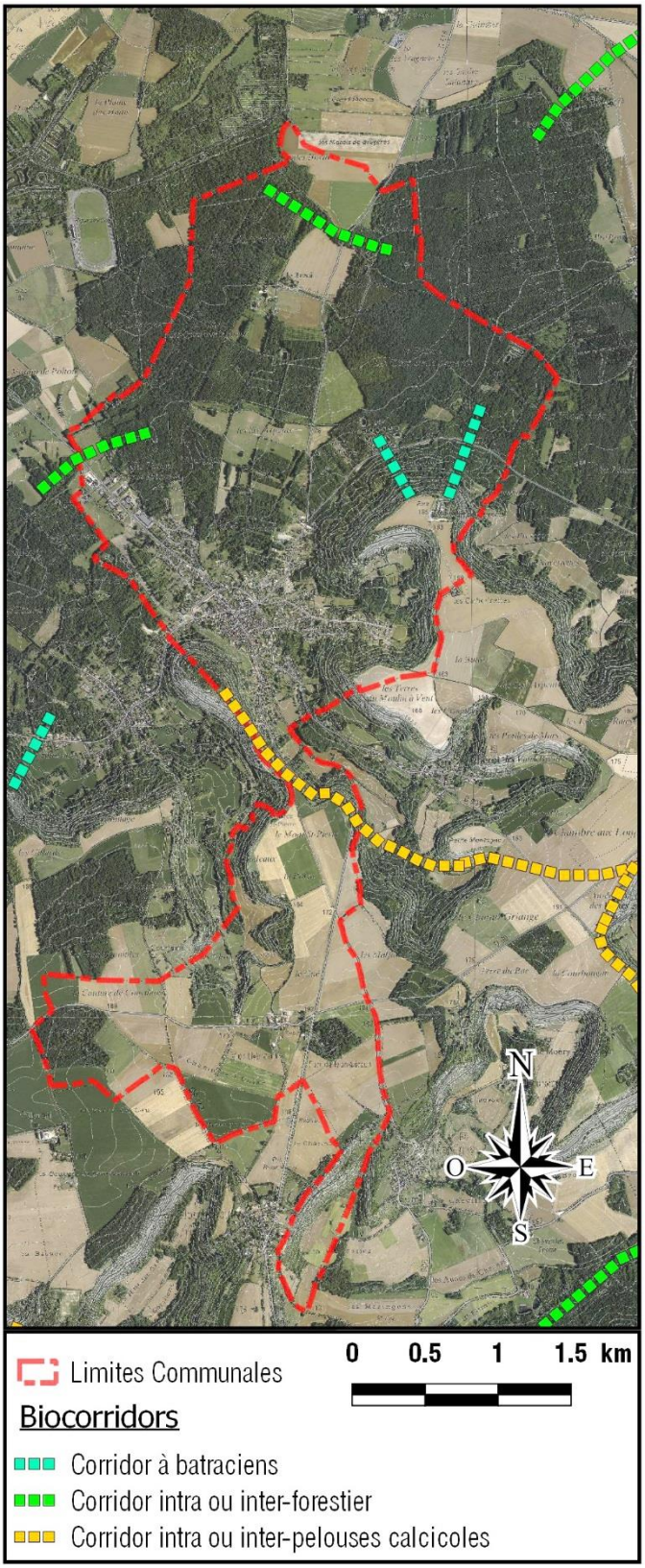


Figure 29 : Biocorridors identifiés concernant le territoire communal

2.2.3. Espaces Naturels Sensibles du Département

Le Schéma Départemental des Espaces Naturels et Sensibles a été adopté par le Conseil Général de l'Aisne, par délibération du 19 octobre 2009. Les Espaces Naturels Sensibles (ENS) sont un outil de protection des espaces naturels, basé sur leur acquisition foncière par le département (Il établit un droit de préemption au sein de ces zones au bénéfice du Département ou de ses délégataires) ou par la signature de conventions entre le Conseil Général et les propriétaires privés ou publics. Cet inventaire distingue 2 types de sites :

- *des sites dits « ENS Site Naturel »* - espaces aux contours précis et présentant une superficie généralement limitée, ils intègrent un ou quelques habitat(s) à enjeux et/ou une ou quelques population(s) d'espèces à enjeux ;
- *des ensembles plus vastes, dits « ENS Grands Territoires »* - territoires d'une grande superficie et dont les contours ne sont qu'indicatifs, ils intègrent les fonctionnalités à l'échelle des grands paysages ; ils ne sont a priori pas destinés à une maîtrise foncière.

Le territoire de BRUYERES-et-MONTBERAULT est directement concernée par trois ENS « Site Naturel » et un ENS « Grands Territoires ».

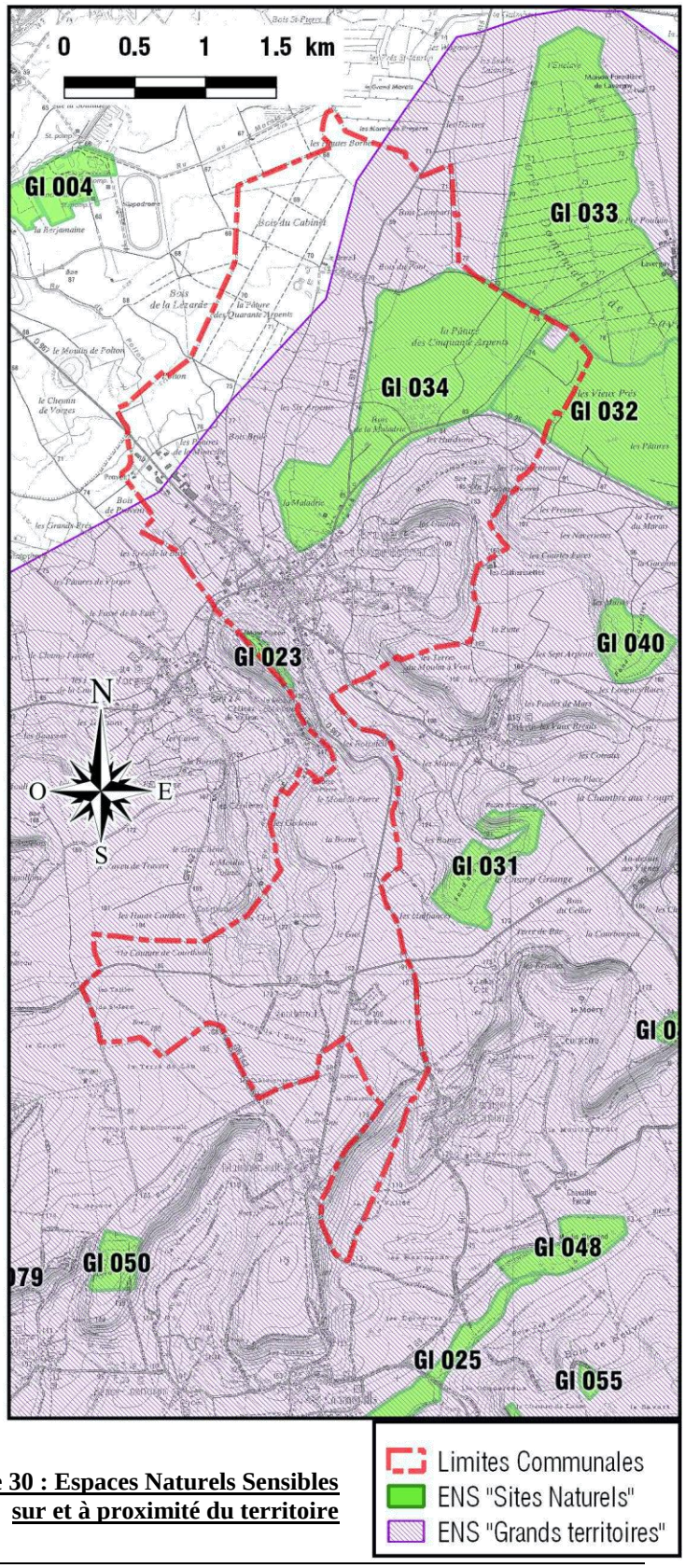


Figure 30 : Espaces Naturels Sensibles sur et à proximité du territoire

ENS « Grands Territoires »

- *Les Collines du Laonnois (Gl 101) :* Diversité exceptionnelle de milieux dont les pelouses calcicoles, pelouses sur sables calcaires.

ENS « Site Naturel »

- *Le Mont Pigeon (GL 023*) : Pelouses calcicoles sur plateau typique des pelouses du Laonnois ;
- *Le Bois de Parfondru (GL 032) :* Complexe de forêts submontagnardes, de prairies et autre milieux remarquables ;
- *La Pâture des Cinquante Arpents (GL 034)* : Prairies humides et plans d'eau ;

De nombreux autres ENS « Site Naturel » sont définis aux environs.

2.2.4. Zones à Dominante Humide

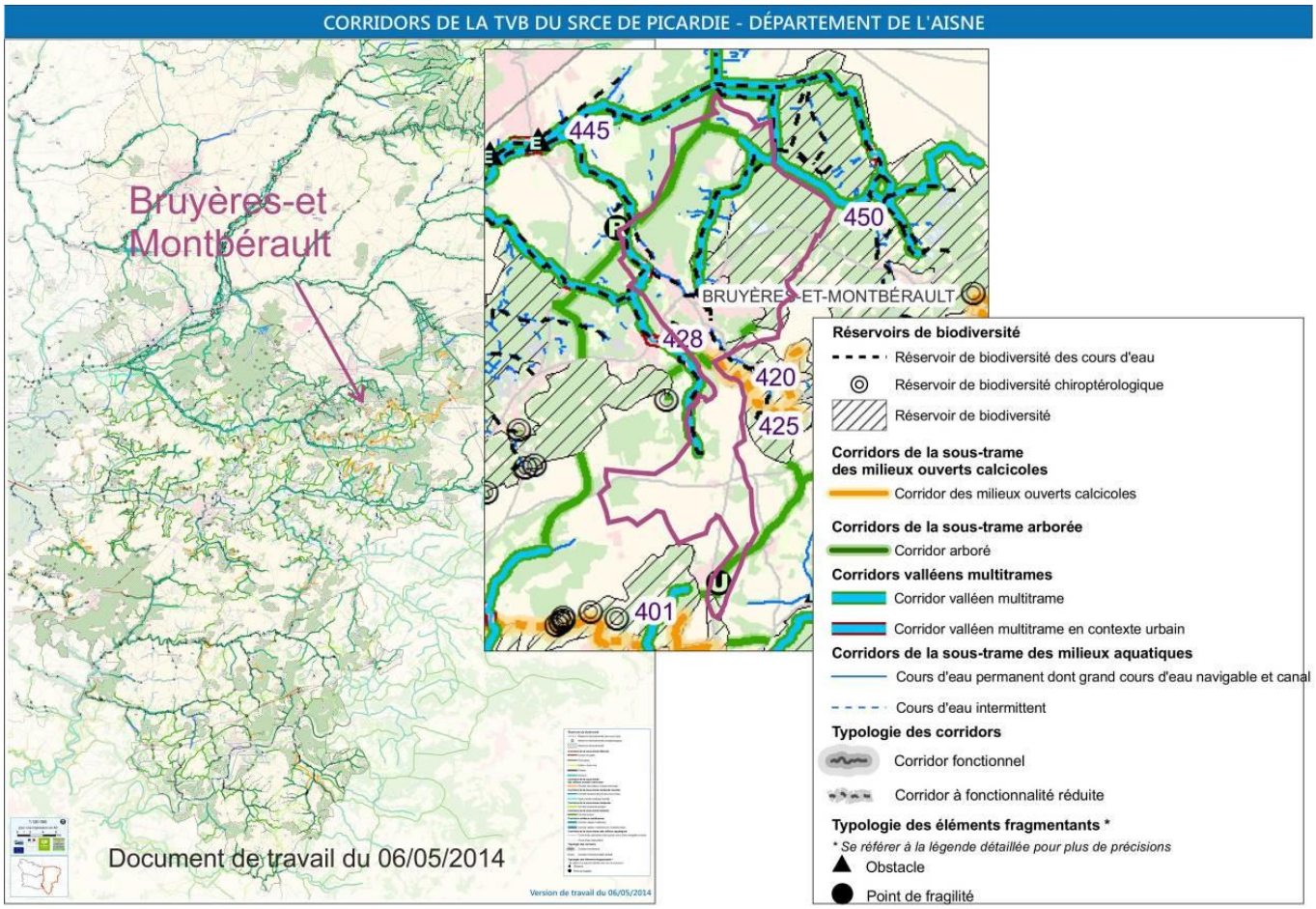
La préservation et la gestion durable des zones humides sont d'intérêt général. Cet intérêt étant aussi bien écologique qu'hydraulique, il conviendra pour les informations relatives à la détermination de ces *Zones à dominante humide de se rapporter au chapitre 1.4.3* (page 28).

2.2.5. Trames vertes et bleues du territoire communal

La principale mesure du Grenelle de l'Environnement consiste en l'instauration de la Trame verte et bleue (TVB), afin de relier par des corridors écologiques, les réservoirs de biodiversité, espaces où elle est la plus riche et la plus diversifiée. Ces liaisons recouvrant des espaces publics et privés permettent aux espèces, remarquables comme ordinaires, de circuler et d'interagir et aux écosystèmes de maintenir voire développer leur fonctionnalité. Elle regroupe les réservoirs de biodiversité (parfois appelés zones nodales ou cœur de nature) et les corridors écologiques les reliant.

La Région Picarde élabore actuellement un Schéma Régional de Cohérence Écologique ; ce document vise à inventorier le patrimoine naturel national et proposer différentes mesures pour assurer sa préservation et, éventuellement, sa remise en état. Cependant, celui-ci est en cours d'élaboration et aucun document opposable n'a encore été produit. Néanmoins, dans un souci d'information et, dans la mesure du possible, d'anticipation, les éléments provisoires disponibles sont présentés dans ce chapitre.

La trame verte est très étendue sur le territoire. Elle se compose des différents boisements qui dessinent les coteaux abrupts ainsi que les étendues boisées accompagnant le réseau de rus qui maille le Nord du territoire communal. Ces rus, ainsi que leur exutoire : le ruisseau du Polton et leurs abords constituent la trame bleue de BRUYERES.



<u>Figure 31 :</u> Proposition de définition des corridors de la TVB pour le secteur de BRUYERES-ET-MONTBERAULT

Ces trames participent au maintien de la biodiversité et assurent un cadre de vie agréable aux habitants.

Les fronts bâtis, bien que perméables pour la petite faune, sont des obstacles au déplacement de certaines espèces ; c'est pourquoi il est important de préserver des coupures d'urbanisation entre les communes. On remarque sur le territoire que le passage des départementales 516 et 967 sont susceptibles de constituer des obstacles aux continuités écologiques, notamment vis-à-vis des corridors écologiques potentiels identifiés par la DREAL.

2.3. Zones Natura 2000

2.3.1. Sites pris en compte

Deux échelles sont à envisager dans le cadre de l'évaluation environnementale du PLU :

- La zone Natura 2000 dont le périmètre recoupe les limites communales de BRUYERES-ET-MONTBERAULT et sur laquelle le PLU est susceptible d'avoir des effets directs ;
- Les zones Natura 2000 des environs sur lesquelles le PLU est susceptible d'avoir des effets indirects.

Le territoire communal recoupe les limites d'un seul site Natura 2000 : **Le Site d'Importance Communautaire « *Collines du Laonnois Oriental* » (FR2200395)**. Ce site recèle un échantillon exemplaire d'habitats du laonnois. Il regroupe en un site éclaté un réseau de coteaux, de vallées et de plateaux calcaires. Le site constitue un réservoir exceptionnel de diversité d'habitats et de flore sans équivalent en plaine, propre au laonnois, une petite région froide très originale sur le plan climatique. Les habitats sont constitués de pelouses chaudes et sèches à caractère montagnard avec diverses lisières, fourrés, pré-bois riches en orchidées ; on retrouve également des systèmes de bas-marins tourbeux (marais d'Haye) et de landes. La diversité des milieux naturels entraîne un intérêt biologique remarquable : la pelouse sèche calcaire, la forêt humide à aulnes et frênes… et accueille de nombreuses espèces animales d'intérêt communautaire : le cuivré des marais, les chauves-souris…

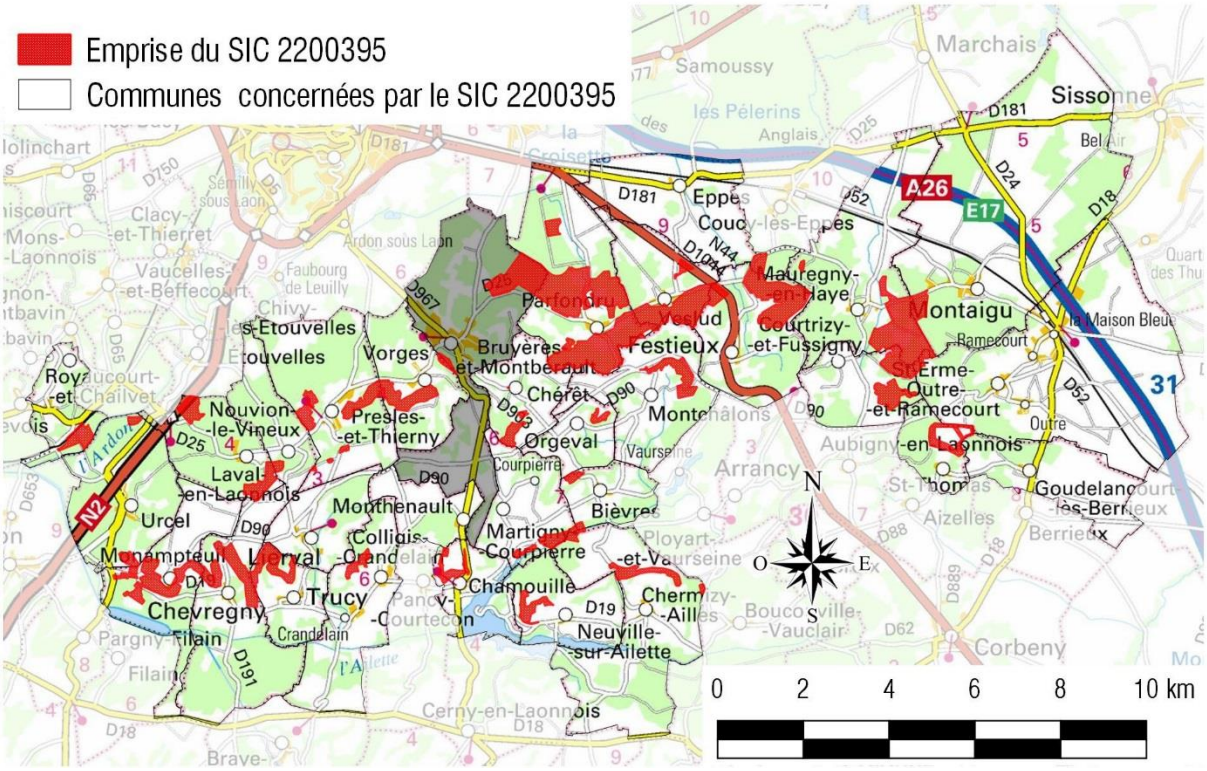


Figure 32 : Limites du SIC 2200395 et communes concernées

À BRUYERES-ET-MONTBERAULT, le SIC concerne :

- 3,2ha, au sud de la zone villageoise, en limite communale avec Vorges (« Le Mont Pigeon ») ;
- 74,4ha au Nord du territoire, en limite communale avec Parfondru (« La Pâture des Cinquante Arpents »).

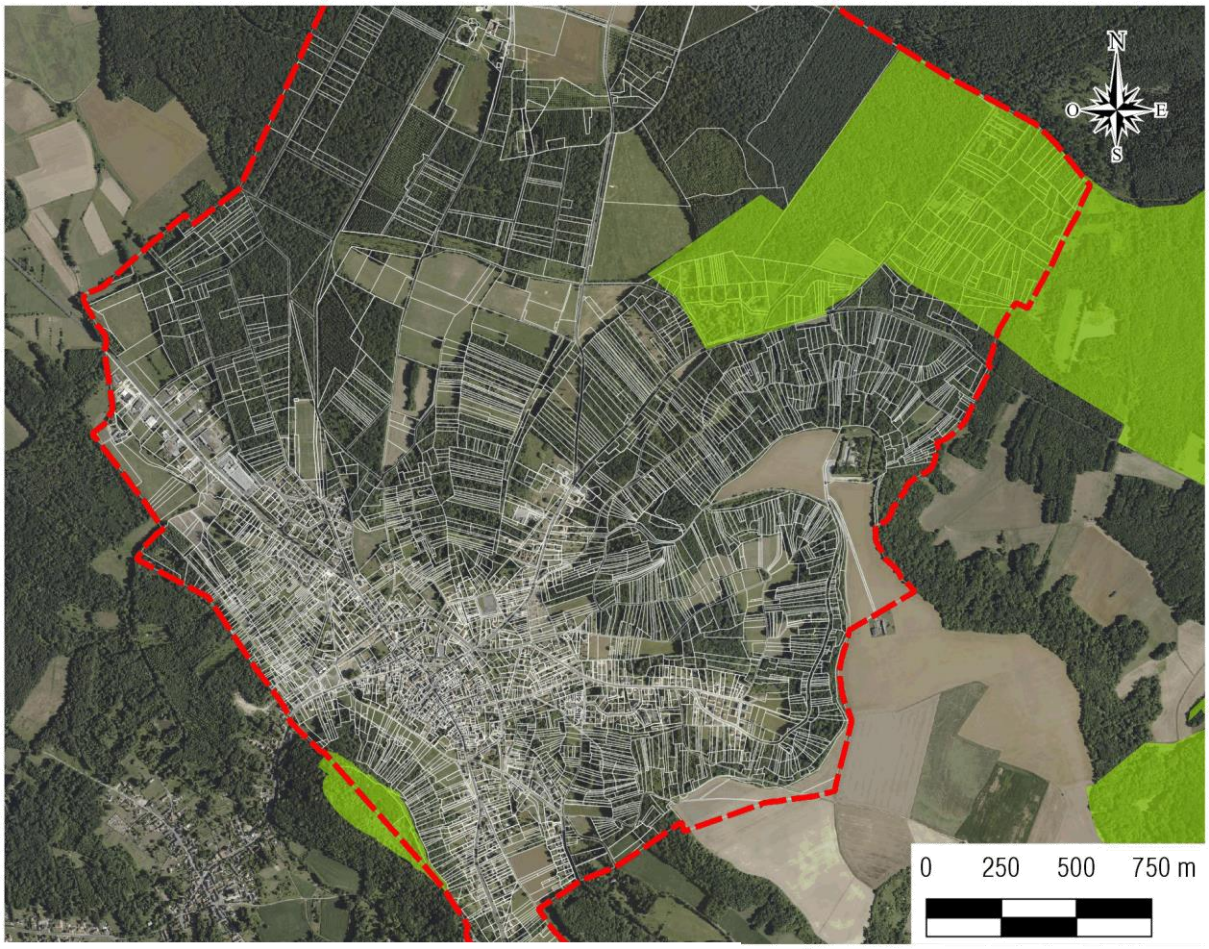


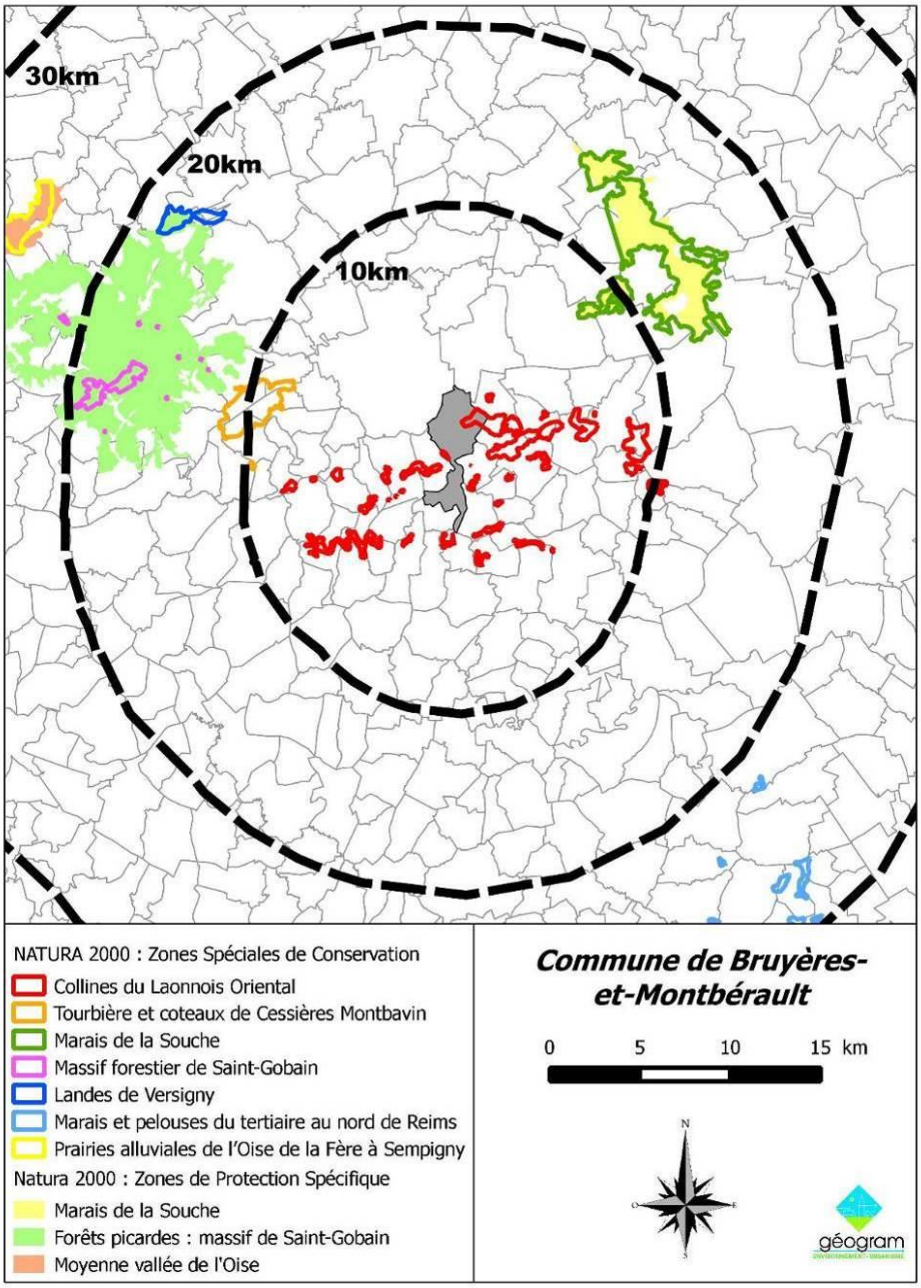
Figure 33 : Limites du SIC 2200395 sur le territoire communal

Ces 77,6 ha représentent 5,6 % de l'ensemble de la zone Natura 2000 et 6,7 % du territoire communal.

Le DOCOB[27] pour ce site a été validé fin 2009.

[27] DOCument d'OBjectifs

Outre les autres parties du Site d' Importance Communautaire « Collines du Laonnois Oriental » (FR2200395), on ne compte pas moins de 9 sites Natura 2000 à moins de 25 km[28] :



- SIC FR2200396 *Tourbière et Coteaux de Cessières-Montbavin* ;
- ZSC FR2200390 *Marais de la Souche* ;
- ZPS FR2212006 *Marais de la Souche* ;
- ZPS FR2212002 *Forêts picardes : massif de Saint-Gobain* ;
- ZSC FR2200392 *massif forestier de Saint-Gobain* ;
- ZSC FR2200391 *Landes de Versigny* ;
- SIC FR2100274 *Marais et pelouses du tertiaire au nord de Reims* ;
- ZSC FR2200383 *Prairies alluviales de l'Oise de la Fère à Sempigny* ;
- ZPS FR2210104 *Moyenne vallée de l'Oise.*

Figure 34 : Natura 2000 à moins de 25 km de BRUYERES-ET-MONTBERAULT

[28] Cette distance correspond à l'aire d'évaluation spécifique la plus importante pour les espèces-clefs Natura 2000 en Picardie

SIC FR2200396 « Tourbière et Coteaux de Cessières-Montbavin »

Au point le plus rapproché, on compte 7,5 km entre le territoire communal et la limite de ce site.

Exceptionnel ensemble de systèmes tourbeux acide et alcalin, associés à des versants avec expositions et substrats variés, il est situé sur la marge nord du Tertiaire parisien à proximité de Laon, il représente l'un des sites les plus riches et les plus diversifiés des plaines d'Europe occidentales. En particulier, les tourbières neutro-alcalines, les tourbières acides, les bois tourbeux dérivés (associées à un réseau d'habitats pelousaires à forestiers sur calcaire), atteignent ici un développement et une complémentarité nulle part égalés en plaine. Sur le plan botanique et phytogéographique, le site des Tourbières et coteaux de Cessières-Montbavin atteint des records européens de diversité et d'originalité en plaine avec près de 500 espèces et 50 plantes protégées ! Aux intérêts écologiques s'ajoutent divers intérêts paysagers, historiques et dynamiques.

Le Formulaire Standard de Données ne signale aucune espèce dont l'aire d'évaluation spécifique serait supérieure à la distance le séparant de la commune. Seuls les impacts potentiels indirects seront donc étudiés dans ce dossier.

ZSC FR2200390 et ZPS FR2212006 « Marais de la Souche »

On compte un minimum de 7,5 km entre le territoire communal et la limite de ce site.

Vaste dépression tourbeuse plate et alcaline implantée dans une ambiance climatique thermo-continentale sur les confins de la Champagne crayeuse et du Laonnois, les marais de la Souche offrent une remarquable représentation d'habitats turficoles. L'ensemble présente un grand éventail d'habitats tourbeux alcalins, notamment roselières, mégaphorbiaies, saulaies cendrées, aulnaies et aulnaies-frênaies à Prunus padus, tandis que les stades pionniers de bas-marais ou de tourbe dénudée se sont considérablement raréfiés. Le vieillissement du marais permet cependant d'observer quelques évolutions ombrotrophes et début d'acidification (apparitions de sphaignes et de *Dryopteris cristata*) évoluant vers la très rare boulaie à sphaignes et *Dryoperis cristata*.

À ce système tourbeux s'ajoute vers le Sud une gradation périphérique faisant le passage à des pelouses sablo-calcaires et pré-bois thermophiles, et à laquelle est associée la forêt de Samoussy (complexe forestier sur substrat crayeux, masqué par des placages sablo-limoneux, alluviaux ou tourbeux, et ponctué de zones humides et de mares).

Le Formulaire Standard de Données ne signale aucune espèce dont l'aire d'évaluation spécifique serait supérieure à la distance le séparant de la commune (au plus, la Bondrée apivore dont l'aire d'évaluation spécifique est de 3,5 km). Seuls les impacts potentiels indirects seront donc étudiés dans ce dossier.

ZPS FR2212002 « Forêts picardes : massif de Saint-Gobain »

Cette ZPS est partout éloignée du territoire communal de BRUYERES-ET-MONTBERAULT de plus de 10,7 km

La forêt de Saint-Gobain & Coucy-Basse est l'un des vastes complexes forestiers de la Picardie. Il occupe une importante butte témoin du rebord septentrional de la cote de l'Ile de France. Cette butte domine d'une centaine de mètres les plaines du Laonnois ; elle présente un relief marqué et est coupée de vallons étroits et sinueux. Les vallées de Saint-Nicolas-aux-Bois et de Prémontré entaillent plus fortement le massif. Le massif, occupé sur un peu plus de la moitié de sa surface par de la hêtraie, intègre une grande part des potentialités forestières et biologiques des sols et du climat du Tertiaire parisien.

Le Formulaire Standard de Données ne signale aucune espèce dont l'aire d'évaluation spécifique serait supérieure à la distance le séparant de la commune (au plus, la Bondrée apivore dont l'aire d'évaluation spécifique est de 3,5 km). Seuls les impacts potentiels indirects seront donc étudiés dans ce dossier.

ZSC FR2200392 « massif forestier de Saint-Gobain »

Les portions de cette ZPS les plus proches du territoire communal de BRUYERES-ET-MONTBERAULT sont situées à 12,5 km

Ce complexe forestier intègre une bonne part des potentialités forestières et intraforestières du nord du Tertiaire parisien à caractère mixte subatlantique/précontinental. La variété des substrats, associée à la morphologie tortueuse, la confluence des cortèges biogéograhiques subatlantiques, précontinaux et submontagnards induisent une excellente représentation des types forestiers du Tertiaire parisien septentrional. Les très nombreux contrastes hydromorphiques et mésoclimatiques permettent d'observer de remarquables transects écologiques en continuité.

Les habitats intraforestiers du massif de Saint-Gobain (anciennes carrières et cavités à chauve-souris, layons et laies herbeuses, sources et ruisselets, lisières internes, ...) apportent une diversité complémentaire à cet ensemble.

Parmi les espèces-clefs figurant le Formulaire Standard de Données (essentiellement des chauves-souris), aucune n'a une aire d'évaluation spécifique supérieure à la distance le séparant de la commune (cette aire est au maximum de 10 km pour les espèces considérées). Seuls les impacts potentiels indirects seront donc étudiés dans ce dossier.

ZSC FR2200391 « Landes de Versigny »

Ce site est au plus proche à 15,2 km du territoire de BRUYERES-ET-MONTBERAULT.

Les Landes de Versigny constituent un site avec une mosaïque de dépressions humides entourées de buttes sableuses. Ces dépressions peuvent être assimilées à un grand impluvium. Au travers de cette particularité géologique et hydrologique vont s'épanouir une multitude d'habitats humides et secs remarquables.

Les Landes de Versigny représentent une exceptionnelle séquence depuis la lande acide sur podzol jusqu'aux tourbières acides et mares oligotrophes à sphaignes en passant par la lande tourbeuse, l'ensemble présentant un caractère subatlantique et continental mélangé. Parmi les communautés remarquables de la réserve, de nombreux habitats landicoles turficoles sont en grande raréfaction dans les plaines du nord-ouest de l'Europe. Au nord de la réserve naturelle on note la présence d'une petite tourbière bombée acide en stade final d'évolution et où subsiste encore *Eriophorum vaginatum*. L'ensemble est exemplaire et représentatif des habitats oligotrophes sur sables acides du tertiaire parisien. Vers le nord, le secteur forestier du Bois de la Queue à caractères acidiphiles et calcicoles s'exprimant en mosaïque, joue un rôle protecteur et régulateur de la nappe alimentant le système landicole.

La seule espèce-clef figurant le Formulaire Standard de Données est l'écaille chinée pour laquelle groupe d'experts de la convention de Berne considère que seule la sous-espèce *Callimorpha quadripunctaria rhodonensis* (endémique de l'île de Rhodes) est menacée en Europe. Seuls les impacts potentiels indirects seront donc étudiés dans ce dossier.

SIC FR2100274 « Marais et pelouses du tertiaire au nord de Reims »

On compte un minimum de 21,7 km entre le territoire communal et la limite de ce site.

Dans les secteurs boisés et à l'occasion de clairières se développent des pelouses sur sables. Le substrat y est plus ou moins décalcifié, ce qui permet une différenciation floristique importante. On observe alors des pelouses sur sables enrichis en calcaire, des pelouses sur sables décalcifiés, avec des faciès plus ou moins fermés, et en mosaïque des groupements d'annuelles. La végétation possède plusieurs espèces protégées. La faune entomologique est variée, et l'on observe une très belle population d'Agrion de Mercure. Les marais sont liés à des niveaux argileux ou marneux reposant sur les sables. Ils sont alcalins et se développent dans de vastes dépressions situées en tête de vallon ou au niveau de ligne de source.

Le Formulaire Standard de Données ne signale aucune espèce dont l'aire d'évaluation spécifique serait supérieure à la distance le séparant de la commune (au plus, celle du Grand Rhinolophe est de 10 km). Seuls les impacts potentiels indirects seront donc étudiés dans ce dossier.

ZSC FR2200383 « Prairies alluviales de l'Oise de la Fère à Sempigny »

Cette ZSC est partout éloignée du territoire communal de BRUYERES-ET-MONTBERAULT de plus de 24 km

Ensemble alluvial exceptionnel représentant l'un des derniers grands systèmes alluviaux inondables d'Europe occidentale et faisant l'objet de mesures agri-environnementales. Le site associe au sein du lit majeur de l'Oise, un axe régulièrement inondable et centré sur le cours sinueux de l'Oise avec de grandes étendues de prés de fauche ponctués de nombreuses dépressions, mares, fragments de forêts alluviales et des séries prairiales périphériques hygrophiles à méso-hygrophiles. L'ensemble constituant un réseau d'habitats humides à frais de vastes superficies, d'intérêt écosystémique majeur.

Les habitats essentiels sont les prés de fauche subcontinentaux avec leurs mosaïques d'habitats amphibies et aquatiques auxquels on ajoutera de façon plus ponctuelle les lambeaux de boisements alluviaux à *Ulmus laevis*, particulièrement exemplaire aux environs de Varennes, avec la megaphorbiaie alluviale inondable à *Cuscuta europaea*.

Toutes les espèces-clé signalées dans le Formulaire Standard de Données ont une aire d'évaluation spécifique inférieure à la distance séparant le site de la commune de BRUYERES-ET-MONTBERAULT (maximum 10 km pour diverses espèces de chauves-souris).

ZPS FR2210104 « Moyenne vallée de l'Oise »

Reprenant en grande partie les limites de la ZSC ci-dessus, la ZPS a le même éloignement par rapport territoire communal de BRUYERES-ET-MONTBERAULT (plus de 24 km).

La ZPS est un système alluvial hébergeant de grandes étendues de prés de fauche ponctuées de nombreuses dépressions, mares et fragments de bois alluviaux. Les habitats essentiels sont les prés de fauche peu fertilisés et inondables et les prés de fauche plus rarement inondés et très faiblement fertilisés. Plus ponctuellement, les bois alluviaux et les prés tourbeux relictuels confèrent un grand intérêt à certaines entités de la vallée. Au total, près de 200 espèces d'oiseaux ont été recensées en Moyenne vallée de l'Oise. Parmi les espèces de la directive "Oiseaux", douze y sont nicheuses dont le Râle des genêts, menacé au niveau mondial.

Le Formulaire Standard de Données ne signale aucune espèce dont l'aire d'évaluation spécifique serait supérieure à la distance le séparant de la commune (au plus, celles de la cigogne blanche et de la cigogne noire sont de 15 km). Seuls les impacts potentiels indirects seront donc étudiés dans ce dossier.

Tableau de synthèse des aires d'évaluation spécifique et distance déterminant les sites Natura 2000 à prendre en compte

Site	Aire d'évaluation spécifique la plus grande	Distance au point le plus rapproché de la commune
FR2200396 *Tourbière et Coteaux de Cessières-Montbavin* ;	zone tampon	7,5 km
FR2200390 *Marais de la Souche* ;	1 km (*Triturus cristatus*)	7,5 km
FR2212006 *Marais de la Souche* ;	3,5 km (*Pernis apivorus*)	7,5 km
FR2212002 *Forêts picardes : massif de Saint-Gobain* ;	10 km (chiroptères)	10,75 km
FR2200392 *Massif forestier de Saint-Gobain* ;	3,5 km (*Pernis apivorus*)	10,75 km
FR2200391 *Landes de Versigny* ;	néant	15,2 km
FR2100274 *Marais et pelouses du tertiaire au nord de Reims* ;	10 km (*chiroptères*)	21,7 km
FR2200383 *Prairies alluviales de l'Oise de la Fère à Sempigny ;*	10 km (*chiroptères*)	24 km
FR2210104 *Moyenne vallée de l'Oise.*	15 km (*cigognes*)	24 km

2.3.2. Espèces de la directive « Habitats »

Ensemble du SIC « Collines du Laonnois Oriental » (FR2200395)

POPULATION				ÉVALUATION			
NOM	STATUT	ABONDANCE	ABONDANCE	POPULATION	CONSERVATION	ISOLEMENT	GLOBALE
Vertigo angustior	Résidence	Présente	Très Rare	2%≥p>0%	Moyenne / réduite	Non-isolée	Significative
Vertigo moulinsiana	Résidence	Présente	Rare	2%≥p>0%	Bonne	Non-isolée	Bonne
Lycaena dispar	Résidence	100-300 individus	Rare	2%≥p>0%	Bonne	Non-isolée	Bonne
Triturus cristatus	Résidence	50-100 individus	Très Rare	2%≥p>0%	Moyenne / réduite	Non-isolée	Significative
Rhinolophus hipposideros	hivernage	50-100 individus	Commune	2%≥p>0%	Bonne	en marge de son aire de répartition	Bonne
Rhinolophus ferrumequinum	hivernage	50-100 individus	Commune	2%≥p>0%	Bonne	Non-isolée	Bonne
Myotis emarginatus	hivernage	20-30 individus	Rare	2%≥p>0%	Bonne	Non-isolée	Bonne
Myotis bechsteinii	hivernage	1-5 individus	Très Rare	2%≥p>0%	Bonne	Non-isolée	Bonne
Myotis myotis	hivernage	5-15 individus	Rare	2%≥p>0%	Bonne	Non-isolée	Bonne

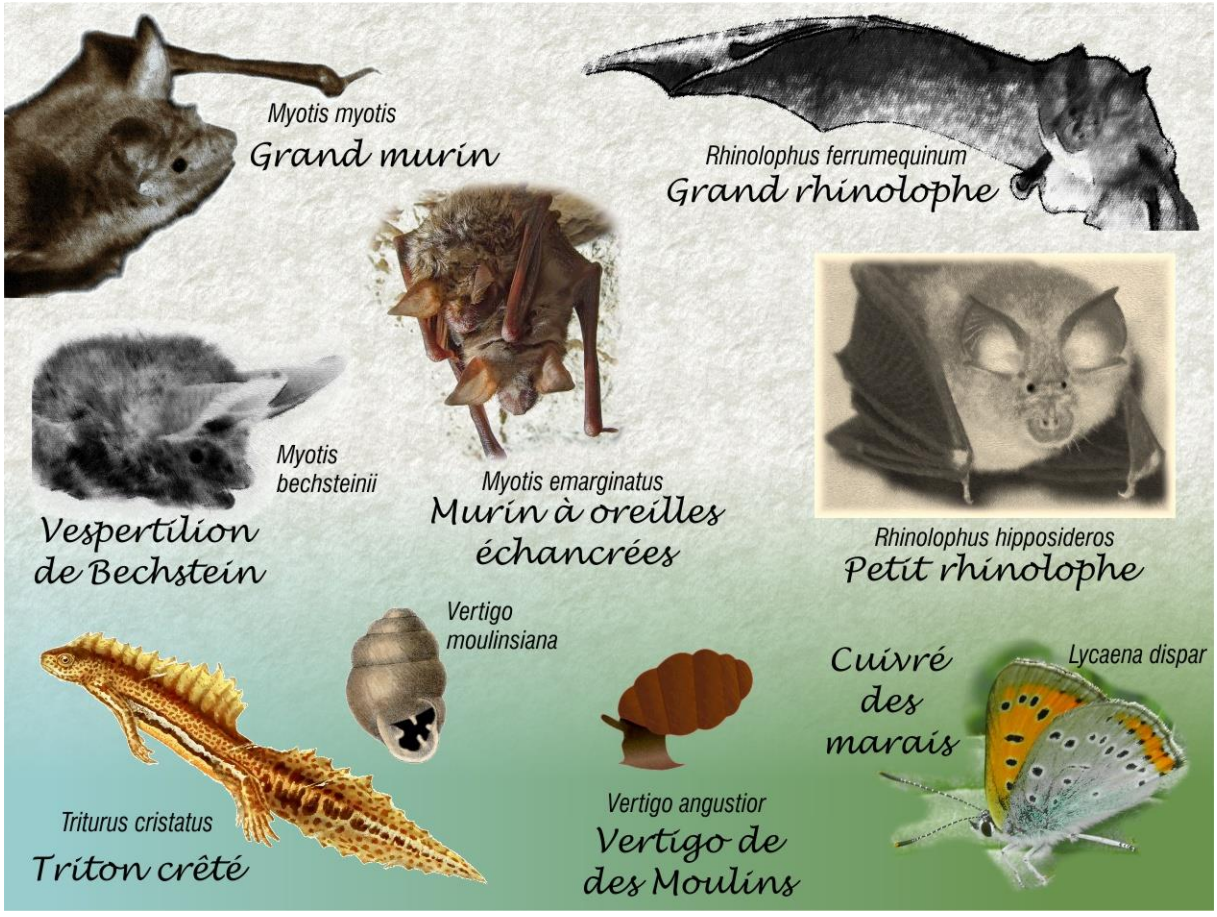


Figure 35 : Espèces de l'annexe II Natura 2000 rencontrées dans le SIC FR2200395

2.3.3. Habitats de la directive « Habitats »

Ensemble du SIC « Collines du Laonnois Oriental » (FR2200395)

Nom	Couverture	Superficie (ha)	Qualite donnees	Representativite	Superficie relative	Conservation	Globale
2330 - Dunes intérieures avec pelouses ouvertes à *Corynephorus* et *Agrostis*	0,02%	0,34	Bonne	Significative	2%≥p>0	Excellente	Bonne
3130 - Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des *Littorelletea uniflorae* et/ou des *Isoeto-Nanojuncetea*	0,01%	0,1	Bonne	Significative	2%≥p>0	Excellente	Bonne
3140 - Eaux oligomésotrophes calcaires avec végétation benthique à *Chara spp.*	0,01%	0,07	Moyenne	Significative	2%≥p>0	Bonne	Significative
3150 - Lacs eutrophes naturels avec végétation du *Magnopotamion* ou de *l'Hydrocharition*	0,07%	1	Médiocre	Significative	2%≥p>0	Bonne	Significative
3260 - Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du *Ranunculion fluitantis* et du *Callitricho-Batrachion*	0,04%	0,51	Moyenne	Significative	2%≥p>0	Bonne	Bonne
4010 - Landes humides atlantiques septentrionales à *Erica tetralix*	0,06%	1,05	Bonne	Significative	2%≥p>0	Bonne	Bonne
4030 - Landes sèches européennes	0,2%	2,7	Bonne	Significative	2%≥p>0	Bonne	Bonne
5130 - Formations à *Juniperus communis* sur landes ou pelouses calcaires	0,09	1,24	Bonne	Significative	2%≥p>0	Bonne	Bonne
6210 - Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (*Festuco-Brometalia*) (* sites d'orchidées remarquables)	1%	13,74	Moyenne	Bonne	2%≥p>0	Bonne	Bonne
6230 - Formations herbeuses à *Nardus*, riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale)	0,02%	0,3	Bonne	Significative	2%≥p>0	Moyenne / réduite	Significative
6410 - Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (*Molinion caeruleae*)	0,63%	8,63	Bonne	Significative	2%≥p>0	Bonne	Bonne
6430 - Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin	0,22%	3,04	Moyenne	Significative	2%≥p>0	Bonne	Significative
6510 - Prairies maigres de fauche de basse altitude (*Alopecurus pratensis, Sanguisorba officinalis*)	0,35 %	4,83	Moyenne	Significative	2%≥p>0	Moyenne / réduite	Significative
7110 - Tourbières hautes actives	0,03 %	0,39	Bonne	Significative	2%≥p>0	Bonne	Bonne
7140 - Tourbières de transition et tremblantes	0 %	0,03	Bonne	Significative	2%≥p>0	Moyenne / réduite	Significative
7150 - Dépressions sur substrats tourbeux du *Rhynchosporion*	0,02 %	0,24	Bonne	Significative	2%≥p>0	Excellente	Bonne
7220 - Sources pétrifiantes avec formation de tuf (*Cratoneurion*)	0 %	0,04	Bonne	Significative	2%≥p>0	Moyenne / réduite	Significative
7230 - Tourbières basses alcalines	0,21 %	2,9	Bonne	Significative	2%≥p>0	Bonne	Bonne
91D0 - Tourbières boisées	0,25 %	3,5	Bonne	Significative	2%≥p>0	Bonne	Bonne
91E0 - Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* (*Alno-Padion*, *Alnion incanae*, *Salicion albae*)	0,64 %	8,76	Moyenne	Significative	2%≥p>0	Bonne	Significative
9120 - Hêtraies acidophiles atlantiques à sous-bois à *Ilex* et parfois à *Taxus* (*Quercion robori-petraeae* ou *Ilici-Fagenion*)	0,48 %	6,68	Médiocre	Significative	2%≥p>0	Moyenne / réduite	Significative
9130 - Hêtraies de *l'Asperulo-Fagetum*	26,27 %	361,94	Médiocre	Bonne	2%≥p>0	Bonne	Bonne

Nom	Couverture	Superficie (ha)	Qualite donnees	Representativite	Superficie relative	Conservation	Globale
9180 - Forêts de pentes, éboulis ou ravins du *Tilio-Acerion*	0,24 %	3,33	Moyenne	Significative	2%≥p>0	Bonne	Bonne
9190 - Vieilles chênaies acidophiles des plaines sablonneuses à *Quercus robur*	1,32 %	18,23	Moyenne	Significative	2%≥p>0	Bonne	Bonne

Portion du site Natura 2000 située à BRUYERES-ET-MONTBERAULT

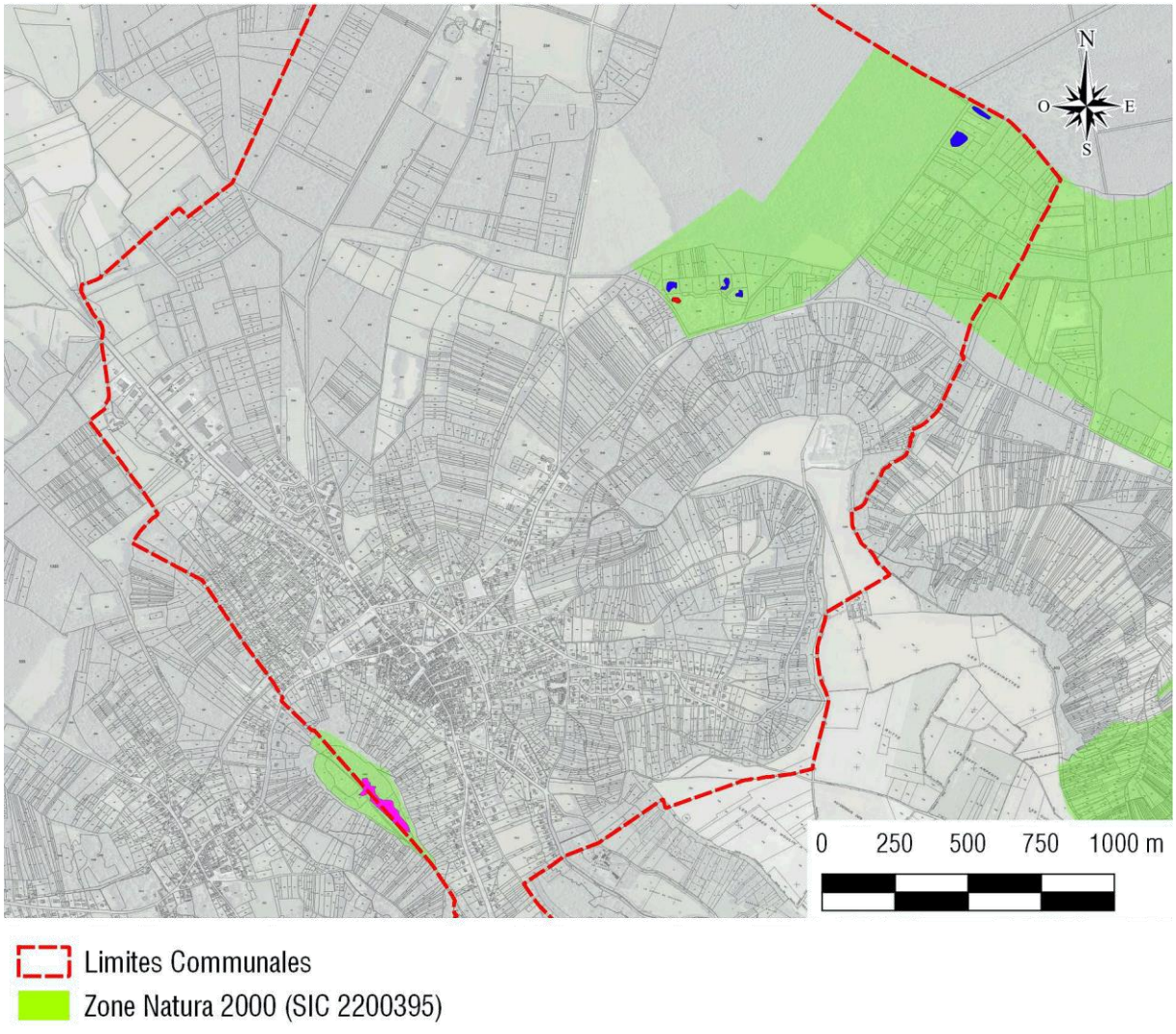


Figure 36 : Habitats de l'annexe II Natura 2000 rencontrées sur la commune

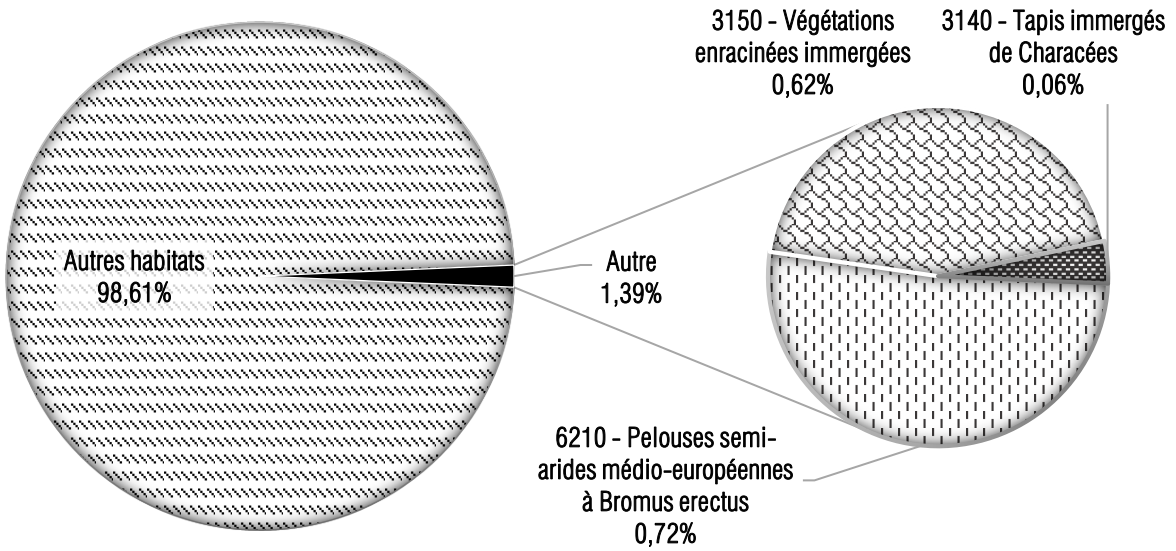


Figure 37 : Répartition des habitats de l'annexe II dans la portion de zone Natura 2000 comprise sur le territoire communal

2.3.4. Perspectives d'évolution

Le DocOb met en avant plusieurs objectifs liés aux dynamiques à l'œuvre dans et en dehors du site. Ces dynamiques peuvent être d'une part naturelles ou anthropiques et d'autre part favorables ou défavorables aux enjeux de conservation.

2.3.4.1. Objectif 1 : « Maintenir et restaurer les pelouses sèches et les milieux associés »

Les pelouses et landes sèches, les fourrés de Genévrier sont issus d'une longue exploitation par le pastoralisme ovin. Sur le site NATURA 2000, ces milieux sont généralement peu entretenus aujourd'hui et la dynamique naturelle tend à les faire régresser voire disparaître. À BRUYERES-ET-MONTBERAULT, cet enjeu est surtout localisé au niveau du Mont Pigeon.

2.3.4.2. Objectif 2 : « Maintenir et restaurer les milieux humides d'intérêt européen »

Cet objectif concerne des milieux humides qui, comme les pelouses sèches, issus de pratiques agro-pastorales anciennes. Aucun de ces milieux n'est cependant identifié sur le territoire de la commune.

2.3.4.3. Objectif 3 : « Améliorer la qualité des écosystèmes aquatiques »

Les habitats concernés sont souvent de petite dimension. À BRUYERES-ET-MONTBERAULT, ils sont situés dans le secteur du lieu-dit « la Pâture des Cinquante Arpents ». Les dangers pesant sur eux sont surtout liés à l'eutrophisation (excès

chronique de nutriments, notamment azotés, issus de l'activité humaine : agriculture, épuration insuffisante des eaux usées…) et à une atteinte directe aux milieux en question par artificialisation (traitement des plans d'eau selon des objectifs d'agrément (pêche, « nettoyage » des berges et des fonds, etc.).

2.3.4.4. Objectif 4 : « Préserver les milieux forestiers d'intérêt européen »

Malgré les importantes surfaces forestières au sein de la zone Natura 2000 sur le territoire de BRUYERES-ET-MONTBERAULT, ces bois jouent surtout un rôle tampon : ils ne se rattachent pas aux habitats-clefs définis comme objectif par la Directive Habitat.

2.3.4.5. Objectif 5 : « Préserver des lieux d'hivernage et maintenir des territoires de chasse favorables aux chauves-souris d'intérêt européen »

Sous cet angle, l'importance du territoire communal tient surtout aux territoires de chasse qui constituent une source de nourriture de première importance pour plusieurs espèces de chauves-souris d'intérêt européen.

Les évolutions potentielles sont essentiellement liées à la qualité écologique globale du paysage écologique pour ce groupe d'espèces ; C'est en particulier le cas des haies.

2.3.4.6. Objectif 6 : « Informer les usagers sur la richesse et la sensibilité du patrimoine naturel »

L'urbanisme, domaine d'application du PLU, n'a aucune influence sur les évolutions de ce paramètre.

2.4. Autres milieux naturels protégés

2.4.1. Réserve Naturelle

Aucune Réserve Naturelle ne concerne le territoire communal. Les plus proches sont :

- la Réserve Naturelle Nationale des **Marais de Vesles-et-Caumont** à 14 km au Nord-Est ;
- la Réserve Naturelle Nationale des **Landes de Versigny** à 17 km au Nord-Ouest.

Aucune de ces 2 réserves n'est située dans le même bassin versant et n'a donc de communication hydraulique avec la commune de BRUYERES-ET-MONTBERAULT.

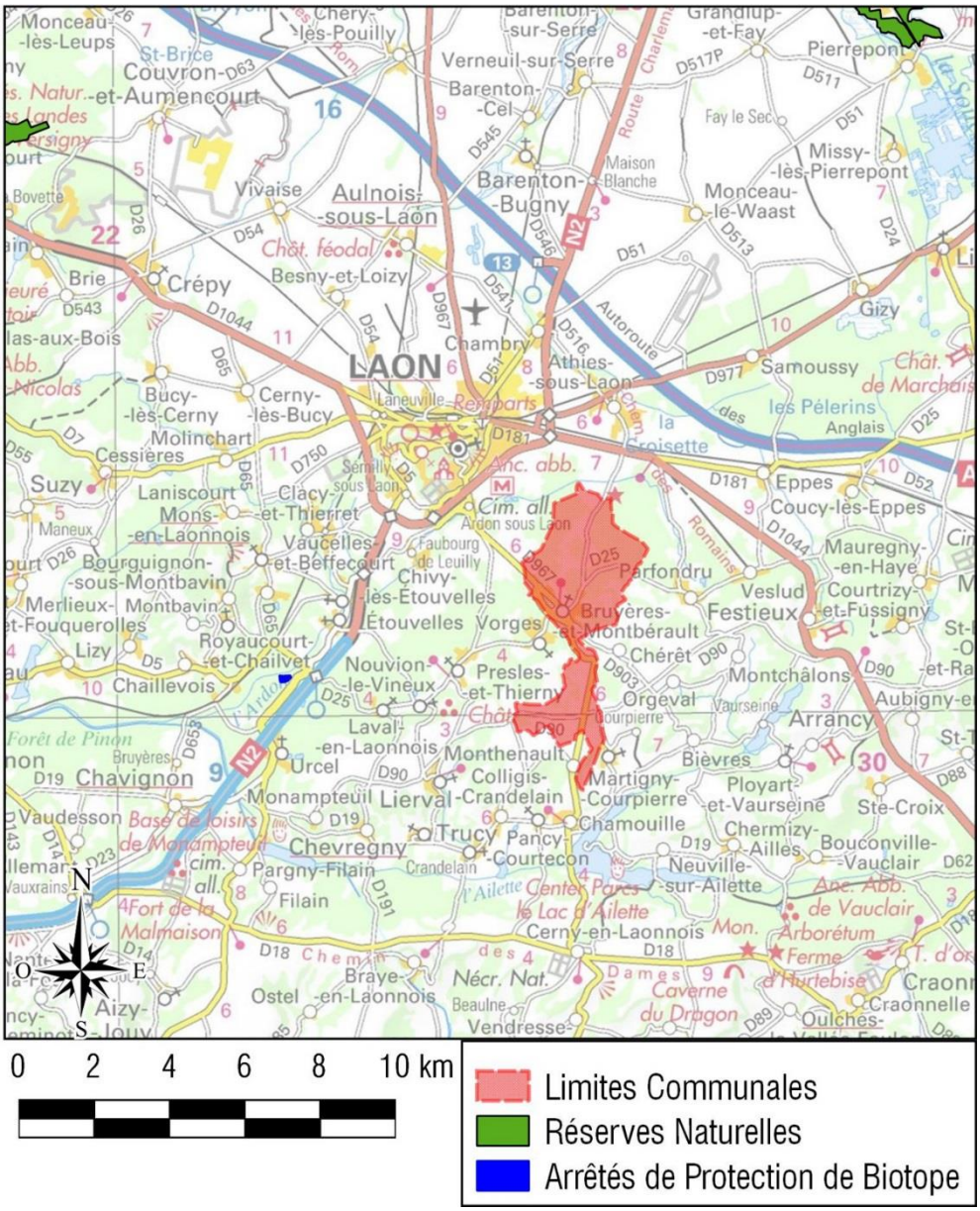


Figure 38 : Situation du territoire communal, par rapport aux Réserves Naturelles et aux Arrêté de Protection de Biotope

Un projet de Réserve Naturelle Régionale des « Coteaux du Chemin des Dames » est à l'étude. Dans l'état actuel de cette réflexion, le territoire de BRUYERES-ET-MONTBERAULT n'est pas concerné.

2.4.2. Arrêté de Protection de Biotope

Aucun Arrêté de Protection de Biotope ne concerne directement le territoire communal. Le plus proche est le marais de Comporté (bassin de l'Ardon inférieur) à plus de 6,5 km à l'Ouest (10 km en suivant le cours de l'Ardon).

2.5. Continuités écologiques

Le SRCE (Schéma Régional de Cohérence Écologique) de Picardie inventoriera les corridors écologiques à l'échelle régionale (trame verte et bleue). Il est toujours en discussion et aucune version opposable n'existe à l'heure actuelle (Cf. chapitre 2.2.5 ci-dessus)

2.6. Espèces protégées, rares ou menacées connues sur le territoire

2.6.1. Végétaux

INDICES DE RARETE :

CC	très commun
C	commun
AC	assez commun
PC	peu commun

AR	assez rare
R	rare
RR	très rare
E	exceptionnel

COTATION UICN :

NE	non évalué
NA	évaluation UICN non applicable
DD	Insuffisamment documenté
LC	préoccupation mineure
NT	quasi menacé
VU	vulnérable
EN	en danger
CR	en danger critique d'extinction
CR? Ou CR*	présumé éteint à l'échelle régionale
RE*	éteint à l'état sauvage à l'échelle régionale
RE	éteint à l'échelle régionale
EW	éteint à l'état sauvage sur l'ensemble de son aire de distribution
EX	éteint sur l'ensemble de son aire de distribution

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Arrêté de protection nationale	Arrêté de protection Picardie	Liste Rouge France métropolitaine	Liste Rouge Picardie (indice rareté)	Liste Rouge Picardie (cotation UICN)
Conopodium majus	Conopode dénudé				RR	VU
Laserpitium latifolium	Laser à larges feuilles		article 1er		E	CR
Petroselinum segetum	Berle des blés					
Peucedanum palustre	Peucédan des marais		article 1er		R	NT
Anthemis arvensis	Camomille des champs				E	EN
Cirsium dissectum	Cirse anglais				RR	VU
Inula salicina	Inule à feuilles de saules		article 1er		R	NT
Scorzonera humilis	Scorsonère des prés				R	VU
Serratula tinctoria	Serratule des teinturiers				E	EN
Myosotis discolor	Myosotis versicolore				RR	VU

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Arrêté de protection nationale	Arrêté de protection Picardie	Liste Rouge France métropolitaine	Liste Rouge Picardie (indice rareté)	Liste Rouge Picardie (cotation UICN)
Myosotis discolor	Myosotis versicolore				RR	VU
Pulmonaria longifolia	Pulmonaire à longues feuilles				RR	VU
Pulmonaria montana	Pulmonaire des montagnes				RR	VU
Arabis glabra	Arabette glabre				RR	VU
Descurainia sophia	Sagesse des chirurgiens				E	EN
Campanula persicifolia	Campanule à feuilles de pêcher				RR	VU
Campanula rapunculoides	Campanule fausse-raiponce				RR	VU
Legousia hybrida	Petite Spéculaire				RR	VU
Legousia speculum-veneris	Miroir de Vénus				RR	VU
Dianthus carthusianorum	Oeillet des chartreux				RR	EN
Dianthus deltoides	Oeillet deltoïde				RR	VU
Stellaria palustris	Stellaire glauque		article 1er		R	NT
Chenopodium murale	Chénopode des murs				E	EN
Chenopodium vulvaria	Chénopode fétide				E	CR
Hypericum maculatum	Millepertuis maculé				E	EN
Cuscuta epithymum	Petite Cuscute				RR	VU
Carex hostiana	Laîche blonde				RR	VU
Carex ornithopoda	Laiche pied d'oiseau					
Carex pulicaris	Laîche puce		article 1er		RR	EN
Eriophorum angustifolium	Linaigrette à feuilles étroites		article 1er		RR	VU
Schoenus nigricans	Choin noirâtre				R	VU
Schoenoplectus lacustris	Jonc des chaisiers				R	VU
Equisetum hyemale	Prêle d'hiver		article 1er		R	LC
Erica tetralix	Bruyère quaternée		article 1er		RR	VU
Lathyrus hirsutus	Gesse hérissée				RR	VU
Ononis spinosa	Bugrane épineuse				E	EN
Trifolium ochroleucon	Trèfle jaunâtre				E	EN
Vicia lathyroides	Vesce fausse-gesse				RR	EN
Vicia tenuifolia	Vesce à feuilles étroites					
Genista anglica	Genêt d'Angleterre					
Gentiana pneumonanthe	Gentiane pneumonanthe		article 1er		RR	EN
Geranium sanguineum	Géranium sanguin		article 1er		RR	VU
Geranium sylvaticum	Géranium des bois		article 1er		E	CR
Pinguicula vulgaris	Grassette commune		article 1er		E	CR
Utricularia vulgaris	Utriculaire en selle				R	NT
Anthericum ramosum	Phalangère rameuse		article 1er		R	NT
Lythrum hyssopifolia	Salicaire à feuilles d'hyssope				RR	VU
Anacamptis pyramidalis	Orchis pyramidal				AR	LC
Dactylorhiza fuchsii	Orchis de Fuchs				PC	LC
Dactylorhiza incarnata	Orchis incarnat		article 1er		R	NT

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Arrêté de protection nationale	Arrêté de protection Picardie	Liste Rouge France métropolitaine	Liste Rouge Picardie (indice rareté)	Liste Rouge Picardie (cotation UICN)
Dactylorhiza majalis	Orchis à larges feuilles				**RR**	NT
Dactylorhiza praetermissa	Orchis négligé		article 1er		AR	NT
Epipactis helleborine	Épipactis à larges feuilles					
Epipactis palustris	Epipactis des marais				R	VU
Gymnadenia conopsea	Gymnadénie moucheron				PC	LC
Gymnadenia odoratissima	Gymnadénie odorante		article 1er		**RR**	VU
Neottia nidus-avis	Néottie nid d'oiseau				PC	LC
Ophrys apifera	Ophrys abeille				PC	LC
Orchis anthropophora	Orchis homme-pendu				R	VU
Orchis militaris	Orchis militaire				AR	LC
Orchis purpurea	Orchis pourpré				AC	LC
Platanthera bifolia	Platanthère à deux feuilles				AR	LC
Platanthera chlorantha	Platanthère des montagnes				AC	LC
Dactylorhiza ×braunii	Dactylorhize de Braun					
Himantoglossum hircinum	Orchis bouc				PC	LC
Listera ovata	Grande Listère					
Ophrys fuciflora	Ophrys bourdon					
Orobanche caryophyllacea	Orobanche du gaillet				**RR**	EN
Orobanche purpurea	Orobanche pourprée				**RR**	VU
Armeria arenaria	Gazon d'Olympe des sables				R	LC
Catabrosa aquatica	Catabrose				**RR**	VU
Poa palustris	Pâturin des marais		article 1er		E	EN
Koeleria albescens	Koelérie blanchâtre				E	VU
Persicaria bistorta	Bistorte				**RR**	VU
Potamogeton polygonifolius	Potamot à feuilles de renouée		article 1er		**RR**	VU
Potamogeton trichoides	Potamot capillaire				**RR**	VU
Anagallis tenella	Mouron délicat		article 1er		R	NT
Aconitum napellus (subsp. lusitanicum)	Aconit napel		article 1er		**RR**	VU
Aconitum napellus	Aconit napel					
Actaea spicata	Actée				**RR**	VU
Anemone sylvestris	Anémone sauvage	article 1er			**RR**	EN
Consolida regalis	Dauphinelle consoude				**RR**	EN
Thalictrum minus	Petit Pigamon					
Chrysosplenium alternifolium	Dorine à feuilles alternes		article 1er		R	LC
Comarum palustre	Comaret		article 1er		**RR**	VU
Filipendula vulgaris	Spirée filipendule				**RR**	VU
Rubus saxatilis	Ronce des rochers		article 1er		E	CR
Galium boreale	Gaillet boréal		article 1er		E	EN
Salix repens	Saule rampant				R	LC
Veronica scutellata	Véronique à écus		article 1er		AR	LC
Hyoscyamus niger	Jusquiame noire				E	EN
Valerianella dentata	Valérianelle dentée				R	VU
Valerianella rimosa	Valérianelle à oreillettes				E	EN

2.6.2. Animaux

2.6.2.1. Insectes :

Nom scientifique	**Nom vernaculaire**	Liste Rouge Picardie (indice rareté)	Liste Rouge Picardie (cotation UICN)
Papilio machaon	Machaon	AR	NE
Apatura ilia	Petit Mars changeant	AR	NT
Nymphalis polychloros	Grande tortue	AR	VU
Apatura iris	Grand mars changeant	AR	VU
Heodes tityrus	Cuivré fuligineux	TR	EN

2.6.2.2. Amphibiens :

Nom scientifique	**Nom vernaculaire**	Liste Rouge Picardie (indice rareté)	Liste Rouge Picardie (cotation UICN)
Hyla arborea	Rainette verte	AC	VU

2.6.2.3. Oiseaux :

Nom scientifique	**Nom vernaculaire**	Liste Rouge Picardie (indice rareté)	Liste Rouge Picardie (cotation UICN)
Circus cyaneus	Busard Saint-Martin	PC	NT
Lullula arborea	Alouette lulu	AR	VU
Circus aeruginosus	Busard des roseaux	AR	VU
Passer montanus	Moineau friquet	AC	VU

2.6.2.4. Mammifère :

Nom scientifique	**Nom vernaculaire**	Liste Rouge Picardie (indice rareté)	Liste Rouge Picardie (cotation UICN)
Martes martes	Martre	AR	VU

3. NUISANCES ET RISQUES CONNUS

3.1. Bruit

BRUYERES-ET-MONTBERAULT n'est concernée par aucun plan d'exposition au bruit. Les infrastructures classées comme axes bruyants les plus proches sont la RD 1044 et la RN 2, toutes deux passant à plus d'1 km des limites du territoire communal.

3.2. Catastrophes Naturelles

Depuis l'arrêté du 29 décembre 1999 pris sur l'ensemble du département de l'Aisne (tempête de 1999), deux arrêtés de catastrophe naturelle ont été pris sur la commune :

TYPE DE CATASTROPHE	DATE DE L'ARRETE
Inondation et coulées de boue	21/07/2000
Inondation et coulées de boue	25/10/2000

3.3. Inondations/coulées de boue

Le Dossier Départemental des Risques Majeurs a été approuvé par arrêté préfectoral du 18 février 2014. La commune y figure au titre des risques d'inondation et de coulées de boue.

Les risques majeurs recensés de la commune ont fait l'objet d'un arrêté préfectoral en date du 30 juin 2014.

Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) concernant la commune a été notifié par le Maire le 24 octobre 2011. Le Document d'Information Communal des populations sur les Risques Majeurs (DICRIM) a été notifié le 5 avril 2013.

Le risque d'inondation était autrefois récurrents à BRUYERES, notamment au Nord du village (carrefour avenue de Verdun – Porte de Paris et Cité Gaston Vendôme). Ce problème semble résolu en partie grâce à la création d'un boulevard de contournement qui a tenu compte des problèmes existants d'évacuation des eaux pluviales et à l'aménagement de bassins de rétention qui permettent de recueillir les eaux arrivant notamment de l'Ouest du village (versants Est et Nord du Mont Pigeon).

3.4. Plan de Prévention du Risque Inondation

La commune de BRUYERES-ET-MONTBERAULT est comprise dans le périmètre du Plan de Prévention des Risques Inondation et Coulées de Boue du Sud est Laonnois, dont la dernière version a été approuvée le 19 novembre 2015. Ce PPRI-CB est un document élaboré par l'État qui permet de réglementer l'utilisation des sols en fonction des risques naturels auxquels ils sont soumis. Ce plan a pour objet de délimiter les zones directement

exposées aux risques selon la nature et l'intensité du risque encouru, d'y interdire tout type de construction, d'ouvrage, d'aménagement ou d'exploitation ou, si ces opérations sont autorisées, de définir les conditions dans lesquelles elles peuvent l'être. Il comprend notamment un document graphique et un règlement précisant les mesures d'interdiction et les prescriptions applicables dans chacune des zones ainsi que les mesures de prévention, de protection et de sauvegarde. Ce PPR s'applique sur une large partie du territoire :

- Le secteur amont du village, dans la partie formant le fond du vallon du Ru de Chérêt ainsi que le cours et les berges non bâties du Ru de Polton et de la Laye sont classés en zone rouge foncé. C'est également le cas du fossé drainant le « cirque » à l'Est du village et de ses abords immédiats. Ces zones sont les plus fortement exposées aux risques. L'urbanisation y est interdite ;
- Les versants les plus pentus de part et d'autre du vallon du Ru de Chérêt sont classés en zone rouge clair. Les interdictions y sont les mêmes qu'en zone rouge foncé, avec en plus une interdiction des coupes rases de grandes dimensions et les défrichements.
- Les secteurs proches de ces zones rouges mais concernant des terrains urbanisés inondables sont classés en zone Bleu foncé. englobe les zones urbanisées. Certains types de construction y sont possibles mais sous réserve du respect de prescriptions et de recommandations tenant compte des risques ;
- Les terrains situés en zone bleu clair sont moins exposés aux coulées de boues que les zones rouge clair ou sont déjà urbanisés. Des prescriptions spéciales et des restrictions de l'urbanisation s'y appliquent

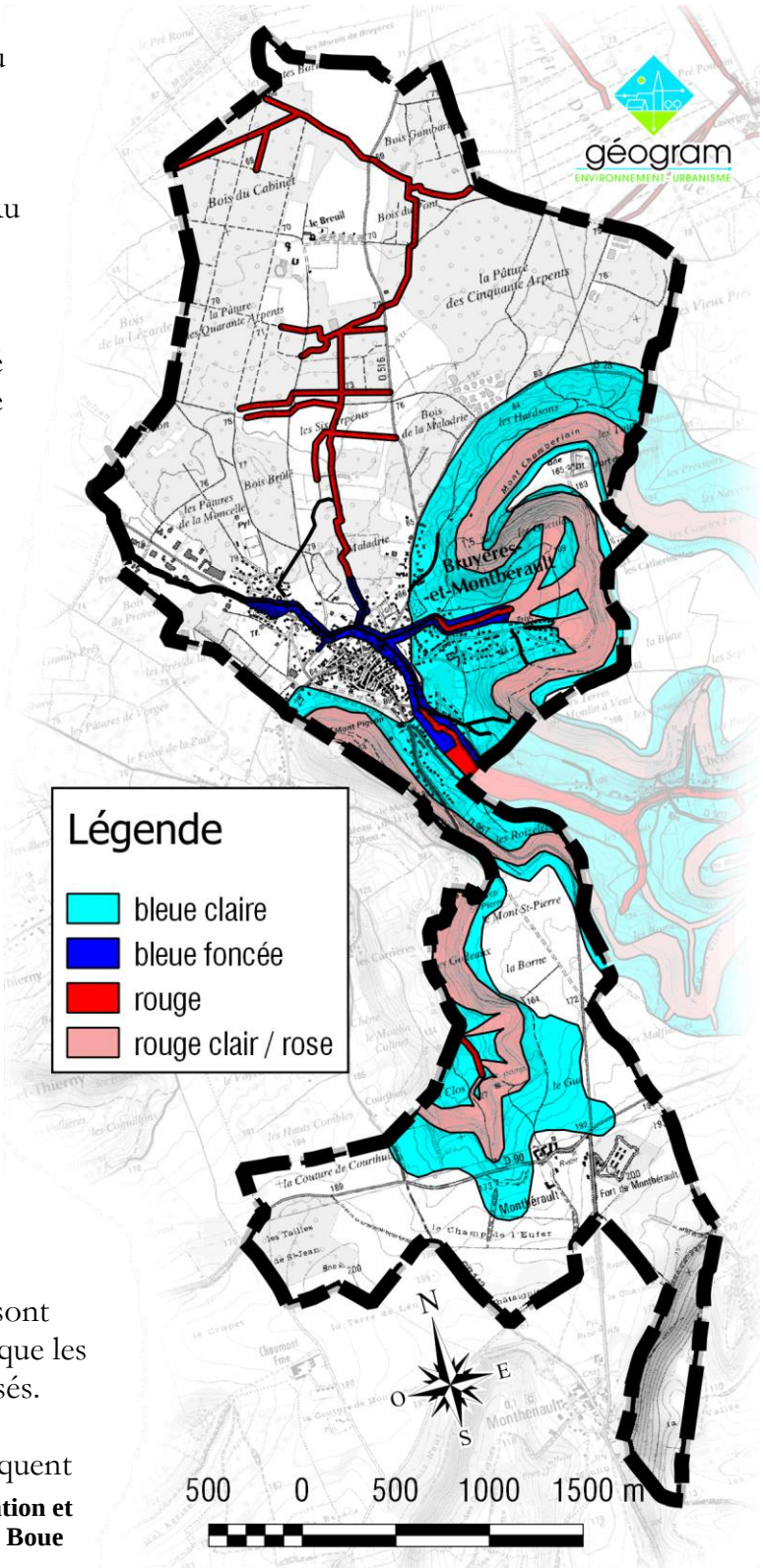


Figure 39 : Plan de Prévention du Risque Inondation et Coulées de Boue

3.5. Retrait-gonflement d'argiles

La commune de BRUYÈRES-ET-MONTBERAULT a été identifiée à l'inventaire dressé par le BRGM pour le risque retrait-gonflement des argiles. Cet aléa a fait l'objet d'un programme de cartographie départementale conduit par le Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM) pour la quarantaine de départements les plus touchés par ce phénomène.

Du fait de la nature du sous-sol, BRUYERES-ET-MONTBERAULT est touchée par ce phénomène. L'aléa est faible ou nul sur une large partie du territoire, à l'exception des fossés, rus et rebord de coteau où il s'intensifie (aléa moyen et fort).

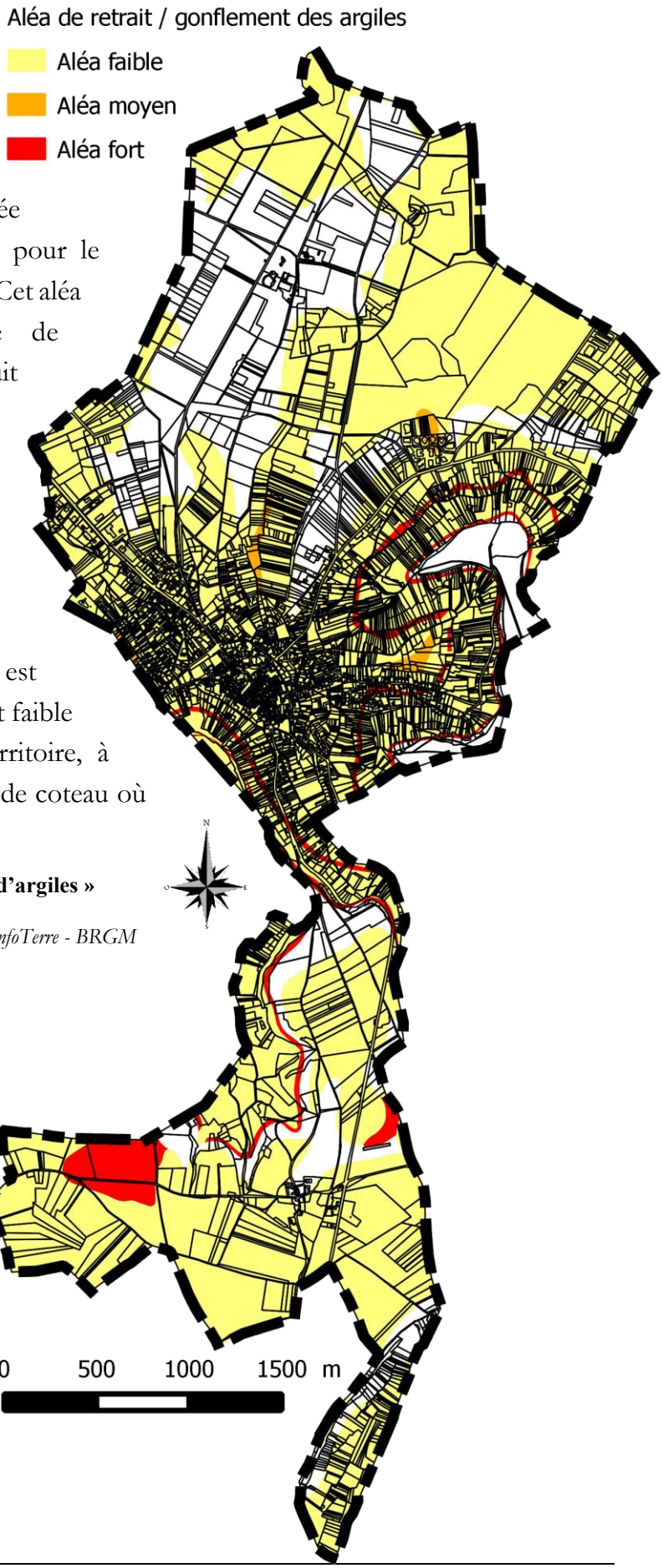


Figure 40 : Aléas « retrait-gonflement d'argiles »

Source : InfoTerre - BRGM

3.6. Cavités souterraines

L'évolution des cavités souterraines naturelles ou artificielles peut entraîner l'effondrement du toit de la cavité et provoquer en surface une dépression ou un effondrement. Une cavité est inventoriée sur la commune ; il s'agit d'un orifice visible, situé au Sud-Ouest du bourg.

À noter que cette liste n'est pas exhaustive ; il est possible que des cavités existantes ne soient pas recensées.

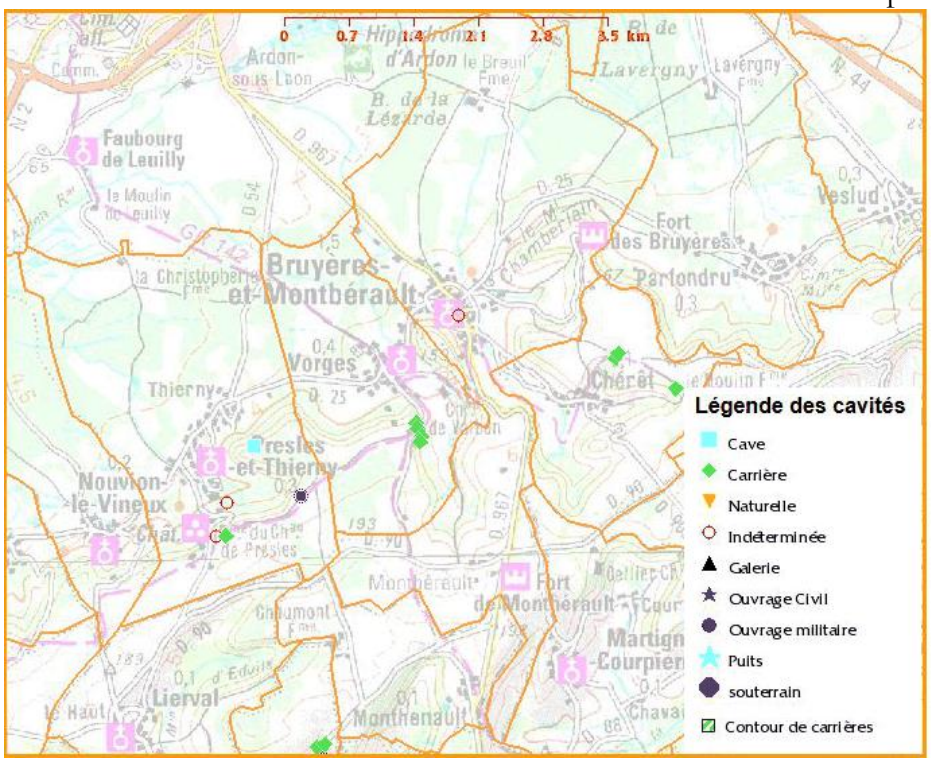


Figure 41 : Cavités souterraines connues

Source : InfoTerre - BRGM

3.7. Risque sismique

La commune de BRUYERES-ET-MONTBERAULT, comme la grande majorité du département de l'Aisne est située en zone de sismicité 1 (très faible).

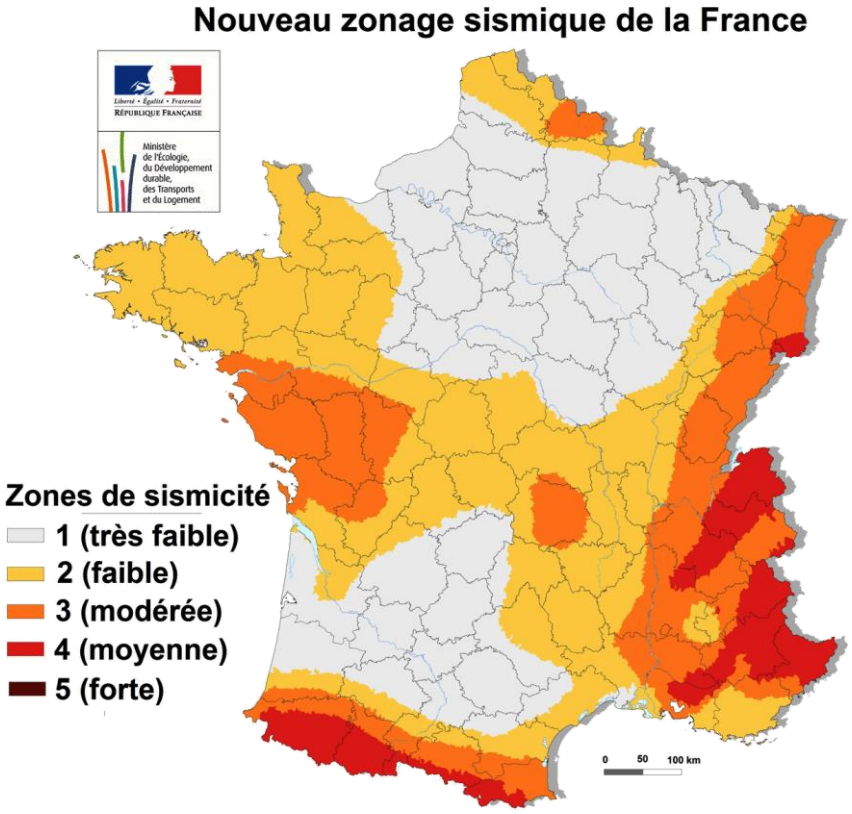


Figure 42 : Carte des niveaux de risque sismique

4. PERSPECTIVES DE L'EVOLUTION DE L'ENVIRONNEMENT LOCAL

Ce chapitre décrit les perspectives de l'évolution de l'environnement sur la commune et à ses abords en l'absence du projet objet de la présente étude (Scénario dit « *au fil de l'eau* »).

En l'absence de mise en œuvre du PLU, c'est le POS actuel qui continuerait à s'appliquer jusqu'au 1er janvier 2016. Au-delà de cette date, le POS deviendrait caduc et c'est le RNU[29] qui s'appliquerait.

Il faut tout d'abord remarquer qu'en l'absence d'intervention humaine, les milieux tendent naturellement à se fermer : embroussaillement progressif puis installation d'une forêt feuillue mixte. Ce processus peut être très lent (le comblement des plans d'eau par sédimentation et accumulation de végétaux peut prendre plusieurs siècles à plusieurs millénaires) ou plus « rapide » (embroussaillement de prairies en 50 à 100 ans).

[29] Règlement National d'Urbanisme

4.1. Natura 2000

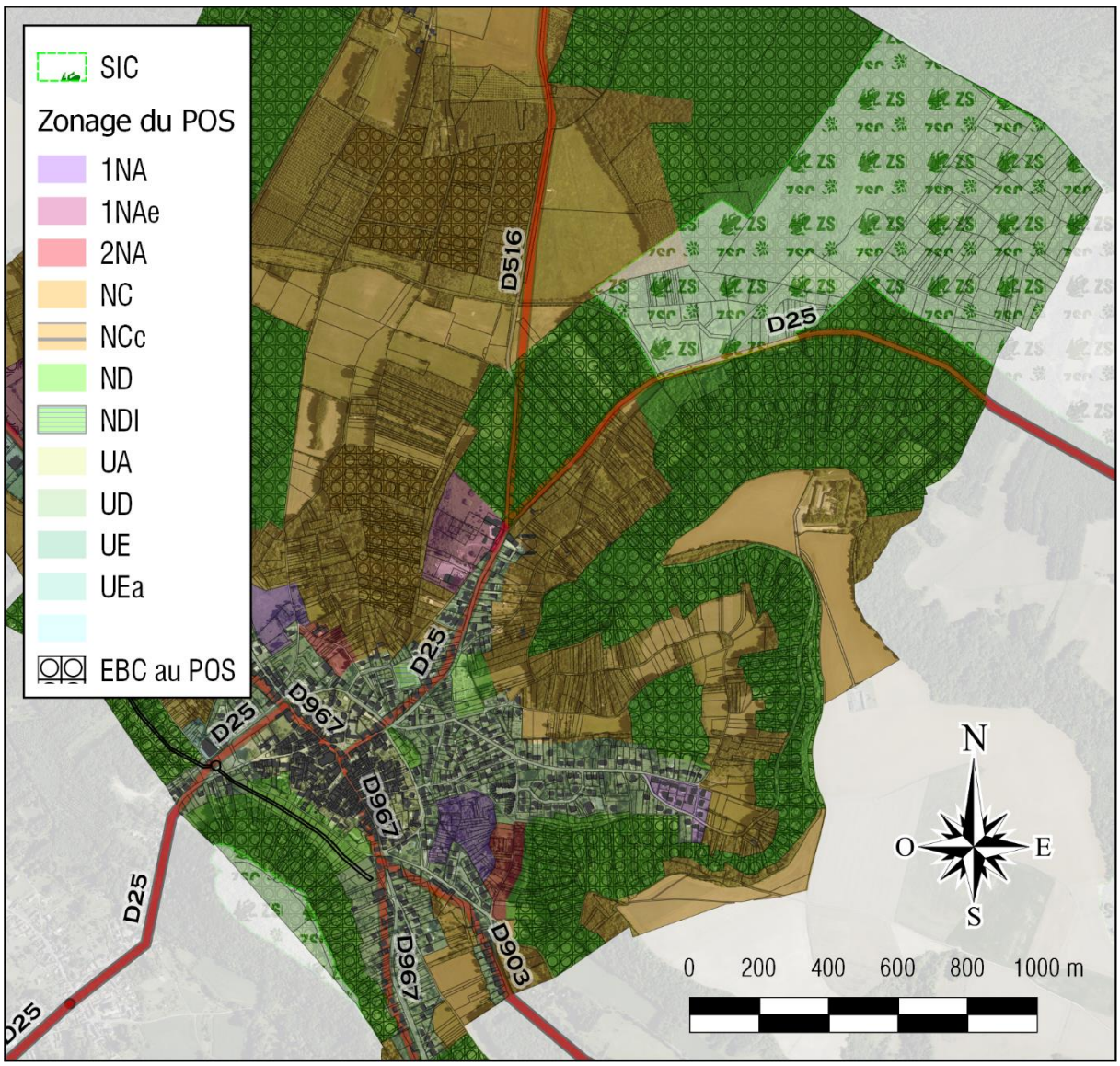


Figure 43 : Scénario « au fil de l'eau : Natura 2000

4.1.1. Mont Pigeon :

Le classement en zone ND protège la zone contre l'urbanisation mais limite fortement voire empêche l'implantation d'équipements de pédagogie de l'environnement. Par ailleurs, le classement en EBC protège les abords des pelouses du sommet mais interdit les opérations d'entretien permettant de ré-ouvrir des milieux qui se sont boisés avec le temps. Le passage en RNU ferait disparaître ces contraintes mais augmenterait les possibilités d'urbanisation (équipements publics, bâtiments agricoles, etc.

4.1.2. Pâture des cinquante arpents :

Le classement en zone ND du POS protège la zone contre l'urbanisation mais limite fortement voire empêche l'implantation d'équipements de pédagogie de l'environnement. On notera cependant qu'une petite partie de ce secteur (extrémité Ouest) est classée en

zone NC où les constructions agricoles seraient possible si une autorisation de défrichement était obtenue. Cependant, les terrains concernés ont essentiellement un rôle « tampon » et ne constitue pas des habitats-clef mais ils peuvent néanmoins jouer un rôle important pour certaines espèces à enjeu (chauves-souris).

Les mares situées au Nord-Est sont classées en EBC, ce qui peut constituer un handicap certain dans le cadre de la gestion de leurs abords selon les préconisations du DocOb…

Une fois le POS caduc, les EBC disparaitraient de facto et les terrains se trouveraient en zone de constructibilité limitée où seraient autorisés certains types de constructions.

4.2. Autres milieux écologiquement riches

La plus grande partie des bois de plaine identifiés dans la ZNIEFF 1 n° 220013418 « Marais des pâtures à Parfondru et Forêt de Lavergny » et dans l'ENS GI032 « Complexe de forêts submontagnardes, de prairies et autre milieux remarquables » serait protégée, pendant la durée d'application du POS, par le classement en zone NC + EBC, à l'exception d'une dizaine d'hectares de bois en ND. Cette protection disparaitrait lors de la caducité du POS mais la protection liée à la nécessité d'obtenir une autorisation de défrichement pour tout ou partie de ces bois resterait une garantie de pérennité. En revanche, le classement des lisières en zone ND du POS ou le retour de l'application du RNU permettrait l'implantation de bâtiments agricoles au plus près des lisières des bois, lesquels constituent des interfaces à la biodiversité particulièrement élevée qui pourrait en pâtir.

L'emprise de l'ENS Gl 034 « La Pâture des Cinquante Arpents » couvre à peu près la même emprise que la ZNIEFF du même nom mais également des terrains plus proches de la zone bâtie. Les terrains concernés sont classés par le POS en zone ND mais aussi en zone NC (protégée cependant par un classement en EBC) et, pour 4 à 5 ha, en zone 1NAe. La caducité du POS engendrerait là aussi une protection maintenue des boisements (régime de l'autorisation de défrichement) mais aussi la réduction des possibilités de construction dans ce secteur : le RNU interdirait l'extension de l'ancienne zone 1NAe au-delà des parties urbanisées. En revanche, des bâtiments agricoles ou d'intérêt public pourraient s'y édifier.

La ZNIEFF de type 1 n° 220005049 « Bois de Parfondru » est classée par le POS :

- Pour partie en zone ND et EBC (bois) ;
- Pour partie en zone NC (bois, prairies, cultures, fort de Bruyères).
- Ce classement constitue une protection redondante des parties boisées (déjà protégées par la législation sur les autorisations de défrichement) mais permet l'implantation de bâtiments agricoles dans ces secteurs. Cette possibilité se poursuivrait une fois le PLU caduc et le retour au Règlement National d'Urbanisme, ce qui pourrait s'avérer défavorables aux chauves-souris fréquentant ces espaces semi-ouvert comme terrains de chasse.

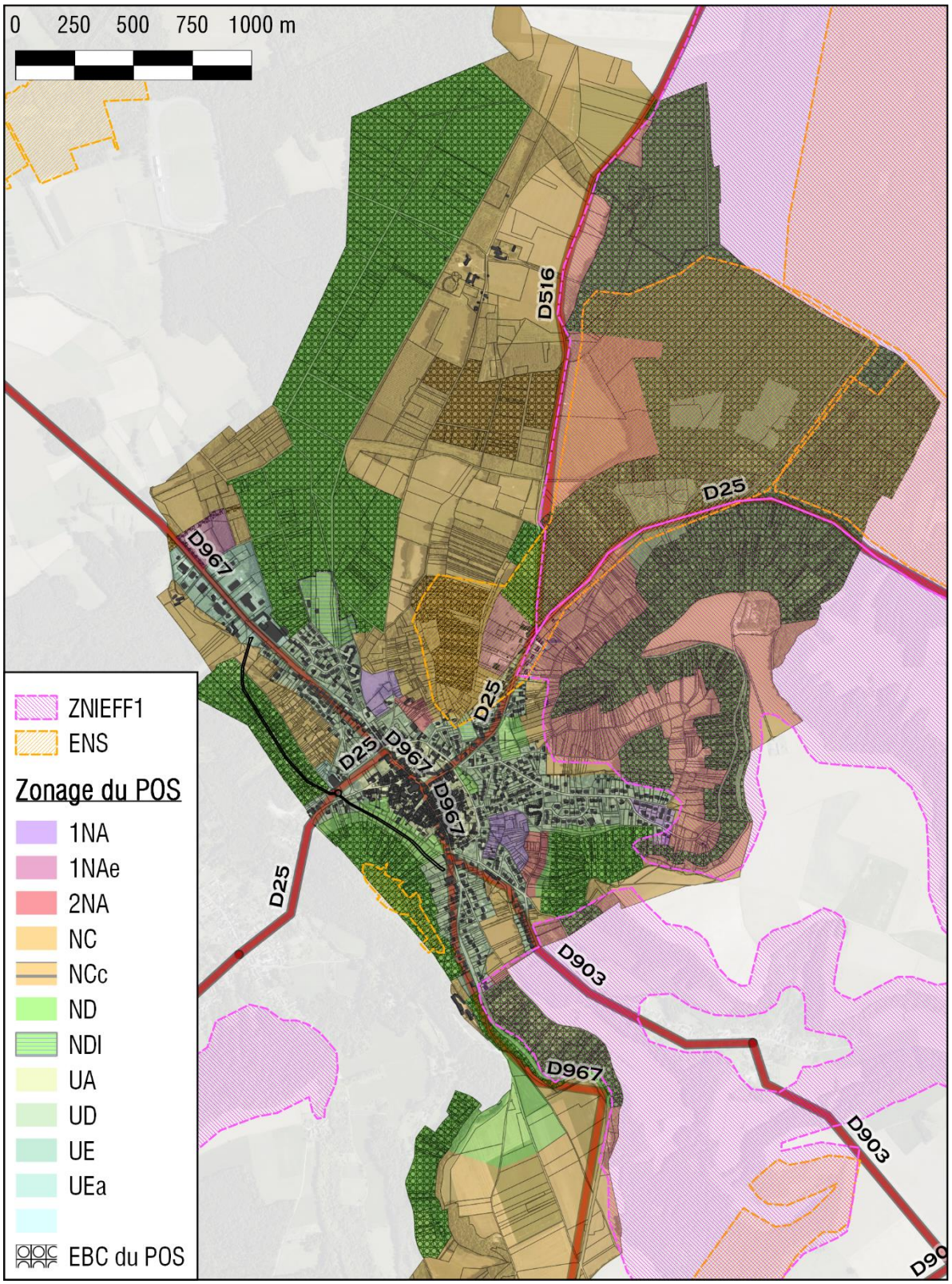
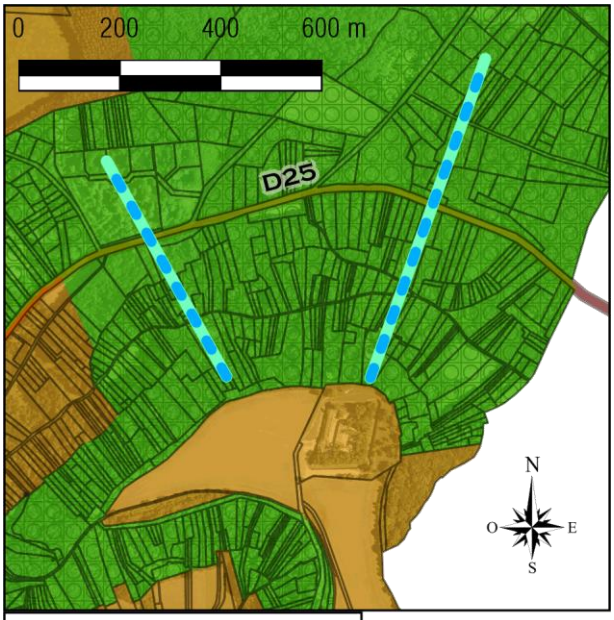


Figure 44 : Scénario « au fil de l'eau : ZNIEFF et ENS

La partie de la ZNIEFF de type 1 n° 220005049 « Vallon de Chérêt » située sur le territoire de BRUYERES-ET-MONTBERAULT est très majoritairement classée par le POS en zone ND et EBC. La protection qui en résulte se maintiendrait après la caducité du POS du fait de la législation sur les autorisations de défrichement.

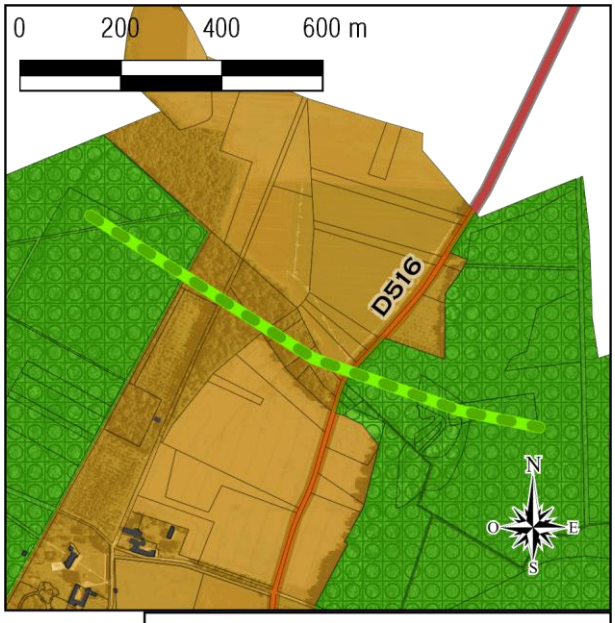
4.3. Corridors écologiques

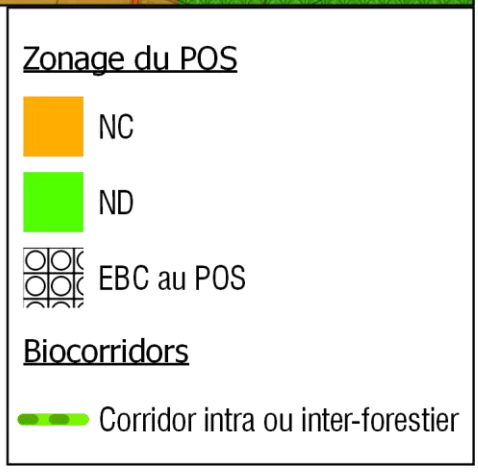




4.3.1. Corridors à Batraciens

Les 2 corridors de ce type identifiés sur le territoire communal sont intégralement situés en zone ND et EBC du POS, ce qui assure dans une large mesure la pérennité des milieux. Leur fonctionnalité est essentiellement menacée par la traversée de la RD 25 sur laquelle à défaut d'aménagements spécifiques ne relevant pas de l'urbanisme (« crapauducs ») toute augmentation de circulation serait défavorable.

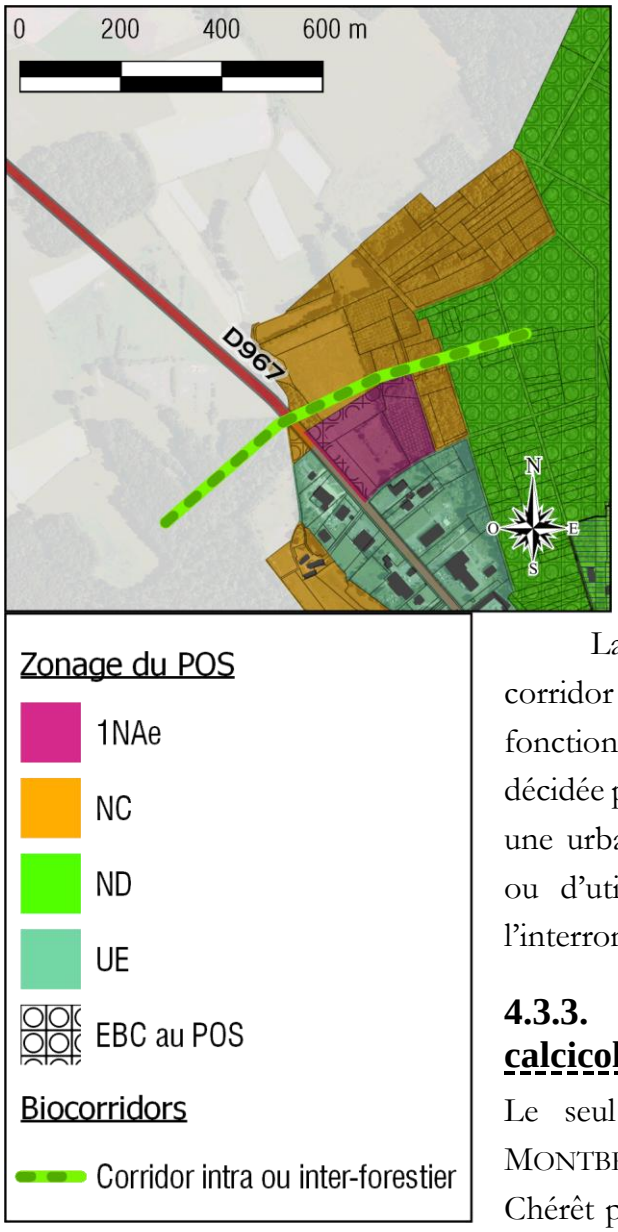




4.3.2. Corridors intra ou inter-forestier

Deux corridors de ce type sont identifiés sur le territoire de BRUYERES-ET-MONTBERAULT :

- L'un au Nord relie le Bois Gambart (classé en zone ND et EBC par le POS) au Bois des Cabinets (également classé en ND & EDC) via une bande boisée d'environ 75 m de large qui est, elle classée en zone NC et hors EBC. Elle traverse la RD 516 ;



↳L'autre traverse la vallée du Polton à l'entrée Nord-Ouest de la commune via un réseau de haies et de prairies. Celles-ci sont classées en zone ND du POS et une haie à créer suivant ce corridor est classée en EBC.

Le corridor Nord n'est pas protégé par le document d'urbanisme mais sa pérennité est assurée par sa situation en continuité avec des massifs importants, ce qui y soumet tout défrichement à autorisation administrative. Le retour au RNU ne remettrait donc pas en cause son existence.

La situation est inverse pour le second corridor : n'empruntant pas de bois existant, sa fonctionnalité dépend de l'occupation des sols décidée par les ayant-droit. Après disparition du POS, une urbanisation certes diffuse (bâtiments agricoles ou d'utilité publique) pourrait s'y développer et l'interrompre.

4.3.3. Corridor intra ou inter-pelouses calcicoles

Le seul corridor de ce type à BRUYERES-ET-MONTBERAULT relie le Mont Pigeon aux coteaux de Chérêt puis à d'autres milieux similaires au long des versants des collines du Laonnois. Il emprunte essentiellement des terrains classés par le POS en ND (ce qui constitue une protection) et en EBC (ce qui constitue un obstacle à tout « rajeunissement » ou ouverture du milieu par création de clairières-relais). On notera toutefois que cet obstacle disparaitrait lors de la caducité du POS.

En tout état de cause, la limite NC/ND s'appuie trop sur la limite physique du boisement, permettant l'implantation de bâtiments agricoles au niveau des lisières forestières qui constituent justement les meilleurs milieux-relais (« ourlets ») pour les pelouses calcicoles. Ce fait ne serait qu'aggravé par un retour au RNU qui permettrait certaines constructions (de nature certes limitées) dans des zones que le POS classe comme inconstructibles.

4.4. Zones humides

Aucune zone humide n'est identifiée sur le territoire communal (sauf peut-être quelques dizaines de mètres carrés de manière très marginale mais l'échelle des cartes disponibles ne permet pas de le définir clairement). Néanmoins, les écoulements sur le territoire communal et leur gestion peuvent avoir une influence sur les zones humides situées en aval et plus particulièrement au Nord (marais de Bruyères sur les communes d'Athies-sous-Laon et Laon).

Le POS permet une imperméabilisation maximale (déduite d'après l'emprise au sol autorisée dans chaque zone) d'environ 48,6 ha (hormis les rares constructions possibles en zone NC ou ND) ; les eaux pluviales issues de ses surfaces imperméabilisées sont rejetées, quand elles ne sont pas infiltrées, dans le réseau d'eaux pluviales qui rejoint l'Ardon et les zones humides qui le bordent. Les EBC que définit ce document d'urbanisme participent également à la pérennisation des bois, lesquels jouent un triple rôle :

- maintien des sols et limitation de l'érosion, ce qui concourt au maintien d'une bonne qualité phisico-chimique des eaux de ruissellement ;
- amélioration de l'infiltration des eaux via la fracturation racinaire ;
- capture et rejet dans l'atmosphère d'une quantité d'eau dépendante de la surface de feuillage (évapo-transpiration).

Une fois le POS devenu caduc, le retour au RNU entrainerait :

- une diminution de l'enveloppe constructible (constructibilité limitée aux Parties Actuellement Urbanisées de la commune) ;
- une augmentation de l'imperméabilisation possible de chaque terrain (disparition du règlement, en particulier des règles d'emprise au sol) ;
- une disparition de facto de la protection offerte par le classement en EBC.

Ce dernier effet serait cependant négligeable, les bois classés en EBC étant quasiment tous rattachés à un ensemble de plus de 4 ha, ce qui en soumet le défrichement, une fois déclassés, à une autorisation administrative, ce qui constitue malgré tout une protection importante.



3EME PARTIE :

INCIDENCES NOTABLES PROBABLES DE LA MISE EN ŒUVRE DU DOCUMENT SUR L'ENVIRONNEMENT

Il convient de rappeler que le PLU est un document cadre qui détermine l'autorisation ou l'interdiction de certaines opérations d'urbanisme sur le territoire de la commune (urbanisme de planification) mais ne mets pas en œuvre ces opérations (urbanisme opérationnel). Il est le reflet du projet des élus pour la commune et ouvre ou ferme des possibilités mais **ne préjuge pas de l'utilisation effective des droits à construire par les propriétaires**.

En tant que document de planification, le PLU a des impacts en termes d'aménagements futurs ; **il est sans effet sur ceux déjà réalisés**, sauf en cas de travaux affectant ceux-ci et soumis à une déclaration/autorisation d'urbanisme. Il est en outre révisable à tout moment : la durée dans le temps de ses impacts est donc difficilement prévisible : l'urbanisation est un phénomène difficilement réversible (ce que le PLU, par ailleurs, n'empêche pas) mais les terrains rendus urbanisables par le PLU ne le seront pas forcément pour toujours (absence de droit acquis). Le caractère urbanisable d'un terrain pourra être remis en cause à l'occasion d'une révision du document.

1. SUR LE MILIEU PHYSIQUE

1.1. Sur les ressources minérales sous-terraines

Les dispositions du PLU vont empêcher, sur le territoire de BRUYERES-ET-MONTBERAULT, l'exploitation de tout type de carrière sur l'ensemble du territoire malgré les gisements potentiels divers qui y existent.

Ces limitations sont en désaccord avec le Schéma Départemental des Carrières qui préconise de préserver les ressources exploitables pour répondre aux besoins de liés à la construction tout en reconnaissant la nécessité de protéger les milieux fragiles. On notera cependant que le Schéma Départemental des Carrières n'est pas opposable aux documents d'urbanisme ; néanmoins, des difficultés pourraient surgir en cas de reconnaissance de l'intérêt général de l'exploitation de tel ou tel matériau, ce qui imposerait une mise en compatibilité du PLU.

Cet impact négatif sur les activités extractives est direct mais temporaire puisque susceptible d'être remis en cause en même temps que le PLU. Il est justifié par la nécessité de protéger les paysages et les milieux naturels fragiles du territoire.

1.2. Sur les eaux souterraines

L'extension des zones urbanisables entrainera une augmentation de l'imperméabilisation et donc de l'alimentation de cette nappe. Cependant, deux mesures limitent cet impact :

- Les surfaces d'extension ne seront que de 14 ha, soit 0,5% du territoire communal ;
- Le règlement impose des mesures d'infiltration des eaux pluviales dans l'ensemble des zones constructibles.

L'augmentation de population rendue possible par le PLU entrainera une augmentation du volume d'eaux prélevée à des fins d'alimentation en eau potable. Cependant, cette augmentation sera modeste (d'autant plus que les constructions modernes sont généralement dotées de dispositifs récents plus économes en eau) et très faible devant les capacités globales de la nappe. L'impact en la matière sera donc très faible.

La qualité des eaux sera assurée par l'obligation (article 4 du règlement) de se raccorder aux réseaux d'assainissement existants ou de se doter d'un dispositif d'assainissement autonome conforme aux normes et dont l'efficacité sera périodiquement vérifiée par l'administration compétente. De plus, en donnant à la commune les moyens (Emplacement Réservé) de procéder à la construction d'une station d'épuration intercommunale (celle de Laon arrivant à saturation), le PLU permettra d'assurer un traitement des eaux efficace qui limitera les risques de pollution de la nappe en aval.

Ces effets seront à la fois directs (obligations d'infiltration des eaux pluviales) et indirects (les niveaux réels d'imperméabilisation et de consommation d'eau dépendront essentiellement de l'attitude des nouveaux arrivants, laquelle n'est pas du ressort du PLU). Ils peuvent être regardés comme permanents à sub-permanents (reliés à la durée de vie du PLU, inconnue *a priori*).

1.3. Sur les eaux de surface

1.3.1. Aspects quantitatifs

L'augmentation des surfaces urbanisables ainsi que la densification des zones urbaines existantes pourraient conduire à une augmentation des surfaces imperméabilisées, ce qui génère un phénomène de concentration des eaux issues des précipitations, particulièrement en cas d'épisodes intenses (orages). Il en résulterait alors des variations rapides du débit des cours d'eau et fossés et donc une érosion accrue.

Deux types de mesures prises dans le PLU contribuent à réduire ces phénomènes :

- Les surfaces d'extension seront modérées (0,5% du territoire communal) ;
- Le règlement impose des mesures d'infiltration des eaux pluviales dans l'ensemble des zones constructibles, ce qui est une amélioration par rapport au POS.

Plus globalement, la protection des zones humides (classées en zone N et en Espaces Boisés Classés) assurera un effet « éponge », retenant les eaux en période de précipitations abondantes pour les restituer ensuite progressivement.

1.3.2. Aspects qualitatifs

Dans leur traversée de la commune, les cours d'eau et axes d'écoulement traversent essentiellement des zones Agricoles et Naturelles et, pour une moindre part, des zones déjà urbanisées (classées en UA et UD). Au sein des zones N et même des zones A, les écoulements traversent essentiellement des secteurs boisés. On notera que si cela peut parfois limiter l'éclairement, le réseau racinaire des arbres participe à la fixation des berges et assure un rôle de rétention des particules et même d'auto-épuration des eaux.

Ces effets quantitatifs et qualitatifs sont directs mais seulement semi-permanents, les protections édictées par le PLU pouvant être remises en causes en cas de révision.

Un effet qualitatif indirect sera lié à la construction de la station d'épuration : le PLU ne fera que faciliter la réalisation de cette opération qui améliorera et garantira une meilleure pérennité du niveau de qualité des eaux de la région : en allégeant la charge de la station de Laon, elle contribuera à une meilleure efficacité de cette dernière ; de plus, la réalisation d'une station moderne permettra un rejet d'eaux de bonne qualité dans le milieu naturel du bassin supérieur de l'Ardon.

1.4. Sur les zones à dominante humide (aspects hydrauliques)

Afin de protéger les zones humides et leur fonction hydraulique, comme le stipule l'article L 211-1 du Code de l'Environnement, les zones identifiées sur la commune comme humides (Cf. 2ème partie, chapitre 1.4.3) ont été protégées de l'urbanisation par un classement en zone N, renforcé par une identification au titre des EBC.

1.5. Sur la qualité de l'air

Le développement de l'urbanisation d'une commune entraîne une augmentation de la circulation automobile et du chauffage, laquelle participe à la pollution de l'air (dioxyde de carbone et oxydes d'azotes). Toutefois, les nouvelles possibilités d'accueil sont modérées. On peut également considérer que les constructions nouvelles, respectant de meilleures normes d'isolation et de chauffage permettra une croissance de la production de CO_2 proportionnellement inférieure à la croissance de la population.

Par ailleurs, diverses mesures contribuent à limiter le recours à la voiture pour les déplacements :

- Implantation des extensions dans le prolongement immédiat de l'agglomération existante, limitant les distances à parcourir jusqu'au centre-ville ;

- Mixité fonctionnelle des zones d'habitat permettant de réduire la distance domicile-travail ou domicile-services ;
- Imposition de liaisons piétonnes entre la zone 1AU et les parties déjà urbanisées à travers les Orientations d'Aménagement et de Programmation.

La densification globale de l'habitat conduira aussi à limiter les déperditions énergétiques des habitations (mitoyenneté, petit collectif…) et les besoins en transport.

Ces impacts sont essentiellement indirects et faibles bien qu'à long terme puisqu'ils favorisent des comportements écoresponsables. Cependant, si un document d'urbanisme peut faciliter de tels comportements, il n'est qu'un moyen mineur d'agir sur eux, les aspects comportementaux étant conditionnés par de nombreux autres facteurs.

1.6. Sur le climat

1.6.1. Incidences sur le climat local

En changeant l'occupation des sols, *l'albédo*[G] est modifié, de même que *l'évapotranspiration*[H], ce qui agit sur la température et l'humidité de l'atmosphère. La surface de nouvellement terrains urbanisables étant faible, cet effet sera négligeable.

1.6.2. Incidences sur le climat global

Par les pollutions atmosphériques résultantes (Cf. ci-dessus), l'augmentation de population tend à augmenter la production de gaz dits « à effet de serre » qui modifient le climat mondial. Cet effet est cependant quasi-impossible à quantifier, la population nouvelle n'étant pour une large part qu'un transfert depuis d'autres lieux. L'impact réel dépend du différentiel entre les gaz à effet de serre produits dans l'ancien logement et ceux produits dans le nouveau…

2. SUR LES PAYSAGES

Les impacts sur le paysage seront très faibles. En effet, hors de l'agglomération, le zonage du PLU s'appuie largement sur celui du POS et la protection des principaux éléments paysagers sera conservée :

- les versants boisés resteront classés en zone « inconstructible » (zone N) et en Espaces Boisés Classés ;
- Les fonds de vallon à l'aspect vert et naturel sont classés en zone « inconstructible » (zone N) ou pour partie en EBC. Les bois situés en zone A seront protégées par leur appartenance à un massif de plus de 4 ha ;
- Les étendues de champs et de bois autour de l'agglomération sont rattachés à la zone A ou à la zone N. Les anciens forts font l'objet d'un zonage particulier permettant leur mise en valeur ;
- Le règlement des zones urbaines en matière d'implantation des constructions et d'aspect extérieur respecte la morphologie du bâti existant ;
- Les extensions (mesurées) de l'urbanisation sont implantées dans la continuité directe des zones actuellement bâties.

Les parties du terroir de Bruyères-et-Montberault pouvant offrir une vue directe sur les territoires ayant fait l'objet d'une inscription en vertu du Titre IV du Livre III du Code de'Environnement (Vorges) ont été classées en zone N ou en zone A. le PLU n'aura donc que des incidences paysagères minimes (possibilité d'implantation de bâtiments agricoles sur les hauteurs au Sud de Vorges) sur les caractéristiques paysagères ayant justifié ce classement.

3. SUR LES MILIEUX NATURELS (HORS NATURA 2000)

3.1. Incidences sur les Réserves Naturelles

En l'absence de Réserve Naturelle sur le territoire-même de BRUYERES-ET-MONTBERAULT, il n'y aura aucun impact direct du PLU sur celles-ci.

La grande distance et l'absence de vecteur hydraulique (bassins versants distincts) rendent les impacts potentiels indirects négligeables.

3.2. Incidences sur les Arrêté de Protection de Biotope

En l'absence d'Arrêté de Protection de Biotope à moins de 6,5 km de BRUYERES-ET-MONTBERAULT, il n'y aura aucun impact direct du PLU sur ceux-ci.

Du fait de la distance et de la faiblesse des vecteurs de perturbation (le seul existant est le vecteur hydraulique de l'Ardon), les incidences indirectes du PLU sur les APB sont faibles.

3.3. Incidences sur Zones Humides (aspects écologiques)

NB : une part des effets du PLU sur les Zones Humides a déjà été traité dans la partie « *Sur les zones à dominante humide (aspects hydrauliques)* », page 85.

Toutes les zones identifiées comme humides ont été protégées de l'urbanisation par un classement en zone N doublé d'une protection par une inscription en Espaces Boisés Classés. Ce classement interdit tout défrichement (action mettant fin à l'état boisé), ce qui garantit le maintien d'un certain niveau de naturalité.

Ces mesures permettent d'avoir un effet positif en protégeant le caractère humide des terrains en question.

3.4. Incidences sur les Espaces Naturels Sensibles du Département

Incidences directes :

L'ENS GL 023 du Mont Pigeon est intégralement classé en zone N, ce qui assure la protection de ses richesses naturelles face à l'urbanisation. Les pelouses calcicoles sommitales ont été retirées des Espaces Boisés Classés afin de permettre les défrichements nécessaires au maintien de la qualité des milieux qui repose sur leur caractère ouvert.

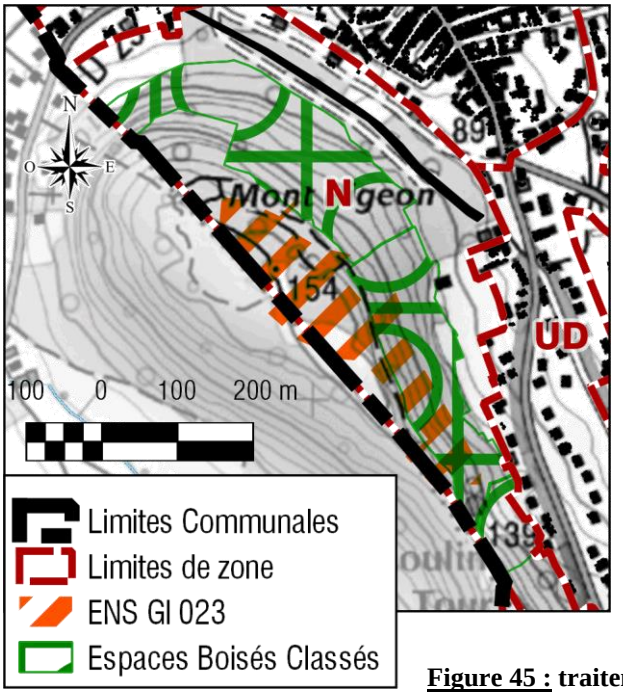


Figure 45 : traitement de l'ENS GI 023 par le PLU

En revanche, les parties situées sur les pentes marquées (atteignant 40 %) ont été maintenues en EBC pour des motifs de maintien des sols, de protection contre le ruissellement et de protection des éléments caractéristiques des paysages.

L'incidence du PLU sur cet ENS sera donc positive et d'importance moyenne ; elle n'aura d'effet que tant que le PLU sera applicable.

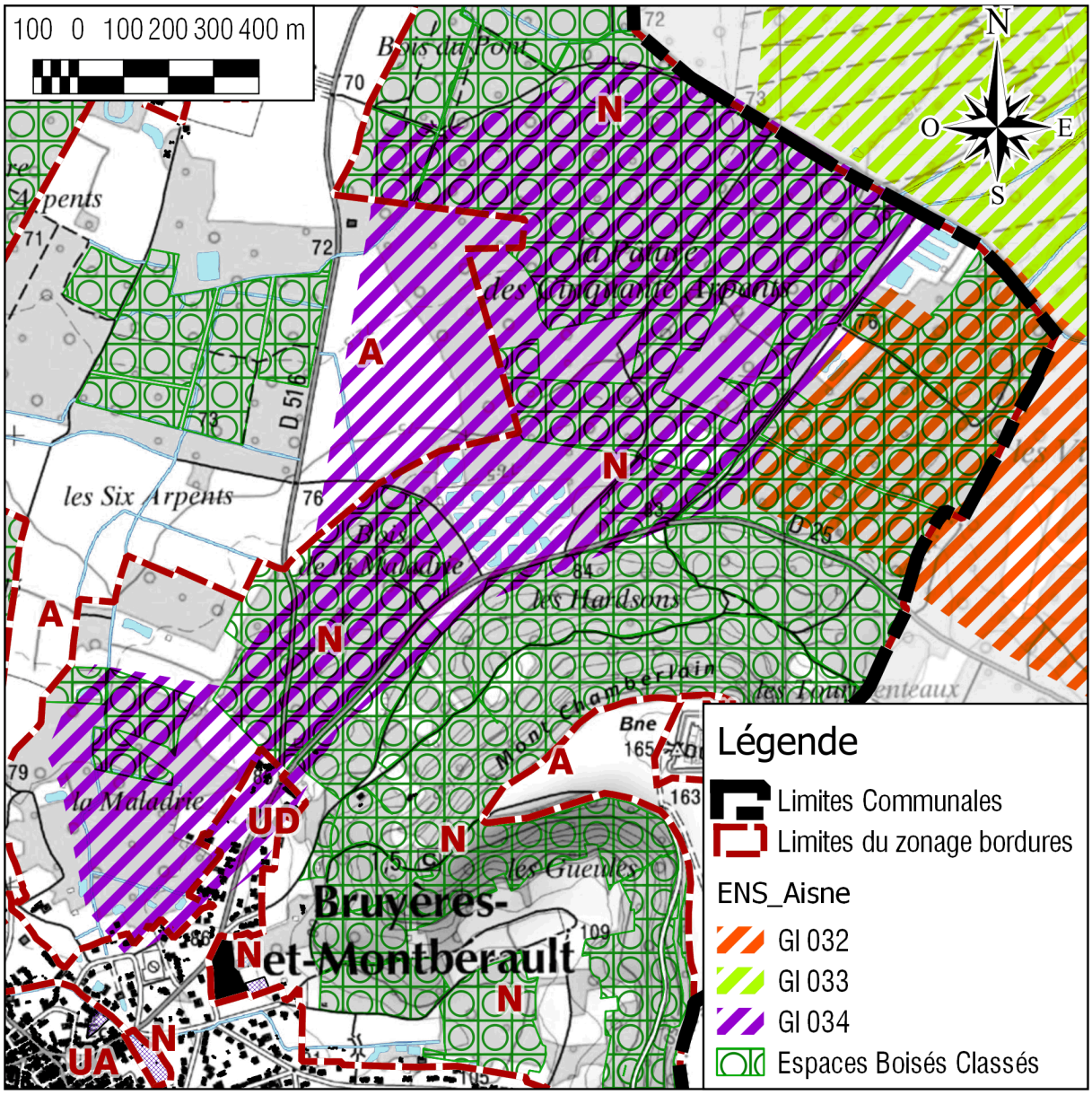


Figure 46 : traitement des ENS GL 032 et 034 par le PLU

La situation des Prairies humides et plans d'eau de la « Pâture des Cinquante Arpents » (GL 034) est plus complexe :

- une partie de cette zone à son extrémité Sud est déjà bâtie et a donc été classée en zone UD. Le PLU ne fait ici qu'acter une situation existente ;
- 18 ha de prairies et de bois étaient classés en zone NC du POS et ont été classés en zone A du PLU afin de ne pas trop réduire les zones agricoles du territoire ;
- Le reste a été classé en zone N et pour une part en EBC. Ce classement a toutefois été évité abords des étangs afin de permettre des mesures de gestion maintenant la mise en lumière des pièces d'eau et la création ou la restauration de milieux humides.

La partie de l'ENS « Bois de Parfondru » (GL 032) située à Bruyères-et-Montberault est entièrement incluse dans la zone Natura 2000 ; elle est toute entière classée en zone N et seuls les abords des étangs ne sont pas classés en EBC pour respecter les recommandations du DocOb.

Incidences indirectes :

Le seul vecteur notable de perturbation indirecte vers les ENS proches mais situés en dehors du territoire communal est constitué par la Laye et le chevelu de ruisseaux et fossés de la tête du bassin versant de l'Ardon. Cependant :

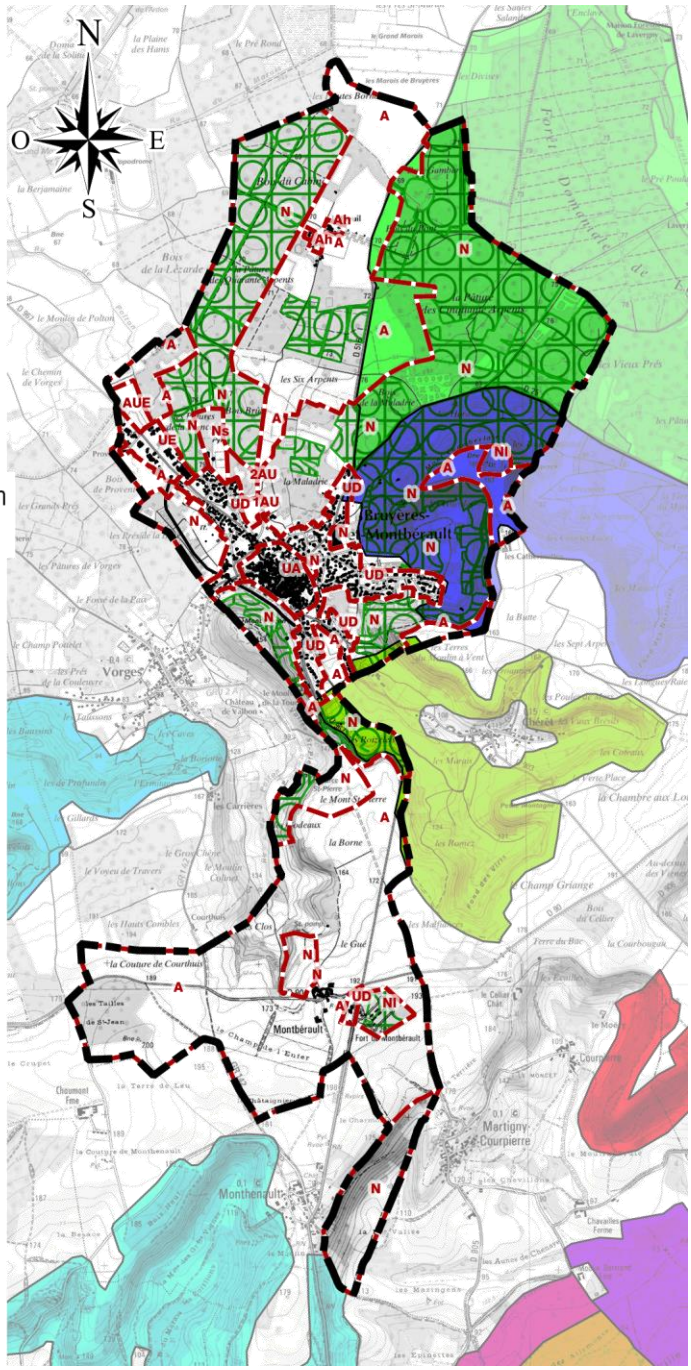
- Pour l'essentiel, le cours de la Laye se situe en aval des ENS les plus proches ;
- Le PLU n'apportera pas, par rapport au POS, de changement important de vocation d'usage du sol dans la partie du bassin versant de la Laye concernant son territoire (l'extension d'urbanisation que constituent les zones 1AU et 2AU est de superficie modeste) ;
- Les obligations en matière de gestion des eaux pluviales prévues par le PLU (infiltration à la parcelle) participeront à une plus grande régularité du débit de la Laye ;
- Les nouvelles possibilités de constructions pourront entrainer, malgré les mesures d'infiltration, une augmentation des surfaces imperméabilisées.
- L'augmentation de population à BRUYERES-ET-MONTBERAULT permise par le PLU pourra accroitre la pression de fréquentation sur les ENS alentours

L'ensemble de ces facteurs conduira à une incidence indirecte neutre et très peu significative sur les ENS alentours.

3.5. Incidences sur les ZNIEFF

Incidences directes :

- *ZNIEFF de type 1 n° 220013418 « Marais des pâtures à Parfondru et Forêt de Lavergny »*



Les terrains concernés par cette ZNIEFF sont presque tous classés en zone N. Les terrains cultivés, qui étaient classés en zone NC par la POS, ont été maintenus en zone A (un peu moins de 20 ha au total). En effet, la préservation des surfaces agricoles est une préoccupation majeure de l'urbanisme actuel. Il convient par ailleurs de souligner que ces terres étaient déjà cultivées lors de la délimitation de la ZNIEFF, ce qui tend à démontrer la compatibilité entre activité agricole et intérêt écologique de ce secteur.

Figure 47 : ZNIEFF et zonage du PLU

- *ZNIEFF de type 1 n° 220005049 « Bois de Parfondru »*

Tous les coteaux qui sont à l'origine de l'intérêt écologique de cette ZNIEFF sont classés par le PLU en zone N et, pour les parties boisées, en Espaces Boisés Classés. De petites portions ont été classées autrement :

- À la sortie du village de Bruyères, sur la route de Parfondru, des terrains déjà bâtis ont été rattachés à la zone UD ;
- Sur le plateau, les étendues cultivées (une quinzaine d'hectares) ont été classées en

zone A pour ne pas trop réduire la surface de ces dernières (les terrains en questions étaient classés en zone NC du POS) ;

- Le fort de Bruyères est un secteur particulier de la zone N (secteur Nl, un peu plus de 3 ha) dans lequel sont en particulier admis les constructions et aménagements nécessaires aux activités culturelles, pédagogiques ou ludo-agricoles afin de permettre la valorisation de ce patrimoine culturel.

- *ZNIEFF de type 1 n° 220013419 « Vallon de Chérêt »*

La même logique a été appliquée à la ZNIEFF du vallon de Chérêt :

- la toute petite (2 500 m²) partie bâtie a été rattachée à la zone UD ;
- les portions cultivées du plateau à la zone A ;
- les coteaux boisés et le fond du vallon en zone N, complété d'une identification en EBC quand le caractère boisé le justifiait.

Les incidences directes du PLU de Bruyères-et-Montberault sur les ZNIEFF sont donc faibles et non significatives.

Incidences indirectes :

- *ZNIEFF de type 1 n° 220013419 « Vallon de Chérêt »*

La partie de cette ZNIEFF située en dehors de la commune de Bruyères-et-Montberault étant située en amont du territoire, les influences par voie hydrauliques sont quasi-nulles. De plus, toutes les extensions de l'urbanisation se font à l'opposé, au Nord du territoire, du côté des accès principaux. Cette position géographique ainsi que la modestie des extensions expliquent que les phénomènes négatifs résultants (pollutions atmosphériques ou augmentation de fréquentation des terrains constituant la ZNIEFF à Chérêt) n'affecteront l'intérêt écologique de la ZNIEFF que de façon marginale et quasi-négligeable.

- *ZNIEFF de type 1 n° 220013417 « Côtes de l'Ailette de Monampteuil à Chamouille»*

Cette zone est située en aval de Montbérault, en contrebas du plateau. Cependant, cette partie du territoire communale est pour l'essentiel classée en zone N (terrains limitrophes de la ZNIEFF) ou A. Seuls les terrains déjà bâtis et n'ayant pas de fonction agricole ont été classés en zone UD et le fort de Montbérault en Nl. Ces classements n'entraineront aucun renforcement de l'urbanisation dans ce secteur et donc aucune source de perturbation nouvelle en direction de cette ZNIEFF.

- *ZNIEFF de type 1 n° 220013415 « Côte Nord du Laonnois d'Urcel à Bruyères-et-Montbérault »*

Cette zone est séparée de l'agglomération de Bruyères par le Mont Pigeon, ce qui limite fortement toute influence (hydraulique, atmosphérique, sonore…) de la seconde sur la première.

Dans les environs de Montbérault, le territoire communal est séparé de cette ZNIEFF par près d'un kilomètre de plateau ainsi que par le bois du Voyeu de Travers (commune de Vorges) et par une ligne de crête qui interdit toute liaison hydraulique directe. En tout état de cause, cette partie de la commune de Bruyères-et-Montbérault est intégralement classée en zone A, ce qui limite très fortement les possibilités d'urbanisation (seuls les bâtiments agricoles y sont autorisés) et donc les nuisances potentielles pour la ZNIEFF.

- *ZNIEFF de type 1 n° 220005033 « Pelouses calcaires de Montchalons, Orgeval, Bievres»*

Bien que cette zone ne soit distante que de 900 m au plus proche de la limite communale de Bruyères-et-Montbérault, elle en est séparée par le vallon de Courpierre au Sud et par la vallée du Chérêt au Nord. La zone d'extension de l'urbanisation la plus proche (zone 1AU) est même distante de plus de 4 km.

En revanche, la préservation contre l'urbanisation par un classement en zone N d'une bande reliant le Mont Pigeon à la côte des Roizelets (laquelle fait partie de la ZNIEFF n° 220013419 « Vallon de Chérêt ») participe au maintien d'une liaison écologique Nord-Ouest/Sud-Est et donc à la pérennité de l'intérêt de cette ZNIEFF en l'inscrivant dans un réseau cohérent (objectif de la trame verte régionale).

- *ZNIEFF de type 1 n° 220005044 « Vallée de la Bièvre » et ZNIEFF de type 1 n° 220005043 « Plan d'eau et haute vallée de l'Ailette »*

Ces 2 ZNIEFF sont situées au Sud-Est de la commune mais sont séparées de l'agglomération de Bruyère (où se concentre la croissance permise par le PLU) par une des collines du Laonnois, ce qui réduit quasiment à néant les effets des dispositions du PLU dans la partie Nord du territoire. De plus, dans la partie Sud, le PLU maintien une très forte limitation des possibilités d'urbanisation : les terrains du plateau dominant les vallées de la Bièvre et de l'Ailette sont classés en zone A et en zone Nl (fort de Montbérault). Seuls les terrains déjà porteurs de bâtiments non agricoles à Montbérault ont été classés en zone UD. Enfin, le coteau dominant la confluence Bièvre-Ailette a été classé en zone N.

- *ZNIEFF de type 1 n° 220013420 « Côte de l'Ailette de Neuville-sur-Ailette à Bouconville-Vauclair »*

Cette ZNIEFF est dans une situation proche des 2 précédentes mais se trouve de plus sur l'autre rive de l'Ailette. Les influences potentielles du PLU de Bruyères-et-Montberault y sont donc encore plus faibles.

Les incidences indirectes du PLU de Bruyères-et-Montberault sur les ZNIEFF de type 1 des environs sont donc faibles et non significatives.

- *ZNIEFF de type 2 n°220120046 « Collines du Laonnois et du Soissons septentrional ».*

Le PLU de Bruyères-et-Montberault n'ayant pas d'incidence significative sur les ZNIEFF de type 1 des environs ni sur les principaux milieux naturels ou les richesses paysagères du territoire, il n'aura pas non plus d'incidence significative sur la ZNIEFF de type 2 dans laquelle s'inscrit le territoire communal tout entier.

3.6. Incidences sur les corridors écologiques potentiels

Les 2 biocorridors à batraciens identifiés sur le territoire de Bruyères-et-Montberault ont été intégralement classés en zone N, zone dans laquelle les possibilités d'urbanisation sont les plus restrictives. Les portions boisées de leur trajet sont classées en EBC, ce qui en renforce encore la protection (en interdisant les défrichements, ce classement assure le maintien de biotopes boisés). Seuls le tracé de la RD 25 et les abords des mares sont exclus de ce classement : les travaux d'éclaircie des bois ainsi permis favorisent l'ensoleillement des mares et y limitent les apports de matière organique (feuilles mortes) susceptibles d'en altérer la qualité.

On soulignera que ces corridors sont d'autant plus importants qu'ils peuvent être empruntés, entre autres, par le triton crêté (espèce-clef de la zone Natura 2000).

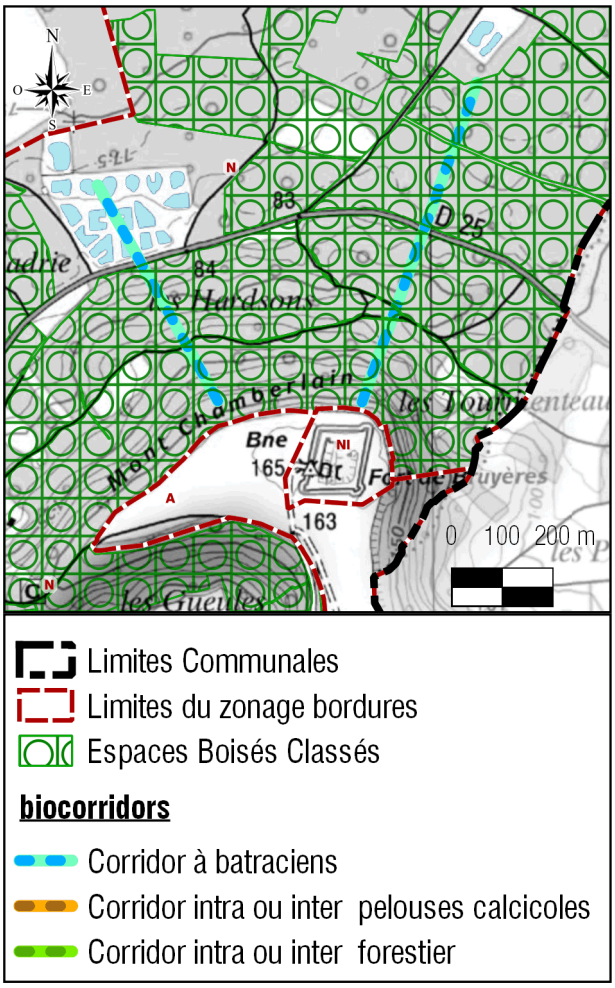


Figure 48 : Biocorridors à batraciens

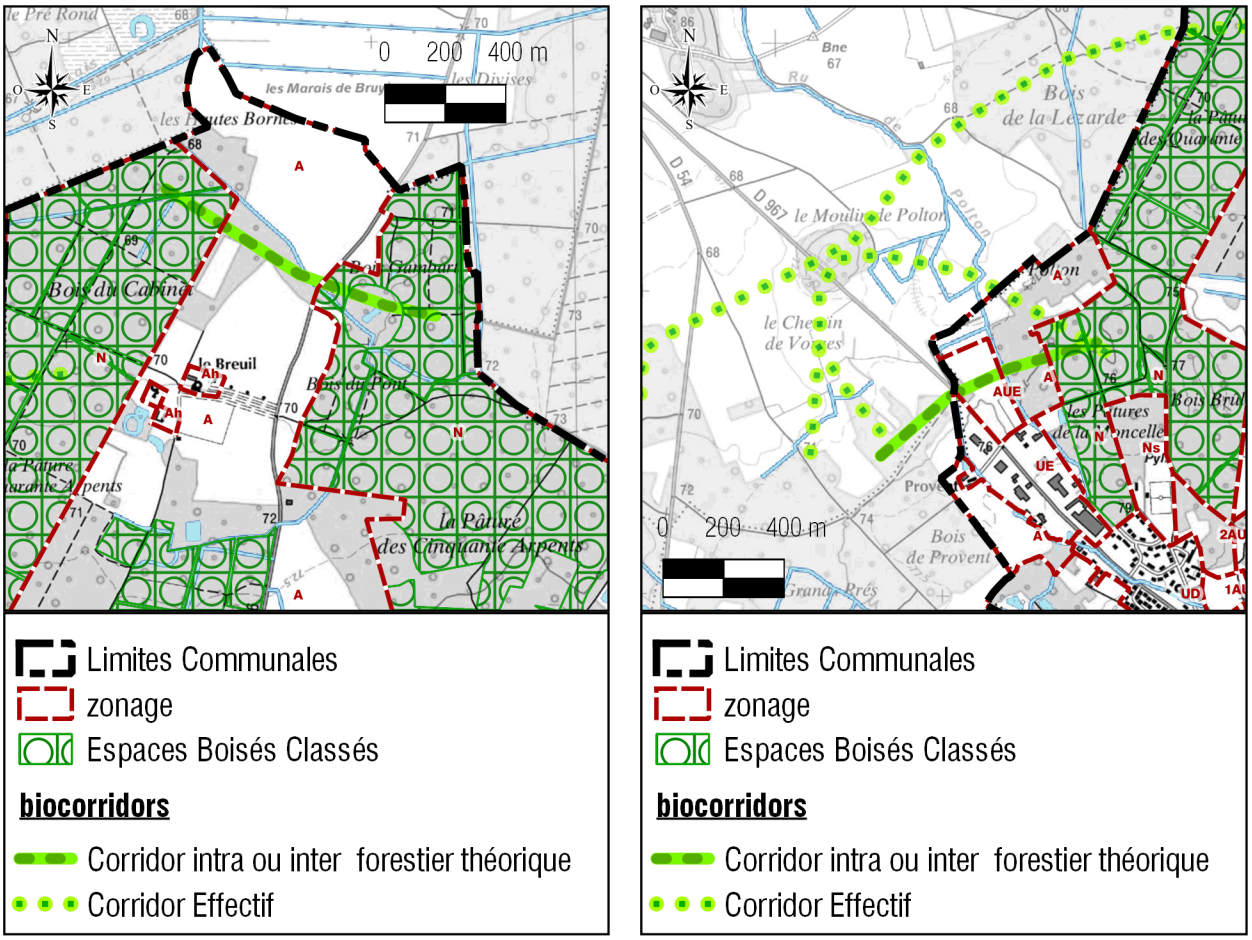


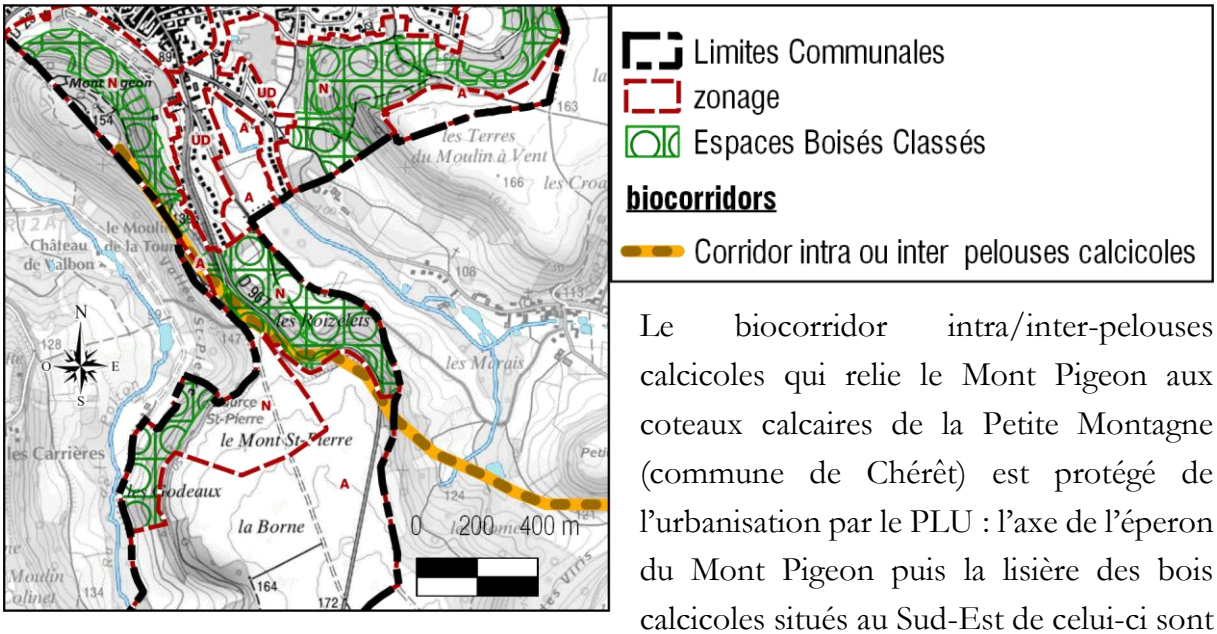
Figure 49 : Biocorridors intra- et inter-forestiers

Les massifs boisés servant de réservoirs aux différents biocorridors intra- et inter-forestiers concernant la commune sont classés en zone N et en EBC, ce qui constitue une protection extrêmement forte.

Le biocorridor Nord est situé en zone agricole (maintien du même zonage qu'au POS pour ne pas réduire les surfaces comptabilisées comme agricoles) et n'est pas classé en Espaces Boisés Classés mais sa protection est assurée par les dispositions des articles L.341-3, R.341-3 et suivants du code forestier qui en soumet le défrichement à autorisation administrative, laquelle peut être refusée si elle s'avère avoir des effets écologiques négatifs.

Le biocorridor Ouest est, dans son tracé établi par l'étude menée par le Conseil Régional et la DIREN (actuelle DREAL), est interrompu par l'extension de la zone d'activité (zone AUE du PLU). Cependant, cette interruption apparaît comme plus théorique que réelle : au dire des chasseurs des environs, la faune transitant d'un côté à l'autre de la D 967 le fait essentiellement en s'appuyant sur le relai que constitue le Bois du Moulin de Polton, s'éloignant ainsi de la zone déjà bâtie, classée UE (*Cf. Figure 49*).

De plus, à titre de mesure d'évitement et de réduction de l'impact potentiel sur les mouvements de la faune forestière, une bande centrée sur une branche du Polton au niveau de la limite communale et dont le rattachement à la zone AUE avait été envisagée, a été classé en zone A.



Le biocorridor intra/inter-pelouses calcicoles qui relie le Mont Pigeon aux coteaux calcaires de la Petite Montagne (commune de Chérêt) est protégé de l'urbanisation par le PLU : l'axe de l'éperon du Mont Pigeon puis la lisière des bois calcicoles situés au Sud-Est de celui-ci sont classés en zone N dans laquelle les possibilités d'urbanisation sont les plus restrictives.

Les impératifs de protection des paysages et de prévention du risque de ruissellement/érosion ont conduit à maintenir le classement en EBC, bien que celui-ci soit défavorable aux pelouses (calcicoles) au sens strict. Cependant, on remarquera que les bois clairs de l'éperon du Mont Pigeon et les lisières des bois calcicoles (ourlets) constituent des milieux-relais pouvant abriter, au moins le temps d'un transit, des biocénoses rattachées à celles des pelouses calcicoles *stricto sensu*.

Les incidences du PLU de Bruyères-et-Montberault sur les corridors écologiques potentiels sont donc faibles plutôt positive.

3.7. Incidences sur les trames bleues du territoire communal

Hormis les endroits où ils traversent déjà des secteurs urbanisés, les cours d'eau et ruisseaux répertoriés sur le territoire ont été classés en zone A ou N. Les zones d'extension de l'urbanisation (1AU, 2AU et AUE) les évitent. Ils sont ainsi protégés de l'urbanisation et de l'artificialisation qui l'accompagne trop souvent.

Les incidences du PLU de Bruyères-et-Montberault sur les éléments de « trame bleue » sont donc faibles.

4. SUR LES ENJEUX SPECIFIQUES NATURA 2000

4.1. Incidences directes sur les espèces-clés[30] du SIC FR2200395 « Collines du Laonnois Oriental »

4.1.1. Vertigo étroit [*Vertigo angustior* Jeffreys, 1830] et Vertigo de Des Moulins [*Vertigo moulinsiana* (Dupuy, 1849)]

Ces deux espèces n'ont pratiquement fait l'objet d'aucune étude en France et s'avèrent par conséquent extrêmement mal connues. Leur écologie supposée comparable pour la France nous amène à les traiter ensemble.

Ces espèces étant rare (*Vertigo moulinsiana*) voire très rare (*Vertigo angustior*), même au sein du vaste ensemble que forme la zone Natura 2000, leur population sur la commune est inconnue mais *a priori* faible. On peut toutefois noter que fréquentant potentiellement fréquente toute une gamme d'habitats humides ouverts (prairies humides ou marécageuses, pavements calcaires de ruisseaux, bords de plans d'eau, marais calcaires) elles sont susceptibles d'être présentes à Bruyères-et-Montbérault aux abords des étangs (les autres zones à dominante humide du territoire étant des habitats forestiers).

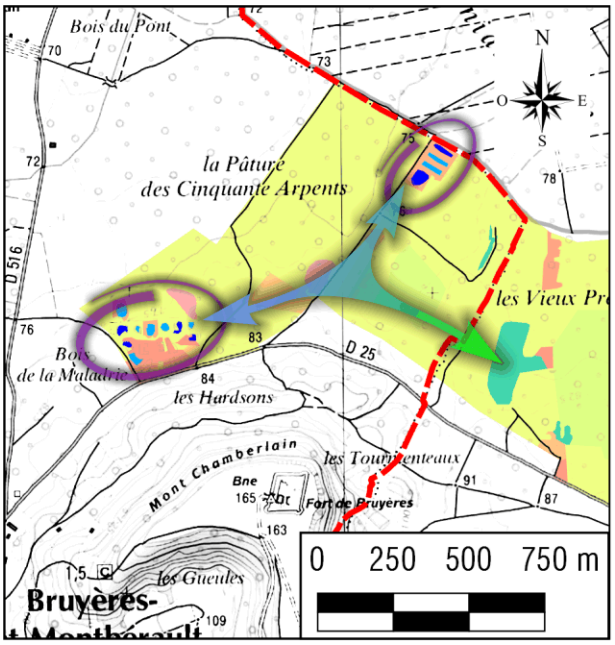
Le classement en zone N de ces milieux favorables de même que l'absence d'urbanisation possible en amont de ceux-ci limitent fortement les risques de perturbation de ces espèces, si tant est qu'elles soient présentes sur la commune.

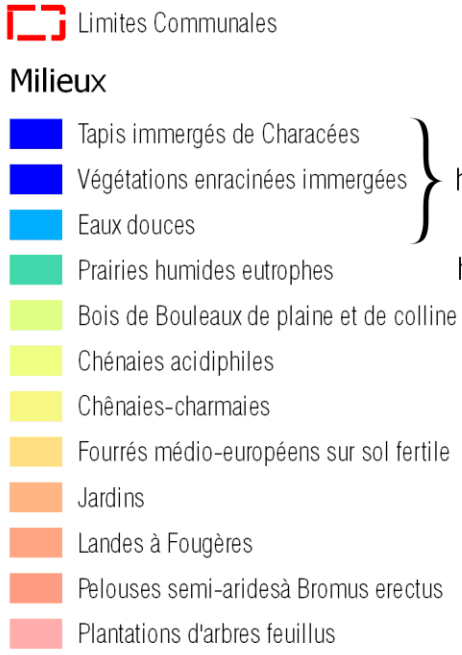
4.1.2. Cuivré des marais [*Lycaena dispar* (Haworth, 1802)]

Cette espèce se rencontre principalement en plaine dans des prairies humides avec une hauteur d'herbe variable (0,20 à 1,50 m) et bordées de zones à Roseau commun.

Ce type d'habitat est absent des portions de la zone Natura 2000 situées sur la commune (milieux secs ou boisés). La probabilité de présence du cuivré des marais à l'un ou l'autre moment de son cycle biologique est donc extrêmement faible et les risques d'atteinte directe quasi-nuls.

[30] Espèces inscrites à l'annexe II de la directive 92/43/CEE





4.1.3. Triton crêté [*Triturus cristatus* (Laurenti, 1768)]

Au total, de 50 à 100 individus sont dénombrés sur les 1 376 ha de la Natura 2000. En phase aquatique, ceux-ci recherchent des mares et étendues d'eau relativement profondes (de l'ordre de 0,5 à 1 m) et bien ensoleillées. En phase terrestre, il recherche des milieux semi-ouverts, typiquement des prairies semées de haies et de boqueteaux avec des tas de pierre ou de bois.

Figure 50 : Biotopes recherchés par le triton crêté sur la commune de Bruyères-et-Montberault

Des milieux aquatiques favorables se rencontrent dans la partie Nord-Ouest de la commune, au niveau du lieu-dit (« La Pâture des Cinquante Arpents », en 2 noyaux distincts séparés d'environ 700 mètres. Il est possible qu'ils fonctionnent avec des habitats terrestres potentiellement attractifs pour cette espèce sur la commune limitrophe de Parfondru.

Ces milieux ainsi que leur liaison sont protégés de l'urbanisation par un classement en zone N qui les rend inconstructibles. La protection des principaux bois est renforcée par un classement au titre des Espaces Boisés Classés sauf sur 50 à 75 m autour des mares où les possibilités d'une gestion des milieux peut nécessiter des défrichements pour assurer un bon ensoleillement des plans d'eau ou pour recréer des prairies recherchées par le triton crêté en phase terrestre.

Le classement en EBC permettant une protection des boisements qui ne se retrouverait pas dans le scénario « au fil de l'eau » (Règlement National d'Urbanisme), on peut estimer que l'effet du PLU est neutre à légèrement positif en matière de protection contre un bouleversement des milieux naturels favorables au triton crêté.

4.1.4. Petit rhinolophe [*Rhinolophus hipposideros* (Bechstein, 1800)]

La population picarde de Petit Rhinolophe est relativement isolée, en marge Nord de son aire de répartition. De 50 à 100 individus sont estimés être présents dans l'aire d'étude de la Natura 2000 mais répartis en tout petits groupes, voire isolés.

Au sein du site de la ZSC, la préservation des populations de chauves-souris en général et de celle du Petit Rhinolophe en particulier, passe par la préservation de trois types d'habitats utilisé durant le cycle biologique de ces espèces :

4.1.4.1. les habitats favorables à l'activité de chasse

Le Petit rhinolophe recherche les paysages semi-ouverts où alternent bocage et forêt avec des corridors boisés, la continuité de ceux-ci étant importante car un vide de 10 m semble être rédhibitoire. Ses terrains de chasse préférentiels se composent de linéaires arborés de type haie (bocage) ou lisière forestière avec strate buissonnante bordant des friches, des prairies pâturées ou prairies de fauche. La présence de milieux humides (rivières, étangs, estuaires) est une constante du milieu préférentiel. Il fréquente peu ou pas du tout les plaines à cultures intensives, les plantations de résineux sans strate basse de feuillus et les milieux ouverts sans végétation arbustive.

Sur le territoire de Bruyères-et-Montberault, ces milieux se rencontrent essentiellement au Nord du village et au niveau des coteaux boisés. Au Sud du village, les terrains plus secs lui conviennent moins bien, étant plus secs et moins riches en insectes qu'il affectionne.

Le PLU ne définit aucune zone d'urbanisation nouvelle créant de nouvelles interruptions de la mosaïque bois/milieux ouverts. De plus, les milieux susceptibles de servir de terrains de chasse au Nord du village (abords des plans d'eau de la zone Natura 2000, mosaïque de milieux formant le bassin supérieur de la Laye…) sont classés en zone N ou en zone A : l'activité agricole y assure le maintien de milieux ouverts tandis que la pérennité des bois est protégée par les dispositions des articles L.341-3, R.341-3 et suivants du code forestier qui en soumet le défrichement à autorisation administrative, laquelle peut être refusée si elle s'avère avoir des effets écologiques négatifs.

4.1.4.2. les gîtes de reproduction ;

Les gîtes de mise bas du Petit rhinolophe sont principalement les combles ou les caves de bâtiments à l'abandon ou entretenus. L'adoption du PLU n'aura pas d'effet particulier sur ce type de biotope.

4.1.4.3. *les sites d'hibernation*

Les gîtes d'hibernation sont des cavités naturelles ou artificielles (galeries et puits de mines, caves, tunnels, viaducs, forts militaires, blockhaus) souvent souterraines, aux caractéristiques bien définies : obscurité totale, température comprise entre 4°C et 16°C, degré d'hygrométrie généralement élevé, tranquillité absolue.

Aucun de ces milieux n'est connu sur le territoire communal : les seuls sites potentiels sur le territoire sont les anciens forts militaires, un temps à l'abandon, mais dont la restauration et la fréquentation culturelle depuis plus de 20 ans est incompatible avec la tranquillité nécessaire à l'hibernation de cette espèce de chauves-souris.

4.1.5. Grand rhinolophe [*Rhinolophus ferrumequinum* (Schreber, 1774)]

Espèce moyennement abondante, en déclin dans l'Oise, le grand rhinolophe est plus rare dans la région que dans la moitié Sud-Ouest de la France, mais forme des populations plus ou moins continues (Non-isolées). De 50 à 100 individus sont estimés présents dans l'aire d'étude de la Natura 2000.

Au sein du site de la ZSC, la préservation des populations de chauves-souris en général et de celle du grand Rhinolophe en particulier, passe par la préservation de trois types d'habitats utilisé durant le cycle biologique de ces espèces :

4.1.5.1. *les habitats favorables à l'activité de chasse*

Le grand rhinolophe recherche des mosaïques de milieux mixtes, lisières de bois de feuillus, sous-bois dégagés, vergers, parcs, landes et prairies coupées de haies ou de zones arbustives. La présence de milieux humides (rivières, étangs…) est un plus. Il apprécie particulièrement les zones pâturées pour les insectes qui s'y trouvent. Il fuit en revanche les zones urbaines et les éclairages.

À Bruyères-et-Montberault, il recherchera donc surtout les parties du territoire éloignées du village et des agglomérations avoisinantes.

L'extension de l'urbanisation permise par le PLU, située dans le prolongement immédiat des zones urbanisées existantes et éclairées ne l'affectera donc pas directement mais, en agrandissant la zone concernée par l'éclairage public, réduira en partie ses territoires de chasse potentiels au Nord-Ouest du village (abords des zones 1AU, 2AU et AUE). Cette réduction sera cependant modeste au vu de la taille des territoires potentiels subsistants et de la modestie des populations. Le PLU aura donc un effet légèrement négatif mais non significatif.

4.1.5.2. les gîtes de reproduction ;

Ils sont choisis par les femelles qui se regroupent alors en petits essaims dans des combles de bâtiments isolés ou dans des sites souterrains (forts, carrières, etc.), toujours à l'écart des zones éclairées la nuit. Aucun gîte de reproduction n'est signalé sur le territoire communal.

4.1.5.3. les sites d'hibernation

Pour l'hibernation, le grand rhinolophe recherche de vastes cavités souterraines à la température stable, autour de 7 à 9°C et plusieurs colonies se rassemblent souvent en un seul grand essaim bien que les observations dans le laonnois[31] indique que dans la majorité des cas, ils sont présents en faible effectif dans chacune des cavités (1 ou 2 individus). Aucun gîte d'hibernation n'est signalé sur le territoire communal.

4.1.6. Murin à oreilles échancrées [*Myotis emarginatus* (E. Geoffroy, 1806)]

Le murin à oreilles échancrées est une espèce moyennement abondante, non isolée des autres populations métropolitaines.

4.1.6.1. les habitats favorables à l'activité de chasse

Cette espèce recherche les milieux forestiers ou boisés, feuillus ou mixtes, les grands arbres isolés, les parcs, jardins et vergers… L'espèce est peu exigeante pour ses reposoirs diurnes et chasse sur de grandes superficies.

A Bruyères-et-Montberault, les territoires de chasse potentiels sont donc nombreux mais peu menacés : les surfaces boisées sont largement continues, ce qui les protège du fait des dispositions des articles L.341-3, R.341-3 et suivants du code forestier qui en soumet le défrichement à autorisation administrative. Les zones 1AU et AUE sont actuellement des milieux ouverts qui ne sont pas les territoires de chasse principaux de cette espèce. La zone 2AU, en revanche, est pour l'heure majoritairement boisée. Sa surface (3,7 ha) est cependant modeste au regard de la surface des bois (et donc des habitats de chasse potentiels) de cette espèce. De plus, il convient de rappeler que ce classement en zone 2AU ne dispense pas des autorisations de défrichement évoquées ci-avant. Le PLU aura donc un effet légèrement négatif mais non significatif.

4.1.6.2. les gîtes de reproduction ;

Dans la région, les gites de reproduction sont souvent liés à la présence humaine : granges, combles, charpentes… Aucun de ces gites n'est signalé dans le village mais cela ne présage pas de leur absence effective. On soulignera que les bâtiments anciens,

[31] DocOb Tome 1 p. 76

pourvus d'ouvertures libres vers l'extérieur, sont à cet égard plus favorables que les constructions récentes, plus isolées. L'évolution de la disponibilité des gites de reproduction dans l'avenir dépendra dont d'avantage des choix architecturaux des porteurs de projets que des modes d'urbanisation encadrés par le PLU.

4.1.6.3. les sites d'hibernation

Les gîtes d'hibernation sont exclusivement cavernicoles (galeries et puits de mines, grottes, etc.). Aucun de ces milieux n'est connu sur le territoire communal et le PLU y sera donc sans effet.

4.1.7. Murin de Bechstein [*Myotis bechsteinii* (Kuhl, 1817)]

L'état de conservation de cette espèce est mal connu. La petite population picarde est située en marge de son aire de répartition. Le DocOb n'en recense que de 1 à 5 dans la présente zone Natura 2000.

4.1.7.1. les habitats favorables à l'activité de chasse

Cette espèce est encore plus inféodée aux milieux forestier que le murin à oreilles échancrées. Elle sera donc encore moins affectée par le PLU, les zones forestières étant pour leur grande majorité classées en zone N ou A et, dans ce dernier cas, protégées par les dispositions des articles L.341-3, R.341-3 et suivants du code forestier qui soumet le défrichement à autorisation administrative ainsi que par un classement partiel en EBC.

4.1.7.2. les gîtes de reproduction ;

Les gites de reproduction sont situés dans des milieux comparables aux zones de chasse (arbres creux en milieux forestier). Les effets du PLU à cet égard seront donc les mêmes.

4.1.7.3. les sites d'hibernation

Les gîtes d'hibernation du murin de Bechstein sont très variés : grottes, mines, carrières souterraines et caves intactes ou partiellement effondrées, anciens forts, cavités arboricoles… Aucun gite d'hibernation n'est signalé dans le village mais cela ne présage pas de leur absence effective. On soulignera que les bâtiments anciens, pourvus d'ouvertures libres vers l'extérieur, sont à cet égard plus favorables que les constructions récentes, plus isolées. L'évolution de la disponibilité des gites de reproduction dans l'avenir dépendra dont d'avantage des choix architecturaux des porteurs de projets que des modes d'urbanisation encadrés par le PLU.

4.1.8. Grand Murin [*Myotis myotis* (Borkhausen, 1797)]

Le grand murin est une espèce moyennement abondante, non isolée des autres populations métropolitaines. On estime la population de la zone Natura 2000 entre 5 et 15 individus.

4.1.8.1. les habitats favorables à l'activité de chasse

Le territoire de chasse typique de cette espèce est constitué de forêts âgées d'arbres à feuilles caduques et plus généralement de milieux forestiers au sous-bois dégagé. Toutefois, on signale des territoires de chasse comprenant une proportion importante de bocage.

Les habitats favorables à l'activité de chasse seront peu affectée par le PLU, les zones forestières étant pour leur grande majorité classées en zone N ou A et, dans ce dernier cas, protégées par les dispositions des articles L.341-3, R.341-3 et suivants du code forestier qui soumet le défrichement à autorisation administrative ainsi que par un classement partiel en Espaces Boisés Classés.

4.1.8.2. les gîtes de reproduction ;

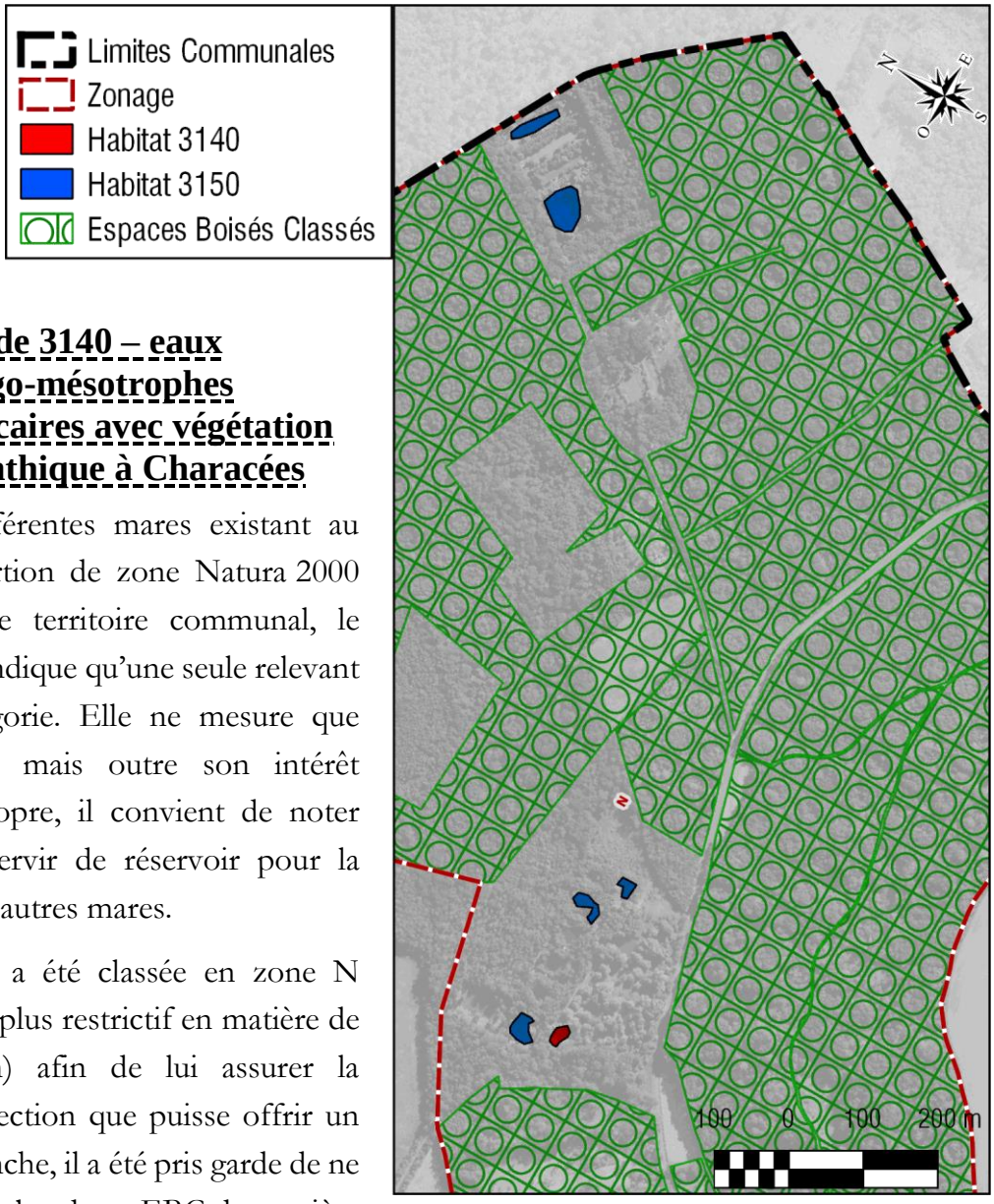
Les gîtes de reproduction sont, dans la moitié Nord de la France, anthropiques (charpentes). Aucun de ces gites n'est signalé dans le village mais cela ne présage pas de leur absence effective. On soulignera que les bâtiments anciens, pourvus d'ouvertures libres vers l'extérieur, sont à cet égard plus favorables que les constructions récentes, plus isolées. L'évolution de la disponibilité des gites de reproduction dans l'avenir dépendra dont d'avantage des choix architecturaux des porteurs de projets que des modes d'urbanisation encadrés par le PLU.

4.1.8.3. les sites d'hibernation

Les gîtes d'hibernation sont essentiellement cavernicoles (galeries et puits de mines, caves, tunnels, forts militaires, blockhaus, etc.). Aucun de ces milieux n'est connu sur le territoire communal : les seuls sites potentiels sur le territoire sont les anciens forts militaires, un temps à l'abandon, mais dont la restauration et la fréquentation culturelle depuis plus de 20 ans est incompatible avec la tranquillité nécessaire à l'hibernation de cette espèce de chauves-souris.

4.2. Incidences DIRECTES sur les habitats-clés du SIC FR2200395 « Collines du Laonnois Oriental »

Trois des habitats de l'annexe 1 recensés sur le SIC FR2200395 « Collines du Laonnois Oriental » sont représentés sur le territoire de BRUYERES-ET-MONTBERAULT :



4.2.1. Code 3140 – eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthique à Characées

Parmi les différentes mares existant au sein de la portion de zone Natura 2000 existant sur le territoire communal, le DocOb n'en indique qu'une seule relevant de cette catégorie. Elle ne mesure que quelques ares mais outre son intérêt écologique propre, il convient de noter qu'elle peut servir de réservoir pour la colonisation d'autres mares.

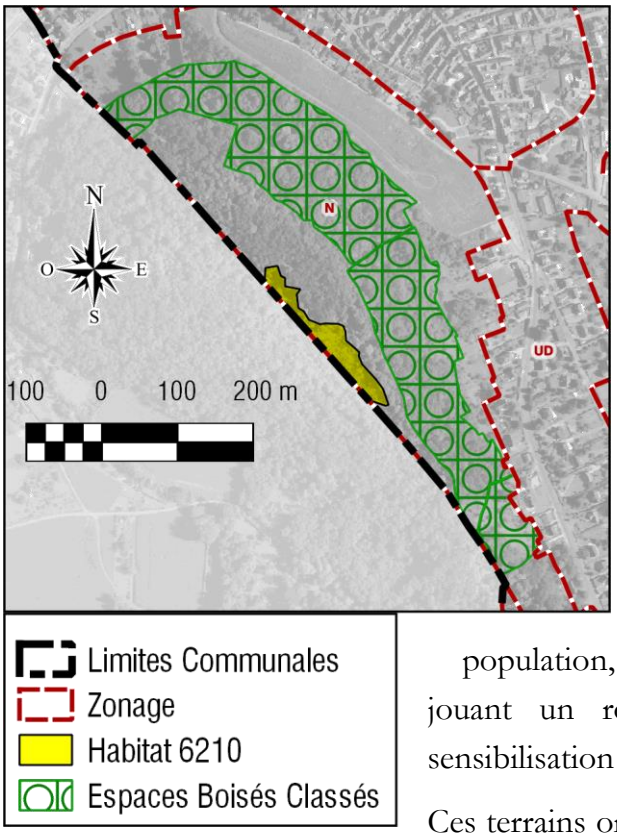
Au PLU, elle a été classée en zone N (classement le plus restrictif en matière de réglementation) afin de lui assurer la meilleure protection que puisse offrir un PLU. En revanche, il a été pris garde de ne pas classer ses abords en EBC de manière à permettre d'éventuels défrichements pour lui conserver un bon éclairage et éviter une eutrophisation excessive liée à l'accumulation des feuilles mortes.

Les portions de la commune situées en amont sont également classées en zone N, limitant ainsi une artificialisation qui pourrait altérer la qualité des eaux l'alimentant.

4.2.2. Code 3150 – Lacs eutrophes naturels avec végétation du *Magnopotamion* ou de *l'Hydrocharition*

Le DocOb identifie, dans la portion de zone Natura 2000 existant sur le territoire communal, 5 mares rattachées à cet habitat. Elles ont fait l'objet au PLU des mêmes mesures que l'habitat précédent : classement en zone N des terrains en question et de ceux situés en amont, absence d'EBC à moins de 40 m des rives…

4.2.3. Code 6210 – Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (*Festuco-Brometalia*) (sites d'orchidées remarquables)



Cet habitat n'est ici présent qu'au sommet du Mont Pigeon pour une superficie d'à peine plus d'un demi hectare. Sa position topographique ne le rend pas sensible à l'apport d'eaux de ruissellement chargées en éléments nutritifs et phytosanitaires. En revanche, l'augmentation de population que permet le PLU pourrait en théorie augmenter les risques de surfréquentation (loisirs motorisés, piétinement, prélèvements sauvages…). Il convient toutefois de souligner que la fréquentation d'un site n'est pas une fonction directe de la population, bien d'autres facteurs indépendant du PLU jouant un rôle important (accessibilité, information, sensibilisation…).

Ces terrains ont été classés en zone N, de même que ceux les jouxtant jusqu'à au moins 150 m. Aucune zone d'extension n'a été définie dans ce secteur, les zones U les plus proches correspondant à des secteurs déjà bâtis. Les bois entourant ce site et couvrant les pentes ont été classés en EBC de manière à augmenter encore le rôle tampon de la zone N et à limiter la perception et donc la fréquentation. En revanche, toute la partie sommitale du Mont Pigeon a été exclue de ce classement de manière à permettre des travaux de défrichement limitant l'embroussaillement du milieu et pouvant même permettre son extension.

Les incidences directes du PLU sur les habitats-clés du SIC FR2200395 « Collines du Laonnois Oriental » sont donc minimes.

4.3. Incidences INDIRECTES sur les enjeux Natura 2000

Outre les possibilités directes d'atteintes aux espèces ou aux milieux liées au classement des terrains compris dans le périmètre de la zone Natura 2000, les modes d'occupation du sol permis par le PLU en dehors de celle-ci sont susceptibles d'avoir une influence indirectes sur les enjeux identifiés. Ces incidences indirectes sont détaillées ci-dessous :

4.3.1. Incidences indirectes de type hydrauliques

Les sites Natura 2000 des environs sont nombreux (Cf. 2ème Partie, chapitre 2.3.1) mais la quasi-totalité de ceux-ci ne sont pas en relation hydraulique avec la commune de Bruyères-et-Montberault (bassins versants distincts, situation en amont…). Seules certaines portions du SIC « *Collines du Laonnois Oriental* » (FR2200395), qui longent l'Ardon (communes de Royaucourt-et-Chailvet et d'Urcel) ou la Bièvre (communes de Martigny-Courpierre) seraient susceptibles d'être concernées. Cependant, dans un cas comme dans l'autre, la part de leur bassin versant que représente le territoire communal est très faible ; les options d'aménagement du territoire de Bruyères-et-Montberault n'ont donc qu'une influence mineure. Cette faiblesse est d"autant plus grande que les changements d'occupation du sol que permettra le PLU sont très modestes : seule une petite dizaine d'hectares est située en dehors des Parties Actuellement Urbanisées de la commune. De plus, il faut remarquer que plus de 560 ha sont classés en zone N dans lesquelles la constructibilité (et donc les potentialités d'imperméabilisation) sont moindres que ce qu'elles seraient en l'absence de document d'urbanisme.

La protection des zones humides assurera le maintien de leur fonction d'auto-épuration. Les facilités (Emplacement Réservé) apportées à la création d'une STEP nouvelle permettront d'assurer à l'échelle du bassin versant une meilleure maitrise des risques d'atteinte à la qualité de l'eau.

Le PLU aura donc une faible influence sur le régime et la qualité des eaux et, par conséquent, ne perturbera pas notablement celui-ci dans la ZSC située sur son territoire ni dans les zones Natura 2000 situées en aval. L'impact sur celles situées dans d'autres bassins versant sera nul.

4.3.2. Incidences indirectes liées à la production de déchets

L'augmentation de population entrainera une augmentation de la quantité de déchets produits. Cependant, les nouveaux logements seront rattachés aux circuits de collecte et d'élimination existants. La seule augmentation possible est celle qui échappe à ces circuits (abandon sauvage des déchets) mais celle-ci est et restera très faible.

Les incidences indirectes du PLU sur les zones Natura 2000 en liaison avec les déchets seront donc très faible.

4.3.3. Incidences indirectes liées au bruit

L'augmentation de population et l'implantation de nouvelles activités permises par le PLU sont susceptibles d'être génératrices de bruit. Cependant :

- Cette augmentation sera très modeste du fait des normes et règlements applicables et des progrès dans les constructions neuves en matière d'isolation acoustique ;
- Le patrimoine naturel protégé par les zones Natura 2000 des environs est très peu, voire pas du tout affecté par le bruit ;
- La distance entre les zones d'extension potentielles de l'urbanisation et les zones Natura 2000 est telle que les bruits seront atténués et non perceptibles au niveau de ces dernières.

Les incidences indirectes liées au bruit sur les zones Natura 2000 seront donc négligeables à nulles.

4.3.4. Incidences indirectes liées à la qualité de l'air

Les effets du PLU sur la qualité de l'air sont faibles (Cf. incidences sur la qualité de l'air, page 85). Les effets de dilution des polluants augmentent avec la distance et les altérations de la qualité de l'air au niveau des zones Natura 2000 seront d'autant plus faibles que celles-ci sont lointaines.

Du fait de la faiblesse des niveaux émis et les effets de dilution des polluants, **aucune incidence notable sur la qualité de l'air dans les zones Natura 2000 des environs ne sera générée du fait du PLU.**

4.3.5. Incidences indirectes liées à la lumière

L'augmentation de population et le développement économique de la commune sont susceptibles d'augmenter la lumière artificielle émise la nuit (éclairage public, surveillance, enseignes…). Toutefois cette augmentation sera modeste puisque l'extension des surfaces urbanisées est modérée et que celles-ci sont situées dans le prolongement immédiat des zones urbanisées. De plus l'atténuation de cet effet avec la distance assure que **ces incidences, si elles surviennent, ne perturberont pas les espèces dont la protection est visée par le classement en zone Natura 2000**.

4.3.6. Incidences indirectes liées à la fréquentation

L'augmentation de population permise par le PLU est susceptible d'augmenter la pression de fréquentation des sites naturels des environs et donc, parmi eux, des sites Natura 2000. Toutefois :

- L'augmentation de population et donc de pression de fréquentation potentielle sera modérée ;
- Des paramètres autres que le PLU ont une influence bien plus grande : information, accessibilité des sites, intérêt touristique…

4.4. Bilan pour l'ensemble du site

4.4.1. Incidences du PLU sur la fonctionnalité écologique des sites

La faiblesse des incidences directes ou indirectes du présent PLU sur les différents sites Natura 2000, ainsi que le respect des vecteurs d'échanges entre sites, assurent que leur fonctionnalité écologique sera maintenue.

4.4.2. Incidences cumulatives de ce projet avec les autres projets

Les effets de l'augmentation de population permise par le PLU de BRUYERES-ET-MONTBERAULT s'ajouteront aux effets de l'augmentation de population permise par les documents d'urbanisme des autres communes dont l'aire d'influence comprend tout ou partie des zones Natura 2000 envisagées ici. Cependant LE SCoT en préparation sera soumis lui aussi à évaluation environnementale et assurera une cohérence des objectifs des différentes communes de manière à ce que leurs incidences cumulées restent compatibles avec la protection des intérêts visés par ces zones Natura 2000.

4.4.3. Réversibilité de ces incidences dans le temps

Le PLU n'a pas de durée limite de validité mais est révisable à tout moment. Dès lors, ses effets positifs comme négatifs seront amenés à évoluer avec lui. Notons toutefois que les dispositions d'un PLU s'appliquent à tous travaux d'urbanisme à venir mais qu'elles ne sont pas rétro-actives ; dès lors, une urbanisation de terrains actuellement agricoles permise par le PLU et mise en œuvre par les ayants droits continuera de produire ses effets, même si une révision du document venait à remettre en cause leur constructibilité : un changement de classement ne saurait entrainer d'obligation de démolir ou de remettre en état de culture un terrain urbanisé. En revanche, tant que les droits ouverts par le PLU n'ont pas été utilisés, leurs incidences négatives comme positives restent potentielles et susceptibles d'être modifiées à l'occasion d'une procédure de modification ou de révision.

4.5. Caractère significatif des incidences Natura 2000

Au vu des arguments développés tout au long de ce chapitre, il est possible d'affirmer que le PLU objet du présent dossier n'a pas d'incidence significative sur les sites Natura 2000.

5. SUR LA SANTE HUMAINE

N'agissant que sur le droit de l'urbanisme, le PLU n'aura aucune incidence directe sur la santé humaine. En revanche certaines dispositions peuvent avoir des effets indirects dans ce domaine :

- L'augmentation de population peut entrainer une augmentation des particules nocives émises par les différents moyens de chauffage et de transport (véhicules particuliers, locomotives diesel…). Toutefois, cette augmentation sera modérée et l'ordre de grandeur des effets sera faible devant certains paramètres extérieurs (évolution de l'offre de transport en commun, évolution du coût des constructions et surtout des rénovations permettant des économies d'énergie) ;
- L'accueil d'activités pourra être à l'origine d'une augmentation du risque sanitaire fonction de l'activité elle-même (produits employés, processus de mise en œuvre…), et de son respect des normes. Toutefois, les possibilités nouvelles d'accueil d'activités sont modestes. De plus, les activités susceptibles d'être à l'origine d'une atteinte à la santé humaine sont contraintes à des mesures de d'évitement et réduction dans le cadre des législations existantes, notamment la législation des ICPE[32] et le RSD[33] ;

6. APPROCHE GEOGRAPHIQUE : ZONES AU ET ER

Les 5 premiers points de cette partie suivaient une approche thématique pour les effets de l'ensemble du PLU. Dans l'avis de l'autorité environnementale sur le PLU arrêté[34], il est demandé d'adopter une approche géographique pour certains secteurs et « d'analyser les impacts du projet de PLU sur les zones ouvertes à l'urbanisation (zones IAU. 2AU et AUE) ainsi que sur les emplacements réservés l, 2, 3, 7 et 8 et de prévoir la mise en place de mesures appropriées permettant d`éviter, de réduire et de compenser les éventuels impacts du projet. » Ce chapitre vise donc à reprendre les analyses des 5 points précédents mais à les traiter dans le cadre spécifique des zones À Urbaniser et des Emplacement Réservés et, le cas échéant à les compléter selon l'approche « Éviter–Réduire–Compenser ».

[32] Installations Classées pour la Protection de l'Environnement en vertu du Livre V, titre 1er du Code de l'Environnement.
[33] Règlement Sanitaire Départemental
[34] Avis signé par le préfet de l'Aisne en date du 16 juillet 2015

6.1. Zone 1AU

Le MOS Picardie classe toute la zone comme Prairies Agricoles. Dans les faits, seuls 1 hectare sur les 2,33 ha de la zone est constitué de Prairies Agricoles. Le reste est constitué de friches dont l'embroussaillement n'est limité que par un usage occasionnel comme pâture par des particuliers.

6.1.1. Évitement

L'évitement a essentiellement consisté à choisir pour cette zone :

- un dimensionnement strictement adapté aux besoins ;
- une localisation sur des terrains ayant peu de valeur agricole, éloignés des secteurs écologiquement les plus riches et à l'écart des zones Natura 2000 pour limiter le dérangement de la faune.

6.1.2. Réduction

L'emprise au sol des constructions a été limitée à 40 % de la surface de la parcelle. De plus l'article 1AU13 du règlement impose également une surface végétalisée au moins égale à la surface construite.

6.1.3. Compensation

Pour compenser, au moins partiellement, la disparition du fait de l'urbanisation des espèces arbustives et arborescentes recolonisant actuellement ces terrains, une liste d'essences locales préconisées dans le PLU est annexée au PLU.

De l'urbanisation résulte en général une imperméabilisation des sols. Pour compenser cet effet, le règlement impose que toute construction nouvelle devra disposer des installations permettant l'infiltration à la parcelle des eaux pluviales (des exceptions pour l'évacuation du trop-plein vers les fossés du réseau pluviale sont prévues).

6.2. Zone 2AU

Les terrains de cette zone de 3,7 ha sont actuellement essentiellement occupés par des boisements de feuillus de fond de vallée dans leur stade pionniers, quelques zones encore ouvertes (anciennes prairies) étant en cours de recolonisation.

6.2.1. Évitement

L'évitement a consisté à choisir pour cette zone :

- un dimensionnement strictement adapté aux besoins ;
- une localisation sur des terrains ayant peu de valeur agricole, éloignés des secteurs

écologiquement les plus riches et à l'écart des zones Natura 2000 pour limiter le dérangement de la faune.

Mais la principale mesure d'évitement, même si elle est limitée dans le temps, a consisté à opter pour cette zone pour un classement en zone 2AU dans laquelle l'urbanisation est impossible à de très rares exceptions près (équipements techniques publics) : aucune urbanisation n'est possible dans cette zone et l'ouverture à l'urbanisation ne pourra se faire qu'à travers une modification ou une révision du document.

6.2.2. Réduction

Néant.

6.2.3. Compensation

Néant.

6.3. Zone AUE

Lors de l'élaboration de ce PLU, cette zone était occupée :

- À 10% par une peupleraie :
- À 11% par une ancienne pâture enfrichée en cours de colonisation spontanée par la forêt ;
- À 79 % par des cultures (jachères en 2012-2013).

6.3.1. Évitement

L'évitement a essentiellement consisté à choisir pour cette zone :

- un dimensionnement strictement adapté aux besoins ;
- une localisation sur des terrains ayant peu de valeur agricole, éloignés des secteurs écologiquement les plus riches et à l'écart des zones Natura 2000 pour limiter le dérangement de la faune.

6.3.2. Réduction

L'emprise au sol des constructions a été limitée à 60 % de la surface de la parcelle. De plus la surface non construite et en particulier la marge de reculement devra être plantée à raison d'un arbre de haute tige par 100 m² de terrain. Cette mesure est rappelée dans le schéma des Orientations d'Aménagement et de Programmation (plantations arborescentes au long des limites Nord et Nord-Est de la zone).

L'article 1AUE14 stipule que les constructions devront prendre en compte tout ou partie des objectifs du développement durable et de la préservation de l'environnement suivants tout en s'inscrivant en harmonie avec le paysage urbain existant :

- Utiliser les matériaux renouvelables, récupérables, recyclables ;
- Intégrer des dispositifs de récupération de l'eau de pluie ;
- Prévoir une isolation thermique qui limite les déperditions l'hiver et les apports de chaleur l'été pour réduire la consommation d'énergie ;
- Utiliser des énergies renouvelables, solaires (utilisation passive et active de l'énergie solaire), géothermie,… et des énergies recyclées ;
- Orienter les bâtiments pour favoriser la récupération des apports solaires et valoriser la lumière naturelle pour limiter les dépenses énergétiques.

6.3.3. Compensation

Pour compenser, au moins partiellement, la disparition du fait de l'urbanisation des espèces arbustives et arborescentes recolonisant actuellement ces terrains, une liste d'essences locales préconisées dans le PLU est annexée au PLU.

6.4. ER n°1

Cet Emplacement Réservé d'une superficie de 30 000 m² est destiné à permettre la réalisation d'une station d'épuration. Son implantation est conditionnée par la topographie et le régime hydrographique du territoire. L'occupation des sols actuelle se partage entre cultures, ripisylve, prairie et peupleraie. Cet ER est basé sur une évaluation des besoins fonciers permettant de réaliser cet équipement mais le projet n'est pas suffisamment avancé pour pouvoir déterminer avec précision les dimensions et la disposition des différentes infrastructures. Or l'impact environnemental réel de cet équipement dépendra essentiellement des mesures d'évitement, réduction, voire compensation qui seront prises par rapport à ses caractéristiques propres, lesquelles sont inconnues pour le moment. Toutefois, il importe de souligner qu'une étude « Loi sur l'eau » de cet équipement est en cours de réalisation. C'est donc dans le cadre de cette procédure qu'une analyse précise et réaliste des impacts est menée.

6.5. ER n°2 et 3

Destinés à permettre la réalisation d'installations sportives, ces 2 Emplacements Réservés totalisent une surface de de 8 370 m². Ils permettront de compléter la maitrise foncière communale de l'ensemble du pôle afin de faciliter le développement et de compléter les équipements présents. Cette acquisition foncière ne modifiera pas fondamentalement les conditions de modification de l'occupation des sols : quel que soit leur propriétaire, le défrichement de ces terrains boisés sera soumis à une autorisation administrative.

6.5.1. Évitement

Le choix de leur positionnement permet de réunir sous la houlette communale un ensemble cohérent, évitant ainsi le mitage dont aurait résulté le développement du pôle sportif sur des terrains non contigus.

6.5.2. Réduction

Le choix porté sur des parcelles formant, avec ce qui est déjà propriété communale, un ensemble cohérent permet de réduire les besoins fonciers en concentrant les équipements et donc en limitant les besoins en infrastructures de liaison. Les défrichements éventuellement nécessaires seront donc plus limités que seront donc d'une surface moindre que dans le cas de parcelles plus éloignées des équipements sportifs existants.

6.5.3. Compensation

Devant la faiblesse des impacts environnementaux attendus (superficie limitée, continuité avec le pôle existant, classement en zone Ns…), aucune compensation spécifique à la création de ces Emplacements Réservés n'a été prévue. Notons toutefois que, le cas échéant, l'autorisation administrative de défrichement peut être soumise à la réalisation d'une étude d'impact, laquelle pourra mettre en avant la nécessité de mise en œuvre de mesures compensatoires.

6.6. ER n°7 et 8

Destinés à permettre l'extension du cimetière, ces 2 Emplacements Réservés totalisent une surface de de 2 450 m². Ils permettront de compléter la maitrise foncière communale de terrains limitrophes du cimetière existant, permettant ainsi son extension. Les terrains concernés sont occupés par des jardins (n°8) et des bois clairs (n°7) que l'extension du cimetière fera disparaître. Les superficies concernées sont faibles et les milieux de peu de valeur écologique.

6.6.1. Évitement

Le choix de leur positionnement permet de réunir sous la houlette communale un ensemble cohérent, évitant ainsi le mitage dont aurait résulté la création d'un nouveau cimetière dans une autre partie de la commune. De plus, les autres emplacements possibles n'auraient pas forcément offert des potentialités d'impacts environnementaux aussi faibles.

6.6.2. Réduction

Devant la faiblesse des impacts environnementaux attendus, aucune mesure de réduction d'impact dus à la création de ces Emplacements Réservés n'a été prévue.

6.6.3. Compensation

Devant la faiblesse des impacts environnementaux attendus, aucune mesure de compensation des impacts dus à la création de ces Emplacements Réservés n'a été prévue.

7. RAPPEL DES IMPACTS DES ZONES AU ET ER SUR LES ZONES NATURA 2000

En réponse à l'avis de l'autorité environnementale sur le PLU arrêté[35], ce chapitre présente une synthèse des impacts possibles de l'aménagement des zones AU et de la création des Emplacements Réservés n° l, 2, 3, 7 et 8 sur les espèces ayant conduit à la désignation des sites Natura 2000.

7.1. Vertigo étroit et Vertigo de Des Moulins :

Il n'existe aucun habitat favorable à ces espèces dans les zones AU ou les Emplacements Réservés n° l, 2, 3, 7 et 8. L'impact potentiel dans ces secteurs est donc nul.

7.2. Cuivré des marais :

Il n'existe aucun habitat favorable à ces espèces dans les zones AU ou les Emplacements Réservés n° l, 2, 3, 7 et 8. L'impact potentiel dans ces secteurs est donc nul.

7.3. Triton crêté

Le triton crêté ne s'éloigne que de quelques centaines de mètres des mares où il se reproduit. Or ces mares sont situées à plus d'1 km des zones AU et des Emplacements Réservés n° l, 2, 3, 7 et 8. La probabilité qu'un triton crêté y parvienne est donc extrêmement faible. En l'absence de mare d'une typologie favorable à proximité, ceux qui y parviendraient quand

[35] Avis signé par le préfet de l'Aisne en date du 16 juillet 2015

même ne pourraient créer un nouveau noyau de population. L'impact potentiel dans ces secteurs est donc quasi-nul.

7.4. Petit rhinolophe

Les zones AU et les Emplacements Réservés n° l, 2, 3, 7 et 8 ne comprennent aucun site d'hibernation potentiel. Elles peuvent cependant constituer des habitats favorables à l'activité de chasse. Toutefois, elles ne représentent qu'une très faible part des territoires de chasse disponibles autour de la zone Natura N2000 : les impacts potentiels liés à l'urbanisation des zones AU ou à l'aménagement des ER sont donc très faibles et non significatifs. Des plus, ces extensions d'urbanisation se font en continuité avec l'urbanisation existante et n'interrompent donc pas les couloirs de déplacement existant. Enfin, il faut noter que les constructions en zone AU sont susceptibles de créer de nouveaux gites de reproduction (combles ou caves de bâtiments entretenus) et que la station d'épuration ou l'augmentation du linéaire de lisières résultant de l'aménagement de la zone sportive (au détriment de bois fermés moins recherchés) seront également des aménagements favorables à la chasse pour le petit rhinolophe…

7.5. Grand rhinolophe

Aucun gîte de reproduction ou d'hibernation n'est signalé sur le territoire communal. Il n'est donc susceptible de fréquenter les zones AU et les Emplacements Réservés n° l, 2, 3, 7 et 8 que dans le cadre de son activité de chasse. Or, fuyant les zones urbaines et les éclairages, il est très peu probable qu'il fréquente les sites en question qui sont tous limitrophes de zones urbaines existantes et souvent éclairées. À défaut d'amputer ses zones de chasse, l'extension de l'urbanisation (particulièrement au niveau des zones AU, susceptibles d'être dotées d'éclairage public et privé) fera néanmoins reculer sa zone de confort en chasse. La superficie ainsi amputée sera cependant très faible part des territoires de chasse disponibles autour de la zone Natura N2000. Les impacts sont donc très faibles et non significatifs.

7.6. Murin à oreilles échancrées

Aucun gîte de reproduction ou d'hibernation n'est signalé sur le territoire communal. Les zones 1AU et AUE sont actuellement des milieux ouverts qui ne sont pas les territoires de chasse principaux de cette espèce. La zone 2AU, en revanche, est pour l'heure majoritairement boisée. Sa surface (3,7 ha) est cependant modeste au regard de la surface des bois (et donc des habitats de chasse potentiels) de cette espèce. De plus, il convient de rappeler que ce classement en zone 2AU ne dispense pas des autorisations de défrichement évoquées ci-avant. Le PLU aura donc un effet légèrement négatif mais non significatif.

7.7. Murin de Bechstein

Les milieux forestiers constituent à la fois les terrains de chasse et de reproduction du murin de Bechstein. Les défrichements sont donc susceptibles de lui porter tort. Toutefois, les effectifs sont extrêmement faibles : 1 à 5 dans toute la zone Natura 2000 ! La superficie des zones AU et des Emplacements Réservés n° l, 2, 3, 7 et 8 est donc négligeable devant la taille de la population. De plus et en tout état de cause, dans ces aménagements, ce sont les défrichements qui seraient susceptibles de nuire à cette espèce. Or ces défrichements seront tous soumis à une autorisation administrative pour laquelle une étude d'impact pourra être demandée si l'administration le juge nécessaire. Les classements retenus par le PLU n'auront donc pas d'impact significatif sur cette espèce.

7.8. Grand Murin

La situation vis-à-vis du grand murin est comparable à celle vis-à-vis du murin de Bechstein, à la différence près des gites de reproduction qui peuvent être anthropiques et donc trouvés dans les zones bâties ou à urbaniser. Les impacts sur cette espèce seront donc encore plus faibles que pour le murin de Bechstein : les zones AU et les Emplacements Réservés n° l, 2, 3, 7 et 8 n'auront donc pas d'impact significatif sur cette espèce.

4EME PARTIE :

EXPOSE DES MOTIFS POUR LESQUELS LE PROJET A ETE RETENU

–

COMPARAISON DES SCENARII

1. SCENARII ENVISAGES

1.1. Scénario « au fil de l'eau » - absence de document d'urbanisme

Le premier scénario envisagé est le maintien du POS dans ses dispositions actuelles. Ce scénario mènerait cependant à une évolution régressive des possibilités de construire. En effet, en l'absence de mise en révision, le POS serait devenu caduc le 1er janvier 2016. Il en résulterait à cette date :

- un gel de toute extension urbaine, le Règlement National d'Urbanisme ne permettant l'implantation de constructions nouvelles qu'à l'intérieur des Parties Actuellement Urbanisées de la commune ;
- la disparition du règlement et donc de forts risques d'anarchie du paysage urbain : pas de réglementation des hauteurs, des aspects extérieurs ou des implantations ;
- l'augmentation des possibilités de construire dans ce qui était les zones ND du POS : le RNU y permettrait en particulier les bâtiments agricoles, les équipements publics, les bâtiments annexes et les extensions de constructions existantes…

1.2. Scénario PLU retenu

Le scénario retenu ne diffère pas beaucoup du POS mais permet de répondre aux besoins de logements liés au « desserrement » (la taille moyenne des ménages diminuant, un simple maintien du niveau de population demande une augmentation du nombre de logements) ainsi qu'à celui d'une croissance raisonnée permettant à BRUYERES-ET-MONTBERAULT de conserver son poids démographique et économique et de constituer une zone de chalandise suffisante pour les commerces et équipements nécessaires à la population.

2. RAISONS DU CHOIX DU PROJET

Le projet retenu permet, au prix de la consommation de 6,6 ha de terres agricoles, d'assurer le maintien du poids démographique de BRUYERES-ET-MONTBERAULT et donc de son attractivité, tant auprès de nouveaux habitants potentiels que de services ou d'activités économiques.

Il permet une meilleure protection du paysage urbain que l'autre scénario : le règlement et les Orientations d'Aménagement et de Programmation permettent d'intégrer au mieux les constructions nouvelles dans leur environnement urbain mais aussi par rapport aux espaces naturels voisins.

Dans le scénario « au fil de l'eau », la disparition des règles de recul et d'emprise au sol aurait abouti à une imperméabilisation non maitrisée des sols et donc à des problèmes de ruissellement sur la commune et en aval.

5EME PARTIE :

MESURES D'EVITEMENT, DE REDUCTION OU DE COMPENSATION DES CONSEQUENCES DOMMAGEABLES SUR L'ENVIRONNEMENT

L'évaluation environnementale en tant que procédure a permis d'intégrer les éléments environnementaux à la réflexion d'élaboration du PLU. Ainsi, la plupart des dommages potentiels à l'environnement ont été évités (Cf. *3ème Partie :*

Incidences notables probables de la mise en œuvre du document sur l'environnement). L'extension du tissu urbain a été menée en dehors de tout espace naturel.

La réduction des incidences environnementales est essentiellement passée par :

- l'obligation de procéder à l'infiltration des eaux pluviales ;
- l'implantation des extensions dans la continuité du bâti existant ;
- le classement des zones les plus sensibles en zone N, parfois renforcé par un classement au titre des Espaces Boisés Classés.

L'évitement de la plupart des incidences négatives possibles, la réduction des quelques incidences négatives inévitables et la prise de mesure visant au contraire à protéger et améliorer l'environnement communal ont permis de ne pas avoir besoin d'avoir recours à des mesures de compensation.

6EME PARTIE :

CRITERES, INDICATEURS ET MODALITES DE SUIVI DES EFFETS SUR L'ENVIRONNEMENT

1. SUIVI DES EFFETS SUR LE MILIEU PHYSIQUE

Indicateur	Source
✓ Nombre de demandes d'exploitation de carrière déposées	DREAL (service ICPE) Mairie
✓ Qualité des eaux souterraines prélevées	Concessionnaire du réseau d'eau

2. SUIVI DES EFFETS SUR LE PAYSAGE

Indicateur	Source
✓ Évolution de l'occupation des sols	CORINE Land Cover
✓ Comparaison de Photographies aériennes ou de vues satellitaires	IGN…
✓ Évolution de la surface boisée	IGN-IFN
✓ Évolution des surfaces agricoles	Recensement agricole, Registre Parcellaire Graphique

3. SUIVI DES EFFETS SUR LES MILIEUX NATURELS

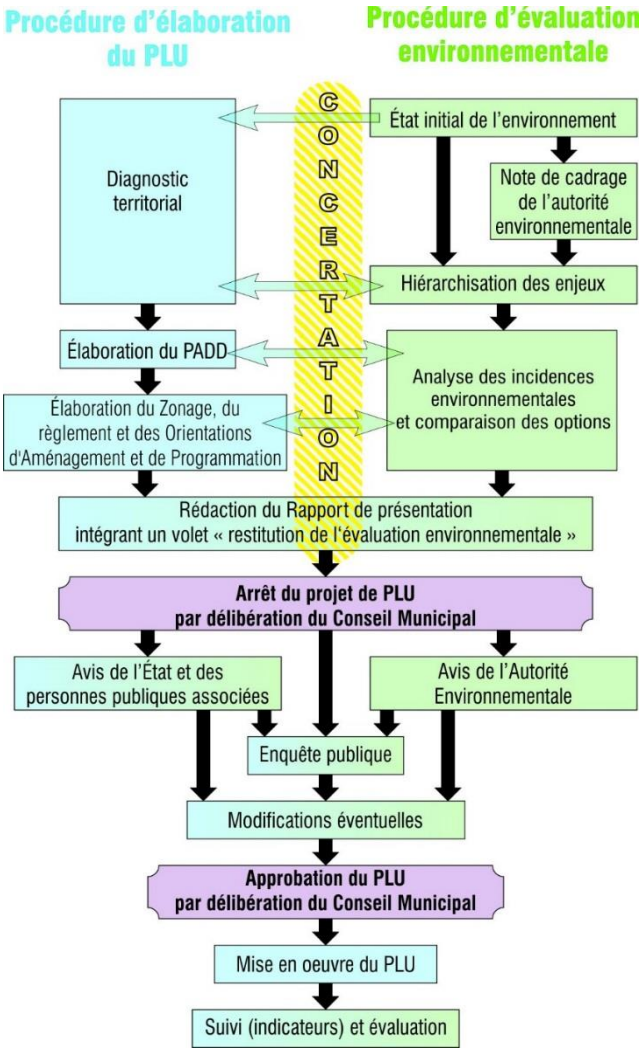
Indicateur	Source
✓ Évolution du nombre et de la surface des ZNIEFF	DREAL (service milieux Naturels), INPN
✓ Indicateurs retenus pour les zones Natura 2000 : - *Surface cumulée ayant bénéficié des contrats Natura 2000 sur le site* - *Nombre et montant total des contrats sur le site Natura 2000* - *Suivi écologique des parcelles, des habitats et des espèces d'intérêt communautaire concernés* - *Suivi du niveau d'eau (milieux aquatiques)* - *Comptages des populations animales*	DREAL (service milieux Naturels), opérateurs et animateurs des sites
✓ Indicateurs retenus pour les ENS	Conseil Général

7EME PARTIE :

RESUME NON TECHNIQUE DE L'EVALUATION ENVIRONNEMENTALE

1. INTRODUCTION

L'évaluation environnementale est une **procédure** menée **en même temps que l'élaboration du PLU** proprement dit : **les 2 démarches interagissant constamment l'une avec l'autre**. Elle est rendue obligatoire par la présence d'une zone Natura 2000 sur le territoire communal.



L'évaluation environnementale du PLU de BRUYERES-ET-MONTBERAULT prend en compte et assure la compatibilité du PLU avec les plans et programmes à suivants :

- Le **SCoT** (schéma de cohérence territoriale) du Laonnois n'est actuellement qu'en phase d'étude ;
- Le **SDAGE** (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux) 2016-2021 du bassin *Seine et cours d'eau côtiers normands* ;
- Le **SAGE** (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) n'a pas encore connu de lancement de sa phase d'élaboration ;
- Le **SRCE** (Schéma Régional de Cohérence Écologique) de la région Picardie qui définit les trames vertes et bleues du Grenelle de l'environnement et n'est actuellement qu'en phase d'étude ;
- Le **SRCAE** (Schéma Régional Climat Air Énergie) Picardie qui définit des orientations permettant l'adaptation au changement climatique et une atténuation de ses effets ainsi que les objectifs régionaux en matière de maîtrise de l'énergie ;

Le territoire de BRUYÈRES-ET-MONTBERAULT n'est concerné par aucun Projet d'Intérêt Général ou Parc Naturel Régional.

2. MILIEU PHYSIQUE

2.1 Relief – Topographie

Le dénivelé est très faible sur la moitié nord du territoire et s'accentue progressivement immédiatement au Sud du village, passant de 76 m jusqu'à 200 m d'altitude sur le plateau de ce qui constitue l'une des collines du Laonnois (NGF). Le hameau de MONTBERAULT est situé sur ce plateau. Le talus qui relie la plaine au plateau a une pente très marquée, presque toujours supérieure à 20 %. Tous les secteurs les plus pentus sont occupés par des bois qui fixent les sols et limitent l'érosion ainsi que le ravinement.

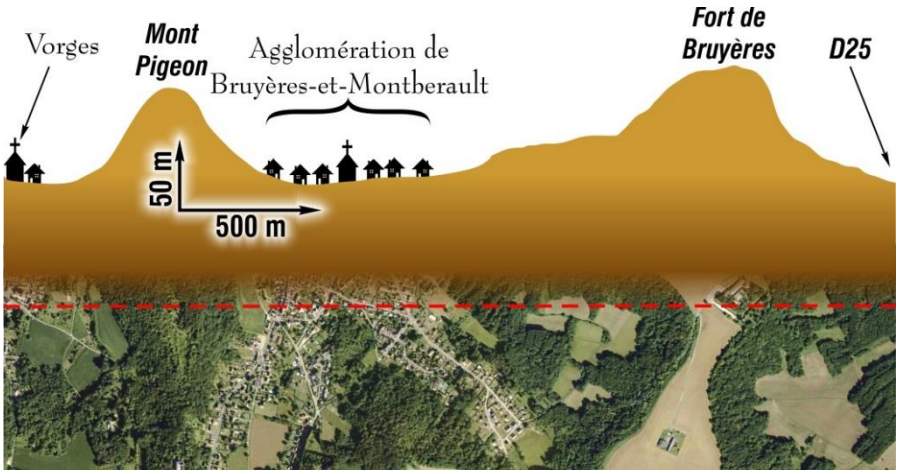


Figure 51 : Coupe Ouest/Est

2.2 Géologie et ressources sous-terraines

Les différentes roches constituant le sous-sol du territoire de BRUYERES-ET-MONTBERAULT peuvent, pour certaines d'entre elles, constituer une importante ressource susceptible d'être exploitée. Plusieurs sablières ont été exploitées dans le Thanétien (par exemple à droite de la D 25 en allant vers Parfondru) mais aucune mine ou carrière n'est actuellement en activité sur le territoire de la commune.

Plusieurs nappes d'eau souterraines sont présentes. Parmi celles-ci, La Nappe du Lutétien est captée pour l'Alimentation en Eau Potable dans les communes du secteur:

2.3 Cours d'eau :

Les eaux issues des précipitations sur le territoire de BRUYERES-ET-MONTBERAULT rejoignent :

- l'Ardon pour 91% ;
- la Bièvre pour l'extrémité Sud du territoire (6%) ;
- Le Ruisseau du Moulin Deduits en limite Sud-Ouest (3%).

Le village de MONTBERAULT est parcouru par le Ru de Polton, affluent de l'Ardon, qui se compose en fait de 2 branches distinctes. Le Nord du territoire communal, très plat, est drainé par la Laye, autre affluent (indirect) de l'Ardon.

La branche Nord du Polton constitue le seul exutoire d'évacuation des eaux pluviales de la zone bâtie : il arrive à saturation en cas d'épisodes orageux importants. Des déversoirs d'orage déversent, en cas d'urgence, le surplus d'eaux du Polton dans La Laye (qui rejoint également l'Ardon mais via un trajet plus long transitant par les marais situés au Nord de la commune). Les versants pentus de la commune sont boisés, ce qui freine les écoulements et en retenant les sols.

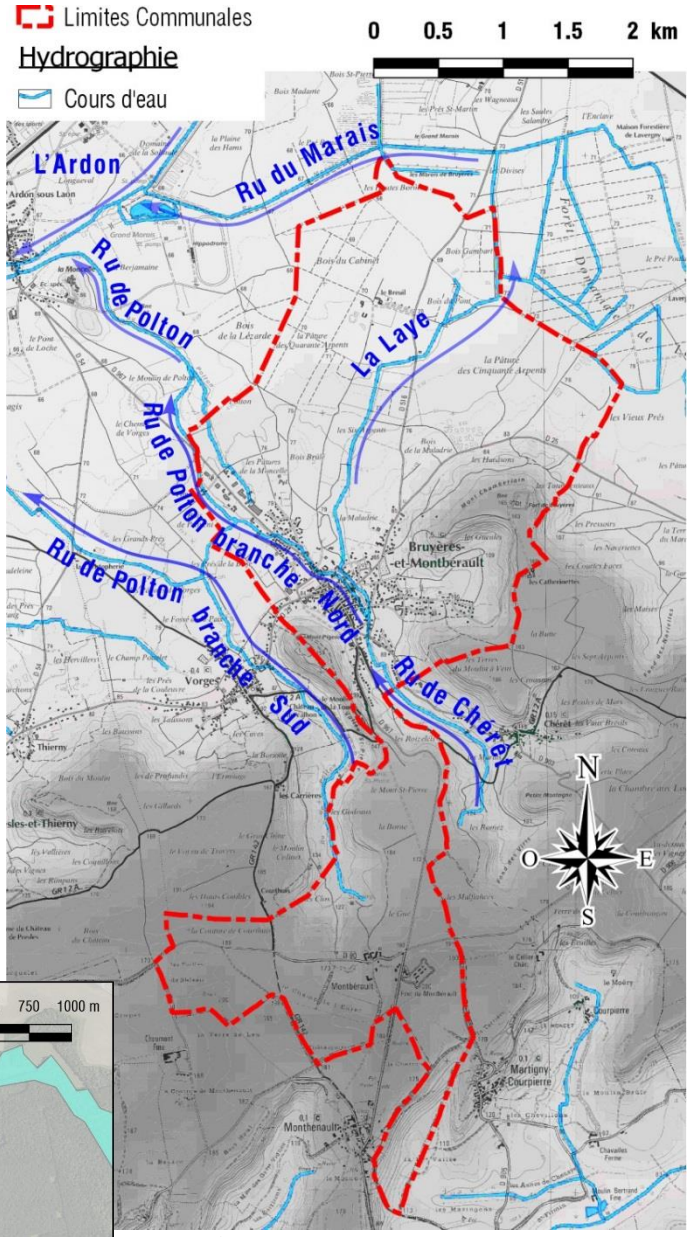
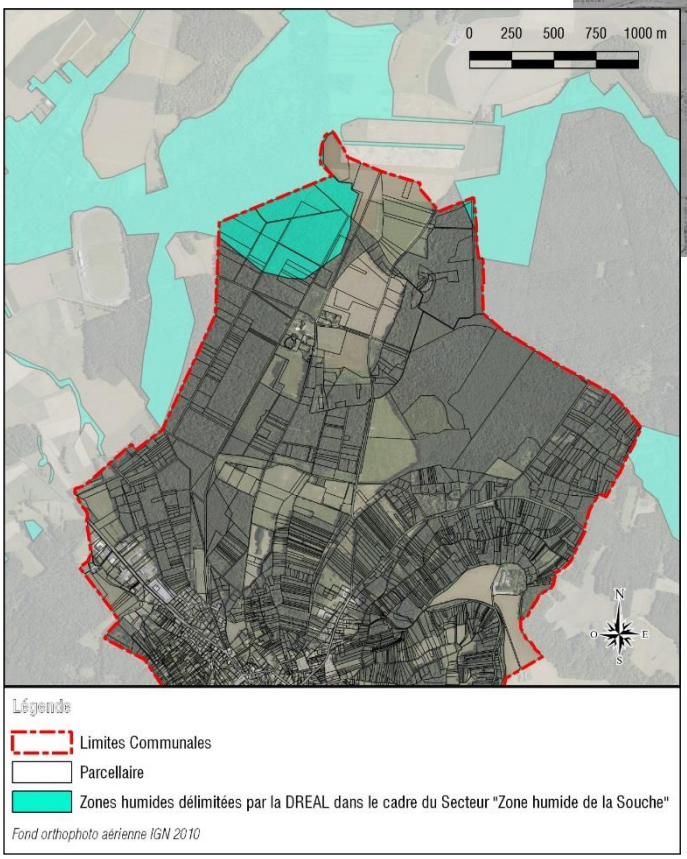


Figure 52 : rivières et cours d'eau



2.4 Zones humides

L'Agence de l'Eau et la DREAL ont réalisé des cartes des zones humides. Seuls quelques hectares dans la partie Nord du territoire sont concernés. En revanche, de vastes marais sont situés en aval de la commune, largement alimentés par la Laye.

Figure 53 : Zones humides délimitées par la DREAL

3. ENVIRONNEMENT NATUREL

3.1. Sensibilités paysagères

Chaque unité paysagère a une sensibilité propre, résultant de ses caractéristiques. Sur le territoire communal de BRUYERES-ET-MONTBERAULT, il est ainsi possible de définir deux niveaux de sensibilité paysagère :

- les coteaux offrent des vues remarquables à la fois sur BRUYERES mais aussi sur la plaine du Laonnois ainsi que la zone villageoise longeant le ruisseau du Polton constituent des zones sensibles.
- Le caractère monotone des grandes étendues agricoles les rend moins sensibles bien que l'absence de végétation rende perceptible tout projet éventuel.

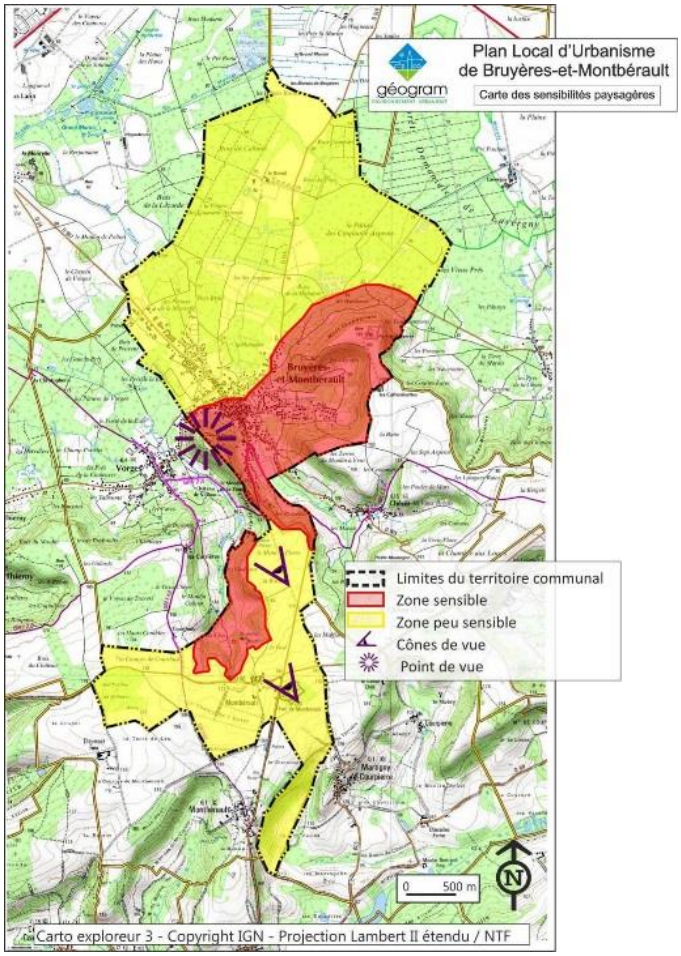


Figure 54 : Sensibilités paysagères

La délimitation du site inscrit[36] du village de Vorges s'arrête en limite communale Ouest de BRUYERES-ET-MONTBERAULT, lequel n'est donc pas concerné.

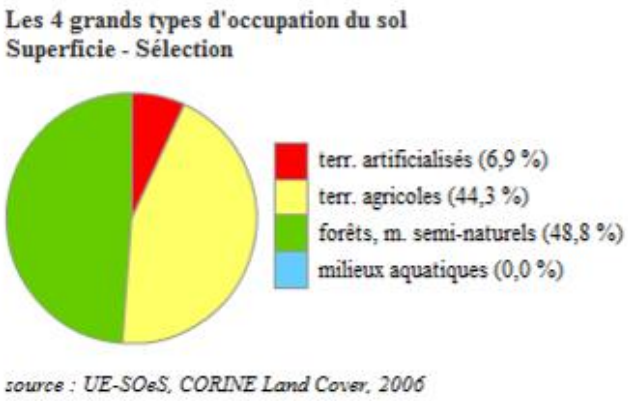


Figure 55 : Répartition de l'occupation du sol

Entre 1999 et 2009, 5 hectares ont été artificialisées, permettant la réalisation de 70 logements dont 4 logements HLM, soit une densité de 14 logements/ha. Avant 1999, la densité était de 16 logements/ha.

[36] Inscription en vertu du Titre IV du Livre III du Code de L'environnement. Ce classement ne doit pas être confondu avec l'inscription ou le classement au titre des Monuments Historiques.

3.2. ZNIEFF

Le territoire communal de BRUYERES-ET-MONTBERAULT est directement concerné par 3 zones d'inventaire (ZNIEFF de type 1[37]), plusieurs autres se trouvant à peu de distance :

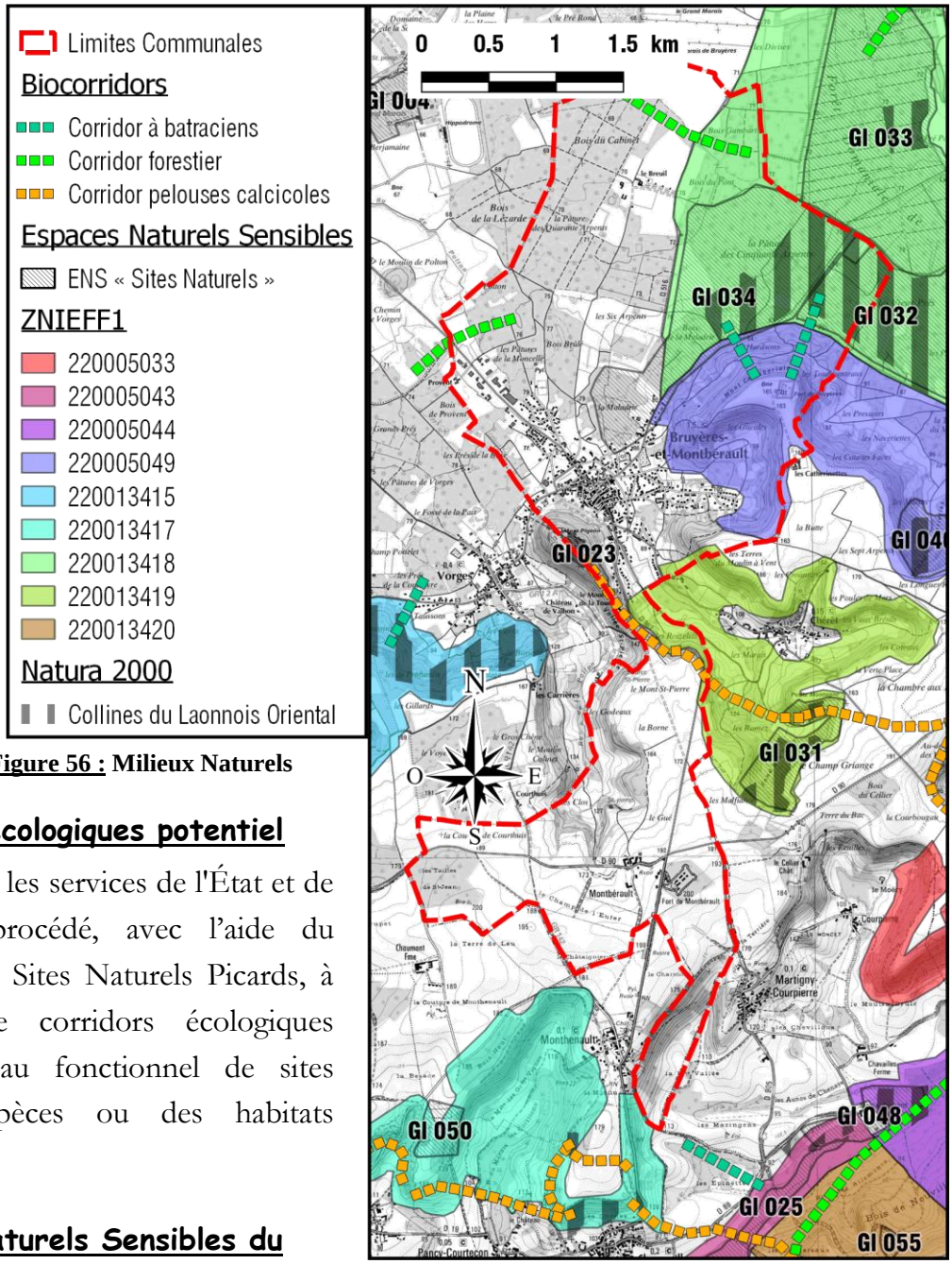


Figure 56 : Milieux Naturels

3.3. Corridors écologiques potentiel

Le département et les services de l'État et de la région ont procédé, avec l'aide du Conservatoire des Sites Naturels Picards, à l'identification de corridors écologiques formant un réseau fonctionnel de sites abritant des espèces ou des habitats patrimoniaux.

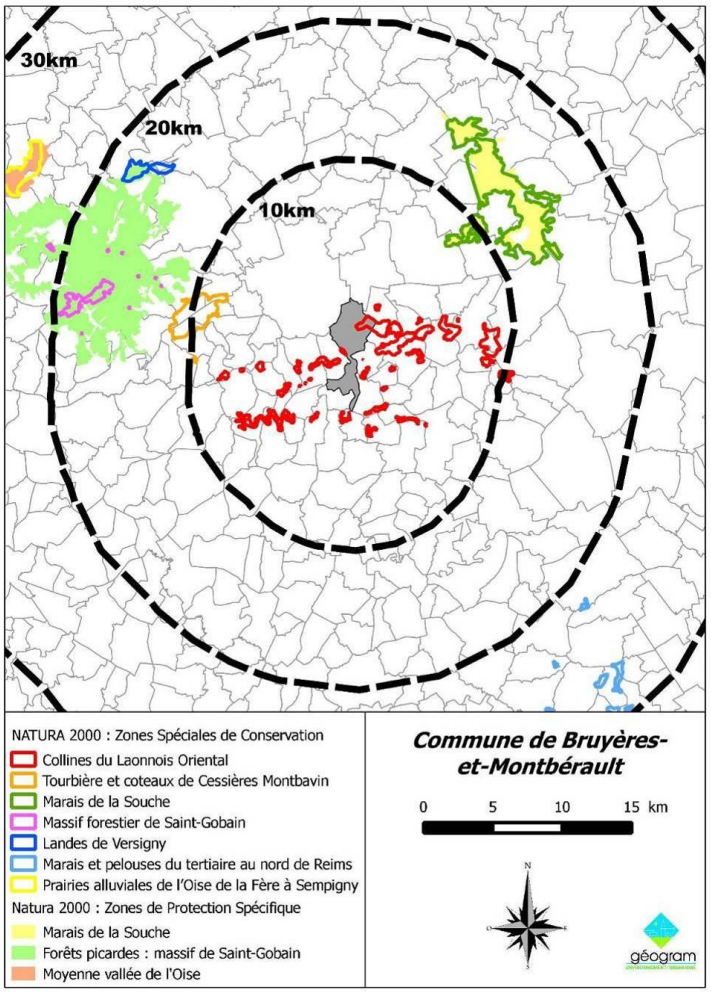
3.4. Espaces Naturels Sensibles du Département

Les Espaces Naturels Sensibles (ENS) « Sites Naturels » sont un outil de protection des espaces naturels, basé sur leur acquisition foncière (Il établit un droit de préemption au sein de ces zones au bénéfice du Département ou de ses délégataires) ou par la signature de conventions entre le Conseil Général et les propriétaires privés ou publics. Le territoire de BRUYERES-et-MONTBERAULT est directement concernée par trois d'entre eux.

[37] Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique : secteurs de superficie limitée, définis par la présence d'espèces ou de milieux rares ou remarquables caractéristiques du patrimoine naturel.

3.5. Zones Natura 2000

Figure 57 : Natura 2000 à moins de 25 km de BRUYERES-ET-MONTBERAULT



Le territoire communal recoupe les limites d'un seul site Natura 2000 : Le Site « *Collines du Laonnois Oriental* » (FR2200395) :

- 3,2ha, au sud de la zone villageoise, en limite communale avec Vorges (« Le Mont Pigeon ») ;
- 74,4ha au Nord du territoire, en limite communale avec Parfondru.

Ces 77,6 ha représentent 5,6 % de l'ensemble de la zone Natura 2000 et 6,7 % du territoire communal.

Les objectifs de gestion en sont :

- Objectif 1 : « Maintenir et restaurer les pelouses sèches et les milieux associés »
- Objectif 2 : « Maintenir et restaurer les milieux humides d'intérêt européen »
- Objectif 3 : « Améliorer la qualité des écosystèmes aquatiques »
- Objectif 4 : « Préserver les milieux forestiers d'intérêt européen »
- Objectif 5 : « Préserver des lieux d'hivernage et maintenir des territoires de chasse favorables aux chauves-souris d'intérêt européen »
- Objectif 6 : « Informer les usagers sur la richesse et la sensibilité du patrimoine naturel »

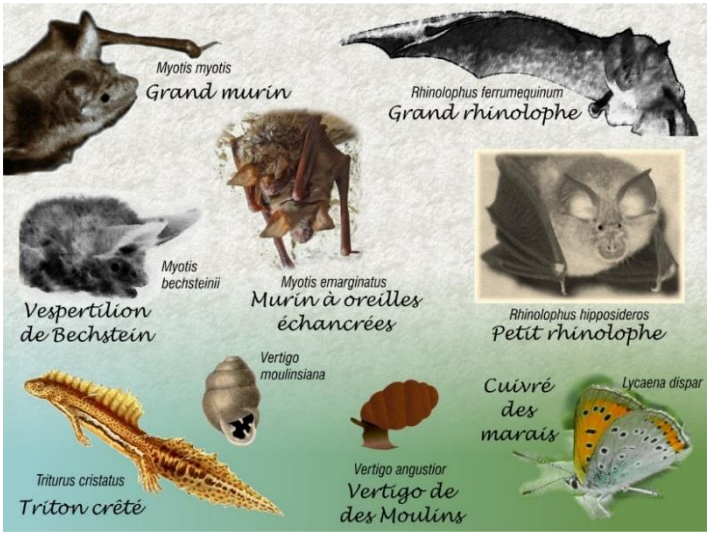


Figure 58 : Espèces remarquables de la zone Natura 2000

3.6. Continuités écologiques

Le SRCE (Schéma Régional de Cohérence Écologique) de Picardie inventoriera les corridors écologiques à l'échelle régionale (***trame verte et bleue***). Il est toujours en discussion et aucune version opposable n'existe à l'heure actuelle.

4. NUISANCES ET RISQUES CONNUS

Inondations/coulées de boue

Le risque d'inondation était autrefois récurrents à BRUYERES, notamment au Nord du village (carrefour avenue de Verdun – Porte de Paris et Cité Gaston Vendôme). Ce problème semble résolu en partie grâce à la création d'un boulevard de contournement.

La commune de BRUYERES-ET-MONTBERAULT est comprise dans le périmètre du Plan de Prévention des Risques Inondation et Coulées de Boue du Sud est Laonnois. Ce PPRI-CB est un document élaboré par l'État qui permet de réglementer l'utilisation des sols en fonction des risques naturels auxquels ils sont soumis. Il s'applique sur une large partie du territoire.

Retrait-gonflement d'argiles

Du fait de la nature du sous-sol, BRUYERES-ET-MONTBERAULT est touchée par le risque retrait-gonflement des argiles. L'aléa est faible ou nul sur une large partie du territoire, à l'exception des fossés, rus et rebord de coteau où il s'intensifie (aléa moyen et fort).

Perspectives de l'évolution de l'environnement local

En l'absence de PLU, c'est le POS actuel qui continuerait à s'appliquer jusqu'au 1er janvier 2016. Au-delà de cette date, il deviendrait caduc et c'est le RNU[38] qui s'appliquerait.

Le passage en RNU augmenterait les possibilités d'urbanisation dans les zones naturelles (équipements publics, bâtiments agricoles, etc.)

Les écoulements sur le territoire communal et leur gestion peuvent avoir une influence sur les zones humides situées en aval et plus particulièrement au Nord (marais de Bruyères sur les communes d'Athies-sous-Laon et Laon). Le retour au RNU entrainerait :

- une diminution de l'enveloppe constructible (constructibilité limitée aux Parties Actuellement Urbanisées de la commune) ;
- une augmentation de l'imperméabilisation possible de chaque terrain (disparition du règlement, en particulier des règles d'emprise au sol) ;
- une disparition de facto de la protection offerte par le classement en EBC.

Ce dernier effet serait cependant négligeable, les bois classés en EBC étant quasiment tous rattachés à un ensemble de plus de 4 ha, ce qui en soumet le défrichement à une autorisation administrative, ce qui constitue malgré tout une protection importante.

[38] Règlement National d'Urbanisme

5. INCIDENCES NOTABLES PROBABLES DE LA MISE EN ŒUVRE DU DOCUMENT SUR L'ENVIRONNEMENT

Le PLU est un document cadre qui détermine l'autorisation ou l'interdiction de certaines opérations d'urbanisme mais ne les mets pas en œuvre. Il ouvre ou ferme des possibilités mais **ne préjuge pas de l'utilisation effective des droits par les propriétaires**.

En tant que document de planification, le PLU a des impacts en termes d'aménagements **futurs** ; il est sans effet sur **ceux déjà réalisés**, sauf en cas de travaux affectant ceux-ci et soumis à une déclaration/autorisation d'urbanisme. Il est en outre révisable à tout moment : la durée dans le temps de ses impacts est donc difficilement prévisible : l'urbanisation est un phénomène difficilement réversible mais les terrains rendus urbanisables par le PLU ne le seront pas forcément pour toujours (absence de droit acquis).

5.1 Sur les ressources minérales sous-terraines

Les dispositions du PLU vont empêcher, sur le territoire communal, l'exploitation de carrière sur l'ensemble du territoire malgré les gisements potentiels divers qui y existent.

5.2 Sur les eaux et les zones humides

L'augmentation des surfaces urbanisables ainsi que la densification des zones urbaines existantes pourraient conduire à une augmentation des surfaces imperméabilisées. Deux types de mesures prises dans le PLU contribuent à réduire ces phénomènes :

- Les surfaces d'extension seront modérées (0,5% du territoire communal) ;
- Le règlement impose des mesures d'infiltration des eaux pluviales dans l'ensemble des zones constructibles, ce qui est une amélioration par rapport au POS.

Plus globalement, la protection des zones humides (classées en zone N et en Espaces Boisés Classés) assurera un effet « éponge », retenant les eaux en période de précipitations abondantes pour les restituer ensuite progressivement.

Un effet qualitatif indirect sera lié à la construction de la station d'épuration dont le PLU facilitera la réalisation : elle améliorera et garantira une meilleure pérennité du niveau de qualité des eaux de la région : en allégeant la charge de la station de Laon, elle contribuera à une meilleure efficacité de cette dernière.

L'augmentation de population rendue possible par le PLU entrainera une augmentation du volume d'eau potable prélevée. Cependant, elle sera modeste. L'impact sera donc très faible.

Les zones identifiées sur la commune comme humides ont été protégées de l'urbanisation par un classement en zone N, renforcé par une identification au titre des EBC.

5.3 Sur la qualité de l'air

Le développement de l'urbanisation entraîne une augmentation de la circulation et du chauffage, ce qui participe à la pollution de l'air. Toutefois, les nouvelles possibilités d'accueil sont modérées. Diverses mesures contribuent à limiter le recours à la voiture :

- Implantation des extensions dans le prolongement immédiat de l'agglomération existante, limitant les distances à parcourir jusqu'au centre-ville ;
- Mixité fonctionnelle des zones d'habitat permettant de réduire la distance domicile-travail ou domicile-services ;

La densification globale de l'habitat conduira aussi à limiter les déperditions énergétiques des habitations (mitoyenneté, petit collectif…) et les besoins en transport.

5.4 Sur le climat

Par les pollutions atmosphériques résultantes, l'augmentation de population tend à augmenter la production de gaz dits « à effet de serre » qui modifient le climat mondial. Cet effet est cependant quasi-impossible à quantifier, la population nouvelle n'étant pour une large part qu'un transfert depuis d'autres lieux. L'impact réel dépend du différentiel entre les gaz à effet de serre produits dans l'ancien logement et ceux produits dans le nouveau…

5.5 Sur les Paysages

Les impacts sur le paysage seront très faibles. En effet, hors de l'agglomération, le zonage du PLU s'appuie largement sur celui du POS et la protection des principaux éléments paysagers sera conservée. Les parties du terroir de Bruyères-et-Montberault pouvant offrir une vue directe sur Vorges (site classé) sont classées en zone N ou A. le PLU n'aura donc que des incidences minimes (possibilité d'implantation de bâtiments agricoles sur les hauteurs au Sud de Vorges) sur les caractéristiques paysagères ayant justifié ce classement.

5.6 Sur les milieux naturels (hors Natura 2000)

Toutes les zones identifiées comme humides ont été protégées de l'urbanisation par un classement en zone N doublé d'une protection par une inscription en Espaces Boisés Classés. Ce classement interdit tout défrichement, ce qui garantit le maintien d'un certain niveau de naturalité.

L'Espace Naturel Sensible du Mont Pigeon est intégralement classé en zone N, ce qui assure la protection de ses richesses naturelles face à l'urbanisation. Les pelouses calcicoles sommitales ont été retirées des Espaces Boisés Classés afin de permettre les défrichements nécessaires au maintien de la qualité des milieux qui repose sur leur caractère ouvert. La situation des Prairies humides et plans d'eau de la « Pâture des Cinquante Arpents » (GL 034) est plus complexe :

- une partie de cette zone à son extrémité Sud est déjà bâtie et a donc été classée en zone UD. Le PLU ne fait ici qu'acter une situation existante ;
- 18 ha de prairies et de bois étaient classés en zone NC du POS et ont été classés en zone A du PLU afin de ne pas trop réduire les zones agricoles du territoire ;
- Le reste a été classé en zone N et pour une part en EBC. Ce classement a toutefois été évité abords des étangs afin de permettre des mesures de gestion maintenant la mise en lumière des pièces d'eau et la création ou la restauration de milieux humides.

La ZNIEFF « *Marais des pâtures à Parfondru et Forêt de Lavergny* » est presque entièrement classée en zone N. Les terrains cultivés, qui étaient classés en zone NC par le POS, sont en zone A mais ces terres étaient déjà cultivées lors de la délimitation de la ZNIEFF, ce qui tend à démontrer la compatibilité entre activité agricole et intérêt écologique de ce secteur.

Tous les coteaux qui sont à l'origine de l'intérêt écologique de la ZNIEFF « *Bois de Parfondru* » sont classés par le PLU en zone N et, pour les parties boisées, en Espaces Boisés Classés. De petites portions ont été classées autrement :

- des terrains déjà bâtis ont été rattachés à la zone UD ;
- Sur le plateau, les étendues cultivées ont été classées en zone A pour ne pas trop réduire la surface de ces dernières (ces terrains étaient classés en zone NC du POS) ;
- Le fort de Bruyères est un secteur particulier de la zone N dans lequel sont admis certains aménagements afin de permettre la valorisation de ce patrimoine culturel.

La même logique a été appliquée à la ZNIEFF du vallon de Chérêt.

Les incidences du PLU sur les ZNIEFF sont donc faibles et non significatives.

Les 2 biocorridors à batraciens identifiés sur le territoire de Bruyères-et-Montberault ont été intégralement classés en zone N ; les portions boisées de leur trajet sont classées en EBC, ce qui en renforce encore la protection. Seuls la RD 25 et les abords des mares sont exclus de ce classement : les travaux ainsi permis favorisent l'ensoleillement des mares et y limitent les apports de matière organique (feuilles mortes) susceptibles d'en altérer la qualité.

Les massifs boisés servant de réservoirs aux différents biocorridors forestiers concernant la commune sont classés en zone N et en EBC, protection extrêmement forte. Le biocorridor Nord est situé en zone agricole (maintien du même zonage qu'au POS) et n'est pas classé en Espaces Boisés Classés mais sa protection est assurée par le code forestier.

Le biocorridor Ouest semble interrompu par l'extension de la zone d'activité (zone AUE du PLU). Cependant, cette interruption est plus théorique que réelle : la faune transitant d'un côté à l'autre de la D 967 le fait essentiellement en s'appuyant sur le relai que constitue le Bois du Moulin de Polton, s'éloignant ainsi de la zone déjà bâtie, classée UE. De plus, à titre de mesure d'évitement et de réduction, une bande au niveau de la limite communale et dont le rattachement à la zone AUE avait été envisagée, a été classé en zone A.

Le biocorridor pelouses calcicoles qui relie le Mont Pigeon aux coteaux calcaires de la commune de Chérêt est protégé de l'urbanisation par un classement en zone N dans laquelle les possibilités d'urbanisation sont les plus restrictives. Les impératifs de protection des paysages et de prévention du risque de ruissellement/érosion ont conduit à maintenir le classement en EBC, bien que celui-ci soit défavorable aux pelouses.

Les incidences du PLU de Bruyères-et-Montberault sur les corridors écologiques potentiels sont donc faibles plutôt positive.

5.7 Sur les enjeux spécifiques Natura 2000

Les mesures de protection des enjeux Natura 2000 dans le PLU passe par suivantes :

- Le classement en zone N des terrains de la zone Natura 2000 et de ceux en amont ;
- La protection des bois par un classement en Espaces Boisés Classés, sauf sur 50 à 75 m autour des mares, conformément aux recommandations du DocOb ;
- La protection des couloirs de déplacement possibles du triton crêté ;
- La création des zones d'extension de l'urbanisation en dehors des zones de chasse potentielles des chauves-souris et de leurs secteurs de transit possibles (aucun site d'hibernation connu sur la commune) ;
- La protection de la continuité des bois de versants par un classement en EBC ;
- La Suppression des EBC au sommet du Mont Pigeon (pelouses calcaires et zone d'extension potentielle de celle-ci) tout en maintenant ceux des versants qui constituent une zone tampon participant à la maitrise de la fréquentation.

Les incidences du PLU sur le site « Collines du Laonnois Oriental » sont donc minimes.

Les sites Natura 2000 des environs sont nombreux mais la quasi-totalité de ceux-ci ne sont pas en arrosés par des eaux issues de la commune de Bruyères-et-Montberault ; **Le PLU aura une faible influence sur le régime et la qualité des eaux et, par conséquent, ne perturbera pas notablement les zones Natura 2000 situées en aval. L'impact sur celles situées dans d'autres bassins versant sera nul.**

L'augmentation de population et l'implantation de nouvelles activités permises par le PLU sont susceptibles d'être génératrices de bruit. Cependant :

- Cette augmentation sera très faible ;
- Le patrimoine naturel protégé par les zones Natura 2000 des environs est très peu, voire pas du tout affecté par le bruit ;
- La distance avec les zones Natura 2000 est telle que les bruits seront atténués et non perceptibles au niveau de ces dernières.

Les incidences indirectes liées au bruit sur les zones Natura 2000 seront donc négligeables à nulles.

Du fait de la faiblesse des niveaux émis et les effets de dilution des polluants, **aucune incidence notable sur la qualité de l'air dans les zones Natura 2000 des environs ne sera générée du fait du PLU.**

L'augmentation de la lumière artificielle émise la nuit sera modeste puisque l'extension des surfaces urbanisées est modérée et que celles-ci sont situées dans le prolongement immédiat des zones urbanisées. De plus l'atténuation de cet effet avec la distance assure que **ces incidences, si elles surviennent, ne perturberont pas les espèces dont la protection est visée par le classement en zone Natura 2000**.

L'augmentation de population permise par le PLU est susceptible d'augmenter la pression de fréquentation des sites naturels des environs et donc, parmi eux, des sites Natura 2000. Toutefois, l'augmentation de population sera modérée ; de plus, le lien entre population de la commune et fréquentation est très indirect.

Les effets de l'augmentation de population permise par le PLU de BRUYERES-ET-MONTBERAULT s'ajouteront aux effets de l'augmentation de population permise par les documents d'urbanisme des autres communes. Cependant LE SCoT en préparation sera soumis lui aussi à évaluation environnementale et assurera une cohérence des objectifs des différentes communes de manière à ce que leurs incidences cumulées restent compatibles avec la protection des intérêts visés par les zones Natura 2000.

5.8 Sur la santé humaine

N'agissant que sur le droit de l'urbanisme, le PLU n'aura aucune incidence directe sur la santé. En revanche certaines dispositions peuvent avoir des effets indirects bien que faibles :

- L'augmentation de population peut entrainer une augmentation des particules nocives émises par les différents moyens de chauffage et de transport ;
- L'accueil d'activités pourra être à l'origine d'une augmentation du risque sanitaire fonction de l'activité elle-même. Toutefois, les activités susceptibles d'être à l'origine d'une atteinte à la santé humaine sont contraintes à des mesures de d'évitement et réduction dans le cadre des législations existantes.

6. EXPOSE DES MOTIFS POUR LESQUELS LE PROJET A ETE RETENU – COMPARAISON DES SCENARII

Le projet retenu permet, au prix de la consommation de 6,6 ha de terres agricoles, d'assurer le maintien du poids démographique de Bruyères-et-Montberault et donc de son attractivité, tant pour l'habitat que pour les services ou d'activités économiques. Il permet une meilleure protection du paysage urbain : il permet d'intégrer au mieux les constructions

nouvelles dans leur environnement urbain mais aussi par rapport aux espaces naturels voisins. En l'absence de PLU, la disparition des règles de recul et d'emprise au sol aurait abouti à une imperméabilisation non maitrisée des sols et donc à des problèmes de ruissellement sur la commune et en aval.

7. MESURES D'EVITEMENT, DE REDUCTION OU DE COMPENSATION DES CONSEQUENCES DOMMAGEABLES SUR L'ENVIRONNEMENT

La plupart des dommages potentiels à l'environnement ont été évités. La réduction des incidences environnementales est essentiellement passée par :

- l'obligation de procéder à l'infiltration des eaux pluviales ;
- l'implantation des extensions dans la continuité du bâti existant ;
- le classement des zones les plus sensibles en zone N, parfois renforcé par un classement au titre des Espaces Boisés Classés.

L'évitement de la plupart des incidences négatives possibles, la réduction des quelques incidences négatives inévitables et la prise de mesure visant au contraire à protéger et améliorer l'environnement communal ont permis de ne pas avoir besoin d'avoir recours à des mesures de compensation.

8. CRITERES, INDICATEURS ET MODALITES DE SUIVI DES EFFETS SUR L'ENVIRONNEMENT

Le suivi des effets sur l'environnement pourra se faire à travers des indicateurs existant disponibles gratuitement afin de ne pas générer de frais supplémentaires pour la commune.

MANIERE DONT L'EVALUATION ENVIRONNEMENTALE A ETE MENEE

L'évaluation environnementale a été menée après le débat en conseil municipal sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables et la définition des principales orientations de zonage et de règlement. Elle a conduit à modifier certaines limites de zones (zone AUE, EBC…) pour mieux intégrer les enjeux environnementaux.

M. SPANNEUT, chargé d'études en environnement et urbanisme au bureau d'étude GEOGRAM a assuré la collecte et la synthèse de données bibliographiques permettant de déterminer et de hiérarchiser les enjeux environnementaux.

En collaboration avec Mesdemoiselles FORGET et DEVORSINE (gérante), urbanistes au bureau d'étude GEOGRAM et chargées d'assister la commune dans l'élaboration du PLU, il a complété ces éléments par des informations recueillies auprès des élus et les a confronté aux éléments d'élaboration du PLU.

Une réunion de bilan a permis à Mlle DEVORSINE de présenter aux personnes publiques associées la façon dont les différents enjeux environnementaux identifiés ont été intégrés à la réflexion, contribuant à dessiner le projet de PLU tel qu'il apparaît aujourd'hui. Les éléments recueillis ont permis de finaliser la restitution de l'évaluation environnementale que constitue ce document.

ANNEXE 1 :

FICHES ZNIEFF

Muséum national d'Histoire naturelle

Date d'édition : 26/11/2014
http://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/220005033

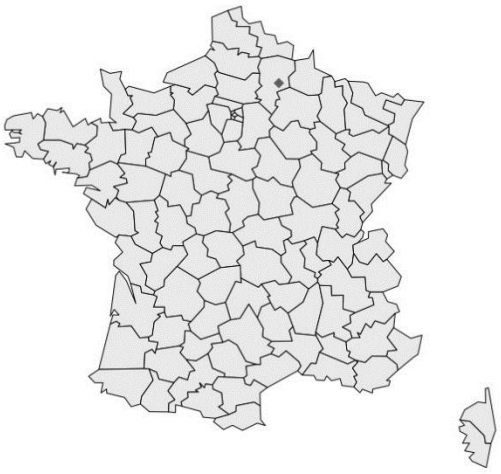
znieff ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

PELOUSES CALCAIRES DE MONTCHALONS, ORGEVAL, BIEVRES (Identifiant national : 220005033)

(ZNIEFF continentale de type 1)

(Identifiant régional : 02LAN117)

Région en charge de la zone : Picardie
Rédacteur(s) : Conservatoire des Sites Naturels de Picardie
(COPPA G.)



1. DESCRIPTION 3
2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE 5
3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE 5
4. FACTEUR INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE 5
5. BILAN DES CONNAISSANCES - EFFORT DE PROSPECTION 6
6. HABITATS 6
7. ESPECES 8
8. LIENS ESPECES ET HABITATS 10
9. SOURCES 15

Date d'édition : 26/11/2014
http://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/220005033

Date d'édition : 26/11/2014
http://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/220005033

1. DESCRIPTION

1.1 Localisation administrative

- Bièvres (INSEE : 02088)
- Martigny-Courpierre (INSEE : 02471)
- Montchâlons (INSEE : 02501)
- Orgeval (INSEE : 02573)
- Ployart-et-Vaurseine (INSEE : 02609)

1.2 Altitudes

Minimum (m) : 125
Maximum (m) : 190

1.3 Superficie

378,78 hectares

1.4 Liaisons écologiques avec d'autres ZNIEFF

Non renseigné

1.5 Commentaire général

DESCRIPTION

Cette ZNIEFF est constituée de deux îlots comprenant des pelouses calcicoles, des lisières thermophiles, des boisements thermocalcicoles, de type hêtraie, ainsi que divers boisements de pente et de vallon : hêtraie calcicole, aulnaie-frênaie, chênaie-charmaie. Ces deux îlots sont situés autour de Montchâlons et de Bièvres. Ils sont, pour l'essentiel, localisés sur des versants exposés au sud, mais certains boisements sont exposés à l'ouest et présentent alors une végétation forestière plus fraîche (zone de Montchâlons essentiellement).
Des cultures s'étendent sur le plateau et sur les bas de versants. Des carrières, formant un front de taille important, se dressent à proximité de la pelouse de Montchâlons.
Le calcaire du Lutétien a été exploité, en plusieurs points, en carrières souterraines.

INTERETS DES MILIEUX

Pelouses et bois de Monchâlons - Orgeval :

- Pelouses calcicoles relativement étendues, appartenant au Brometelia de l'Europe occidentale (Mesobromion), comme en témoigne l'abondance des orchidées. La flore est relativement diversifiée et comprend de nombreuses espèces rares à l'échelle régionale.
Les éperons rocheux présentent un caractère xérophile plus marqué, comme l'atteste la présence du Fumana vulgaire (Fumana procumbens*).
- Ourlets thermophiles calcaricoles, assortis d'un cortège floristique très diversifié.
L'ensemble de ces milieux constitue les biotopes préférentiels de nombreuses espèces animales (vertébrés, invertébrés), divers lépidoptères et orthoptères, entre autres.
La végétation de cette zone est formée d'un mélange d'éléments floristiques d'origines biogéographiques très différentes : laté-méditerranéen, atlantique, collinéen-montagnard, thermocontinental. Cette position phytogéographique originale fait de cette zone un secteur d'un grand intérêt scientifique.
- Ruisselets constituant l'habitat larvaire d'une espèce d'odonate rare à l'échelle régionale : le Cordulégastre annelé (Cordulegaster boltonii).
- Présence de petites falaises calcaro-sableuses très favorables à de nombreuses espèces d'insectes, dont des hyménoptères, des bombylidae (diptères). Ce type de milieu est relativement rare à l'échelle régionale. Les colonies d'Abeilles primitives (Andrenidae, Colletidae) sont particulièrement développées, ce qui est rarement rencontré en Picardie.
- Cavités souterraines, formant un habitat hivernal intéressant pour les Chauves-souris.
- Avifaune relativement diversifiée, avec la présence du Pic noir.

Pelouse et bois thermocalcicoles du secteur de Bièvres :

Date d'édition : 26/11/2014
http://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/220005033

- Pelouses calcicoles mésophiles à Brachypode penné (Brachypodium pinnatum), présentant une flore relativement diversifiée, notamment en orchidées.
- Ourlets thermophiles calcaricoles, présentant un cortège floristique très diversifié.
L'ensemble de ces milieux constitue les biotopes préférentiels de nombreuses espèces animales (vertébrés, invertébrés), telles que le Lézard agile (Lacerta agilis), la Mante Religieuse (Manta religiosa), et divers lépidoptères et orthoptères, entre autres.
La végétation de cette zone est formée d'un mélange d'éléments floristiques d'origines biogéographiques très différentes : laté-méditerranéen, atlantique, collinéen-montagnard, thermocontinental. Cette position phytogéographique originale fait de cette zone un secteur d'un grand intérêt scientifique.

INTERET DES ESPECES

Dix espèces végétales légalement protégées y sont notées: la Phalangère rameuse (Anthericum ramosum*), la Marguerite de Saint-Michel (Aster amellus*), la Laîche de Haller (Carex halleriana*), la Laîche pied-d'oiseau (Carex ornithopoda*), le Fumana vulgaire (Fumana procumbens*), l'Inule à feuilles de saule (Inula salicina*), le Limodore à feuilles avortées (Limodorum abortivum*), l'Ophrys araignée (Ophrys sphegodes*), le Polygale chevelu (Polygala comosa*) et la Germandrée des montagnes (Teucrium montanum*).

La station de Fumana vulgaire (Fumana procumbens*) est située sur sa limite nord de répartition. La Laîche de Haller (Carex halleriana*), autre espèce subméditerranéenne, présente une belle disjonction d'aire par rapport à ses stations les plus proches, situées en Champagne. Le Carex pied-d'oiseau (Carex ornithopoda*), espèce thermomontagnarde, présente, lui aussi, un bel exemple de disjonction par rapport à ses limites d'aire continue.
Un cortège d'orthoptères relativement classique des situations thermophiles du Laonnois méridional s'y développe, avec plusieurs espèces rares à l'échelle régionale : le Grillon d'Italie (Oecanthus pellucens), la Decticelle chagrinée (Platycleis albopunctata), la Decticelle des bruyères (Metrioptera brachyptera).
On y rencontre également la Mante religieuse (Mantis religiosa) et la Cigale des montagnes (Cicadetta montana), toutes deux peu fréquentes en Picardie et généralement localisées aux pelouses thermophiles ainsi que le CordulÈgastre annelé (Cordulegaster boltonii), odonate des ruisselets forestiers à fonds caillouteux sablonneux, aussi localisé en Picardie.
On y note enfin la présence du Pic noir, oiseau forestier assez rare dans la région.

FACTEURS INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE

La disparition des pratiques agropastorales traditionnelles (pacage des moutons notamment) a entraîné une modification progressive de la flore de ces sites. Le Brachypode penné (Brachypodium pinnatum), espèce sociale formant des grandes colonies, connaît une dynamique importante, en raison de l'absence d'actions régressives. Il s'ensuit un appauvrissement de certains éléments floristiques des pelouses ouvertes des sols nus ou décapés. Ces placettes, souvent de petite taille, étaient créées ou entretenues par les lapins et les moutons. Elles possédaient alors une flore spécifique, qui tend à disparaître et ne persiste actuellement que sur les éperons rocheux, du fait de l'érosion par les agents atmosphériques, et sur les zones grattées et broutées par les lapins.
La pratique de feux mal contrôlés est probablement aussi à l'origine d'impacts négatifs sur la flore et la faune des pelouses calcicoles.

N.B. : les espèces dont le nom latin est suivi d'un astérisque sont légalement protégées.

1.6 Compléments descriptif

1.6.1 Géomorphologie

- Coteau, cuesta
- Structures artificielles
- Affleurement rocheux
- Ruisseau, torrent
- Vallon

Commentaire sur la géomorphologie

aucun commentaire

1.6.2 Activités humaines

- Agriculture
- Sylviculture
- Elevage

Commentaire sur les activités humaines

aucun commentaire

1.6.3 Statut de propriété

- Indéterminé
- Propriété privée (personne physique)

Commentaire sur le statut de propriété

aucun commentaire

1.6.4 Mesures de protection

- Indéterminé

Commentaire sur les mesures de protection

aucun commentaire

2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE

Patrimoniaux	Fonctionnels
Ecologique Faunistique Insectes Reptiles Oiseaux Mammifères Floristique Phanérogames	Fonction d'habitat pour les populations animales ou végétales

Commentaire sur les intèrêts

aucun commentaire

3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE

- Répartition des espèces (faune, flore)
- Biogéographie (cartes phytoécologiques)

Commentaire sur les critères de délimitation de la zone

Cette ZNIEFF englobe deux îlots de pelouses et bois thermophiles, ainsi que des boisements de pente, présentant une flore remarquable.

4. FACTEURS INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE

FACTEUR	Pontentiel / Réel
Extraction de matériaux	Réel

FACTEUR	Pontentiel / Réel
Dépots de matériaux, décharges	Réel
Mises en culture, travaux du sol	Réel
Jachères, abandon provisoire	Réel
Pâturage	Réel
Pratiques et travaux forestiers	pontentiel
Sports et loisirs de plein-air	Réel
Incendies	Réel
Evolutions écologiques	Réel
Fermeture du milieu	Réel

Commentaire sur les facteurs

aucun commentaire

5. BILANS DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS

Aucun	Faible	Moyen	Bon
- Amphibiens - Poissons - Autres Invertébrés - Ptéridophytes - Bryophytes - Algues - Champignons - Lichens - Habitats	- Mammifères - Oiseaux - Reptiles - Insectes	- Phanérogames	

6. HABITATS

6.1 Habitats déterminants

CORINE BIOTOPE	Source	Surface (%)	Observation
34.3 Pelouses pérennes denses et steppes médio-européennes		5	
41.1 Hêtraies		25	
41.16 Hêtraies sur calcaire		15	
44.3 Forêt de Frênes et d'Aulnes des fleuves médio-européens		2	
88 Mines et passages souterrains		0	

Date d'édition : 26/11/2014
http://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/220005033

6.2 Habitats autres

CORINE BIOTOPE	Source	Surface (%)	Observation
22.1 Eaux douces		0	
24 Eaux courantes		0	
31.8 Fourrés		5	
37.1 Communautés à Reine des prés et communautés associées		2	
38 Prairies mésophiles		10	
41.2 Chênaies-charmaies		20	
82 Cultures		15	

6.3 Habitats périphériques

Non renseigné

6.4 Commentaire sur les habitats

aucun commentaire

Date d'édition : 26/11/2014
http://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/220005033

7. ESPECES

7.1 Espèces déterminantes

Non renseigné

7.2 Espèces autres

Non renseigné

7.3 Espèces à statut réglementé

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de déterminance	Réglementation
Mammifères	60295	*Rhinolophus ferrumequinum (Schreber, 1774)*	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) *(lien)*
				Liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection *(lien)*
	60313	*Rhinolophus hipposideros (Bechstein, 1800)*	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) *(lien)*
				Liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection *(lien)*
	60383	*Myotis mystacinus (Kuhl, 1817)*	Autre	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) *(lien)*
				Liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection *(lien)*
	61714	*Oryctolagus cuniculus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
Oiseaux	2623	*Buteo buteo (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2669	*Falco tinnunculus Linnaeus, 1758*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2832	*Pernis apivorus (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2895	*Accipiter nisus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3511	*Athene noctua (Scopoli, 1769)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3608	*Dryocopus martius (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3670	*Lullula arborea (Linnaeus, 1758)*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	4040	*Phoenicurus phoenicurus (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	4167	*Locustella naevia (Boddaert, 1783)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	4212	*Hippolais icterina (Vieillot, 1817)*	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	4215	*Hippolais polyglotta (Vieillot, 1817)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
Reptiles	77600	*Lacerta agilis Linnaeus, 1758*	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) *(lien)*
				Listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire fançais et les modalités de leur protection *(lien)*
Angiospermes	84626	*Aster amellus L., 1753*	Déterminante	Liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire français métropolitain *(lien)*
	94435	*Daphne mezereum L., 1753*	Déterminante	Liste des espèces végétales sauvages pouvant faire l'objet d'une réglementation préfectorale permanente ou temporaire *(lien)*

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de déterminance	Réglementation
	94716	*Dianthus carthusianorum L., 1753*	Déterminante	Liste des espèces végétales sauvages pouvant faire l'objet d'une réglementation préfectorale permanente ou temporaire *(lien)*

8. LIENS ESPECES ET HABITATS

Espèce	Habitat	Statut(s) biologique(s)	Sources
2623 *Buteo buteo (Linnaeus, 1758)*	41 Forêts caducifoliées	Reproducteur	Informateur : COPPA G. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)
2669 *Falco tinnunculus Linnaeus, 1758*	41.1 Hêtraies	Reproducteur	Informateur : COPPA G. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)
2832 *Pernis apivorus (Linnaeus, 1758)*	41 Forêts caducifoliées	Reproducteur	Informateur : COPPA G. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)
2895 *Accipiter nisus (Linnaeus, 1758)*	41 Forêts caducifoliées	Reproducteur	Informateur : COPPA G. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)
3511 *Athene noctua (Scopoli, 1769)*	34.3 Pelouses pérennes denses et steppes médio-européennes	Migrateur, passage	Informateur : Fiche ZNIEFF 0046.0000 (1985) : A.M.B.E. (BOURNERIAS M., COMMECY, DUPUICH, TOMBAL G., TYTECA)
3608 *Dryocopus martius (Linnaeus, 1758)*	41.1 Hêtraies	Reproducteur	Informateur : COPPA G. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)
3670 *Lullula arborea (Linnaeus, 1758)*	34.3 Pelouses pérennes denses et steppes médio-européennes	Migrateur, passage	Informateur : Fiche ZNIEFF 0046.0000 (1985) : A.M.B.E. (BOURNERIAS M., COMMECY, DUPUICH, TOMBAL G., TYTECA)
4040 *Phoenicurus phoenicurus (Linnaeus, 1758)*	34.3 Pelouses pérennes denses et steppes médio-européennes	Reproducteur	Informateur : COPPA G. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)
4053 *Saxicola torquata (Linnaeus, 1766)*	34.3 Pelouses pérennes denses et steppes médio-européennes	Migrateur, passage	Informateur : Fiche ZNIEFF 0046.0000 (1985) : A.M.B.E. (BOURNERIAS M., COMMECY, DUPUICH, TOMBAL G., TYTECA)
4167 *Locustella naevia (Boddaert, 1783)*	38.1 Pâtures mésophiles	Reproducteur	Informateur : COPPA G. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)
4212 *Hippolais icterina (Vieillot, 1817)*	34.3 Pelouses pérennes denses et steppes médio-européennes	Reproducteur	Informateur : Fiche ZNIEFF 0046.0000 (1985) : A.M.B.E. (BOURNERIAS M., COMMECY, DUPUICH, TOMBAL G., TYTECA)
4215 *Hippolais polyglotta (Vieillot, 1817)*	34.3 Pelouses pérennes denses et steppes médio-européennes	Reproducteur	Informateur : COPPA G. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)
51911 *Cicadetta montana (Scopoli, 1772)*	34.3 Pelouses pérennes denses et steppes médio-européennes	Reproducteur	Informateur : COPPA G. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)

Espèce	Habitat	Statut(s) biologique(s)	Sources
54265 *Lysandra coridon (Poda, 1761)*	34.3 Pelouses pérennes denses et steppes médio-européennes	Reproducteur	Informateur : COPPA G. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)
54271 *Lysandra bellargus (Rottemburg, 1775)*	34.3 Pelouses pérennes denses et steppes médio-européennes	Reproducteur	Informateur : COPPA G. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)
60295 *Rhinolophus ferrumequinum (Schreber, 1774)*	88 Mines et passages souterrains	Hivernage, séjour hors reproduction	Informateur : GUIOT C. (Coordination mammalogique du Nord de la France)
60313 *Rhinolophus hipposideros (Bechstein, 1800)*	88 Mines et passages souterrains	Hivernage, séjour hors reproduction	Informateur : GUIOT C. (Coordination mammalogique du Nord de la France)
60383 *Myotis mystacinus (Kuhl, 1817)*	88 Mines et passages souterrains	Hivernage, séjour hors reproduction	Informateur : GUIOT C. (Coordination mammalogique du Nord de la France)
60430 *Myotis daubentoni (Kuhl, 1817)*	88 Mines et passages souterrains	Hivernage, séjour hors reproduction	Informateur : GUIOT C. (Coordination mammalogique du Nord de la France)
61714 *Oryctolagus cuniculus (Linnaeus, 1758)*	34.3 Pelouses pérennes denses et steppes médio-européennes	Reproducteur	Informateur : COPPA G. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)
65192 *Sympecma fusca (Vander Linden, 1820)*	34.3 Pelouses pérennes denses et steppes médio-européennes	Reproducteur	Informateur : COPPA G. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)
65401 *Cordulegaster boltoni (Donovan, 1807)*	24 Eaux courantes	Reproducteur	Informateur : COPPA G. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)
65613 *Phaneroptera falcata (Poda, 1761)*	34.3 Pelouses pérennes denses et steppes médio-européennes	Reproducteur	Informateur : COPPA G. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)
65697 *Platycleis albopunctata (Goeze, 1778)*	34.3 Pelouses pérennes denses et steppes médio-européennes	Reproducteur	Informateur : COPPA G. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)
65718 *Metrioptera brachyptera (Linnaeus, 1761)*	34.3 Pelouses pérennes denses et steppes médio-européennes	Reproducteur	Informateur : COPPA G. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)
65721 *Metrioptera bicolor (Philippi, 1830)*	34.3 Pelouses pérennes denses et steppes médio-européennes	Reproducteur	Informateur : COPPA G. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)
65839 *Mantis religiosa (Linnaeus, 1758)*	34.3 Pelouses pérennes denses et steppes médio-européennes	Reproducteur	Informateur : COPPA G. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)
65910 *Gryllus campestris Linnaeus, 1758*	34.3 Pelouses pérennes denses et steppes médio-européennes	Reproducteur	Informateur : COPPA G. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)
65944 *Oecanthus pellucens (Scopoli, 1763)*	34.3 Pelouses pérennes denses et steppes médio-européennes	Reproducteur	Informateur : COPPA G. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)
66113 *Gomphocerus rufus (Linnaeus, 1758)*	34.3 Pelouses pérennes denses et steppes médio-européennes	Reproducteur	Informateur : COPPA G. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)
66173 *Euchorthippus declivus (Brisout de Barneville, 1848)*	34.3 Pelouses pérennes denses et steppes médio-européennes	Reproducteur	Informateur : COPPA G. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)

Date d'édition : 26/11/2014
http://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/220005033

Espèce	Habitat	Statut(s) biologique(s)	Sources
77600 *Lacerta agilis Linnaeus, 1758*	34.3 Pelouses pérennes denses et steppes médio-européennes	Reproducteur	Informateur : COPPA G. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)
79816 *Aceras anthropophorum (L.) R.Br., 1813*	34.3 Pelouses pérennes denses et steppes médio-européennes	Reproducteur	Informateur : COPPA G. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)
83267 *Aquilegia vulgaris L., 1753*	41.1 Hêtraies	Reproducteur	Informateur : COPPA G. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)
84626 *Aster amellus L., 1753*	34.3 Pelouses pérennes denses et steppes médio-européennes	Reproducteur	Informateur : COPPA G. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)
87652 *Campanula glomerata L., 1753*	34.3 Pelouses pérennes denses et steppes médio-européennes	Reproducteur	Informateur : COPPA G. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)
88318 *Carex acutiformis Ehrh., 1789*	44.3 Forêt de Frênes et d'Aulnes des fleuves médio-européens	Reproducteur	Informateur : COPPA G. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)
88415 *Carex caryophyllea Latourr., 1785*	34.3 Pelouses pérennes denses et steppes médio-européennes	Reproducteur	Informateur : COPPA G. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)
88470 *Carex digitata L., 1753*	41.1 Hêtraies	Reproducteur	Informateur : COPPA G. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)
88499 *Carex ericetorum Pollich, 1777*	34.3 Pelouses pérennes denses et steppes médio-européennes	Reproducteur	Bibliographie : BOTINEAU.
88560 *Carex halleriana Asso, 1779*	34.3 Pelouses pérennes denses et steppes médio-européennes	Reproducteur	Informateur : Fiche ZNIEFF 0046.0000 (1985) : A.M.B.E. (BOURNERIAS M., COMMECY, DUPUICH, TOMBAL G., TYTECA)
88582 *Carex humilis Leyss., 1758*	34.3 Pelouses pérennes denses et steppes médio-européennes	Reproducteur	Informateur : COPPA G. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)
88737 *Carex ornithopoda Willd., 1805*	34.3 Pelouses pérennes denses et steppes médio-européennes	Reproducteur	Informateur : COPPA G. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)
90905 *Chlora perfoliata (L.) L., 1767*	34.3 Pelouses pérennes denses et steppes médio-européennes	Reproducteur	Informateur : Fiche ZNIEFF 0046.0000 (1985) : A.M.B.E. (BOURNERIAS M., COMMECY, DUPUICH, TOMBAL G., TYTECA)
91274 *Cirsium acaule Scop., 1769*	34.3 Pelouses pérennes denses et steppes médio-européennes	Reproducteur	Informateur : COPPA G. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)
92546 *Coronilla varia L., 1753*	34.3 Pelouses pérennes denses et steppes médio-européennes	Reproducteur	Informateur : COPPA G. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)
94257 *Dactylorhiza fuchsii (Druce) Soó, 1962*	34.3 Pelouses pérennes denses et steppes médio-européennes	Reproducteur	Informateur : COPPA G. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)
94432 *Daphne laureola L., 1753*	41.1 Hêtraies	Reproducteur	Informateur : COPPA G. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)
94435 *Daphne mezereum L., 1753*	41.1 Hêtraies	Reproducteur	Informateur : COPPA G. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)

Espèce	Habitat	Statut(s) biologique(s)	Sources
94716 *Dianthus carthusianorum L., 1753*	41.1 Hêtraies	Reproducteur	Informateur : Fiche ZNIEFF 0046.0000 (1985) : A.M.B.E. (BOURNERIAS M., COMMECY, DUPUICH, TOMBAL G., TYTECA)
96431 *Epipactis atropurpurea Raf., 1810*	34.3 Pelouses pérennes denses et steppes médio-européennes	Reproducteur	Informateur : COPPA G. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)
97141 *Eryngium campestre L., 1753*	34.3 Pelouses pérennes denses et steppes médio-européennes	Reproducteur	Informateur : COPPA G. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)
97660 *Euphorbia seguieriana Neck., 1770*	34.3 Pelouses pérennes denses et steppes médio-européennes	Reproducteur	Informateur : COPPA G. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)
99028 *Fumana procumbens (Dunal) Gren. & Godr., 1847*	34.3 Pelouses pérennes denses et steppes médio-européennes	Reproducteur	Informateur : COPPA G. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)
99889 *Gentiana germanica Willd., 1798*	34.3 Pelouses pérennes denses et steppes médio-européennes	Reproducteur	Informateur : COPPA G. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)
100356 *Globularia vulgaris L., 1753*	34.3 Pelouses pérennes denses et steppes médio-européennes	Reproducteur	Informateur : COPPA G. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)
100607 *Gymnadenia conopsea (L.) R.Br., 1813*	34.3 Pelouses pérennes denses et steppes médio-européennes	Reproducteur	Informateur : COPPA G. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)
100614 *Gymnadenia odoratissima (L.) Rich., 1817*	34.3 Pelouses pérennes denses et steppes médio-européennes	Reproducteur	Informateur : COPPA G. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)
103415 *Iberis amara L., 1753*	34.3 Pelouses pérennes denses et steppes médio-européennes	Reproducteur	Informateur : Fiche ZNIEFF 0046.0000 (1985) : A.M.B.E. (BOURNERIAS M., COMMECY, DUPUICH, TOMBAL G., TYTECA)
103648 *Inula salicina L., 1753*	34.3 Pelouses pérennes denses et steppes médio-européennes	Reproducteur	Informateur : COPPA G. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)
106026 *Limodorum abortivum (L.) Sw., 1799*	34.3 Pelouses pérennes denses et steppes médio-européennes	Reproducteur	Informateur : COPPA G. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)
106224 *Linaria striata (Lam.) DC., 1805*	34.3 Pelouses pérennes denses et steppes médio-européennes	Reproducteur	Informateur : COPPA G. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)
106346 *Linum tenuifolium L., 1753*	34.3 Pelouses pérennes denses et steppes médio-européennes	Reproducteur	Informateur : COPPA G. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)
106370 *Listera ovata (L.) R.Br., 1813*	41 Forêts caducifoliées	Reproducteur	Informateur : COPPA G. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)
106623 *Loroglossum hircinum (L.) Rich., 1817*	34.3 Pelouses pérennes denses et steppes médio-européennes	Reproducteur	Informateur : Fiche ZNIEFF 0046.0000 (1985) : A.M.B.E. (BOURNERIAS M., COMMECY, DUPUICH, TOMBAL G., TYTECA)
107027 *Lycopsis arvensis L., 1753*	34.3 Pelouses pérennes denses et steppes médio-européennes	Reproducteur	Informateur : Fiche ZNIEFF 0046.0000 (1985) : A.M.B.E. (BOURNERIAS M., COMMECY, DUPUICH, TOMBAL G., TYTECA)

Date d'édition : 26/11/2014
http://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/220005033

Espèce	Habitat	Statut(s) biologique(s)	Sources
108770 *Monotropa hypopitys L., 1753*	42.6 Forêts de Pins noirs	Reproducteur	Informateur : Fiche ZNIEFF 0046.0000 (1985) : A.M.B.E. (BOURNERIAS M., COMMECY, DUPUICH, TOMBAL G., TYTECA)
109506 *Neottia nidus-avis (L.) Rich., 1817*	41.1 Hêtraies	Reproducteur	Informateur : COPPA G. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)
110335 *Ophrys apifera Huds., 1762*	34.3 Pelouses pérennes denses et steppes médio-européennes	Reproducteur	Informateur : COPPA G. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)
110392 *Ophrys fuciflora (F.W.Schmidt) Moench, 1802*	34.3 Pelouses pérennes denses et steppes médio-européennes	Reproducteur	Informateur : COPPA G. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)
110910 *Orchis maculata L., 1753*	34.3 Pelouses pérennes denses et steppes médio-européennes	Reproducteur	Informateur : Fiche ZNIEFF 0046.0000 (1985) : A.M.B.E. (BOURNERIAS M., COMMECY, DUPUICH, TOMBAL G., TYTECA)
110920 *Orchis militaris L., 1753*	34.3 Pelouses pérennes denses et steppes médio-européennes	Reproducteur	Informateur : COPPA G. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)
110966 *Orchis purpurea Huds., 1762*	34.3 Pelouses pérennes denses et steppes médio-européennes	Reproducteur	Informateur : COPPA G. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)
110987 *Orchis simia Lam., 1779*	34.3 Pelouses pérennes denses et steppes médio-européennes	Reproducteur	Informateur : COPPA G. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)
111391 *Ornithogalum umbellatum L., 1753*	34.3 Pelouses pérennes denses et steppes médio-européennes	Reproducteur	Informateur : Fiche ZNIEFF 0046.0000 (1985) : A.M.B.E. (BOURNERIAS M., COMMECY, DUPUICH, TOMBAL G., TYTECA)
111447 *Orobanche alba Stephan ex Willd., 1800*	34.3 Pelouses pérennes denses et steppes médio-européennes	Reproducteur	Bibliographie : BOTINEAU.
111686 *Orobanche teucrii Holandre, 1829*	34.3 Pelouses pérennes denses et steppes médio-européennes	Reproducteur	Bibliographie : BOTINEAU.
114011 *Platanthera bifolia (L.) Rich., 1817*	41 Forêts caducifoliées	Reproducteur	Informateur : COPPA G. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)
114012 *Platanthera chlorantha (Custer) Rchb., 1828*	41 Forêts caducifoliées	Reproducteur	Informateur : COPPA G. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)
114524 *Polygala amara L.*	34.3 Pelouses pérennes denses et steppes médio-européennes	Reproducteur	Informateur : Fiche ZNIEFF 0046.0000 (1985) : A.M.B.E. (BOURNERIAS M., COMMECY, DUPUICH, TOMBAL G., TYTECA)
114539 *Polygala calcarea F.W.Schultz, 1837*	34.3 Pelouses pérennes denses et steppes médio-européennes	Reproducteur	Informateur : COPPA G. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)
114545 *Polygala comosa Schkuhr, 1796*	34.3 Pelouses pérennes denses et steppes médio-européennes	Reproducteur	Bibliographie : BOTINEAU.
115570 *Potentilla neumanniana Rchb., 1832*	34.3 Pelouses pérennes denses et steppes médio-européennes	Reproducteur	Informateur : COPPA G. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)

Date d'édition : 26/11/2014
http://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/220005033

Espèce	Habitat	Statut(s) biologique(s)	Sources
116109 *Prunus padus L., 1753*	44.3 Forêt de Frênes et d'Aulnes des fleuves médio-européens	Reproducteur	Informateur : COPPA G. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)
116460 *Pulsatilla vulgaris Mill., 1768*	34.3 Pelouses pérennes denses et steppes médio-européennes	Reproducteur	Informateur : COPPA G. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)
117587 *Rhinanthus alectorolophus (Scop.) Pollich, 1777*	34.3 Pelouses pérennes denses et steppes médio-européennes	Reproducteur	Informateur : Fiche ZNIEFF 0046.0000 (1985) : A.M.B.E. (BOURNERIAS M., COMMECY, DUPUICH, TOMBAL G., TYTECA)
123037 *Seseli montanum L., 1753*	34.3 Pelouses pérennes denses et steppes médio-européennes	Reproducteur	Informateur : COPPA G. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)
123568 *Silene nutans L., 1753*	34.3 Pelouses pérennes denses et steppes médio-européennes	Reproducteur	Informateur : COPPA G. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)
124306 *Sorbus aria (L.) Crantz, 1763*	41.16 Hêtraies sur calcaire	Reproducteur	Informateur : COPPA G. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)
124805 *Stachys recta L., 1767*	34.3 Pelouses pérennes denses et steppes médio-européennes	Reproducteur	Informateur : COPPA G. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)
125946 *Tetragonolobus siliquosus Roth, 1788*	34.3 Pelouses pérennes denses et steppes médio-européennes	Reproducteur	Informateur : COPPA G. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)
125981 *Teucrium chamaedrys L., 1753*	34.3 Pelouses pérennes denses et steppes médio-européennes	Reproducteur	Informateur : COPPA G. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)
126008 *Teucrium montanum L., 1753*	34.3 Pelouses pérennes denses et steppes médio-européennes	Reproducteur	Informateur : COPPA G. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)
126298 *Thesium humifusum DC., 1815*	34.3 Pelouses pérennes denses et steppes médio-européennes	Reproducteur	Informateur : COPPA G. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)
128394 *Valeriana dioica L., 1753*	44.3 Forêt de Frênes et d'Aulnes des fleuves médio-européens	Reproducteur	Informateur : COPPA G. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)

9. SOURCES

- BOURNERIAS M.(1993) "C.R. Session marges Nord-Est de l'île de France. Bulletin de la société Botanique du Centre-Ouest, T 24 : 417-444.".
- GUIOT C. (Coordination mammalogique du Nord de la France)() "".
- TYTECA D.(1982) "Problème de la protection des sites d'intérêt botanique dans le Laonnois méridional. Les Naturalistes Belges, 63.".
- BOTINEAU.(1993) "La pelouse de Monchâlons. La pelouse de Bièvres. C.R. Session M".
- COPPA G. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)() "".
- Fiche ZNIEFF 0046.0000 (1985) : A.M.B.E. (BOURNERIAS M., COMMECY, DUPUICH, TOMBAL G., TYTECA)() "".

Muséum national d'Histoire naturelle

Date d'édition : 26/11/2014
http://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/220005043

znieff ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

PLAN D'EAU ET HAUTE VALLEE DE L'AILETTE (Identifiant national : 220005043)

(ZNIEFF continentale de type 1)

(Identifiant régional : 02LAN124)

Région en charge de la zone : Picardie
Rédacteur(s) : Conservatoire des Sites Naturels de Picardie
(BARDET O.)



1. DESCRIPTION 2
2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE 4
3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE 4
4. FACTEUR INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE 4
5. BILAN DES CONNAISSANCES - EFFORT DE PROSPECTION 5
6. HABITATS 5
7. ESPECES 7
8. LIENS ESPECES ET HABITATS 9
9. SOURCES 11

Date d'édition : 26/11/2014
http://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/220005043

1. DESCRIPTION

1.1 Localisation administrative

- Cerny-en-Laonnois (INSEE : 02150)
- Chamouille (INSEE : 02158)
- Chermizy-Ailles (INSEE : 02178)
- Martigny-Courpierre (INSEE : 02471)
- Neuville-sur-Ailette (INSEE : 02550)

1.2 Altitudes

Minimum (m) : 75
Maximum (m) : Non renseigné

1.3 Superficie

333,59 hectares

1.4 Liaisons écologiques avec d'autres ZNIEFF

Non renseigné

1.5 Commentaire général

DESCRIPTION

Le site comprend essentiellement le plan d'eau de l'Ailette, ainsi qu'une partie des vallées de la Bièvre et de l'Ailette et leurs prairies adjacentes. Des alluvions modernes constituent la base de tous les sols du site.

Le plan d'eau est une retenue collinaire crée au début des années 80 par barrage des vallées de la Bièvre et de l'Ailette au niveau de leur confluence.

Les milieux dominant de la zone sont les milieux aquatiques, les herbiers enracinés à nénuphars et les herbiers flottants à Naïade et à Myriophylle. Les franges du plan d'eau sont occupées par des fragments de roselière, de typhaie et de cariçaie (Phragmition et Caricion rostratae fragmentaire). Les prairies de la vallée de l'Ailette présentent un gradient d'hygrométrie lié à la pente des versants. Pour l'essentiel, elles se rattachent au Cynosurion cristati et au Mentho-Juncion inflexi. Certaines parties, les plus humides, sont ponctuellement paratourbeuses.
Des saulaies temporairement inondées persistent en vallée de la Bièvre. Ailleurs, ce sont des fragments d'aulnaie-frênaie qui occupent les bords boisés.
Le niveau du plan d'eau est contrôlé pour assurer l'écrêtage des crues et le soutient du débit de l'Ailette en été.
Le plan d'eau est voué aux loisirs durant les mois d'été : sports nautiques, baignade, pêche,...

INTERET DES MILIEUX

- Herbiers aquatiques à Grande Naïde (Najas marina), rares en Picardie mais particulièrement bien développés sur le site;
- Plan d'eau vaste, l'un des plus importants pour le stationnement et l'hivernage de l'avifaune aquatique en Picardie.
- Milieu aquatique marqué par de fortes influences montagnardes, habitat d'invertébrés rares.
- Prairies localement humides, habitat d'espèces remarquables.
- Franges humides des étangs, refuge pour une faune et une flore intéressante.

INTERET DES ESPECES

Milieux aquatiques :
- la Groenlandie dense (Groenlandia densa), rare en Picardie,
- le Potamot perfolié (Potamogeton perfoliatus), appréciant les eaux bien minéralisées,
- le Brochet (Esox lucius), dont les populations sauvages sont menacées en France,
- l'éphémère Caenis lactea, espèce médio-européenne à distribution boréo-alpine, rare en France,
- le Leste fiancé (Lestes sponsa), rare en Picardie.

Date d'édition : 26/11/2014
http://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/220005043

Prairies :
- le Cirse anglais (Cirsium dissectum), inféodé aux prairies tourbeuses et très rare en Picardie,
- la Saxifrage granulée (Saxifraga granulata), présent dans les parties rases et sableuses des prairies.

Franges humides :
- le Laiteron des marais (Sonchus palustris), assez rare en Picardie mais en expansion géographique,
- le Muscardin (Muscardinus avellanarius), petit rongeur qui fait son nid dans les ronces ou les clématites.

En hiver, le plan d'eau accueille des effectifs importants de canards de surface et de canards plongeurs, de hérons (dont le très rare Butor étoilé (Botaurus stellaris) menacé en Europe).

FACTEURS INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE

- Forte fréquentation du site en été, ce qui empêche la nidification de certaines espèces d'oiseaux.
- Forte implantation d'aménagements sur les rives, limitant les zones de quiétude et les milieux de transition.
- Embroussaillement des prairies.
- Eutrophisation des eaux.

1.6 Compléments descriptif

1.6.1 Géomorphologie

- Lac
- Vallée

Commentaire sur la géomorphologie

aucun commentaire

1.6.2 Activités humaines

- Sylviculture
- Elevage
- Pêche
- Chasse
- Navigation
- Tourisme et loisirs
- Habitat dispersé

Commentaire sur les activités humaines

aucun commentaire

1.6.3 Statut de propriété

- Indéterminé
- Propriété privée (personne physique)

Commentaire sur le statut de propriété

aucun commentaire

1.6.4 Mesures de protection

- Indéterminé

Commentaire sur les mesures de protection

aucun commentaire

2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE

Patrimoniaux

Faunistique
Insectes
Poissons
Oiseaux
Mammifères
Floristique
Phanérogames

Fonctionnels

Etapes migratoires, zones de stationnement, dortoirs
Zone particulière d'alimentation

Commentaire sur les intèrêts

aucun commentaire

3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE

- Répartition des espèces (faune, flore)
- Répartition et agencement des habitats
- Fonctionnement et relation d'écosystèmes

Commentaire sur les critères de délimitation de la zone

Le site est constitué du plan d'eau de l'Ailette et d'une bande de berges à sa périphérie. Les prairies situées de part et d'autre de l'Ailette à l'amont du plan d'eau sont intégrées.

4. FACTEURS INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE

FACTEUR	Pontentiel / Réel
Habitat humain, zones urbanisées	Réel
Equipements sportifs et de loisirs	Réel
Nuisances liées a la surfréquentation, au piétinement	Réel
Mise en eau, submersion, création de plan d'eau	Réel
Traitements de fertilisation et pesticides	Réel
Pâturage	Réel
Sports et loisirs de plein-air	Réel
Chasse	Réel
Pêche	Réel
Eutrophisation	Réel

Commentaire sur les facteurs

aucun commentaire

Date d'édition : 26/11/2014
http://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/220005043

5. BILANS DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS

Aucun	Faible	Moyen	Bon
- Amphibiens - Ptéridophytes - Bryophytes - Algues - Champignons - Lichens - Habitats	- Reptiles - Poissons - Insectes - Autres Invertébrés	- Mammifères - Oiseaux - Phanérogames	

6. HABITATS

6.1 Habitats déterminants

CORINE BIOTOPE	Source	Surface (%)	Observation
22.13 Eaux eutrophes		70	
22.4 Végétations aquatiques			
38.1 Pâtures mésophiles		5	
44.3 Forêt de Frênes et d'Aulnes des fleuves médio-européens		0	
53.2 Communautés à grandes Laîches		2	

6.2 Habitats autres

CORINE BIOTOPE	Source	Surface (%)	Observation
24.1 Lits des rivières		0	
24.4 Végétation immergée des rivières		0	
24.52 Groupements euro-sibériens annuels des vases fluviatiles		0	
31.8 Fourrés		2	
37.1 Communautés à Reine des prés et communautés associées		0	
37.7 Lisières humides à grandes herbes		0	
41.2 Chênaies-charmaies		5	
44.1 Formations riveraines de Saules		2	
53.5 Jonchaies hautes		2	
82.1 Champs d'un seul tenant intensément cultivés		1	

CORINE BIOTOPE	Source	Surface (%)	Observation
83.32 Plantations d'arbres feuillus		2	
84.4 Bocages		1	

6.3 Habitats périphériques

CORINE BIOTOPE	Source	Surface (%)	Observation
82.1 Champs d'un seul tenant intensément cultivés			
83.32 Plantations d'arbres feuillus			
85 Parcs urbains et grands jardins			

6.4 Commentaire sur les habitats

aucun commentaire

Date d'édition : 26/11/2014
http://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/220005043

7. ESPECES

7.1 Espèces déterminantes

Non renseigné

7.2 Espèces autres

Non renseigné

7.3 Espèces à statut réglementé

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de déterminance	Réglementation
Mammifères	60636	*Meles meles (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
	60658	*Martes martes (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) *(lien)*
				Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
	60674	*Martes foina (Erxleben, 1777)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
	60686	*Mustela erminea Linnaeus, 1758*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
	60822	*Procyon lotor (Linnaeus, 1758)*	Autre	Interdiction d'introduction de certaines espèces d'animaux vertébrés dans le milieu naturel sur le territoire français métropolitain *(lien)*
				Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
	61057	*Capreolus capreolus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
	61636	*Muscardinus avellanarius (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) *(lien)*
				Liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection *(lien)*
Oiseaux	1998	*Aythya fuligula (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
	2473	*Botaurus stellaris (Linnaeus, 1758)*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2477	*Ixobrychus minutus (Linnaeus, 1766)*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des espèces de vertébrés protégées menacées d'extinction en France et dont l'aire de répartition excède le territoire d'un département *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2506	*Ardea cinerea Linnaeus, 1758*	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2651	*Hieraaetus pennatus (Gmelin, 1788)*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2660	*Pandion haliaetus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2891	*Accipiter gentilis (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2895	*Accipiter nisus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3571	*Alcedo atthis (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3608	*Dryocopus martius (Linnaeus, 1758)*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de déterminance	Réglementation
	3807	*Lanius collurio Linnaeus, 1758*	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	4040	*Phoenicurus phoenicurus (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	4187	*Acrocephalus schoenobaenus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
Poissons	67606	*Esox lucius Linnaeus, 1758*	Déterminante	Liste des espèces de poissons protégées sur l'ensemble du territoire français national *(lien)*
Reptiles	78064	*Natrix natrix (Linnaeus, 1758)*	Autre	Listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire fançais et les modalités de leur protection *(lien)*

8. LIENS ESPECES ET HABITATS

Espèce	Habitat	Statut(s) biologique(s)	Sources
1998 *Aythya fuligula (Linnaeus, 1758)*	22 Eaux douces stagnantes	Reproducteur	Informateur : GAVORY L. (Picardie Nature)
3571 *Alcedo atthis (Linnaeus, 1758)*	22 Eaux douces stagnantes	Reproducteur	Informateur : BARDET O. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)
4040 *Phoenicurus phoenicurus (Linnaeus, 1758)*	4 FORETS	Reproducteur	Informateur : Fiche ZNIEFF 0056.0000 (1981) : A.M.B.E. (MERIAUX, TOMBAL P., VIGNEUX D., VIGNEUX E.)
4187 *Acrocephalus schoenobaenus (Linnaeus, 1758)*	53 Végétation de ceinture des bords des eaux	Reproducteur	Informateur : BARDET O. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)
28537 *Sida crystallina (O. F. Müller, 1776)*	22 Eaux douces stagnantes	Reproducteur	Informateur : COPPA G. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)
28950 *Baetis rhodani (Pictet, 1843)*	22 Eaux douces stagnantes	Reproducteur	Informateur : COPPA G. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)
29015 *Ephemera vulgata Linnaeus, 1758*	22 Eaux douces stagnantes	Reproducteur	Informateur : COPPA G. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)
60658 *Martes martes (Linnaeus, 1758)*	4 FORETS	Reproducteur	Informateur : Fiche ZNIEFF 0056.0000 (1981) : A.M.B.E. (MERIAUX, TOMBAL P., VIGNEUX D., VIGNEUX E.)
65123 *Cercion lindenii (Selys, 1840)*	22 Eaux douces stagnantes	Reproducteur	Informateur : BARDET O. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)
65208 *Lestes sponsa (Hansemann, 1823)*	22 Eaux douces stagnantes	Reproducteur	Informateur : COPPA G. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)
65322 *Sympetrum sanguineum (O. F. Müller, 1764)*	22 Eaux douces stagnantes	Reproducteur	Informateur : COPPA G. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)
65415 *Brachytron pratense (O. F. Müller, 1764)*	22 Eaux douces stagnantes	Reproducteur	Informateur : COPPA G. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)

Date d'édition : 26/11/2014
http://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/220005043

Espèce	Habitat	Statut(s) biologique(s)	Sources
65440 *Aeshna cyanea (O. F. Müller, 1764)*	22 Eaux douces stagnantes	Reproducteur	Informateur : COPPA G. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)
65451 *Aeshna mixta Latreille, 1805*	22 Eaux douces stagnantes	Reproducteur	Informateur : COPPA G. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)
65473 *Anax imperator [Leach, 1815]*	22 Eaux douces stagnantes	Reproducteur	Informateur : COPPA G. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)
66089 *Omocestus ventralis (Zetterstedt, 1821)*	34 Pelouses calcicoles sèches et steppes	Reproducteur	Informateur : COPPA G. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)
67074 *Abramis brama (Linnaeus, 1758)*	22 Eaux douces stagnantes	Reproducteur	Informateur : Fiche ZNIEFF 0056.0000 (1981) : A.M.B.E. (MERIAUX, TOMBAL P., VIGNEUX D., VIGNEUX E.)
67606 *Esox lucius Linnaeus, 1758*	22 Eaux douces stagnantes	Reproducteur	Informateur : Fiche ZNIEFF 0056.0000 (1981) : A.M.B.E. (MERIAUX, TOMBAL P., VIGNEUX D., VIGNEUX E.)
79031 *Phryganea grandis Linnaeus, 1758*	22 Eaux douces stagnantes	Reproducteur	Informateur : COPPA G. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)
79045 *Mystacides longicornis (Linnaeus, 1758)*	22 Eaux douces stagnantes	Reproducteur	Informateur : COPPA G. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)
79049 *Oecetis lacustris (Pictet, 1834)*	22 Eaux douces stagnantes	Reproducteur	Informateur : COPPA G. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)
84279 *Asparagus officinalis L., 1753*	3 Landes, fruticées, pelouses et prairies	Reproducteur	Informateur : BARDET O. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)
85798 *Berula erecta (Huds.) Coville, 1893*	53 Végétation de ceinture des bords des eaux	Reproducteur	Informateur : Fiche ZNIEFF 0048.0000 (1985) : A.M.B.E. (BOURNERIAS, COMMECY, DUPUICH, TOMBAL G.)
88448 *Carex cuprina (Sandor ex Heuff.) Nendtv. ex A.Kern., 1863*	37.7 Lisières humides à grandes herbes	Reproducteur	Informateur : BARDET O. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)
91322 *Cirsium dissectum (L.) Hill, 1768*	37 Prairies humides et mégaphorbiaies	Reproducteur	Informateur : KOWALORYK D.
109121 *Myosoton aquaticum (L.) Moench, 1794*	37.7 Lisières humides à grandes herbes	Reproducteur	Informateur : BARDET O. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)
109213 *Najas marina L., 1753*	22.4 Végétations aquatiques	Reproducteur	Informateur : BARDET O. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)
110914 *Orchis mascula (L.) L., 1755*	41 Forêts caducifoliées	Reproducteur	Informateur : KOWALORYK D.
114012 *Platanthera chlorantha (Custer) Rchb., 1828*	41 Forêts caducifoliées	Reproducteur	Informateur : KOWALORYK D.
121065 *Saxifraga granulata L., 1753*	37 Prairies humides et mégaphorbiaies	Reproducteur	Informateur : KOWALORYK D.

Date d'édition : 26/11/2014
http://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/220005043

Espèce	Habitat	Statut(s) biologique(s)	Sources
123367 *Silaum silaus (L.) Schinz & Thell., 1915*	38.1 Pâtures mésophiles	Reproducteur	Informateur : BARDET O. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)
124264 *Sonchus palustris L., 1753*	37.7 Lisières humides à grandes herbes	Reproducteur	Informateur : BARDET O. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)
125295 *Succisa pratensis Moench, 1794*	37 Prairies humides et mégaphorbiaies	Reproducteur	Informateur : KOWALORYK D.
128062 *Typha angustifolia L., 1753*	53 Végétation de ceinture des bords des eaux	Reproducteur	Informateur : KOWALORYK D.

9. SOURCES

- BARDET O. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)() "".
- VAST J.() "Le plan d'eau de l'Ailette. Bull. Soc. Linn. Nord-Pic. T. 10.".
- GAVORY L. (Picardie Nature)() "".
- KOWALORYK D.() "".
- Fiche ZNIEFF 0048.0000 (1985) : A.M.B.E. (BOURNERIAS, COMMECY, DUPUICH, TOMBAL G.)() "".
- Fiche ZNIEFF 0056.0000 (1981) : A.M.B.E. (MERIAUX, TOMBAL P., VIGNEUX D., VIGNEUX E.)() "".
- COPPA G. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)() "".

Muséum national d'Histoire naturelle

Date d'édition : 26/11/2014
http://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/220005044

znieff ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

VALLEE DE LA BIEVRE
(Identifiant national : 220005044)

(ZNIEFF continentale de type 1)

(Identifiant régional : 02LAN125)

Région en charge de la zone : Picardie
Rédacteur(s) : Conservatoire des Sites Naturels de Picardie
(COPPA G. et J.C. HAUGUEL)



1. DESCRIPTION 2
2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE 3
3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE 4
4. FACTEUR INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE 4
5. BILAN DES CONNAISSANCES - EFFORT DE PROSPECTION 5
6. HABITATS 5
7. ESPECES 7
8. LIENS ESPECES ET HABITATS 8
9. SOURCES 13

Date d'édition : 26/11/2014
http://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/220005044

1. DESCRIPTION

1.1 Localisation administrative

- Bièvres (INSEE : 02088)
- Chermizy-Ailles (INSEE : 02178)
- Martigny-Courpierre (INSEE : 02471)
- Neuville-sur-Ailette (INSEE : 02550)
- Ployart-et-Vaurseine (INSEE : 02609)

1.2 Altitudes

Minimum (m) : 76
Maximum (m) : 95

1.3 Superficie

261,96 hectares

1.4 Liaisons écologiques avec d'autres ZNIEFF

Non renseigné

1.5 Commentaire général

DESCRIPTION

Située en amont du plan d'eau de l'Ailette, la vallée de la Bièvre s'étend sur trois kilomètres et est insérée entre deux contreforts cultivés. Les boisements humides sont dominants et appartiennent à l'aulnaie-frênaie ou l'aulnaie-bétulaie.
Les prairies oligotrophes, probablement mieux représentées par le passé, sont actuellement graduellement remplacées par des saulaies, puis des boisements hygrophiles. Quelques prairies oligotrophes à Molinie persistent sur les parties les plus turficoles.
Les prairies pâturées, situées sur les niveaux supérieurs, subissent une colonisation permanente par des espèces de la fruticée et de la charmaie.
Une série d'étangs, à vocation de loisir, a été creusée en aval du moulin des Bièvres. Des espèces végétales décoratives, dont des espèces des milieux aquatiques, ont été introduites à des fins d'agrément. La végétation naturelle de ce secteur est particulièrement appauvrie, en raison des pratiques de gestion et d'entretien, orientées vers une forme d'esthétisme particulière.
Des plantations de peupliers sont constatées.

INTERET DES MILIEUX

- Présence de prairies oligotrophes, biotopes d'espèces végétales légalement protégées et en voie de raréfaction.
- Présence d'îlots de marais tourbeux des bas-marais alcalins, avec cortège d'espèces végétales rares dans la région.
- Petites mares oligo-mésotrophes, riches en calcaire, et constituant le biotope du Potamot rougeâtre (Potamogeton coloratus*), espèce légalement protégée.
- Aulnaie-frênaie et aulnaie-bétulaie, caractéristiques, avec présence d'espèces peu fréquentes dans la région, milieux en régression en Picardie, du fait de leur transformation fréquente en peupleraie.

INTERET DES ESPECES

Présence de deux espèces végétales légalement protégées : le Potamot rougeâtre (Potamogeton coloratus*) et le Saule rampant (Salix repens ssp. angustifolia*).
Du fait de la disparition des milieux, notamment les prairies oligotrophes, plusieurs autres espèces sont peu fréquentes dans la région, ou en voie de raréfaction importante : la Laîche bleuâtre (Carex panicea), la Laîche vésiculeuse (Carex vesicaria), l'Oenanthe à feuilles de Silaüs (Oenanthe silaifolia) et le Silaüs des près (Silaum silaus).
On observe, en grande abondance, le Laiteron des marais (Sonchus palustris), espèce peu fréquente à l'échelle de la région picarde, ainsi que le Myosotis des bois (Myosotis sylvatica) et la Renouée bistorte (Polygonum bistorta). Cette dernière plante, à répartition plus continentale, est localisée essentiellement en région picarde, à la Thiérache.

FACTEURS INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE

Les prairies pâturées oligotrophes ne persistent que très ponctuellement, en raison de l'abandon du pâturage. Les milieux naturels tendent actuellement à être colonisés par différents groupements buissonnants prés-forestiers. Ce processus de mutation des milieux est accéléré, en raison de la création d'un réseau de fossés profonds, drainant de façon drastique les zones tourbeuses. La dynamique végétale est nettement orientée vers un développement important de formations plus eutrophes, ce qui imprime un changement du paysage de cette zone humide.
L'implantation d'étangs de loisir constitue un autre facteur de dégradation des milieux naturels. La valeur patrimoniale de ces étangs et abords semble faible, étant donné l'entretien strict réalisé à des fins esthétiques.

Des plantations de peupliers sont constatées mais ne représentent qu'une faible surface.

N.B. : Les espèces dont le nom latin est suivi d'un astérisque sont légalement protégées.

1.6 Compléments descriptif

1.6.1 Géomorphologie

- Ruisseau, torrent
- Mare, mardelle
- Vallée

Commentaire sur la géomorphologie

Ancienne vallée alluviale tourbeuse par place.

1.6.2 Activités humaines

- Agriculture
- Sylviculture
- Pêche
- Chasse
- Tourisme et loisirs
- Habitat dispersé

Commentaire sur les activités humaines

aucun commentaire

1.6.3 Statut de propriété

- Indéterminé
- Propriété privée (personne physique)

Commentaire sur le statut de propriété

aucun commentaire

1.6.4 Mesures de protection

- Indéterminé

Commentaire sur les mesures de protection

aucun commentaire

2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE

Patrimoniaux Fonctionnels

Ecologique	Auto-épuration des eaux
Faunistique	Role naturel de protection contre
Insectes	l'érosion des sols
Oiseaux	Fonction d'habitat pour les
Mammifères	populations animales ou végétales
Floristique	
Phanérogames	

Commentaire sur les intèrêts

aucun commentaire

3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE

- Répartition des espèces (faune, flore)

Commentaire sur les critères de délimitation de la zone

La zone comprend la partie amont de la vallée de la Bièvre et intégre une série de milieux humides oligotrophes à méso-eutrophes situés de part et d'autre de ce petit cours d'eau.

4. FACTEURS INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE

FACTEUR	Pontentiel / Réel
Dépots de matériaux, décharges	Réel
Equipements sportifs et de loisirs	Réel
Comblement, assèchement,drainage, poldérisation des zones humides	Réel
Mise en eau, submersion, création de plan d'eau	Réel
Création ou modification des berges et des digues, îles et îlots artificiels, remblais et déblais, fossés	Réel
Actions sur la végétation immergée, flottante ou amphibie, y compris faucardage et démottage	Réel
Pâturage	Réel
Sports et loisirs de plein-air	Réel
Pêche	Réel
Atterrissement	Réel
Eutrophisation	Réel
Fermeture du milieu	Réel

Commentaire sur les facteurs

aucun commentaire

Date d'édition : 26/11/2014
http://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/220005044

5. BILANS DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS

Aucun	Faible	Moyen	Bon
- Amphibiens - Autres Invertébrés - Ptéridophytes - Algues - Champignons - Lichens - Habitats	- Mammifères - Oiseaux - Reptiles - Poissons - Insectes - Bryophytes	- Phanérogames	

6. HABITATS

6.1 Habitats déterminants

CORINE BIOTOPE	Source	Surface (%)	Observation
22.15 Eaux oligo-mésotrophes riches en calcaire		1	
22.4 Végétations aquatiques		0	
37.3 Prairies humides oligotrophes		5	
44.3 Forêt de Frênes et d'Aulnes des fleuves médio-européens		20	
53.1 Roselières		20	

6.2 Habitats autres

CORINE BIOTOPE	Source	Surface (%)	Observation
22.12 Eaux mésotrophes		5	
22.3 Communautés amphibies		0	
24.1 Lits des rivières		0	
41.2 Chênaies-charmaies		5	
44.9 Bois marécageux d'Aulne, de Saule et de Myrte des marais		1	
53.2 Communautés à grandes Laîches		5	
53.5 Jonchaies hautes		0	
81.2 Prairies humides améliorées		10	
82.1 Champs d'un seul tenant intensément cultivés		10	
89.2 Lagunes industrielles et canaux d'eau douce		5	

Date d'édition : 26/11/2014
http://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/220005044

6.3 Habitats périphériques

Non renseigné

6.4 Commentaire sur les habitats

aucun commentaire

Date d'édition : 26/11/2014
http://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/220005044

7. ESPECES

7.1 Espèces déterminantes

Non renseigné

7.2 Espèces autres

Non renseigné

Date d'édition : 26/11/2014
http://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/220005044

7.3 Espèces à statut réglementé

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de déterminance	Réglementation
Mammifères	60636	*Meles meles (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
	60658	*Martes martes (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) *(lien)*
				Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
	60686	*Mustela erminea Linnaeus, 1758*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
	61057	*Capreolus capreolus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
Oiseaux	2506	*Ardea cinerea Linnaeus, 1758*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3571	*Alcedo atthis (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3590	*Upupa epops Linnaeus, 1758*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	4040	*Phoenicurus phoenicurus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
Reptiles	78064	*Natrix natrix (Linnaeus, 1758)*	Autre	Listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire fançais et les modalités de leur protection *(lien)*
Angiospermes	129906	*Viscum album L., 1753*	Autre	Liste des espèces végétales sauvages pouvant faire l'objet d'une réglementation préfectorale permanente ou temporaire *(lien)*

8. LIENS ESPECES ET HABITATS

Espèce	Habitat	Statut(s) biologique(s)	Sources
2506 *Ardea cinerea Linnaeus, 1758*	41 Forêts caducifoliées	Migrateur, passage	Informateur : COPPA G. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)
3571 *Alcedo atthis (Linnaeus, 1758)*	22 Eaux douces stagnantes	Migrateur, passage	Informateur : COPPA G. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)
3590 *Upupa epops Linnaeus, 1758*	41 Forêts caducifoliées	Migrateur, passage	Informateur : Fiche ZNIEFF 0057.0000 (1981) : A.M.B.E. (MERIAUX J.L., TOMBAL P., VIGNEUX E., VIGNEUX D.)
4040 *Phoenicurus phoenicurus (Linnaeus, 1758)*	41 Forêts caducifoliées	Migrateur, passage	Informateur : COPPA G. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)
5084 *Fontinalis antipyretica Hedw.*	22.11 Eaux oligotrophes pauvres en calcaire	Reproducteur	Informateur : Fiche ZNIEFF 0057.0000 (1981) : A.M.B.E. (MERIAUX J.L., TOMBAL P., VIGNEUX E., VIGNEUX D.)
5825 *Brachythecium rivulare Schimp.*	22.11 Eaux oligotrophes pauvres en calcaire	Reproducteur	Informateur : Fiche ZNIEFF 0057.0000 (1981) : A.M.B.E. (MERIAUX J.L., TOMBAL P., VIGNEUX E., VIGNEUX D.)

Espèce	Habitat	Statut(s) biologique(s)	Sources
59053 *Evernia prunastri (L.) Ach.*	41 Forêts caducifoliées	Reproducteur	Informateur : Fiche ZNIEFF 0057.0000 (1981) : A.M.B.E. (MERIAUX J.L., TOMBAL P., VIGNEUX E., VIGNEUX D.)
60636 *Meles meles (Linnaeus, 1758)*	41 Forêts caducifoliées	Reproducteur	Informateur : Fiche ZNIEFF 0057.0000 (1981) : A.M.B.E. (MERIAUX J.L., TOMBAL P., VIGNEUX E., VIGNEUX D.)
60658 *Martes martes (Linnaeus, 1758)*	41 Forêts caducifoliées	Reproducteur	Informateur : Fiche ZNIEFF 0057.0000 (1981) : A.M.B.E. (MERIAUX J.L., TOMBAL P., VIGNEUX E., VIGNEUX D.)
60686 *Mustela erminea Linnaeus, 1758*	41 Forêts caducifoliées	Reproducteur	Informateur : Fiche ZNIEFF 0057.0000 (1981) : A.M.B.E. (MERIAUX J.L., TOMBAL P., VIGNEUX E., VIGNEUX D.)
61057 *Capreolus capreolus (Linnaeus, 1758)*	41 Forêts caducifoliées	Reproducteur	Informateur : Fiche ZNIEFF 0057.0000 (1981) : A.M.B.E. (MERIAUX J.L., TOMBAL P., VIGNEUX E., VIGNEUX D.)
65876 *Conocephalus discolor Thunberg, 1815*	37.1 Communautés à Reine des prés et communautés associées	Reproducteur	Informateur : COPPA G. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)
65878 *Conocephalus dorsalis (Latreille, 1804)*	37.1 Communautés à Reine des prés et communautés associées	Reproducteur	Informateur : COPPA G. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)
66077 *Chrysochraon dispar (Germar, 1834)*	37.1 Communautés à Reine des prés et communautés associées	Reproducteur	Informateur : COPPA G. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)
67074 *Abramis brama (Linnaeus, 1758)*	24 Eaux courantes	Reproducteur	Informateur : Fiche ZNIEFF 0057.0000 (1981) : A.M.B.E. (MERIAUX J.L., TOMBAL P., VIGNEUX E., VIGNEUX D.)
67422 *Rutilus rutilus (Linnaeus, 1758)*	24 Eaux courantes	Reproducteur	Informateur : Fiche ZNIEFF 0057.0000 (1981) : A.M.B.E. (MERIAUX J.L., TOMBAL P., VIGNEUX E., VIGNEUX D.)
67466 *Scardinius erythrophthalmus (Linnaeus, 1758)*	24 Eaux courantes	Reproducteur	Informateur : Fiche ZNIEFF 0057.0000 (1981) : A.M.B.E. (MERIAUX J.L., TOMBAL P., VIGNEUX E., VIGNEUX D.)
69350 *Perca fluviatilis Linnaeus, 1758*	24 Eaux courantes	Reproducteur	Informateur : Fiche ZNIEFF 0057.0000 (1981) : A.M.B.E. (MERIAUX J.L., TOMBAL P., VIGNEUX E., VIGNEUX D.)
78064 *Natrix natrix (Linnaeus, 1758)*	53 Végétation de ceinture des bords des eaux	Reproducteur	Informateur : COPPA G., HAUGUEL J.C. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie), FRIMIN D. (Association Des Entomologistes de Picardie)
79069 *Anabolia brevipennis (Curtis, 1834)*	24.12 Zone à Truites	Reproducteur	Informateur : COPPA G. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)
81569 *Alnus glutinosa (L.) Gaertn., 1790*	44.3 Forêt de Frênes et d'Aulnes des fleuves médio-européens	Reproducteur	Informateur : COPPA G. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)
82738 *Angelica sylvestris L., 1753*	53.1 Roselières	Reproducteur	Informateur : COPPA G. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)

Date d'édition : 26/11/2014
http://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/220005044

Espèce	Habitat	Statut(s) biologique(s)	Sources
87476 *Callitriche obtusangula Le Gall, 1852*	22.1 Eaux douces	Reproducteur	Informateur : Fiche ZNIEFF 0057.0000 (1981) : A.M.B.E. (MERIAUX J.L., TOMBAL P., VIGNEUX E., VIGNEUX D.)
87480 *Callitriche platycarpa Kütz., 1842*	22.1 Eaux douces	Reproducteur	Informateur : Fiche ZNIEFF 0057.0000 (1981) : A.M.B.E. (MERIAUX J.L., TOMBAL P., VIGNEUX E., VIGNEUX D.)
87964 *Cardamine pratensis L., 1753*	37.2 Prairies humides eutrophes	Reproducteur	Informateur : COPPA G. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)
88318 *Carex acutiformis Ehrh., 1789*	53.1 Roselières	Reproducteur	Informateur : COPPA G. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)
88545 *Carex gracilis Curtis, 1786*	53.1 Roselières	Reproducteur	Informateur : Fiche ZNIEFF 0057.0000 (1981) : A.M.B.E. (MERIAUX J.L., TOMBAL P., VIGNEUX E., VIGNEUX D.)
88569 *Carex hirta L., 1753*	37 Prairies humides et mégaphorbiaies	Reproducteur	Informateur : COPPA G., HAUGUEL J.C. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie), FRIMIN D. (Association Des Entomologistes de Picardie)
88578 *Carex hostiana DC., 1813*	22.3 Communautés amphibies	Reproducteur	Informateur : HAUGUEL J.C. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie) et FRIMIN D.(Association des Entomologistes de Picardie)
88741 *Carex otrubae Podp., 1922*	37 Prairies humides et mégaphorbiaies	Reproducteur	Informateur : COPPA G., HAUGUEL J.C. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie), FRIMIN D. (Association Des Entomologistes de Picardie)
88752 *Carex panicea L., 1753*	54.2 Bas-marais alcalins (tourbières basses alcalines)	Reproducteur	Informateur : COPPA G. et HAUGUEL J.C. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)
88753 *Carex paniculata L., 1755*	53.2 Communautés à grandes Laîches	Reproducteur	Informateur : COPPA G. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)
88833 *Carex riparia Curtis, 1783*	53.2 Communautés à grandes Laîches	Reproducteur	Informateur : COPPA G. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)
88942 *Carex vesicaria L., 1753*	53.2 Communautés à grandes Laîches	Reproducteur	Informateur : COPPA G., HAUGUEL J.C. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie), FRIMIN D. (Association Des Entomologistes de Picardie)
95933 *Eleocharis uniglumis (Link) Schult., 1824*	22.3 Communautés amphibies	Reproducteur	Informateur : HAUGUEL J.C. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie) et FRIMIN D.(Association des Entomologistes de Picardie)
95980 *Elodea canadensis Michx., 1803*	22.4 Végétations aquatiques	Reproducteur	Informateur : COPPA G. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)

Espèce	Habitat	Statut(s) biologique(s)	Sources
98078 *Festuca arundinacea Schreb., 1771*	53.1 Roselières	Reproducteur	Informateur : Fiche ZNIEFF 0057.0000 (1981) : A.M.B.E. (MERIAUX J.L., TOMBAL P., VIGNEUX E., VIGNEUX D.)
98921 *Fraxinus excelsior L., 1753*	44.3 Forêt de Frênes et d'Aulnes des fleuves médio-européens	Reproducteur	Informateur : COPPA G. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)
100382 *Glyceria declinata Bréb., 1859*	22.4 Végétations aquatiques	Reproducteur	Informateur : Fiche ZNIEFF 0057.0000 (1981) : A.M.B.E. (MERIAUX J.L., TOMBAL P., VIGNEUX E., VIGNEUX D.)
100387 *Glyceria fluitans (L.) R.Br., 1810*	22.4 Végétations aquatiques	Reproducteur	Informateur : Fiche ZNIEFF 0057.0000 (1981) : A.M.B.E. (MERIAUX J.L., TOMBAL P., VIGNEUX E., VIGNEUX D.)
100394 *Glyceria maxima (Hartm.) Holmb., 1919*	22.4 Végétations aquatiques	Reproducteur	Informateur : Fiche ZNIEFF 0057.0000 (1981) : A.M.B.E. (MERIAUX J.L., TOMBAL P., VIGNEUX E., VIGNEUX D.)
100519 *Gnaphalium uliginosum L., 1753*	53.5 Jonchaies hautes	Reproducteur	Informateur : COPPA G., HAUGUEL J.C. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie), FRIMIN D. (Association Des Entomologistes de Picardie)
104214 *Juncus inflexus L., 1753*	37 Prairies humides et mégaphorbiaies	Reproducteur	Informateur : COPPA G., HAUGUEL J.C. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie), FRIMIN D. (Association Des Entomologistes de Picardie)
106723 *Lotus uliginosus Schkuhr, 1796*	37 Prairies humides et mégaphorbiaies	Reproducteur	Informateur : COPPA G., HAUGUEL J.C. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie), FRIMIN D. (Association Des Entomologistes de Picardie)
107090 *Lysimachia vulgaris L., 1753*	37 Prairies humides et mégaphorbiaies	Reproducteur	Informateur : Fiche ZNIEFF 0057.0000 (1981) : A.M.B.E. (MERIAUX J.L., TOMBAL P., VIGNEUX E., VIGNEUX D.)
109091 *Myosotis scorpioides L., 1753*	37 Prairies humides et mégaphorbiaies	Reproducteur	Informateur : Fiche ZNIEFF 0057.0000 (1981) : A.M.B.E. (MERIAUX J.L., TOMBAL P., VIGNEUX E., VIGNEUX D.)
109104 *Myosotis sylvatica Hoffm., 1791*	44.3 Forêt de Frênes et d'Aulnes des fleuves médio-européens	Reproducteur	Informateur : COPPA G., HAUGUEL J.C. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie), FRIMIN D. (Association Des Entomologistes de Picardie)
109422 *Nasturtium officinale R.Br., 1812*	53.4 Bordures à Calamagrostis des eaux courantes	Reproducteur	Informateur : Fiche ZNIEFF 0057.0000 (1981) : A.M.B.E. (MERIAUX J.L., TOMBAL P., VIGNEUX E., VIGNEUX D.)
109898 *Oenanthe silaifolia M.Bieb., 1819*	53.1 Roselières	Reproducteur	Informateur : HAUGUEL J.C. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie) et FRIMIN D.(Association des Entomologistes de Picardie)

Date d'édition : 26/11/2014
http://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/220005044

Espèce	Habitat	Statut(s) biologique(s)	Sources
112975 *Phalaris arundinacea L., 1753*	53.1 Roselières	Reproducteur	Informateur : Fiche ZNIEFF 0057.0000 (1981) : A.M.B.E. (MERIAUX J.L., TOMBAL P., VIGNEUX E., VIGNEUX D.)
114664 *Polygonum bistorta L.*	44.3 Forêt de Frênes et d'Aulnes des fleuves médio-européens	Reproducteur	Informateur : COPPA G. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)
115168 *Populus x canescens (Aiton) Sm., 1804*	83.3 Plantations	Reproducteur	Informateur : Fiche ZNIEFF 0057.0000 (1981) : A.M.B.E. (MERIAUX J.L., TOMBAL P., VIGNEUX E., VIGNEUX D.)
115237 *Potamogeton coloratus Hornem., 1813*	22.15 Eaux oligo-mésotrophes riches en calcaire	Reproducteur	Informateur : COPPA G. et HAUGUEL J.C. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)
115249 *Potamogeton densus L., 1753*	22.4 Végétations aquatiques	Reproducteur	Informateur : Fiche ZNIEFF 0057.0000 (1981) : A.M.B.E. (MERIAUX J.L., TOMBAL P., VIGNEUX E., VIGNEUX D.)
115280 *Potamogeton natans L., 1753*	22.4 Végétations aquatiques	Reproducteur	Informateur : COPPA G., HAUGUEL J.C. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie), FRIMIN D. (Association Des Entomologistes de Picardie)
116109 *Prunus padus L., 1753*	44.3 Forêt de Frênes et d'Aulnes des fleuves médio-européens	Reproducteur	Informateur : COPPA G. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)
116742 *Quercus pedunculata Ehrh. ex Hoffm., 1791*	41 Forêts caducifoliées	Reproducteur	Informateur : Fiche ZNIEFF 0057.0000 (1981) : A.M.B.E. (MERIAUX J.L., TOMBAL P., VIGNEUX E., VIGNEUX D.)
117165 *Ranunculus penicillatus (Dumort.) Bab., 1874*	22.1 Eaux douces	Reproducteur	Informateur : Fiche ZNIEFF 0057.0000 (1981) : A.M.B.E. (MERIAUX J.L., TOMBAL P., VIGNEUX E., VIGNEUX D.)
119915 *Salix alba L., 1753*	37.1 Communautés à Reine des prés et communautés associées	Reproducteur	Informateur : COPPA G. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)
119991 *Salix cinerea L., 1753*	37.1 Communautés à Reine des prés et communautés associées	Reproducteur	Informateur : COPPA G. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)
122329 *Selinum carvifolia (L.) L., 1762*	37.3 Prairies humides oligotrophes	Reproducteur	Informateur : COPPA G., HAUGUEL J.C. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie), FRIMIN D. (Association Des Entomologistes de Picardie)
123367 *Silaum silaus (L.) Schinz & Thell., 1915*	53.2 Communautés à grandes Laîches	Reproducteur	Informateur : HAUGUEL J.C. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie) et FRIMIN D.(Association des Entomologistes de Picardie)
124408 *Sparganium erectum L., 1753*	53.1 Roselières	Reproducteur	Informateur : COPPA G. et HAUGUEL J.C. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)

Espèce	Habitat	Statut(s) biologique(s)	Sources
124798 *Stachys palustris L., 1753*	37 Prairies humides et mégaphorbiaies	Reproducteur	Informateur : COPPA G., HAUGUEL J.C. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie), FRIMIN D. (Association Des Entomologistes de Picardie)
125295 *Succisa pratensis Moench, 1794*	37 Prairies humides et mégaphorbiaies	Reproducteur	Informateur : Fiche ZNIEFF 0057.0000 (1981) : A.M.B.E. (MERIAUX J.L., TOMBAL P., VIGNEUX E., VIGNEUX D.)
128077 *Typha latifolia L., 1753*	53.1 Roselières	Reproducteur	Informateur : COPPA G., HAUGUEL J.C. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie), FRIMIN D. (Association Des Entomologistes de Picardie)
128808 *Veronica beccabunga L., 1753*	54.1 Sources	Reproducteur	Informateur : COPPA G. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)
129906 *Viscum album L., 1753*	31.8 Fourrés	Reproducteur	Informateur : Fiche ZNIEFF 0057.0000 (1981) : A.M.B.E. (MERIAUX J.L., TOMBAL P., VIGNEUX E., VIGNEUX D.)
159467 *Salix repens L. subsp. angustifolia (Wulfen) Neumann*	37.1 Communautés à Reine des prés et communautés associées	Reproducteur	Informateur : HAUGUEL J.C. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie) et FRIMIN D.(Association des Entomologistes de Picardie)

9. SOURCES

- Fiche ZNIEFF 0057.0000 (1981) : A.M.B.E. (MERIAUX J.L., TOMBAL P., VIGNEUX E., VIGNEUX D.)() "".
- COPPA G. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)() "".
- COPPA G. et HAUGUEL J.C. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)() "".
- HAUGUEL J.C. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie) et FRIMIN D.(Association des Entomologistes de Picardie)() "".
- FRIMIN D. (Association des Entomologistes de Picardie)() "".
- HAUGUEL J.C. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)() "".
- COPPA G., HAUGUEL J.C. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie), FRIMIN D. (Association Des Entomologistes de Picardie)() "".

Muséum national d'Histoire naturelle

Date d'édition : 26/11/2014
http://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/220013415

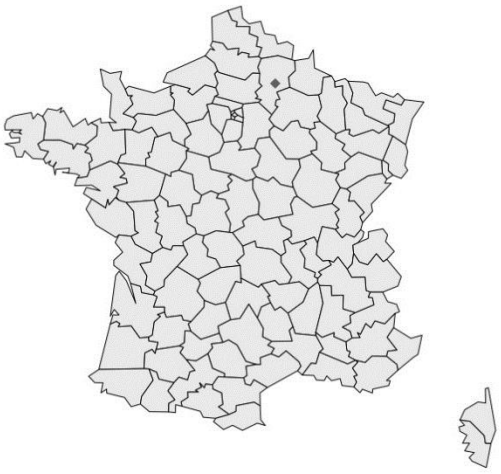
znieff ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

CÔTE NORD DU LAONNOIS D'URCEL À BRUYÈRES-ET-MONTBÉRAULT (Identifiant national : 220013415)

(ZNIEFF continentale de type 1)

(Identifiant régional : 02LAN113)

Région en charge de la zone : Picardie
Rédacteur(s) : Conservatoire des Sites Naturels de Picardie
(BARDET O.)



1. DESCRIPTION 3
2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE 5
3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE 5
4. FACTEUR INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE 5
5. BILAN DES CONNAISSANCES - EFFORT DE PROSPECTION 6
6. HABITATS 6
7. ESPECES 8
8. LIENS ESPECES ET HABITATS 9
9. SOURCES 10

Date d'édition : 26/11/2014
http://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/220013415

Date d'édition : 26/11/2014
http://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/220013415

1. DESCRIPTION

1.1 Localisation administrative

- Chevregny (INSEE : 02183)
- Laval-en-Laonnois (INSEE : 02413)
- Monampteuil (INSEE : 02490)
- Nouvion-le-Vineux (INSEE : 02561)
- Presles-et-Thierny (INSEE : 02621)
- Urcel (INSEE : 02755)
- Vorges (INSEE : 02824)

1.2 Altitudes

Minimum (m) : 85
Maximum (m) : 175

1.3 Superficie

580,16 hectares

1.4 Liaisons écologiques avec d'autres ZNIEFF

Non renseigné

1.5 Commentaire général

DESCRIPTION

Le site s'étale le long de la face nord de la cuesta d'Ile-de-France, limite nord des dépôts tertiaires dans l'Aisne et limite des collines du Laonnois. Le versant domine la dépression de la vallée de l'Ardon et, plus au nord, les plaines cultivées du Marlois.

La séquence géologique est la suivante :
- limons sur le plateau, peu représentés car occupés surtout par des cultures ;
- calcaires grossiers lutétiens (notamment calcaires à nummulites), sur le rebord du plateau, localement exposés en petites corniches vives ;
- argiles de Vaux-sous-Laon, niveau marqué par des sources au régime irrégulier ;
- sables cuisiens sur les versants, plus ou moins colluvionnés par des éléments provenant du Lutétien, localement entaillés de profonds ravins ;
- colluvions et alluvions modernes, en fond de vallon.

La quasi-totalité du site est boisée. Les pentes abruptes, l'exposition au nord et la présence de suintements contribuent à renforcer une ambiance submontagnarde très nette. Les types forestiers dominants sont :
- la hêtraie montagnarde de pente du Lunario-Acerion, caractérisée ici par un sous-bois clairsemé et par des hêtres de grande taille ;
- la chênaie-charmaie fraîche du Carpinion, enrichie en Erable sycomore et en Frêne ;
- la frênaie hygrophile, sur suintement ou de fond de vallon, de l'Alno-Padion, riche en ptéridophytes ;
- la Tiliaie thermophile (Tilion platyphyllii), sur les versants les mieux exposés et près des lisières sud.

Des pelouses-ourlets relictuelles embroussaillées persistent çà et là, notamment près des villages et en lisière de la forêt.

INTERET DES MILIEUX

- Hêtraie submontagnarde subcontinentale, présente en Picardie uniquement sur les versants nord du Laonnois et du Soissonnais oriental ; ce groupement est présent ici sur des surfaces de grand intérêt, de façon discontinue tout le long de la cuesta.
- Tiliaies thermophiles, rares en Picardie lorsqu'elles sont bien structurées.
- Ravins très encaissés, accueillant une flore à la fois hygrophile et psychrophile remarquable.
- Pelouses-ourlets du Coronillo-Brachypodietum, encore attractives pour des espèces intéressantes de la faune et de la flore.
- Boisement des sources de l'Equiseto telmateiae-Fraxinetum, assez bien représenté dans le Tertiaire parisien mais peu fréquent ailleurs.

Date d'édition : 26/11/2014
http://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/220013415

INTERET DES ESPECES

Dans les forêts :
- la Cardamine pennée (Cardamine heptaphylla*), exceptionnelle en Picardie et en danger de disparition ;
- l'Ail des ours (Allium ursinum), élément continental présent dans les ravins et près des suintements ;
- le Corydale solide (Corydalis solida), très rare dans la région ;
- la Bondrée apivore (Pernis apivorus) et le Pic noir (Dryocopus martius), deux espèces d'oiseau inscrits à l'annexe I de la directive "Oiseau".

Dans les vallons, on note la présence de la Prêle d'hiver (Equisetum hyemale*), espèce qui a probablement donné son nom au village proche de Presle-et-Thierny ;
et, dans les friches calcicoles de l'Orobanche élevée (Orobanche major*), dont les populations sont en situation critique en Picardie.

FACTEURS INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE

- Pratiques sylvicoles orientant certaines forêts vers des taillis sous futaie, moins intéressants pour la flore que les hêtraies potentielles.
- Abandon des pelouses relictuelles, entraînant un embroussaillement néfaste à l'Orobanche élevée, espèce protégée par la loi.
- Apport d'engrais par les eaux depuis le plateau voisin, nuisible pour la faune et la flore des sources et des ruisseaux.
Les parties les plus escarpées du site sont peu exploitées et conservent une structure forestière intéressante.

N.B. : les espèces végétales dont le nom est suivi d'un astérisque sont légalement protégées.

1.6 Compléments descriptif

1.6.1 Géomorphologie

- Coteau, cuesta
- Plateau
- Escarpement, versant pentu
- Vallon

Commentaire sur la géomorphologie

aucun commentaire

1.6.2 Activités humaines

- Sylviculture
- Elevage
- Chasse

Commentaire sur les activités humaines

aucun commentaire

1.6.3 Statut de propriété

- Indéterminé

Commentaire sur le statut de propriété

aucun commentaire

1.6.4 Mesures de protection

- Indéterminé

Commentaire sur les mesures de protection

aucun commentaire

2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE

Patrimoniaux	Fonctionnels
Ecologique Faunistique Oiseaux Floristique Ptéridophytes Phanérogames	Role naturel de protection contre l'érosion des sols Fonction d'habitat pour les populations animales ou végétales

Commentaire sur les intèrêts

aucun commentaire

3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE

- Répartition des espèces (faune, flore)
- Répartition et agencement des habitats
- Degré d'artificialisation du milieu ou pression d'usage

Commentaire sur les critères de délimitation de la zone

Le site englobe le versant exposé au Nord de la cuesta d'île-de-France entre Urcel et Bruyères-et-Montbérault. En pied de versant, le site est limité par des villages et par le passage à des milieux différents de ceux visés par la ZNIEFF. En haut de versant, le site s'arrête aux cultures du plateau.

4. FACTEURS INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE

FACTEUR	Pontentiel / Réel
Mises en culture, travaux du sol	Réel
Traitements de fertilisation et pesticides	Réel
Pratiques et travaux forestiers	Réel
Chasse	Réel
Erosions	Réel

Commentaire sur les facteurs

aucun commentaire

Date d'édition : 26/11/2014
http://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/220013415

5. BILANS DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS

Aucun	Faible	Moyen	Bon
- Mammifères - Reptiles - Amphibiens - Poissons - Insectes - Autres Invertébrés - Bryophytes - Algues - Champignons - Lichens - Habitats	- Oiseaux	- Phanérogames - Ptéridophytes	

6. HABITATS

6.1 Habitats déterminants

CORINE BIOTOPE	Source	Surface (%)	Observation
41.1 Hêtraies		35	
41.3 Frênaies		2	
41.4 Forêts mixtes de pentes et ravins		45	
44.3 Forêt de Frênes et d'Aulnes des fleuves médio-européens		5	
54.1 Sources		0	

6.2 Habitats autres

CORINE BIOTOPE	Source	Surface (%)	Observation
31.8 Fourrés		0	
38.1 Pâtures mésophiles		0	
82 Cultures		0	
83.32 Plantations d'arbres feuillus		5	

6.3 Habitats périphériques

CORINE BIOTOPE	Source	Surface (%)	Observation
38 Prairies mésophiles			
41 Forêts caducifoliées			

CORINE BIOTOPE	Source	Surface (%)	Observation
82 Cultures			
86 Villes, villages et sites industriels			

6.4 Commentaire sur les habitats

aucun commentaire

Date d'édition : 26/11/2014
http://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/220013415

7. ESPECES

7.1 Espèces déterminantes

Non renseigné

7.2 Espèces autres

Non renseigné

Date d'édition : 26/11/2014
http://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/220013415

7.3 Espèces à statut réglementé

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de déterminance	Réglementation
Oiseaux	2832	*Pernis apivorus (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3608	*Dryocopus martius (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	4272	*Phylloscopus sibilatrix (Bechstein, 1793)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
Fougères	115041	*Polystichum aculeatum (L.) Roth, 1799*	Déterminante	Liste des espèces végétales sauvages pouvant faire l'objet d'une réglementation préfectorale permanente ou temporaire *(lien)*

8. LIENS ESPECES ET HABITATS

Espèce	Habitat	Statut(s) biologique(s)	Sources
2832 *Pernis apivorus (Linnaeus, 1758)*	41 Forêts caducifoliées	Reproducteur	Informateur : BARDET O. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)
3608 *Dryocopus martius (Linnaeus, 1758)*	41 Forêts caducifoliées	Reproducteur	Informateur : COPPA G. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)
4272 *Phylloscopus sibilatrix (Bechstein, 1793)*	41 Forêts caducifoliées	Reproducteur	Informateur : BARDET O., COPPA G. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)
80137 *Actaea spicata L., 1753*	41.4 Forêts mixtes de pentes et ravins	Reproducteur	Bibliographie : PEDOTTI P. in BOURNERIAS M. (Coord.)
81541 *Allium ursinum L., 1753*	41 Forêts caducifoliées	Reproducteur	Informateur : BARDET O. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)
83267 *Aquilegia vulgaris L., 1753*	41 Forêts caducifoliées	Reproducteur	Informateur : BARDET O., COPPA G. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)
84521 *Asplenium ruta-muraria L., 1753*	62 Falaises continentales et rochers exposés	Reproducteur	Informateur : COPPA G. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)
84524 *Asplenium scolopendrium L., 1753*	41.4 Forêts mixtes de pentes et ravins	Reproducteur	Informateur : BARDET O. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)
87925 *Cardamine heptaphylla (Vill.) O.E.Schulz, 1903*	41.1 Hêtraies	Reproducteur	Informateur : BARDET O. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)
88470 *Carex digitata L., 1753*	41.1 Hêtraies	Reproducteur	Informateur : BARDET O., COPPA G. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)
92127 *Colchicum autumnale L., 1753*	41 Forêts caducifoliées	Reproducteur	Bibliographie : PEDOTTI P. in BOURNERIAS M. (Coord.)

Espèce	Habitat	Statut(s) biologique(s)	Sources
92594 *Corydalis solida (L.) Clairv., 1811*	41 Forêts caducifoliées	Reproducteur	Bibliographie : PEDOTTI P. in BOURNERIAS M. (Coord.)
96523 *Equisetum hyemale L., 1753*	41 Forêts caducifoliées	Reproducteur	Informateur : BARDET O. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)
96546 *Equisetum telmateia Ehrh., 1783*	41 Forêts caducifoliées	Reproducteur	Informateur : BARDET O. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)
99488 *Galium odoratum (L.) Scop., 1771*	41 Forêts caducifoliées	Reproducteur	Informateur : BARDET O. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)
106556 *Lonicera caprifolium L., 1753*	41 Forêts caducifoliées	Reproducteur	Bibliographie : PEDOTTI P. in BOURNERIAS M. (Coord.)
106595 *Lonicera xylosteum L., 1753*	41 Forêts caducifoliées	Reproducteur	Informateur : BARDET O. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)
108961 *Mycelis muralis (L.) Dumort., 1827*	41 Forêts caducifoliées	Reproducteur	Informateur : BARDET O. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)
109506 *Neottia nidus-avis (L.) Rich., 1817*	41 Forêts caducifoliées	Reproducteur	Informateur : BARDET O. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)
111604 *Orobanche major L., 1753*	34.3 Pelouses pérennes denses et steppes médio-européennes	Reproducteur	Bibliographie : PEDOTTI P. in BOURNERIAS M. (Coord.)
114011 *Platanthera bifolia (L.) Rich., 1817*	41 Forêts caducifoliées	Reproducteur	Informateur : BARDET O. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)
115041 *Polystichum aculeatum (L.) Roth, 1799*	41 Forêts caducifoliées	Reproducteur	Informateur : BARDET O., COPPA G. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)
116109 *Prunus padus L., 1753*	41 Forêts caducifoliées	Reproducteur	Informateur : BARDET O. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)
122098 *Securigera varia (L.) Lassen, 1989*	34.3 Pelouses pérennes denses et steppes médio-européennes	Reproducteur	Informateur : BARDET O. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)
122267 *Sedum telephium L., 1753*	41 Forêts caducifoliées	Reproducteur	Bibliographie : PEDOTTI P. in BOURNERIAS M. (Coord.)
125940 *Tetragonolobus maritimus (L.) Roth, 1788*	34.3 Pelouses pérennes denses et steppes médio-européennes	Reproducteur	Bibliographie : PEDOTTI P. in BOURNERIAS M. (Coord.)
129477 *Vincetoxicum hirundinaria Medik., 1790*	41 Forêts caducifoliées	Reproducteur	Informateur : BARDET O. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)
131859 *Asplenium trichomanes subsp. quadrivalens D.E.Mey., 1964*	62 Falaises continentales et rochers exposés	Reproducteur	Informateur : COPPA G. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)

9. SOURCES

- BARDET O. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)() "".

Date d'édition : 26/11/2014
http://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/220013415

- Fiche ZNIEFF 0176.0000 (1989) : GE.MI.NA.PI. (BOULLET V., GAVORY L.)() "".
- COPPA G. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)() "".
- PEDOTTI P. in BOURNERIAS M. (Coord.)(1993) "Marges nord-est de l'Île-de-France. Bull. Soc. Bot. Centre-Ouest, Nouvelle série, T24".
- BARDET O., COPPA G. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)() "".

Muséum national d'Histoire naturelle

Date d'édition : 26/11/2014
http://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/220013417

znieff ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

CÔTES DE L'AILETTE DE MONAMPTEUIL À CHAMOUILLE (Identifiant national : 220013417)

(ZNIEFF continentale de type 1)

(Identifiant régional : 02LAN123)

Région en charge de la zone : Picardie
Rédacteur(s) : Conservatoire des Sites Naturels de Picardie
(BARDET O.)



1. DESCRIPTION 2
2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE 4
3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE 4
4. FACTEUR INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE 4
5. BILAN DES CONNAISSANCES - EFFORT DE PROSPECTION 5
6. HABITATS 5
7. ESPECES 7
8. LIENS ESPECES ET HABITATS 8
9. SOURCES 13

Date d'édition : 26/11/2014
http://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/220013417

1. DESCRIPTION

1.1 Localisation administrative

- Chamouille (INSEE : 02158)
- Chevregny (INSEE : 02183)
- Colligis-Crandelain (INSEE : 02205)
- Lierval (INSEE : 02429)
- Monampteuil (INSEE : 02490)
- Monthenault (INSEE : 02508)
- Pancy-Courtecon (INSEE : 02583)
- Trucy (INSEE : 02751)

1.2 Altitudes

Minimum (m) : 85
Maximum (m) : 186

1.3 Superficie

603,1 hectares

1.4 Liaisons écologiques avec d'autres ZNIEFF

Non renseigné

1.5 Commentaire général

DESCRIPTION

L'Ailette entaille le plateau lutétien et marque la limite sud des "Collines du Laonnois". En rive droite de la rivière, les versants sont exposés au sud.
La séquence géologique est la suivante :
- limons sur le plateau, peu représentés, car occupés surtout par des cultures ;
- calcaires grossiers lutétiens (et notamment calcaires à nummulites) sur le rebord du plateau, parfois mis à nu sur les corniches ;
- sables cuisiens sur les versants, plus ou moins colluvionnés par des éléments provenant du Lutétien ;
- colluvions et alluvions modernes en fond de vallon.
Des pelouses particulièrement thermophiles, du Mesobromion, occupent les éperons les mieux exposés. Elles sont entourées par des fourrés arbustifs (Prunetalia spinosae) parfois thermophiles (Berberidion). Le reste des versants est couvert par des boisements jeunes, souvent en taillis denses et impénétrables, résultant de la recolonisation des pelouses.
Les versants étaient sans doute tous utilisés, autrefois, comme parcours à moutons.

INTERET DES MILIEUX

- Pelouses xéromontagnardes ou submontagnardes, très riches en espèces floristiques remarquables et dont les unités syntaxonomiques sont probablement endémiques du Laonnois et, donc, d'une très grande originalité, tant au plan régional qu'au plan national ;
- pelouses-ourlets du Coronillo-Brachypodietum, niveaux d'évolution des groupements précédents, encore attractives pour des espèces intéressantes de la faune et de la flore ;
- fourrés thermophiles nécessaires à certaines espèces faunistiques remarquables ;
- cavités (anciennes carrières souterraines de pierre) importantes pour l'hivernage des chauves-souris.

INTERET DES ESPECES

Sur les pelouses et les ourlets thermophiles :
- l'Aster amelle (Aster amellus*), espèce en danger au niveau national ;
- la Gymnadénie odorante (Gymnadenia odoratissima*), très rare en Picardie ;
- la Germandrée des montagnes (Teucrium montanum*), bien représentée dans le Tertiaire parisien mais rare plus au nord ;
- l'Inule à feuilles de saule (Inula salicina*), qui supporte un certain envahissement par le Brachypode ;
- le Petit Pigamon (Thalictrum minus*), en danger en Picardie, du fait de la régression drastique des surfaces de pelouses et des ourlets thermophiles ;

- l'Ophrys litigieux (Ophrys sphegodes ssp araneola*), une orchidée très rare en Picardie ;
- la Coronelle lisse (Coronella austriaca), une couleuvre discrète des lisières thermophiles ;
- la Cigale des montagnes (Cicadetta montana), élément méridional en limite nord de répartition en France ;
- le Criquet des pins (Chorthippus vagans), caractéristique des zones écorchées et thermophiles.

Les sous-bois abritent également le Monotrope sucepin (Monotropa hypopitys), plante parasite très rare en Picardie.

On note enfin la présence du Petit Rhinolophe (Rhinolophus hipposideros), du Grand Rhinolophe (Rhinolophus ferrumequinum) et du Grand Murin (Myotis myotis), trois espèces de chauves-souris menacées en Europe et inscrites à l'annexe II de la directive "Habitats".

FACTEURS INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE

- Disparition des pratiques pastorales et abandon de l'entretien des pelouses ;
- densification du couvert végétal, par évolution naturelle, conduisant à la disparition des pelouses rases ;
- action régressive des lapins, maintenant des écorchures favorables à la flore pelousaire la plus exigeante ;
- abandon de la culture des champs de pied de côte, élément favorable, à court terme, à la flore et à la faune ;
- abandon des petits vergers, qui hébergeaient souvent une avifaune intéressante ;
- plantations de résineux sur des pelouses, éliminant la flore caractéristique et rare de ces milieux.

N.B. : les espèces végétales dont le nom est suivi d'un astérisque sont légalement protégées.

1.6 Compléments descriptif

1.6.1 Géomorphologie

- Coteau, cuesta
- Plateau
- Affleurement rocheux
- Escarpement, versant pentu

Commentaire sur la géomorphologie

aucun commentaire

1.6.2 Activités humaines

- Agriculture
- Sylviculture
- Elevage
- Chasse

Commentaire sur les activités humaines

aucun commentaire

1.6.3 Statut de propriété

- Indéterminé

Commentaire sur le statut de propriété

aucun commentaire

1.6.4 Mesures de protection

- Indéterminé

Commentaire sur les mesures de protection

aucun commentaire

Date d'édition : 26/11/2014
http://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/220013417

2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE

Patrimoniaux

Ecologique
Faunistique
Insectes
Reptiles
Mammifères
Floristique
Phanérogames

Fonctionnels

Fonction d'habitat pour les populations animales ou végétales

Commentaire sur les intèrêts

aucun commentaire

3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE

- Répartition des espèces (faune, flore)
- Répartition et agencement des habitats
- Fonctionnement et relation d'écosystèmes
- Degré d'artificialisation du milieu ou pression d'usage

Commentaire sur les critères de délimitation de la zone

Le site intègre les coteaux de la rive droite de l'Ailette entre Monampteuil et Chamouille. Le site est limité à l'amont et à l'aval par des cultures. Le vallon du ruisseau du Moulin, d'un intérêt moindre, est exclu, ce qui partage le site en deux unités.

4. FACTEURS INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE

FACTEUR	Pontentiel / Réel
Mises en culture, travaux du sol	Réel
Jachères, abandon provisoire	Réel
Traitements de fertilisation et pesticides	Réel
Abandons de systèmes culturaux et pastoraux, apparition de friches	Réel
Chasse	Réel
Fermeture du milieu	Réel
Impact d'herbivores	Réel

Commentaire sur les facteurs

aucun commentaire

Date d'édition : 26/11/2014
http://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/220013417

5. BILANS DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS

Aucun	Faible	Moyen	Bon
- Amphibiens - Poissons - Autres Invertébrés - Ptéridophytes - Bryophytes - Algues - Champignons - Lichens - Habitats	- Mammifères - Oiseaux - Reptiles	- Insectes	- Phanérogames

6. HABITATS

6.1 Habitats déterminants

CORINE BIOTOPE	Source	Surface (%)	Observation
34.32 Pelouses calcaires sub-atlantiques semi-arides		15	
34.4 Lisières (ou ourlets) forestières thermophiles		2	
41.4 Forêts mixtes de pentes et ravins		45	
41.7 Chênaies thermophiles et supra-méditerranéennes		2	
62.3 Dalles rocheuses		0	

6.2 Habitats autres

CORINE BIOTOPE	Source	Surface (%)	Observation
31.8 Fourrés		25	
41.1 Hêtraies		0	
82.2 Cultures avec marges de végétation spontanée		5	
83.1 Vergers de hautes tiges		0	
84.2 Bordures de haies		0	

6.3 Habitats périphériques

CORINE BIOTOPE	Source	Surface (%)	Observation
81 Prairies améliorées			
82 Cultures			

Date d'édition : 26/11/2014
http://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/220013417

CORINE BIOTOPE	Source	Surface (%)	Observation
86 Villes, villages et sites industriels			

6.4 Commentaire sur les habitats

aucun commentaire

Date d'édition : 26/11/2014
http://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/220013417

7. ESPECES

7.1 Espèces déterminantes

Non renseigné

7.2 Espèces autres

Non renseigné

Date d'édition : 26/11/2014
http://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/220013417

7.3 Espèces à statut réglementé

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de déterminance	Réglementation
Mammifères	60295	*Rhinolophus ferrumequinum (Schreber, 1774)*	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) *(lien)*
				Liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection *(lien)*
	60313	*Rhinolophus hipposideros (Bechstein, 1800)*	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) *(lien)*
				Liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection *(lien)*
	60383	*Myotis mystacinus (Kuhl, 1817)*	Autre	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) *(lien)*
				Liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection *(lien)*
	60418	*Myotis myotis (Borkhausen, 1797)*	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) *(lien)*
				Liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection *(lien)*
Oiseaux	4215	*Hippolais polyglotta (Vieillot, 1817)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	4247	*Sylvia curruca (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
Reptiles	77600	*Lacerta agilis Linnaeus, 1758*	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) *(lien)*
				Listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire fançais et les modalités de leur protection *(lien)*
	77955	*Coronella austriaca Laurenti, 1768*	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) *(lien)*
				Listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire fançais et les modalités de leur protection *(lien)*
Angiospermes	84626	*Aster amellus L., 1753*	Déterminante	Liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire français métropolitain *(lien)*

8. LIENS ESPECES ET HABITATS

Espèce	Habitat	Statut(s) biologique(s)	Sources
4053 *Saxicola torquata (Linnaeus, 1766)*	31.8 Fourrés	Reproducteur	Informateur : BARDET O. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)
4215 *Hippolais polyglotta (Vieillot, 1817)*	31.8 Fourrés	Reproducteur	Informateur : BARDET O. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)
4247 *Sylvia curruca (Linnaeus, 1758)*	31.8 Fourrés	Reproducteur	Informateur : BARDET O. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)
51911 *Cicadetta montana (Scopoli, 1772)*	34.3 Pelouses pérennes denses et steppes médio-européennes	Reproducteur	Informateur : COPPA G. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)

Espèce	Habitat	Statut(s) biologique(s)	Sources
53783 *Apatura ilia ([Denis & Schiffermüller], 1775)*	34.3 Pelouses pérennes denses et steppes médio-européennes	Reproducteur	Informateur : BARDET O. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)
53942 *Clossiana dia (Linnaeus, 1767)*	34.3 Pelouses pérennes denses et steppes médio-européennes	Reproducteur	Informateur : BARDET O. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie), FRIMIN D.
54170 *Plebejus argyrognomon (Bergsträsser, 1779)*	34.3 Pelouses pérennes denses et steppes médio-européennes	Reproducteur	Informateur : FRIMIN D. (Association Des Entomologistes de Picardie)
54271 *Lysandra bellargus (Rottemburg, 1775)*	34.3 Pelouses pérennes denses et steppes médio-européennes	Reproducteur	Informateur : FRIMIN D. (Association Des Entomologistes de Picardie)
54386 *Colias australis Verity, 1911*	34.3 Pelouses pérennes denses et steppes médio-européennes	Reproducteur	Informateur : BARDET O. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie), FRIMIN D.
60295 *Rhinolophus ferrumequinum (Schreber, 1774)*	88 Mines et passages souterrains	Hivernage, séjour hors reproduction	Informateur : GUIOT C. (Coordination Mammalogique du Nord de la France)
60313 *Rhinolophus hipposideros (Bechstein, 1800)*	88 Mines et passages souterrains	Hivernage, séjour hors reproduction	Informateur : GUIOT C. (Coordination Mammalogique du Nord de la France)
60383 *Myotis mystacinus (Kuhl, 1817)*	88 Mines et passages souterrains	Hivernage, séjour hors reproduction	Informateur : GUIOT C. (Coordination Mammalogique du Nord de la France)
60418 *Myotis myotis (Borkhausen, 1797)*	88 Mines et passages souterrains	Hivernage, séjour hors reproduction	Informateur : GUIOT C. (Coordination Mammalogique du Nord de la France)
60430 *Myotis daubentoni (Kuhl, 1817)*	88 Mines et passages souterrains	Hivernage, séjour hors reproduction	Informateur : GUIOT C. (Coordination Mammalogique du Nord de la France)
65613 *Phaneroptera falcata (Poda, 1761)*	34.3 Pelouses pérennes denses et steppes médio-européennes	Reproducteur	Informateur : COPPA G. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)
65636 *Leptophyes punctatissima (Bosc, 1792)*	34.3 Pelouses pérennes denses et steppes médio-européennes	Reproducteur	Informateur : COPPA G. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)
65721 *Metrioptera bicolor (Philippi, 1830)*	34.3 Pelouses pérennes denses et steppes médio-européennes	Reproducteur	Informateur : COPPA G. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)
65839 *Mantis religiosa (Linnaeus, 1758)*	34.3 Pelouses pérennes denses et steppes médio-européennes	Reproducteur	Informateur : COPPA G. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)
65876 *Conocephalus discolor Thunberg, 1815*	34.3 Pelouses pérennes denses et steppes médio-européennes	Reproducteur	Informateur : COPPA G. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)
65944 *Oecanthus pellucens (Scopoli, 1763)*	34.3 Pelouses pérennes denses et steppes médio-européennes	Reproducteur	Informateur : COPPA G. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)
66113 *Gomphocerus rufus (Linnaeus, 1758)*	34.3 Pelouses pérennes denses et steppes médio-européennes	Reproducteur	Informateur : COPPA G. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)

Date d'édition : 26/11/2014
http://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/220013417

Espèce	Habitat	Statut(s) biologique(s)	Sources
66134 *Chorthippus vagans (Eversmann, 1848)*	34.3 Pelouses pérennes denses et steppes médio-européennes	Reproducteur	Informateur : COPPA G. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)
66138 *Chorthippus brunneus (Thunberg, 1815)*	34.3 Pelouses pérennes denses et steppes médio-européennes	Reproducteur	Informateur : COPPA G. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)
66173 *Euchorthippus declivus (Brisout de Barneville, 1848)*	34.3 Pelouses pérennes denses et steppes médio-européennes	Reproducteur	Informateur : COPPA G. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)
77600 *Lacerta agilis Linnaeus, 1758*	34.3 Pelouses pérennes denses et steppes médio-européennes	Reproducteur	Informateur : COPPA G. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie), FRIMIN D.
77955 *Coronella austriaca Laurenti, 1768*	34.3 Pelouses pérennes denses et steppes médio-européennes	Reproducteur	Informateur : FRIMIN D. (Association Des Entomologistes de Picardie)
82288 *Anacamptis pyramidalis (L.) Rich., 1817*	34.3 Pelouses pérennes denses et steppes médio-européennes	Reproducteur	Informateur : BARDET O., COPPA G. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie), FRIMIN D.
84626 *Aster amellus L., 1753*	34.3 Pelouses pérennes denses et steppes médio-européennes	Reproducteur	Informateur : COPPA G. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie), FRIMIN D.
84843 *Astragalus glycyphyllos L., 1753*	34.3 Pelouses pérennes denses et steppes médio-européennes	Reproducteur	Informateur : BARDET O. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)
86087 *Blackstonia perfoliata (L.) Huds., 1762*	34.3 Pelouses pérennes denses et steppes médio-européennes	Reproducteur	Informateur : BARDET O. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie), FRIMIN D.
86490 *Briza media L., 1753*	34.3 Pelouses pérennes denses et steppes médio-européennes	Reproducteur	Informateur : BARDET O., COPPA G. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie), FRIMIN D.
87652 *Campanula glomerata L., 1753*	34.3 Pelouses pérennes denses et steppes médio-européennes	Reproducteur	Informateur : FRIMIN D. (Association Des Entomologistes de Picardie)
88582 *Carex humilis Leyss., 1758*	34.3 Pelouses pérennes denses et steppes médio-européennes	Reproducteur	Informateur : COPPA G. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie), FRIMIN D.
88916 *Carex tomentosa L., 1767*	34.3 Pelouses pérennes denses et steppes médio-européennes	Reproducteur	Informateur : FRIMIN D. (Association Des Entomologistes de Picardie)
92196 *Colutea arborescens L., 1753*	31.8 Fourrés	Reproducteur	Informateur : BARDET O. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)
92497 *Cornus mas L., 1753*	31.8 Fourrés	Reproducteur	Informateur : BARDET O. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)
94432 *Daphne laureola L., 1753*	41 Forêts caducifoliées	Reproducteur	Informateur : FRIMIN D. (Association Des Entomologistes de Picardie)
96432 *Epipactis atrorubens (Hoffm.) Besser, 1809*	34.3 Pelouses pérennes denses et steppes médio-européennes	Reproducteur	Informateur : BARDET O. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)
96456 *Epipactis muelleri Godfery, 1921*	41 Forêts caducifoliées	Reproducteur	Informateur : FRIMIN D. (Association Des Entomologistes de Picardie)

Date d'édition : 26/11/2014
http://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/220013417

Espèce	Habitat	Statut(s) biologique(s)	Sources
97008 *Erophila verna (L.) Chevall., 1827*	34.3 Pelouses pérennes denses et steppes médio-européennes	Reproducteur	Informateur : BARDET O., COPPA G. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie), FRIMIN D.
100338 *Globularia bisnagarica L., 1753*	34.3 Pelouses pérennes denses et steppes médio-européennes	Reproducteur	Informateur : BARDET O., COPPA G. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie), FRIMIN D.
100607 *Gymnadenia conopsea (L.) R.Br., 1813*	34.3 Pelouses pérennes denses et steppes médio-européennes	Reproducteur	Informateur : BARDET O., COPPA G. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie), FRIMIN D.
100614 *Gymnadenia odoratissima (L.) Rich., 1817*	34.3 Pelouses pérennes denses et steppes médio-européennes	Reproducteur	Informateur : FRIMIN D. (Association Des Entomologistes de Picardie)
102797 *Himantoglossum hircinum (L.) Spreng., 1826*	34.3 Pelouses pérennes denses et steppes médio-européennes	Reproducteur	Informateur : BARDET O., COPPA G. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie), FRIMIN D.
103648 *Inula salicina L., 1753*	34.3 Pelouses pérennes denses et steppes médio-européennes	Reproducteur	Informateur : BARDET O., COPPA G. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie), FRIMIN D.
104397 *Juniperus communis L., 1753*	31.8 Fourrés	Reproducteur	Informateur : BARDET O., COPPA G. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie), FRIMIN D.
105410 *Legousia speculum-veneris (L.) Chaix, 1785*	82.2 Cultures avec marges de végétation spontanée	Reproducteur	Informateur : FRIMIN D. (Association Des Entomologistes de Picardie)
105502 *Leontodon hispidus L., 1753*	34.3 Pelouses pérennes denses et steppes médio-européennes	Reproducteur	Informateur : BARDET O., COPPA G. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie), FRIMIN D.
106288 *Linum catharticum L., 1753*	34.3 Pelouses pérennes denses et steppes médio-européennes	Reproducteur	Informateur : BARDET O., COPPA G. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie), FRIMIN D.
106346 *Linum tenuifolium L., 1753*	34.3 Pelouses pérennes denses et steppes médio-européennes	Reproducteur	Informateur : BARDET O., COPPA G. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie), FRIMIN D.
108770 *Monotropa hypopitys L., 1753*	31.8 Fourrés	Reproducteur	Informateur : FRIMIN D. (Association Des Entomologistes de Picardie)
110344 *Ophrys araneola Rchb., 1830*	34.3 Pelouses pérennes denses et steppes médio-européennes	Reproducteur	Informateur : FRIMIN D. (Association Des Entomologistes de Picardie)
110927 *Orchis morio L., 1753*	34.3 Pelouses pérennes denses et steppes médio-européennes	Reproducteur	Bibliographie : TYTECA D.
111686 *Orobanche teucrii Holandre, 1829*	34.3 Pelouses pérennes denses et steppes médio-européennes	Reproducteur	Informateur : BARDET O., COPPA G. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie), FRIMIN D.
114011 *Platanthera bifolia (L.) Rich., 1817*	41 Forêts caducifoliées	Reproducteur	Informateur : BARDET O. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)

Date d'édition : 26/11/2014
http://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/220013417

Espèce	Habitat	Statut(s) biologique(s)	Sources
115993 *Prunella grandiflora (L.) Schöller, 1775*	34.3 Pelouses pérennes denses et steppes médio-européennes	Reproducteur	Informateur : BARDET O., COPPA G. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie), FRIMIN D.
116096 *Prunus mahaleb L., 1753*	31.8 Fourrés	Reproducteur	Informateur : BARDET O. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)
116460 *Pulsatilla vulgaris Mill., 1768*	34.3 Pelouses pérennes denses et steppes médio-européennes	Reproducteur	Informateur : BARDET O., COPPA G. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie), FRIMIN D.
117587 *Rhinanthus alectorolophus (Scop.) Pollich, 1777*	34.3 Pelouses pérennes denses et steppes médio-européennes	Reproducteur	Informateur : BARDET O., COPPA G. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie), FRIMIN D.
122098 *Securigera varia (L.) Lassen, 1989*	34.3 Pelouses pérennes denses et steppes médio-européennes	Reproducteur	Informateur : BARDET O. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)
124741 *Stachys annua (L.) L., 1763*	82.2 Cultures avec marges de végétation spontanée	Reproducteur	Informateur : FRIMIN D. (Association Des Entomologistes de Picardie)
124805 *Stachys recta L., 1767*	34.3 Pelouses pérennes denses et steppes médio-européennes	Reproducteur	Informateur : BARDET O. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie), FRIMIN D.
125940 *Tetragonolobus maritimus (L.) Roth, 1788*	34.3 Pelouses pérennes denses et steppes médio-européennes	Reproducteur	Informateur : FRIMIN D. (Association Des Entomologistes de Picardie)
125981 *Teucrium chamaedrys L., 1753*	34.3 Pelouses pérennes denses et steppes médio-européennes	Reproducteur	Informateur : BARDET O., COPPA G. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie), FRIMIN D.
126008 *Teucrium montanum L., 1753*	34.3 Pelouses pérennes denses et steppes médio-européennes	Reproducteur	Informateur : BARDET O., COPPA G. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie), FRIMIN D.
126159 *Thalictrum minus L., 1753*	34.3 Pelouses pérennes denses et steppes médio-européennes	Reproducteur	Informateur : FRIMIN D. (Association Des Entomologistes de Picardie)
126298 *Thesium humifusum DC., 1815*	34.3 Pelouses pérennes denses et steppes médio-européennes	Reproducteur	Informateur : BARDET O., COPPA G. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie), FRIMIN D.
126564 *Thymus praecox Opiz, 1824*	34.3 Pelouses pérennes denses et steppes médio-européennes	Reproducteur	Informateur : BARDET O., COPPA G. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie), FRIMIN D.
128602 *Verbascum lychnitis L., 1753*	82.2 Cultures avec marges de végétation spontanée	Reproducteur	Informateur : BARDET O. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)
128975 *Veronica prostrata L., 1762*	34.3 Pelouses pérennes denses et steppes médio-européennes	Reproducteur	Bibliographie : TYTECA D.
135215 *Helianthemum nummularium subsp. obscurum (Celak.) Holub, 1964*	34.3 Pelouses pérennes denses et steppes médio-européennes	Reproducteur	Informateur : BARDET O., COPPA G. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie), FRIMIN D.

Date d'édition : 26/11/2014
http://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/220013417

9. SOURCES

- TYTECA D.(1982) "Problèmes de la protection des sites d'intérêt botanique dans le Laonnois méridional. Les Naturalistes belges, 63, p 200-226".
- BARDET O. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)() "".
- GUIOT C. (Coordination Mammalogique du Nord de la France)() "".
- Fiche ZNIEFF 0171.0000 (1989) : GE.MI.NA.PI. (BOULLET, GAVORY), DEPASSE() "".
- BOULLET V.() "".
- COPPA G. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie), FRIMIN D.() "".
- BARDET O., COPPA G. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie), FRIMIN D.() "".
- BARDET O. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie), FRIMIN D.() "".
- COPPA G. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)() "".
- FRIMIN D. (Association Des Entomologistes de Picardie)() "".
- CORBEAUX A. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)() "".
- BOURNERIAS M.(1975) "Inventaire écologique de l'Aisne. Ministère de la Qualité de la Vie, 162 p.".

Muséum national d'Histoire naturelle

Date d'édition : 26/11/2014
http://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/220013420

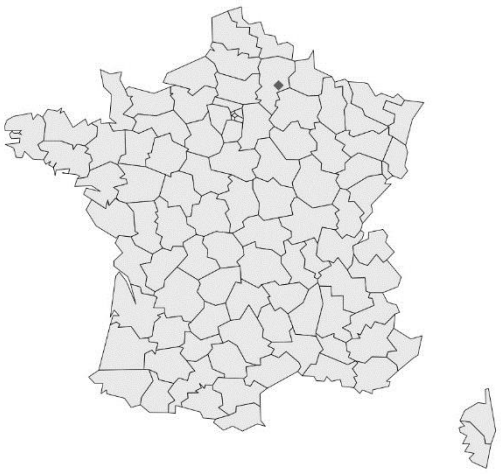
znieff ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

COTE DE L'AILETTE DE NEUVILLE-SUR-AILETTE À BOUCONVILLE-VAUCLAIR (Identifiant national : 220013420)

(ZNIEFF continentale de type 1)

(Identifiant régional : 02LAN126)

Région en charge de la zone : Picardie
Rédacteur(s) : Conservatoire des Sites Naturels de Picardie
(BARDET O.),(MESSEAN A)



1. DESCRIPTION 3
2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE 5
3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE 5
4. FACTEUR INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE 5
5. BILAN DES CONNAISSANCES - EFFORT DE PROSPECTION 6
6. HABITATS 6
7. ESPECES 7
8. LIENS ESPECES ET HABITATS 8
9. SOURCES 14

Date d'édition : 26/11/2014
http://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/220013420

Date d'édition : 26/11/2014
http://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/220013420

1. DESCRIPTION

1.1 Localisation administrative

- Bouconville-Vauclair (INSEE : 02102)
- Chamouille (INSEE : 02158)
- Chermizy-Ailles (INSEE : 02178)
- Martigny-Courpierre (INSEE : 02471)
- Neuville-sur-Ailette (INSEE : 02550)
- Sainte-Croix (INSEE : 02675)

1.2 Altitudes

Minimum (m) : 88
Maximum (m) : 176

1.3 Superficie

344,16 hectares

1.4 Liaisons écologiques avec d'autres ZNIEFF

Non renseigné

1.5 Commentaire général

DESCRIPTION

L'Ailette entaille le plateau Lutétien et marque la limite sud des "Collines du Laonnois". Sur la rive droite de la rivière, les versants sont exposés au sud.

La séquence géologique est la suivante :
- limons sur le plateau, peu représentés dans la zone, car occupés surtout par des cultures ;
- calcaires grossiers lutétiens (et notamment calcaires à nummulites) sur le rebord du plateau, parfois mis à nu sur les corniches ;
- sables cuisiens sur les versants, plus ou moins colluvionnés par des éléments provenant du Lutétien ;
- colluvions et alluvions modernes, en fond de vallon.

Des pelouses, particulièrement thermophiles du Mesobromion, occupent les éperons les mieux exposés. Elles sont entourées par des fourrés arbustifs (Prunetalia spinosae), parfois thermophiles (Berberidion). Le reste des versants est couvert par des boisements jeunes, souvent en taillis denses et impénétrables, résultant de la recolonisation des pelouses.

Les versants étaient sans doute tous utilisés comme parcours à moutons, mais certains présentent des signes anciens de mise en culture, en bas de versant.
Des extractions de pierre ont été réalisées sur les terrains communaux de Chermizy-Ailles.
Le site a connu, durant la Grande Guerre, des batailles particulièrement acharnées.

INTERET DES MILIEUX

- Pelouses xéromontagnardes ou submontagnardes, très riches en espèces floristiques remarquables, dont les unités syntaxonomiques sont probablement endémiques du Laonnois et, donc, d'une très grande originalité tant au plan régional qu'au plan national ;
- végétation des corniches rocheuses, dont les groupements se rapprochent du Xerobromion (Fumano procumbentis-Caricetum humilis du Laonnois méridional) du fait de la présence de certaines espèces caractéristiques ;
- pelouses sablo-calcaires du Koelerio-Phleion phleoidis fragmentaire, groupement très original au caractère steppique et menacé de disparition en Picardie ;
- pelouses-ourlets du Coronillo-Brachypodietum, stade dynamique postérieur des groupements précédents, encore attractives pour des espèces intéressantes de la faune et de la flore ;
- fourrés thermophiles, favorables à certaines espèces faunistiques remarquables ;
- hêtraies de pente aux ambiances fraîches, assez rares en Picardie.

Date d'édition : 26/11/2014
http://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/220013420

INTERET DES ESPECES

Sur les pelouses et les ourlets thermophiles ;
- l'Aster amelle (Aster amellus*), espèce en danger au niveau national ;
- la Gymnadénie odorante (Gymnadenia odoratissima*), très rare en Picardie ;
- la Germandrée des montagnes (Teucrium montanum*), bien représentée dans le Tertiaire parisien, mais rare plus au nord ;
- l'Inule à feuilles de saule (Inula salicina*), qui supporte un certain envahissement par le Brachypode ;
- le Gaillet boréal (Galium boreale*), qui peut également se trouver dans les marais ;
- l'Orchis musc (Herminium monorchis*), orchidée rarissime en Picardie ;
- le Fumana couché (Fumana procumbens*), en limite septentrionale de répartition ;
- le Limodore à feuilles avortées (Limodorum abortivum*), orchidée saprophyte des sous-bois thermophiles ;
- l'Ophrys araignée (Ophrys sphegodes*), dont les deux sous-espèces (ssp. araneola et ssp. sphegodes) sont présentes ici ;
- le Polygala chevelu (Polygala comosa*), rare en Picardie ;
- la Laîche pied-d'oiseau (Carex ornithopoda*), espèce discrète des pelouses et sous-bois ;
- la Phalangère rameuse (Anthericum ramosum*), en limite septentrionale de répartition ;
- la Coronelle lisse (Coronella austriaca), une couleuvre discrète des lisières thermophiles ;
- Eresus niger, araignée dont très peu de stations sont actuellement connues en Picardie.

FACTEURS INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE

- Disparition des pratiques pastorales et abandon de l'entretien des pelouses.
- Densification du couvert végétal, par évolution naturelle, conduisant à la disparition des pelouses rases.
- Fréquentation excessive de la pelouse de Neuville-sur-Ailette, en liaison avec la proximité de la base de loisirs.
- Expérience de gestion conservatoire à Neuville-sur-Ailette et à Chermizy-Ailles, pour favoriser les espèces pelousaires.
- Action régressive des lapins, maintenant des écorchures favorables à la flore pelousaire la plus exigeante.
- Transport de produits phytosanitaires par le vent depuis les cultures voisines, nuisible pour la faune et pour la flore.
- Abandon de la culture des champs de pied de côte, élément favorable, à court terme, à la flore et à la faune.
- Plantations de résineux sur des pelouses, éliminant la flore caractéristique et rare de ces milieux.

N.B. : les espèces végétales dont le nom est suivi d'un astérisque sont légalement protégées.

1.6 Compléments descriptif

1.6.1 Géomorphologie

- Coteau, cuesta
- Affleurement rocheux
- Escarpement, versant pentu
- Vallon

Commentaire sur la géomorphologie

aucun commentaire

1.6.2 Activités humaines

- Agriculture
- Sylviculture
- Chasse
- Gestion conservatoire

Commentaire sur les activités humaines

aucun commentaire

1.6.3 Statut de propriété

- Indéterminé
- Domaine communal

Commentaire sur le statut de propriété

aucun commentaire

1.6.4 Mesures de protection

- Indéterminé

Commentaire sur les mesures de protection

aucun commentaire

2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE

Patrimoniaux

Ecologique
Faunistique
Invertébrés (sauf insectes)
Insectes
Reptiles
Oiseaux
Floristique
Phanérogames

Commentaire sur les intèrêts

aucun commentaire

3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE

- Répartition des espèces (faune, flore)
- Répartition et agencement des habitats
- Fonctionnement et relation d'écosystèmes
- Degré d'artificialisation du milieu ou pression d'usage

Commentaire sur les critères de délimitation de la zone

Le site rassemble trois éperons du plateau lutétien et les milieux interstitiels intéressants. Sur le plateau comme en pied de pente, la limite du site est fixée par les cultures ou par un changement brusque de la nature des milieux.

4. FACTEURS INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE

FACTEUR	Pontentiel / Réel
Nuisances liées a la surfréquentation, au piétinement	Réel
Jachères, abandon provisoire	Réel
Traitements de fertilisation et pesticides	Réel
Abandons de systèmes culturaux et pastoraux, apparition de friches	Réel
Coupes, abattages, arrachages et déboisements	Réel
Sports et loisirs de plein-air	Réel
Cueillette et ramassage	Réel
Erosions	Réel
Fermeture du milieu	Réel

Date d'édition : 26/11/2014
http://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/220013420

Commentaire sur les facteurs

aucun commentaire

5. BILANS DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS

Aucun	Faible	Moyen	Bon
- Mammifères - Amphibiens - Poissons - Ptéridophytes - Algues - Champignons - Lichens - Habitats	- Oiseaux - Reptiles - Autres Invertébrés - Bryophytes	- Insectes	- Phanérogames

6. HABITATS

6.1 Habitats déterminants

CORINE BIOTOPE	Source	Surface (%)	Observation
34.33 Prairies calcaires subatlantiques très sèches		20	
34.4 Lisières (ou ourlets) forestières thermophiles		5	

6.2 Habitats autres

CORINE BIOTOPE	Source	Surface (%)	Observation
31.8 Fourrés		45	
41.4 Forêts mixtes de pentes et ravins		25	
82.2 Cultures avec marges de végétation spontanée		5	

6.3 Habitats périphériques

CORINE BIOTOPE	Source	Surface (%)	Observation
81 Prairies améliorées			
82 Cultures			

6.4 Commentaire sur les habitats

aucun commentaire

Date d'édition : 26/11/2014
http://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/220013420

7. ESPECES

7.1 Espèces déterminantes

Non renseigné

7.2 Espèces autres

Non renseigné

Date d'édition : 26/11/2014
http://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/220013420

7.3 Espèces à statut réglementé

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de déterminance	Réglementation
Oiseaux	2623	*Buteo buteo (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2832	*Pernis apivorus (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2895	*Accipiter nisus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3608	*Dryocopus martius (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3670	*Lullula arborea (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
Reptiles	77600	*Lacerta agilis Linnaeus, 1758*	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) *(lien)*
				Listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire fançais et les modalités de leur protection *(lien)*
	77955	*Coronella austriaca Laurenti, 1768*	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) *(lien)*
				Listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire fançais et les modalités de leur protection *(lien)*
Angiospermes	84626	*Aster amellus L., 1753*	Déterminante	Liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire français métropolitain *(lien)*
	94716	*Dianthus carthusianorum L., 1753*	Déterminante	Liste des espèces végétales sauvages pouvant faire l'objet d'une réglementation préfectorale permanente ou temporaire *(lien)*

8. LIENS ESPECES ET HABITATS

Espèce	Habitat	Statut(s) biologique(s)	Sources
886 *Atypus affinis Eichwald, 1830*	34.3 Pelouses pérennes denses et steppes médio-européennes	Reproducteur	Informateur : COPPA G. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)
1112 *Eresus niger Petagna, 1787*	34.3 Pelouses pérennes denses et steppes médio-européennes	Reproducteur	Informateur : BARDET O., COPPA G., HAUGUEL J.-C. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)
2623 *Buteo buteo (Linnaeus, 1758)*	41 Forêts caducifoliées	Migrateur, passage	Informateur : BARDET O., CHAPUIS V., COPPA G., HAUGUEL J.-C. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)
2832 *Pernis apivorus (Linnaeus, 1758)*	41 Forêts caducifoliées	Migrateur, passage	Informateur : BARDET O., CHAPUIS V., COPPA G., HAUGUEL J.-C. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)
2895 *Accipiter nisus (Linnaeus, 1758)*	41 Forêts caducifoliées	Reproducteur	Informateur : BARDET O., COPPA G. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)

Espèce	Habitat	Statut(s) biologique(s)	Sources
3608 *Dryocopus martius (Linnaeus, 1758)*	41 Forêts caducifoliées	Reproducteur	Informateur : COPPA G. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)
3670 *Lullula arborea (Linnaeus, 1758)*	34.3 Pelouses pérennes denses et steppes médio-européennes	Migrateur, passage	Informateur : BARDET O. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)
4053 *Saxicola torquata (Linnaeus, 1766)*	34.3 Pelouses pérennes denses et steppes médio-européennes	Reproducteur	Informateur : BARDET O., CHAPUIS V., COPPA G., HAUGUEL J.-C. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)
4815 *Ditrichum flexicaule (Schwägr.) Hampe*	34.3 Pelouses pérennes denses et steppes médio-européennes	Reproducteur	Informateur : HAUGUEL J.-C. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)
51911 *Cicadetta montana (Scopoli, 1772)*	34.3 Pelouses pérennes denses et steppes médio-européennes	Reproducteur	Informateur : COPPA G. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)
54170 *Plebejus argyrognomon (Bergsträsser, 1779)*	34.3 Pelouses pérennes denses et steppes médio-européennes	Reproducteur	Informateur : DUQUEF M. (Association Des Entomologistes de Picardie)
54265 *Lysandra coridon (Poda, 1761)*	34.3 Pelouses pérennes denses et steppes médio-européennes	Reproducteur	Informateur : COPPA G. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)
54271 *Lysandra bellargus (Rottemburg, 1775)*	34.3 Pelouses pérennes denses et steppes médio-européennes	Reproducteur	Informateur : BARDET O., CHAPUIS V., COPPA G., HAUGUEL J.-C. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)
54386 *Colias australis Verity, 1911*	34.3 Pelouses pérennes denses et steppes médio-européennes	Reproducteur	Informateur : BARDET O., CHAPUIS V., COPPA G., HAUGUEL J.-C. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)
54843 *Hyles euphorbiae (Linnaeus, 1758)*	34.3 Pelouses pérennes denses et steppes médio-européennes	Reproducteur	Informateur : DUQUEF M. (Association Des Entomologistes de Picardie)
65613 *Phaneroptera falcata (Poda, 1761)*	34.3 Pelouses pérennes denses et steppes médio-européennes	Reproducteur	Informateur : BARDET O., COPPA G., HAUGUEL J.-C. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)
65636 *Leptophyes punctatissima (Bosc, 1792)*	34.3 Pelouses pérennes denses et steppes médio-européennes	Reproducteur	Informateur : COPPA G. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)
65697 *Platycleis albopunctata (Goeze, 1778)*	34.3 Pelouses pérennes denses et steppes médio-européennes	Reproducteur	Informateur : BARDET O., COPPA G., HAUGUEL J.-C. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)
65721 *Metrioptera bicolor (Philippi, 1830)*	34.3 Pelouses pérennes denses et steppes médio-européennes	Reproducteur	Informateur : BARDET O., COPPA G., HAUGUEL J.-C. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)
65774 *Tettigonia viridissima (Linnaeus, 1758)*	34.3 Pelouses pérennes denses et steppes médio-européennes	Reproducteur	Informateur : COPPA G. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)
65839 *Mantis religiosa (Linnaeus, 1758)*	34.3 Pelouses pérennes denses et steppes médio-européennes	Reproducteur	Informateur : BARDET O., CHAPUIS V., COPPA G., HAUGUEL J.-C. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)
65889 *Meconema thalassinum (De Geer, 1773)*	34.3 Pelouses pérennes denses et steppes médio-européennes	Reproducteur	Informateur : BARDET O., COPPA G., HAUGUEL J.-C. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)

Date d'édition : 26/11/2014
http://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/220013420

Espèce	Habitat	Statut(s) biologique(s)	Sources
65932 *Nemobius sylvestris (Bosc, 1792)*	41 Forêts caducifoliées	Reproducteur	Informateur : COPPA G. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)
65944 *Oecanthus pellucens (Scopoli, 1763)*	34.3 Pelouses pérennes denses et steppes médio-européennes	Reproducteur	Informateur : BARDET O., COPPA G., HAUGUEL J.-C. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)
66036 *Tetrix undulata (Sowerby, 1806)*	34.3 Pelouses pérennes denses et steppes médio-européennes	Reproducteur	Informateur : COPPA G. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)
66089 *Omocestus ventralis (Zetterstedt, 1821)*	34.3 Pelouses pérennes denses et steppes médio-européennes	Reproducteur	Informateur : BARDET O., COPPA G., HAUGUEL J.-C. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)
66113 *Gomphocerus rufus (Linnaeus, 1758)*	34.3 Pelouses pérennes denses et steppes médio-européennes	Reproducteur	Informateur : BARDET O., COPPA G., HAUGUEL J.-C. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)
66121 *Myrmeleotettix maculatus (Thunberg, 1815)*	34.3 Pelouses pérennes denses et steppes médio-européennes	Reproducteur	Informateur : COPPA G. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)
66138 *Chorthippus brunneus (Thunberg, 1815)*	34.3 Pelouses pérennes denses et steppes médio-européennes	Reproducteur	Informateur : BARDET O., COPPA G., HAUGUEL J.-C. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)
66141 *Chorthippus biguttulus (Linnaeus, 1758)*	34.3 Pelouses pérennes denses et steppes médio-européennes	Reproducteur	Informateur : BARDET O., COPPA G., HAUGUEL J.-C. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)
66161 *Chorthippus parallelus (Zetterstedt, 1821)*	34.3 Pelouses pérennes denses et steppes médio-européennes	Reproducteur	Informateur : BARDET O., COPPA G., HAUGUEL J.-C. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)
66173 *Euchorthippus declivus (Brisout de Barneville, 1848)*	34.3 Pelouses pérennes denses et steppes médio-européennes	Reproducteur	Informateur : BARDET O., COPPA G., HAUGUEL J.-C. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)
77600 *Lacerta agilis Linnaeus, 1758*	34.3 Pelouses pérennes denses et steppes médio-européennes	Reproducteur	Informateur : BARDET O., CHAPUIS V., COPPA G., HAUGUEL J.-C. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)
77955 *Coronella austriaca Laurenti, 1768*	34.3 Pelouses pérennes denses et steppes médio-européennes	Reproducteur	Informateur : BARDET O., CHAPUIS V., COPPA G., HAUGUEL J.-C. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)
79816 *Aceras anthropophorum (L.) R.Br., 1813*	34.3 Pelouses pérennes denses et steppes médio-européennes	Reproducteur	Informateur : DUQUEF M. (Association Des Entomologistes de Picardie)
82909 *Anthericum ramosum L., 1753*	34.3 Pelouses pérennes denses et steppes médio-européennes	Reproducteur	Informateur : BARDET O., CHAPUIS V., COPPA G., HAUGUEL J.-C. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)
82999 *Anthyllis vulneraria L., 1753*	34.3 Pelouses pérennes denses et steppes médio-européennes	Reproducteur	Informateur : BARDET O., CHAPUIS V., COPPA G., HAUGUEL J.-C. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)
83953 *Artemisia campestris L., 1753*	34.3 Pelouses pérennes denses et steppes médio-européennes	Reproducteur	Informateur : COPPA G. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)

Date d'édition : 26/11/2014
http://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/220013420

Espèce	Habitat	Statut(s) biologique(s)	Sources
84626 *Aster amellus L., 1753*	34.3 Pelouses pérennes denses et steppes médio-européennes	Reproducteur	Informateur : BARDET O., CHAPUIS V., COPPA G., HAUGUEL J.-C. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)
86087 *Blackstonia perfoliata (L.) Huds., 1762*	34.3 Pelouses pérennes denses et steppes médio-européennes	Reproducteur	Informateur : BARDET O., CHAPUIS V., COPPA G., HAUGUEL J.-C. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)
88415 *Carex caryophyllea Latourr., 1785*	34.3 Pelouses pérennes denses et steppes médio-européennes	Reproducteur	Informateur : BARDET O., CHAPUIS V., COPPA G., HAUGUEL J.-C. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)
88470 *Carex digitata L., 1753*	41 Forêts caducifoliées	Reproducteur	Informateur : BARDET O., COPPA G. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)
88499 *Carex ericetorum Pollich, 1777*	34.3 Pelouses pérennes denses et steppes médio-européennes	Reproducteur	Bibliographie : TYTECA D.
88582 *Carex humilis Leyss., 1758*	34.3 Pelouses pérennes denses et steppes médio-européennes	Reproducteur	Informateur : BARDET O., COPPA G. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)
88737 *Carex ornithopoda Willd., 1805*	34.3 Pelouses pérennes denses et steppes médio-européennes	Reproducteur	Informateur : FRIMIN D. (Association Des Entomologistes de Picardie)
89920 *Cephalanthera damasonium (Mill.) Druce, 1906*	41 Forêts caducifoliées	Reproducteur	Informateur : BARDET O., CHAPUIS V., COPPA G., HAUGUEL J.-C. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)
94257 *Dactylorhiza fuchsii (Druce) Soó, 1962*	34.3 Pelouses pérennes denses et steppes médio-européennes	Reproducteur	Informateur : CHAPUIS V. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)
94432 *Daphne laureola L., 1753*	41 Forêts caducifoliées	Reproducteur	Informateur : CHAPUIS V. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)
94716 *Dianthus carthusianorum L., 1753*	34.3 Pelouses pérennes denses et steppes médio-européennes	Reproducteur	Informateur : CHAPUIS V. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)
96432 *Epipactis atrorubens (Hoffm.) Besser, 1809*	34.3 Pelouses pérennes denses et steppes médio-européennes	Reproducteur	Informateur : BARDET O., CHAPUIS V., COPPA G., HAUGUEL J.-C. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)
96456 *Epipactis muelleri Godfery, 1921*	41 Forêts caducifoliées	Reproducteur	Informateur : CHAPUIS V. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)
96465 *Epipactis palustris (L.) Crantz, 1769*	34.3 Pelouses pérennes denses et steppes médio-européennes	Reproducteur	Informateur : HERCENT J.L. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie), PLUCHARD G.
97660 *Euphorbia seguieriana Neck., 1770*	34.3 Pelouses pérennes denses et steppes médio-européennes	Reproducteur	Informateur : BARDET O., COPPA G. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)
99028 *Fumana procumbens (Dunal) Gren. & Godr., 1847*	34.3 Pelouses pérennes denses et steppes médio-européennes	Reproducteur	Informateur : BARDET O., COPPA G., HAUGUEL J.-C. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)

Date d'édition : 26/11/2014
http://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/220013420

Espèce	Habitat	Statut(s) biologique(s)	Sources
99390 *Galium boreale L., 1753*	34.3 Pelouses pérennes denses et steppes médio-européennes	Reproducteur	Informateur : BARDET O., CHAPUIS V., COPPA G., HAUGUEL J.-C. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)
100338 *Globularia bisnagarica L., 1753*	34.3 Pelouses pérennes denses et steppes médio-européennes	Reproducteur	Informateur : BARDET O., CHAPUIS V., COPPA G., HAUGUEL J.-C. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)
100607 *Gymnadenia conopsea (L.) R.Br., 1813*	34.3 Pelouses pérennes denses et steppes médio-européennes	Reproducteur	Informateur : BARDET O., CHAPUIS V., COPPA G., HAUGUEL J.-C. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)
100614 *Gymnadenia odoratissima (L.) Rich., 1817*	34.3 Pelouses pérennes denses et steppes médio-européennes	Reproducteur	Informateur : CHAPUIS V. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)
101315 *Herminium monorchis (L.) R.Br., 1813*	34.3 Pelouses pérennes denses et steppes médio-européennes	Reproducteur	Informateur : CHAPUIS V. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)
102797 *Himantoglossum hircinum (L.) Spreng., 1826*	34.3 Pelouses pérennes denses et steppes médio-européennes	Reproducteur	Informateur : CHAPUIS V. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)
105162 *Lathyrus aphaca L., 1753*	34.3 Pelouses pérennes denses et steppes médio-européennes	Reproducteur	Informateur : CHAPUIS V. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)
105273 *Lathyrus tuberosus L., 1753*	34.3 Pelouses pérennes denses et steppes médio-européennes	Reproducteur	Informateur : BARDET O. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)
105521 *Leontodon saxatilis Lam., 1779*	34.3 Pelouses pérennes denses et steppes médio-européennes	Reproducteur	Informateur : GUY F. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)
106346 *Linum tenuifolium L., 1753*	34.3 Pelouses pérennes denses et steppes médio-européennes	Reproducteur	Informateur : BARDET O., CHAPUIS V., COPPA G., HAUGUEL J.-C. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)
106595 *Lonicera xylosteum L., 1753*	41 Forêts caducifoliées	Reproducteur	Informateur : BARDET O., COPPA G. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)
108770 *Monotropa hypopitys L., 1753*	31.8 Fourrés	Reproducteur	Informateur : CHAPUIS V. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)
109506 *Neottia nidus-avis (L.) Rich., 1817*	41 Forêts caducifoliées	Reproducteur	Informateur : CHAPUIS V. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)
110335 *Ophrys apifera Huds., 1762*	34.3 Pelouses pérennes denses et steppes médio-européennes	Reproducteur	Informateur : BARDET O., CHAPUIS V., COPPA G., HAUGUEL J.-C. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)
110392 *Ophrys fuciflora (F.W.Schmidt) Moench, 1802*	34.3 Pelouses pérennes denses et steppes médio-européennes	Reproducteur	Informateur : BARDET O., CHAPUIS V., COPPA G., HAUGUEL J.-C. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)
110410 *Ophrys insectifera L., 1753*	34.3 Pelouses pérennes denses et steppes médio-européennes	Reproducteur	Informateur : BARDET O., CHAPUIS V., COPPA G., HAUGUEL J.-C. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)
110927 *Orchis morio L., 1753*	34.3 Pelouses pérennes denses et steppes médio-européennes	Reproducteur	Informateur : BARDET O. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)

Date d'édition : 26/11/2014
http://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/220013420

Espèce	Habitat	Statut(s) biologique(s)	Sources
110987 *Orchis simia Lam., 1779*	34.3 Pelouses pérennes denses et steppes médio-européennes	Reproducteur	Informateur : CHAPUIS V. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)
111447 *Orobanche alba Stephan ex Willd., 1800*	34.3 Pelouses pérennes denses et steppes médio-européennes	Reproducteur	Informateur : PLUCHART G.
111686 *Orobanche teucrii Holandre, 1829*	34.3 Pelouses pérennes denses et steppes médio-européennes	Reproducteur	Informateur : CHAPUIS V. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)
114011 *Platanthera bifolia (L.) Rich., 1817*	41 Forêts caducifoliées	Reproducteur	Informateur : PLUCHART G.
114012 *Platanthera chlorantha (Custer) Rchb., 1828*	34.3 Pelouses pérennes denses et steppes médio-européennes	Reproducteur	Informateur : CHAPUIS V. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)
114524 *Polygala amara L.*	34.3 Pelouses pérennes denses et steppes médio-européennes	Reproducteur	Informateur : GUY F. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)
114539 *Polygala calcarea F.W.Schultz, 1837*	34.3 Pelouses pérennes denses et steppes médio-européennes	Reproducteur	Informateur : BARDET O., CHAPUIS V., COPPA G., HAUGUEL J.-C. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)
114545 *Polygala comosa Schkuhr, 1796*	34.3 Pelouses pérennes denses et steppes médio-européennes	Reproducteur	Informateur : GUY F. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)
114595 *Polygala vulgaris L., 1753*	34.3 Pelouses pérennes denses et steppes médio-européennes	Reproducteur	Informateur : BARDET O., CHAPUIS V., COPPA G., HAUGUEL J.-C. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)
115570 *Potentilla neumanniana Rchb., 1832*	34.3 Pelouses pérennes denses et steppes médio-européennes	Reproducteur	Informateur : BARDET O., CHAPUIS V., COPPA G., HAUGUEL J.-C. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)
115993 *Prunella grandiflora (L.) Schöller, 1775*	34.3 Pelouses pérennes denses et steppes médio-européennes	Reproducteur	Informateur : BARDET O., CHAPUIS V., COPPA G., HAUGUEL J.-C. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)
116460 *Pulsatilla vulgaris Mill., 1768*	34.3 Pelouses pérennes denses et steppes médio-européennes	Reproducteur	Informateur : BARDET O., CHAPUIS V., COPPA G., HAUGUEL J.-C. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)
116600 *Pyrus pyraster (L.) Du Roi, 1772*	31.8 Fourrés	Reproducteur	Informateur : CHAPUIS V. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)
116751 *Quercus pubescens Willd., 1805*	34.3 Pelouses pérennes denses et steppes médio-européennes	Reproducteur	Informateur : PLUCHART G.
117587 *Rhinanthus alectorolophus (Scop.) Pollich, 1777*	34.3 Pelouses pérennes denses et steppes médio-européennes	Reproducteur	Informateur : BARDET O., CHAPUIS V., COPPA G., HAUGUEL J.-C. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)
117616 *Rhinanthus minor L., 1756*	34.3 Pelouses pérennes denses et steppes médio-européennes	Reproducteur	Informateur : BARDET O., CHAPUIS V., COPPA G., HAUGUEL J.-C. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)
118474 *Rosa rubiginosa L., 1771*	34.3 Pelouses pérennes denses et steppes médio-européennes	Reproducteur	Informateur : PLUCHART G.

Espèce	Habitat	Statut(s) biologique(s)	Sources
122098 *Securigera varia (L.) Lassen, 1989*	34.3 Pelouses pérennes denses et steppes médio-européennes	Reproducteur	Informateur : BARDET O., CHAPUIS V., COPPA G., HAUGUEL J.-C. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)
123577 *Silene otites (L.) Wibel, 1799*	34.3 Pelouses pérennes denses et steppes médio-européennes	Reproducteur	Informateur : BARDET O. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)
124306 *Sorbus aria (L.) Crantz, 1763*	31.8 Fourrés	Reproducteur	Informateur : BARDET O., CHAPUIS V., COPPA G., HAUGUEL J.-C. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)
124805 *Stachys recta L., 1767*	34.3 Pelouses pérennes denses et steppes médio-européennes	Reproducteur	Informateur : BARDET O., CHAPUIS V., COPPA G., HAUGUEL J.-C. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)
125940 *Tetragonolobus maritimus (L.) Roth, 1788*	34.3 Pelouses pérennes denses et steppes médio-européennes	Reproducteur	Informateur : BARDET O., CHAPUIS V., COPPA G., HAUGUEL J.-C. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)
126008 *Teucrium montanum L., 1753*	34.3 Pelouses pérennes denses et steppes médio-européennes	Reproducteur	Informateur : BARDET O., CHAPUIS V., COPPA G., HAUGUEL J.-C. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)
126294 *Thesium divaricatum Jan ex Mert. & W.D.J.Koch, 1826*	34.3 Pelouses pérennes denses et steppes médio-européennes	Reproducteur	Informateur : BOULLET V.
135215 *Helianthemum nummularium subsp. obscurum (Celak.) Holub, 1964*	34.3 Pelouses pérennes denses et steppes médio-européennes	Reproducteur	Informateur : BARDET O. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)
138339 *Ophrys sphegodes subsp. litigiosa (E.G.Camus) Bech., 1925*	34.3 Pelouses pérennes denses et steppes médio-européennes	Reproducteur	Informateur : CHAPUIS V. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)
138347 *Ophrys sphegodes Mill. subsp. sphegodes*	34.3 Pelouses pérennes denses et steppes médio-européennes	Reproducteur	Informateur : PLUCHART G.
247056 *Zygaena ephialtes (Linnaeus, 1767)*	34.3 Pelouses pérennes denses et steppes médio-européennes	Reproducteur	Informateur : LE CALVEZ V.
248499 *Scopula ornata (Scopoli, 1763)*	34.3 Pelouses pérennes denses et steppes médio-européennes	Reproducteur	Informateur : DUQUEF M. (Association Des Entomologistes de Picardie)
248718 *Horisme aquata (Hübner, 1813)*	34.3 Pelouses pérennes denses et steppes médio-européennes	Reproducteur	Informateur : DUQUEF M. (Association Des Entomologistes de Picardie)
249063 *Rhyparia purpurata (Linnaeus, 1758)*	34.3 Pelouses pérennes denses et steppes médio-européennes	Reproducteur	Informateur : CHAPUIS V. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)
249764 *Minucia lunaris (Denis & Schiffermüller, 1775)*	34.3 Pelouses pérennes denses et steppes médio-européennes	Reproducteur	Informateur : DUQUEF M. (Association Des Entomologistes de Picardie)

9. SOURCES

- BOULLET V.() "".
- LEURQUIN in BOURNERIAS M. (Coord.)(1993) "Marges nord-est de l'Île-de-France. Bull. Soc. Bot. Centre-Ouest, Nouvelle série, T24".
- DUQUEF M. (Association Des Entomologistes de Picardie)() "".

Date d'édition : 26/11/2014
http://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/220013420

- COPPA G. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)() "".
- CHAPUIS V. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)() "".
- GUY F. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)() "".
- BARDET O., CHAPUIS V., COPPA G., HAUGUEL J.-C. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)() "".
- HERCENT J.-L. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)() "".
- BARDET O., COPPA G. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)() "".
- DELAYE E.() "".
- PLUCHART G.() "".
- TYTECA D.(1982) "Problèmes de la protection des sites d'intérêt botanique dans le Laonnois méridional. Les Naturalistes belges, 63, p 200-226".
- BARDET O. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)() "".
- LE CALVEZ V.() "".
- BARDET O., COPPA G., HAUGUEL J.-C. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)() "".
- GERARD T. (Conservatoire des sites naturels de Picardie)() "".
- HAUGUEL J.-C. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)() "".
- KOWALORYK D.() "".
- HERCENT J.L. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie), PLUCHARD G.() "".
- Fiche ZNIEFF 0174.0000 (1989) : GE.MI.NA.PI. (BOULLET, DUQUEF, GAVORY),DEPASSE() "".
- FRIMIN D. (Association Des Entomologistes de Picardie)() "".
- MESSEAN A. (Conservatoire des sites naturels de Picardie)() "".
- FRIMIN D. (Conservatoire des sites naturels de Picardie)() "".

ANNEXE 2 :

NATURA 2000 – FORMULAIRES STANDARD DE DONNEES

Muséum national d'Histoire naturelle

Date d'édition : 22/10/2014
Données issues de la dernière base transmise à la Commission européenne.
http://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/FR2200395

NATURA 2000

NATURA 2000 - FORMULAIRE STANDARD DE DONNEES
Pour les zones de protection spéciale (ZPS), les propositions de sites d'importance communautaire (pSIC), les sites d'importance communautaire (SIC) et les zones spéciales de conservation (ZSC)

FR2200395 - Collines du Laonnois oriental

1. IDENTIFICATION DU SITE 1
2. LOCALISATION DU SITE 2
3. INFORMATIONS ECOLOGIQUES 4
4. DESCRIPTION DU SITE 10
5. STATUT DE PROTECTION DU SITE 12
6. GESTION DU SITE 12

1. IDENTIFICATION DU SITE

1.1 Type

B (pSIC/SIC/ZSC)

1.2 Code du site

FR2200395

1.3 Appellation du site

Collines du Laonnois oriental

1.4 Date de compilation

31/01/1996

1.5 Date d'actualisation

11/12/2013

1.6 Responsables

Responsable national et européen	Responsable du site	Responsable technique et scientifique national
Ministère en charge de l'écologie	DREAL Picardie	MNHN - Service du Patrimoine Naturel
www.developpement-durable.gouv.fr	www.picardie.developpement-durable.gouv.fr	www.mnhn.fr www.spn.mnhn.fr
en3.en.deb.dgaln@developpement-durable.gouv.fr		natura2000@mnhn.fr

1.7 Dates de proposition et de désignation / classement du site

Date de transmission à la Commission Européenne : 31/03/1999

Date d'édition : 22/10/2014
Données issues de la dernière base transmise à la Commission européenne.
http://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/FR2200395

(Proposition de classement du site comme SIC)

Dernière date de parution au JO UE : 07/11/2013
(Confirmation de classement du site comme SIC)

ZSC : date de signature du dernier arrêté (JO RF) : Pas de donnée

Texte juridique national de référence pour la désignation comme ZSC : Pas de donnée

2. LOCALISATION DU SITE

2.1 Coordonnées du centre du site [en degrés décimaux]

Longitude : 3,72361°

Latitude : 49,52722°

2.2 Superficie totale

1376 ha

2.3 Pourcentage de superficie marine

Non concerné

2.4 Code et dénomination de la région administrative

Code INSEE	Région
22	Picardie

2.5 Code et dénomination des départements

Code INSEE	Département	Couverture (%)
02	Aisne	100 %

2.6 Code et dénomination des communes

Code INSEE	Communes
02088	BIEVRES
02128	BRUYERES-ET-MONTBERAULT
02158	CHAMOUILLE
02177	CHERET
02178	CHERMIZY-AILLES
02183	CHEVREGNY
02205	COLLIGIS-CRANDELAIN
02229	COURTRIZY-ET-FUSSIGNY
02282	EPPES
02309	FESTIEUX
02349	GOUDELANCOURT-LES-BERRIEUX
02413	LAVAL-EN-LAONNOIS
02471	MARTIGNY-COURPIERRE
02472	MAUREGNY-EN-HAYE

02490	MONAMPTEUIL
02498	MONTAIGU
02501	MONTCHALONS
02508	MONTHENAULT
02550	NEUVILLE-SUR-AILETTE
02561	NOUVION-LE-VINEUX
02573	ORGEVAL
02587	PARFONDRU
02621	PRESLES-ET-THIERNY
02661	ROYAUCOURT-ET-CHAILVET
02676	SAINT-ERME-OUTRE-ET-RAMECOURT
02696	SAINT-THOMAS
02751	TRUCY
02755	URCEL
02791	VESLUD
02824	VORGES

2.7 Région(s) biogéographique(s)

Atlantique (100%)

Date d'édition : 22/10/2014
Données issues de la dernière base transmise à la Commission européenne.
http://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/FR2200395

3. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

3.1 Types d'habitats présents sur le site et évaluations

Types d'habitats inscrits à l'annexe I					Évaluation du site			
Code	PF	Superficie (ha) (% de couverture)	Grottes [nombre]	Qualité des données	A|B|C|D	A|B|C		
					Représent -ativité	Superficie relative	Conservation	Évaluation globale
2330 *Dunes intérieures avec pelouses ouvertes à Corynephorus et Agrostis*		0,34 *(0,02 %)*		G	C	C	A	B
3130 *Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des Littorelletea uniflorae et/ou des Isoeto-Nanojuncetea*		0,1 *(0,01 %)*		G	C	C	A	B
3140 *Eaux oligomésotrophes calcaires avec végétation benthique à Chara spp.*		0,07 *(0,01 %)*		M	C	C	B	C
3150 *Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou de l'Hydrocharition*		1 *(0,07 %)*		P	C	C	B	C
3260 *Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du Ranunculion fluitantis et du Callitricho-Batrachion*		0,51 *(0,04 %)*		M	C	C	B	B
4010 *Landes humides atlantiques septentrionales à Erica tetralix*		1,05 *(0,08 %)*		G	C	C	B	B
4030 *Landes sèches européennes*		2,7 *(0,2 %)*		G	C	C	B	B
5130 *Formations à Juniperus communis sur landes ou pelouses calcaires*		1,24 *(0,09 %)*		G	C	C	B	B
6210 *Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco-Brometalia) (* sites d'orchidées remarquables)*		13,74 *(1 %)*		M	B	C	B	B
6230 *Formations herbeuses à Nardus, riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale)*	X	0,3 *(0,02 %)*		G	C	C	C	C
6410 *Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (Molinion caeruleae)*		8,63 *(0,63 %)*		G	C	C	B	B
6430 *Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin*		3,04 *(0,22 %)*		M	C	C	B	C

Date d'édition : 22/10/2014
Données issues de la dernière base transmise à la Commission européenne.
http://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/FR2200395

6510 *Prairies maigres de fauche de basse altitude (Alopecurus pratensis, Sanguisorba officinalis)*		4,83 *(0,35 %)*		M	C	C	C	C
7110 *Tourbières hautes actives*	X	0,39 *(0,03 %)*		G	C	C	B	B
7140 *Tourbières de transition et tremblantes*		0,03 *(0 %)*		G	C	C	C	C
7150 *Dépressions sur substrats tourbeux du Rhynchosporion*		0,24 *(0,02 %)*		G	C	C	A	B
7220 *Sources pétrifiantes avec formation de tuf (Cratoneurion)*	X	0,04 *(0 %)*		G	C	C	C	C
7230 *Tourbières basses alcalines*		2,9 *(0,21 %)*		G	C	C	B	B
91D0 *Tourbières boisées*	X	3,5 *(0,25 %)*		G	C	C	B	B
91E0 *Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)*	X	8,76 *(0,64 %)*		M	C	C	B	C
9120 *Hêtraies acidophiles atlantiques à sous-bois à Ilex et parfois à Taxus (Quercion robori-petraeae ou Ilici-Fagenion)*		6,68 *(0,48 %)*		P	C	C	C	C
9130 *Hêtraies de l'Asperulo-Fagetum*		361,94 *(26,27 %)*		P	B	C	B	B
9180 *Forêts de pentes, éboulis ou ravins du Tilio-Acerion*	X	3,33 *(0,24 %)*		M	C	C	B	B
9190 *Vieilles chênaies acidophiles des plaines sablonneuses à Quercus robur*		18,23 *(1,32 %)*		M	C	C	B	B

- **PF :** Forme prioritaire de l'habitat.
- **Qualité des données :** G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = «Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple).
- **Représentativité :** A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative» ; D = «Présence non significative».
- **Superficie relative :** A = 100 $\geq$ p > 15 % ; B = 15 $\geq$ p > 2 % ; C = 2 $\geq$ p > 0 % .
- **Conservation :** A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Moyenne / réduite».
- **Evaluation globale :** A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative».

3.2 Espèces inscrites à l'annexe II de la directive 92/43/CEE et évaluation

Espèce			Population présente sur le site					Évaluation du site	
Groupe	Code	Nom scientifique	Type	Taille	Unité	Cat.	Qualité des données	A|B|C|D	A|B|C

				Min	Max		C|R|V|P		Pop.	Cons.	Isol.	Glob.
I	1014	*Vertigo angustior*	p			i	V	G	C	C	C	C
I	1016	*Vertigo moulinsiana*	p			i	R	G	C	B	C	B
I	1060	*Lycaena dispar*	p	100	300	i	R	G	C	B	C	B
A	1166	*Triturus cristatus*	p	50	100	i	V	G	C	C	C	C
M	1303	*Rhinolophus hipposideros*	w	50	100	i	C	G	C	B	B	B
M	1304	*Rhinolophus ferrumequinum*	w	50	100	i	C	G	C	B	C	B
M	1321	*Myotis emarginatus*	w	20	30	i	R	G	C	B	C	B
M	1323	*Myotis bechsteinii*	w	1	5	i	V	M	C	B	C	B
M	1324	*Myotis myotis*	w	5	15	i	R	P	C	B	C	B

- **Groupe :** A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, I = Invertébrés, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- **Type :** p = espèce résidente (sédentaire), r = reproduction (migratrice), c = concentration (migratrice), w = hivernage (migratrice).
- **Unité :** i = individus, p = couples , adults = Adultes matures , area = Superficie en m2 , bfemales = Femelles reproductrices , cmales = Mâles chanteurs , colonies = Colonies , fstems = Tiges florales , grids1x1 = Grille 1x1 km , grids10x10 = Grille 10x10 km , grids5x5 = Grille 5x5 km , length = Longueur en km , localities = Stations , logs = Nombre de branches , males = Mâles , shoots = Pousses , stones = Cavités rocheuses , subadults = Sub-adultes , trees = Nombre de troncs , tufts = Touffes.
- **Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.) :** C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P: espèce présente.
- **Qualité des données :**G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M =«Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple); DD = Données insuffisantes.
- **Population :** A = 100 $\geq$ p > 15 % ; B = 15 $\geq$ p > 2 % ; C = 2 $\geq$ p > 0 % ; D = Non significative.
- **Conservation :** A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Moyenne / réduite».
- **Isolement :** A = population (presque) isolée ; B = population non isolée, mais en marge de son aire de répartition ; C = population non isolée dans son aire de répartition élargie.
- **Evaluation globale :** A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative».

3.3 Autres espèces importantes de faune et de flore

Espèce			Population présente sur le site				Motivation					
Groupe	Code	Nom scientifique	Taille		Unité	Cat.	Annexe Dir. Hab.		Autres catégories			
			Min	Max		C|R|V|P	IV	V	A	B	C	D
A		*Triturus alpestris*			i	P						X
A		*Rana dalmatina*			i	P	X		X		X	
I		*Melitaea cinxia*				V						X

Date d'édition : 22/10/2014
Données issues de la dernière base transmise à la Commission européenne.
http://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/FR2200395

I		*Brenthis ino*				R						X
I		*Heodes tityrus*				V						X
I		*Plebejus argus*				V						X
I		*Cyaniris semiargus*				R						X
I		*Sympecma fusca*			i	P						X
I		*Metrioptera brachyptera*				V						X
I		*Cordulegaster boltonii*			i	P						X
I		*Plebeius argyrognomon*				R						X
M		*Nyctalus leisleri*			i	P			X		X	
M		*Nyctalus noctula*			i	P			X		X	
P		*Anacamptis palustris*			i	R			X			
P		*Anagallis tenella*			i	R						X
P		*Anthericum ramosum*			i	R						X
P		*Armeria arenaria*			i	V						X
P		*Aster amellus*			i	R						X
P		*Cardamine heptaphylla*			i	V						X
P		*Carex halleriana*			i	V						X
P		*Carex ornithopoda*			i	V						X
P		*Carex pulicaris*			i	V						X
P		*Carex reichenbachii*			i	V						X
P		*Dactylorhiza incarnata*			i	V			X			
P		*Dactylorhiza praetermissa*			i	R			X			
P		*Drosera intermedia*				V						X

Date d'édition : 22/10/2014
Données issues de la dernière base transmise à la Commission européenne.
http://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/FR2200395

P		*Drosera rotundifolia*			i	V						X
P		*Eleocharis quinqueflora*			i	V						X
P		*Equisetum hyemale*			i	R						X
P		*Erica tetralix*			i	R						X
P		*Eriophorum polystachion*			i	R						X
P		*Fumana procumbens*			i	V						X
P		*Galium boreale*			i	R						X
P		*Genista anglica*			i	V						X
P		*Genista pilosa*			i	V						X
P		*Gentiana pneumonanthe*			i	V						X
P		*Geranium sylvaticum*			i	V						X
P		*Gymnadenia odoratissima*			i	V			X			
P		*Herminium monorchis*			i	V			X			
P		*Inula salicina*			i	R						X
P		*Laserpitium latifolium*			i	V						X
P		*Leucojum vernum*			i	V						X
P		*Limodorum abortivum*			i	V			X			
P		*Menyanthes trifoliata*			i	V						X
P		*Ononis pusilla*			i	V						X
P		*Ophioglossum vulgatum*			i	V						X
P		*Ophrys araneola*			i	V			X			
P		*Polygala comosa*			i	R						X
P		*Potamogeton coloratus*			i	P						X

Date d'édition : 22/10/2014
Données issues de la dernière base transmise à la Commission européenne.
http://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/FR2200395

P		*Potamogeton polygonifolius*			i	R						X
P		*Rhynchospora alba*			i	V						X
P		*Sorbus latifolia*			i	V						X
P		*Teucrium montanum*			i	C						X
P		*Veronica scutellata*			i	R						X
P		*Aconitum napellus subsp. lusitanicum*			i	V						X
P		*Tephroseris helenitis subsp. helenitis*			i	V						X
P		*Thalictrum minus subsp. minus*			i	V						X
P		*Salix repens subsp. angustifolia*			i	V						X
P		*Ophrys aranifera subsp. aranifera*			i	P						X
R		*Lacerta viridis*			i	P	X					X

- **Groupe :** A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, Fu = Champignons, I = Invertébrés, L = Lichens, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- **Unité :** i = individus, p = couples , adults = Adultes matures , area = Superficie en m2 , bfemales = Femelles reproductrices , cmales = Mâles chanteurs , colonies = Colonies , fstems = Tiges florales , grids1x1 = Grille 1x1 km , grids10x10 = Grille 10x10 km , grids5x5 = Grille 5x5 km , length = Longueur en km , localities = Stations , logs = Nombre de branches , males = Mâles , shoots = Pousses , stones = Cavités rocheuses , subadults = Sub-adultes , trees = Nombre de troncs , tufts = Touffes.
- **Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.) :** C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P: espèce présente.
- **Motivation : IV, V :** annexe où est inscrite l'espèce (directive «Habitats») ; **A :** liste rouge nationale ; **B :** espèce endémique ; **C :** conventions internationales ; **D :** autres raisons.

Date d'édition : 22/10/2014
Données issues de la dernière base transmise à la Commission européenne.
http://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/FR2200395

4. DESCRIPTION DU SITE

4.1 Caractère général du site

Classe d'habitat	Pourcentage de couverture
N06 : Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes)	1 %
N07 : Marais (vegetation de ceinture), Bas-marais, Tourbières,	4 %
N08 : Landes, Broussailles, Recrus, Maquis et Garrigues, Phrygana	9 %
N09 : Pelouses sèches, Steppes	11 %
N10 : Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées	15 %
N16 : Forêts caducifoliées	53 %
N20 : Forêt artificielle en monoculture (ex: Plantations de peupliers ou d'Arbres exotiques)	7 %

Autres caractéristiques du site

Ensemble de coteaux, vallées et plateaux calcaires réalisant un échantillonnage à caractère endémique, exemplaire et représentatif des potentialités d'habitats remarquables des collines du Laonnois oriental, choisis selon leur complémentarité médioeuropéenne, montagnarde et méridionale. Il constitue un réservoir exceptionnel de diversité d'habitats et de flore sans équivalents en plaine, propre au Laonnois, une petite région froide très originale sur le plan climatique. La variété des substrats(sables acides à neutroclines, calcaires et sablocalcaires, nappes perchées basique retenue par l'argile de Laon ou acide des sables thanétiens) combinée à une géomorphologie tourmentée de la bordure septentrionnale orientale du tertiaire parisien, à une exploitation agricole traditionnelle de "petite montagne", ont permis une différenciation d'habitats remarquables. Parmi les habitats les plus originaux figurent les pelouses endémiques xéro-montagnardes à Aster amellus et xéro-thermo-continentales de l'Helienthemo obscuri-Prunelletum grandiflorae, les pelouses xériques thermophiles en limite d'aire absolue du xerobromion (Fumano procubentis-Caricetum humilis) et des série dynamiques calcicoles qui leur sont liées (Céphalentéro-Fagion sylvaticae type "Laonnois", Quercion pubescenti-petraeae), avec divers ourlets, fourrés, prébois, riches en orchidées, d'affinités biogéographique médioeuropéenne très marquées, les prairies à molinie et les bas marais tourbeux alcalins ou acides avec leurs phases pionnières, les habitats landicoles, les forêts froides de pente à Cardamine heptaphylla ou hygrophiles à Leucojum vernum, etc...

Vulnérabilité : L'abandon généralisé des pratiques traditionnelles, précipitant et multipliant l'embroussaillement et le boisement des pelouses calcaires, le drainage et la sylviculture intensive d'essences exotiques ont considérablement dégradé la structure et la qualité de cet ensemble. Cependant les actions de gestion écologique et de sensibilisation des acteurs locaux menées cette dernière décennie ont permis globalement de stopper cette tendance à la dégradation des habitats au sein du site, voire de l'inverser.

4.2 Qualité et importance

Cette diversité de systèmes et d'habitats induits de nombreux intérêts spécifiques :
- Floristiques, avec une très grande diversité de la flore par conjonction des cortèges phytogéographiques et variété édaphique, notamment pour les cortèges calcicoles montagnard et thermophile, exceptionnelle flore protégée (54 taxons), très nombreuses plantes rares ou menacées, nombreuses limites d'aires et aires disjointes,
- Entomologique notamment Odonates, Orthoptères et Lépidoptères avec une espèce de la Directive, Lycena dispar,
- Ornithologiques (guilde forestière et pelousaire, ...),
- Herpétologiques (la richesse du site en amphibiens et reptiles est indéniable, avec notamment la présence du Triton crêté),
- Mammalogiques (chauve-souris avec cinq espèces de la Directive).
- Malacologiques, avec la présence de deux espèces de la Directive (Vertigo moulinsiana et Vertigo angustior).

4.3 Menaces, pressions et activités ayant une incidence sur le site

Il s'agit des principales incidences et activités ayant des répercussions notables sur le site

Date d'édition : 22/10/2014
Données issues de la dernière base transmise à la Commission européenne.
http://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/FR2200395

Incidences négatives				
Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i|o|b]
H	A04.01	Pâturage intensif		I
H	A08	Fertilisation		I
H	G01.03	Véhicules motorisés		I
H	G01.04	Alpinisme, escalade, spéléologie		B
L	C01	Exploitation minière et en carrière		I
L	E03	Décharges		B
M	A06.01	Cultures annuelles pour la production alimentaire		B
M	I01	Espèces exotiques envahissantes		I
M	K02.01	Modification de la composition spécifique (succession)		I
Incidences positives				
Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i|o|b]
H	A03.02	Fauche non intensive		I
H	A04.02	Pâturage extensif		I
H	B02.05	Production forestière non intensive (en laissant les arbres morts ou dépérissants sur pied)		I
H	B03	Exploitation forestière sans reboisement ou régénération naturelle		I
H	G05.08	Fermeture de grottes ou de galeries		I
L	B02.06	Eclaircie		I
M	D01.01	Sentiers, chemins, pistes cyclables (y compris route forestière)		I
M	D02.01	Lignes électriques et téléphoniques		I

- **Importance** : H = grande, M = moyenne, L = faible.
- **Pollution** : N = apport d'azote, P = apport de phosphore/phosphate, A = apport d'acide/acidification, T = substances chimiques inorganiques toxiques, O = substances chimiques organiques toxiques, X = pollutions mixtes.
- **Intérieur / Extérieur** : I = à l'intérieur du site, O = à l'extérieur du site, B = les deux.

4.4 Régime de propriété

Type	Pourcentage de couverture
Propriété privée (personne physique)	80 %
Domaine public d'une collectivité territoriale	20 %

4.5 Documentation

Lien(s) :

Date d'édition : 22/10/2014
Données issues de la dernière base transmise à la Commission européenne.
http://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/FR2200395

5.1 Types de désignation aux niveaux national et régional

Code	Désignation	Pourcentage de couverture
15	Terrain acquis par un conservatoire d'espaces naturels	12 %
31	Site inscrit selon la loi de 1930	3 %
38	Arrêté de protection de biotope, d#habitat naturel ou de site d#intérêt géologique	1 %
21	Forêt domaniale	1 %
22	Forêt non domaniale bénéficiant du régime forestier	6 %

5.2 Relation du site considéré avec d'autres sites

Désignés aux niveaux national et régional :

Code	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture
31	Vorges - Le village	*	%
38	Marais de Comporté	*	%

Désignés au niveau international :

Type	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture

5.3 Désignation du site

Afin de prévenir la destruction ou l'altération des biotopes contres toutes atteintes susceptibles de nuire à la qualité des eaux, de l'air, du sol et du sous-sol un arrêté préfectoral de protection de biotope a été pris sur la parcelle 133 correspondant au site des Prés de Comporté d'Urcel. De nombreux espaces, dont les plus précieux du site font l'objet d'une gestion par le Conservatoire d'espaces naturels de Picardie.

6. GESTION DU SITE

6.1 Organisme(s) responsable(s) de la gestion du site

Organisation : - Plusieurs zones gérées par le Conservatoire des Sites Naturels de Picardie - Forêts domaniale et communales gérées par l'Office National des Forêts

Adresse :

Courriel :

6.2 Plan(s) de gestion

Existe-il un plan de gestion en cours de validité ?

Date d'édition : 22/10/2014
Données issues de la dernière base transmise à la Commission européenne.
http://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/FR2200395

[X] Oui Nom : DOCOB
Lien :
http://natura2000-picardie.fr/documentsUtilesDocob.html

[ ] Non, mais un plan de gestion est en préparation.

[ ] Non

6.3 Mesures de conservation

Plans de gestion du Conservatoire d'espaces naturels de Picardie :
- Les Communaux à Chemizy-Ailles (8,214ha) (1998-2002 et 2007-2016)
- Le Grand Marais / Prairie du Mont Héraut / le Fleuriché / la Chambrette / Landes de Montaigu, sur les communes de Mauregny-en-Haye et Montaigu (2008-2017)
- Les pelouses du Mont Bossu / carrières / Mont Ecoué à Chevregny et Tucy (2009-2018)
- Les Tannières / les routoires / l'étang / les pâtures / les pelouses sur la commune de Parfondru (2007-2011 et2013-2017)
- Les Chicherons et les Tues vache à Presles et Thierny (2008-2017)
- Prairies de Monampteuil (2007-2011 et 2013-2017)
- Pré de Comporté à Urcel (2008-2017)
- La Moncelle bise et les Pétereaux à Royaucourt et Chailvet (2007-2011 et 2013-2022)
- Ancien camp romain de Goudrelancourt et Saint-Thomas (1,5 ha) (notice de gestion en projet)
- Les pelouses de Montchâlons (2010-2014)
- Marais des Hautes de Vignelles à Festieux (2013-2017)

Muséum national d'Histoire naturelle

Date d'édition : 22/10/2014
Données issues de la dernière base transmise à la Commission européenne.
http://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/FR2200396

NATURA 2000

NATURA 2000 - FORMULAIRE STANDARD DE DONNEES
Pour les zones de protection spéciale (ZPS), les propositions de sites d'importance communautaire (pSIC), les sites d'importance communautaire (SIC) et les zones spéciales de conservation (ZSC)

FR2200396 - Tourbière et coteaux de Cessières Montbavin

1. IDENTIFICATION DU SITE 1
2. LOCALISATION DU SITE 2
3. INFORMATIONS ECOLOGIQUES 3
4. DESCRIPTION DU SITE 8
5. STATUT DE PROTECTION DU SITE 10
6. GESTION DU SITE 10

1. IDENTIFICATION DU SITE

1.1 Type
B (pSIC/SIC/ZSC)

1.2 Code du site
FR2200396

1.3 Appellation du site
Tourbière et coteaux de Cessières Montbavin

1.4 Date de compilation
28/02/2001

1.5 Date d'actualisation
28/02/2001

1.6 Responsables

Responsable national et européen	Responsable du site	Responsable technique et scientifique national
Ministère en charge de l'écologie	DREAL Picardie	MNHN - Service du Patrimoine Naturel
www.developpement-durable.gouv.fr	www.picardie.developpement-durable.gouv.fr	www.mnhn.fr www.spn.mnhn.fr
en3.en.deb.dgaln@developpement-durable.gouv.fr		natura2000@mnhn.fr

1.7 Dates de proposition et de désignation / classement du site
Date de transmission à la Commission Européenne : 28/02/2001

Date d'édition : 22/10/2014
Données issues de la dernière base transmise à la Commission européenne.
http://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/FR2200396

(Proposition de classement du site comme SIC)

Dernière date de parution au JO UE : 07/11/2013
(Confirmation de classement du site comme SIC)

ZSC : date de signature du dernier arrêté (JO RF) : Pas de donnée

Texte juridique national de référence pour la désignation comme ZSC : Pas de donnée

2. LOCALISATION DU SITE

2.1 Coordonnées du centre du site [en degrés décimaux]

Longitude : 3,515°

Latitude : 49,54528°

2.2 Superficie totale

683 ha

2.3 Pourcentage de superficie marine

Non concerné

2.4 Code et dénomination de la région administrative

Code INSEE	Région
22	Picardie

2.5 Code et dénomination des départements

Code INSEE	Département	Couverture (%)
02	Aisne	100 %

2.6 Code et dénomination des communes

Code INSEE	Communes
Donnée(s) non disponible(s).	

2.7 Région(s) biogéographique(s)

Atlantique (100%)

Date d'édition : 22/10/2014
Données issues de la dernière base transmise à la Commission européenne.
http://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/FR2200396

3. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

3.1 Types d'habitats présents sur le site et évaluations

Types d'habitats inscrits à l'annexe I					Évaluation du site			
Code	PF	Superficie (ha) (% de couverture)	Grottes [nombre]	Qualité des données	A|B|C|D	A|B|C		
					Représent -ativité	Superficie relative	Conservation	Évaluation globale
4010 *Landes humides atlantiques septentrionales à Erica tetralix*		34,15 *(5 %)*			B	C	B	B
4030 *Landes sèches européennes*		34,15 *(5 %)*			B	C	B	B
6210 *Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco-Brometalia) (* sites d'orchidées remarquables)*		6,83 *(1 %)*			C	C	C	C
6230 *Formations herbeuses à Nardus, riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale)*	X	6,83 *(1 %)*			C	C	B	C
6410 *Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (Molinion caeruleae)*		34,15 *(5 %)*			B	C	B	B
6430 *Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin*		34,15 *(5 %)*			C	C	B	C
7110 *Tourbières hautes actives*	X	6,83 *(1 %)*			C	C	C	C
7120 *Tourbières hautes dégradées encore susceptibles de régénération naturelle*		6,83 *(1 %)*			C	C	C	C
7140 *Tourbières de transition et tremblantes*		6,83 *(1 %)*			C	C	C	C
7150 *Dépressions sur substrats tourbeux du Rhynchosporion*		6,83 *(1 %)*			B	C	C	B
7210 *Marais calcaires à Cladium mariscus et espèces du Caricion davallianae*	X	34,15 *(5 %)*			A	C	A	A
7230 *Tourbières basses alcalines*		34,15 *(5 %)*			B	C	B	B

Date d'édition : 22/10/2014
Données issues de la dernière base transmise à la Commission européenne.
http://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/FR2200396

91D0 *Tourbières boisées*	X	68,3 *(10 %)*			A	C	A	A
91E0 *Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)*	X	34,15 *(5 %)*			B	C	B	B
9130 *Hêtraies de l'Asperulo-Fagetum*		34,15 *(5 %)*			C	C	B	C
9180 *Forêts de pentes, éboulis ou ravins du Tilio-Acerion*	X	34,15 *(5 %)*			A	C	B	A
9190 *Vieilles chênaies acidophiles des plaines sablonneuses à Quercus robur*		13,66 *(2 %)*			B	C	B	B

- **PF :** Forme prioritaire de l'habitat.
- **Qualité des données :** G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = «Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple).
- **Représentativité :** A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative» ; D = «Présence non significative».
- **Superficie relative :** A = 100 ≥ p > 15 % ; B = 15 ≥ p > 2 % ; C = 2 ≥ p > 0 % .
- **Conservation :** A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Moyenne / réduite».
- **Evaluation globale :** A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative».

3.2 Espèces inscrites à l'annexe II de la directive 92/43/CEE et évaluation

Espèce			Population présente sur le site						Évaluation du site			
Groupe	Code	Nom scientifique	Type	Taille		Unité	Cat.	Qualité des données	A|B|C|D	A|B|C		
				Min	Max		C|R|V|P		Pop.	Cons.	Isol.	Glob.
I	1060	*Lycaena dispar*	p			i	P		C	C	C	C

- **Groupe :** A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, I = Invertébrés, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- **Type :** p = espèce résidente (sédentaire), r = reproduction (migratrice), c = concentration (migratrice), w = hivernage (migratrice).
- **Unité :** i = individus, p = couples , adults = Adultes matures , area = Superficie en m2 , bfemales = Femelles reproductrices , cmales = Mâles chanteurs , colonies = Colonies , fstems = Tiges florales , grids1x1 = Grille 1x1 km , grids10x10 = Grille 10x10 km , grids5x5 = Grille 5x5 km , length = Longueur en km , localities = Stations , logs = Nombre de branches , males = Mâles , shoots = Pousses , stones = Cavités rocheuses , subadults = Sub-adultes , trees = Nombre de troncs , tufts = Touffes.
- **Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.) :** C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P: espèce présente.
- **Qualité des données :**G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M =«Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple); DD = Données insuffisantes.
- **Population :** A = 100 ≥ p > 15 % ; B = 15 ≥ p > 2 % ; C = 2 ≥ p > 0 % ; D = Non significative.
- **Conservation :** A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Moyenne / réduite».
- **Isolement :** A = population (presque) isolée ; B = population non isolée, mais en marge de son aire de répartition ; C = population non isolée dans son aire de répartition élargie.
- **Evaluation globale :** A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative».

Date d'édition : 22/10/2014
Données issues de la dernière base transmise à la Commission européenne.
http://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/FR2200396

3.3 Autres espèces importantes de faune et de flore

Espèce			Population présente sur le site				Motivation					
Groupe	Code	Nom scientifique	Taille		Unité	Cat.	Annexe Dir. Hab.		Autres catégories			
			Min	Max		C|R|V|P	IV	V	A	B	C	D
I		*Proserpinus proserpina*			i	P	X		X		X	
I		*Sympetrum danae*			i	P						X
I		*Cordulegaster boltonii*			i	P						X
I		*Horisme aquata*			i	P						X
I		*Arenostola phragmitidis*			i	P						X
M		*Nyctalus leisleri*			i	P			X		X	
M		*Nyctalus noctula*			i	P			X		X	
P		*Anagallis tenella*			i	P						X
P		*Anemone sylvestris*			i	P						X
P		*Anthericum ramosum*			i	P						X
P		*Armeria arenaria*			i	P						X
P		*Botrychium lunaria*			i	P						X
P		*Cardamine heptaphylla*			i	P						X
P		*Carex curta*			i	P						X
P		*Carex diandra*			i	P						X
P		*Carex lasiocarpa*			i	P						X
P		*Carex limosa*			i	P						X
P		*Carex pulicaris*			i	P						X
P		*Dactylorhiza incarnata*			i	P			X			

P		*Dactylorhiza praetermissa*			i	P			X			
P		*Drosera rotundifolia*			i	P						X
P		*Dryopteris cristata*			i	P			X			
P		*Erica tetralix*			i	P						X
P		*Eriophorum gracile*			i	P						X
P		*Eriophorum latifolium*			i	P						X
P		*Eriophorum polystachion*			i	P						X
P		*Eriophorum vaginatum*			i	P						X
P		*Fumana procumbens*			i	P						X
P		*Galium boreale*			i	P						X
P		*Genista anglica*			i	P						X
P		*Genista pilosa*			i	P						X
P		*Gentiana pneumonanthe*			i	P						X
P		*Inula salicina*			i	P						X
P		*Juncus squarrosus*			i	P						X
P		*Laserpitium latifolium*			i	P						X
P		*Limodorum abortivum*			i	P			X			
P		*Menyanthes trifoliata*			i	P						X
P		*Neotinea ustulata*			i	P			X			
P		*Ophrys araneola*			i	P			X			
P		*Osmunda regalis*			i	P						X
P		*Parnassia palustris*			i	P						X
P		*Pedicularis palustris*			i	P						X

Date d'édition : 22/10/2014
Données issues de la dernière base transmise à la Commission européenne.
http://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/FR2200396

P		*Pinguicula vulgaris*			i	P						X
P		*Polygala comosa*			i	P						X
P		*Potentilla palustris*			i	P						X
P		*Ranunculus lingua*			i	P						X
P		*Rhynchospora alba*			i	P						X
P		*Salix repens*			i	P						X
P		*Sorbus latifolia*			i	P						X
P		*Teucrium montanum*			i	P						X
P		*Thysselinum palustre*			i	P						X
P		*Vaccinium oxycoccos*			i	P						X
P		*Veronica scutellata*			i	P						X
P		*Viola palustris*			i	P						X
P		*Tephroseris helenitis subsp. helenitis*			i	P						X
P		*Thalictrum minus subsp. minus*			i	P						X
P		*Trichophorum cespitosum subsp. germanicum*			i	P						X
P		*Ophrys aranifera subsp. aranifera*			i	P						X

- **Groupe :** A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, Fu = Champignons, I = Invertébrés, L = Lichens, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- **Unité :** i = individus, p = couples , adults = Adultes matures , area = Superficie en m2 , bfemales = Femelles reproductrices , cmales = Mâles chanteurs , colonies = Colonies , fstems = Tiges florales , grids1x1 = Grille 1x1 km , grids10x10 = Grille 10x10 km , grids5x5 = Grille 5x5 km , length = Longueur en km , localities = Stations , logs = Nombre de branches , males = Mâles , shoots = Pousses , stones = Cavités rocheuses , subadults = Sub-adultes , trees = Nombre de troncs , tufts = Touffes.
- **Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.) :** C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P: espèce présente.
- **Motivation : IV, V :** annexe où est inscrite l'espèce (directive «Habitats») ; **A :** liste rouge nationale ; **B :** espèce endémique ; **C :** conventions internationales ; **D :** autres raisons.

Date d'édition : 22/10/2014
Données issues de la dernière base transmise à la Commission européenne.
http://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/FR2200396

4. DESCRIPTION DU SITE

4.1 Caractère général du site

Classe d'habitat	Pourcentage de couverture
N06 : Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes)	2 %
N07 : Marais (vegetation de ceinture), Bas-marais, Tourbières,	14 %
N08 : Landes, Broussailles, Recrus, Maquis et Garrigues, Phrygana	10 %
N09 : Pelouses sèches, Steppes	2 %
N10 : Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées	10 %
N14 : Prairies ameliorées	3 %
N15 : Autres terres arables	1 %
N16 : Forêts caducifoliées	50 %
N20 : Forêt artificielle en monoculture (ex: Plantations de peupliers ou d'Arbres exotiques)	7 %
N23 : Autres terres (incluant les Zones urbanisées et industrielles, Routes, Décharges, Mines)	1 %

Autres caractéristiques du site

Exceptionnel ensemble caténal de systèmes tourbeux acide et alcalin à caractère boréoatlantique et montagnard, associés à des versants avec expositions et substrats variés,il est situé sur la marge nord du Tertiaire parisien à proximité de Laon, il représente l'un des sites les plus riches et les plus diversifiés des plaines d'Europe occidentales. En pariculier, les tourbières neutro-alcalines à hypnacées, les tourbières acides à sphaignes, les bois tourbeux dérivés (associées à un réseau d'habitats pelousaires à forestiers sur calcaire lutétien), atteignent ici un développement une saturation coenotique et une complémentarité nulle part égalés en plaine. Les mésoclimats ont un spectre élargi depuis le boréo-montagnard (tourbières) jusqu'au thermo-montagnard subméditerranéen (en liaison avec le Quercion pubescentis). Sur le plan botanique et phytogéographique, le site des Tourbières et coteaux de Cessières-Montbavin atteint des records européens de diversité et d'originalité en plaine avec près de 500 espèces et 50 plantes protégées ! Aux intérêts biogéographiques, biocoenotiques, écologiques s'ajoutent divers intérêts paysagers, historiques et dynamiques.
Le système tourbeux neutro-calcicole, précontinental et sub montagnard, montre une série complète d'habitats hydromorphes, comprenant les stades initiaux inondés du junco subnodulosi-caricion lasiocarpe ou de tourbe dénudée de l'Anagallido tenellae-Eleocharitetum quinqueflorae, les schoenaies tourbeuses du Cirsio dissecti-Schoenetum nigricantis et moliniaies du Cirsio-dissecti-Molinietum caerulae, les cladiaies neutrophiles et mésotrophes du Cladietum marisci, les boisements tourbeux marqués de processus ombrogènes d'acidification et évoluant vers la bétulaie à Dryoptéris cristata et sphaignes.
Le système oligotrophe acide, lié aux sables thanétiens, comporte princialement l'une des toutes dernières tourbières bombées à sphaignes des plains de l'europe de l'Ouest (Calluno vulgaris - Sphagnion papillosi), dont une part est aujourd'hui boisée sous forme de bétulaie pubescente oligotrophe à sphaignes, diverses landes relictuelles humides et sèches, accompagnées de pelouses pionnières sur sables mobiles ou fixés.
Sur le flanc Est de la cuvette, est développé un complexe de forêts de pente (Cephalantero-Fagion sylvaticae, Lunario redivivae-Acerion pseudoplatani) et de pré-bois calcicoles avec pelouses relictuelles typiques et représentatives du Laonnois occidental (Antherico ramosi-Pulsatilletum vulgaris, Veronico scheereri-Koelerietum macranthae, ...) et ourlets à Anemone sylvestris (site éclaté de Chaillevois).

Vulnérabilité : L'état actuel vieilli des systèmes tourbeux et landicoles, de plus en plus envahi par les bouleaux qui ferment peu à peu les paysages héliophiles de tourbières et de landes nécessite un programme urgent de restauration. Actuellement les marais ne fonctionnent plus comme un système exportateur en raison de la régression des pratiques de fauche, pâturage, étrépage, tourbage, l'exportation de nutriments est insuffisante pour maintenir un état trophique favorable. En conséquence, les phénomènes d'atterissement et de minéralisation de la tourbe, de vieillisement des roselières, cariçaies, landes, moliniaies au profit des mégaphorbiaies et des fourrés hygrophiles traduisent l'évolution général du marais vers une banalisation des milieux et une perte des intérêts biologiques. Ces processus sont considérablement accélérés par la colonisation des pins, la populiculture et les incendies.

Date d'édition : 22/10/2014
Données issues de la dernière base transmise à la Commission européenne.
http://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/FR2200396

Les pelouses sont constituées aujourd'hui par des fragments épars au sein de mosaïques pré-forestières de recolonisation. Les principaux risques pesant sur ces milieux sont les descentes de nutriments et l'eutrophisation de contact venant des cultures avoisinantes, mais également les boisements artificiels ou issus de l'évolution naturelle des milieux ouverts héliophiles subsistants.

4.2 Qualité et importance

Les intérêts spécifiques sont en conséquence exceptionnellement élevés : exceptionnelle diversité floristique sur une surface réduite, cortège des biotopes oligotrophes acides (tourbières et landes) remarquable pour le Nord Ouest de l'Europe, cortège exemplaire des tourbières basiques, cortèges calcicoles montagnard et thermophile, nombreuses plantes en limite d'aire ou occupant des stations disjointes. On observe également une avifaune nicheuse remarquable (Autour des palombes, Rousserole turdoïde) ; les intérêts herpétologiques et entomologiques (lycaene dispar) sont également importants.

4.3 Menaces, pressions et activités ayant une incidence sur le site

Il s'agit des principales incidences et activités ayant des répercussions notables sur le site

Incidences négatives				
Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i|o|b]
H	A01	Mise en culture (y compris augmentation de la surface agricole)		O
H	A02	Modification des pratiques culturales (y compris la culture perenne de produits forestiers non ligneux : oliviers, vergers, vignes)		B
H	A04.03	Abandon de systèmes pastoraux, sous-pâturage		I
H	A07	Utilisation de biocides, d'hormones et de produits chimiques		B
H	A08	Fertilisation		B
H	A10	Remembrement agricole		B
H	A10.01	Elimination des haies et bosquets ou des broussailles		B
H	B01	Plantation forestière en milieu ouvert		B
H	B02.04	Elimination des arbres morts ou dépérissants		B
H	H01	Pollution des eaux de surfaces (limniques et terrestres, marines et saumâtres)		O
H	J02.06	Captages des eaux de surface		B
H	K01.01	Erosion		O
H	K02	Evolution biocénotique, succession végétale		I
M	E03	Décharges		B
Incidences positives				
Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i|o|b]
H	A03	Fauche de prairies		I
H	A04	Pâturage		I

- **Importance** : H = grande, M = moyenne, L = faible.

- **Pollution** : N = apport d'azote, P = apport de phosphore/phosphate, A = apport d'acide/acidification, T = substances chimiques inorganiques toxiques, O = substances chimiques organiques toxiques, X = pollutions mixtes.
- **Intérieur / Extérieur** : I = à l'intérieur du site, O = à l'extérieur du site, B = les deux.

4.4 Régime de propriété

Type	Pourcentage de couverture
Propriété privée (personne physique)	%
Domaine communal	%

4.5 Documentation

Lien(s) :

5.1 Types de désignation aux niveaux national et régional

Code	Désignation	Pourcentage de couverture
00	Aucune protection	100 %

5.2 Relation du site considéré avec d'autres sites

Désignés aux niveaux national et régional :

Code	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture

Désignés au niveau international :

Type	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture

5.3 Désignation du site

6. GESTION DU SITE

6.1 Organisme(s) responsable(s) de la gestion du site

Organisation :

Adresse :

Courriel :

6.2 Plan(s) de gestion

Existe-il un plan de gestion en cours de validité ?

☐ Oui

☐ Non, mais un plan de gestion est en préparation.

Date d'édition : 22/10/2014
Données issues de la dernière base transmise à la Commission européenne.
http://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/FR2200396

[X] Non

6.3 Mesures de conservation

Muséum national d'Histoire naturelle

Date d'édition : 22/10/2014
Données issues de la dernière base transmise à la Commission européenne.
http://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/FR2200390

NATURA 2000

NATURA 2000 - FORMULAIRE STANDARD DE DONNEES
Pour les zones de protection spéciale (ZPS), les propositions de sites d'importance communautaire (pSIC), les sites d'importance communautaire (SIC) et les zones spéciales de conservation (ZSC)

FR2200390 - Marais de la Souche

1. IDENTIFICATION DU SITE 1
2. LOCALISATION DU SITE 2
3. INFORMATIONS ECOLOGIQUES 4
4. DESCRIPTION DU SITE 10
5. STATUT DE PROTECTION DU SITE 12
6. GESTION DU SITE 12

1. IDENTIFICATION DU SITE

1.1 Type
B (pSIC/SIC/ZSC)

1.2 Code du site
FR2200390

1.3 Appellation du site
Marais de la Souche

1.4 Date de compilation
31/01/1996

1.5 Date d'actualisation
06/08/2014

1.6 Responsables

Responsable national et européen	Responsable du site	Responsable technique et scientifique national
Ministère en charge de l'écologie	DREAL Picardie	MNHN - Service du Patrimoine Naturel
www.developpement-durable.gouv.fr	www.picardie.developpement-durable.gouv.fr	www.mnhn.fr www.spn.mnhn.fr
en3.en.deb.dgaln@developpement-durable.gouv.fr		natura2000@mnhn.fr

1.7 Dates de proposition et de désignation / classement du site
Date de transmission à la Commission Européenne : 31/03/2001

Date d'édition : 22/10/2014
Données issues de la dernière base transmise à la Commission européenne.
http://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/FR2200390

(Proposition de classement du site comme SIC)

Dernière date de parution au JO UE : 07/11/2013
(Confirmation de classement du site comme SIC)

ZSC : date de signature du dernier arrêté (JO RF) : 26/12/2008

Texte juridique national de référence pour la désignation comme ZSC : http://www.legifrance.gouv.fr/jo_pdf.do?cidTexte=JORFTEXT000020124366

2. LOCALISATION DU SITE

2.1 Coordonnées du centre du site [en degrés décimaux]

Longitude : 3,84194°

Latitude : 49,60278°

2.2 Superficie totale

2747 ha

2.3 Pourcentage de superficie marine

Non concerné

2.4 Code et dénomination de la région administrative

Code INSEE	Région
22	Picardie

2.5 Code et dénomination des départements

Code INSEE	Département	Couverture (%)
02	Aisne	100 %

2.6 Code et dénomination des communes

Code INSEE	Communes
02189	CHIVRES-EN-LAONNOIS
02346	GIZY
02353	GRANDLUP-ET-FAY
02430	LIESSE-NOTRE-DAME
02448	MACHECOURT
02457	MARCHAIS
02486	MISSY-LES-PIERREPONT
02498	MONTAIGU
02600	PIERREPONT
02697	SAMOUSSY
02720	SISSONNE
02790	VESLES-ET-CAUMONT

Date d'édition : 22/10/2014
Données issues de la dernière base transmise à la Commission européenne.
http://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/FR2200390

2.7 Région(s) biogéographique(s)

Atlantique (100%)

Date d'édition : 22/10/2014
Données issues de la dernière base transmise à la Commission européenne.
http://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/FR2200390

3. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

3.1 Types d'habitats présents sur le site et évaluations

Types d'habitats inscrits à l'annexe I					Évaluation du site			
Code	PF	Superficie (ha) (% de couverture)	Grottes [nombre]	Qualité des données	A|B|C|D	A|B|C		
					Représent -ativité	Superficie relative	Conservation	Évaluation globale
2330 *Dunes intérieures avec pelouses ouvertes à Corynephorus et Agrostis*		0,3 *(0,01 %)*		M	B	C	B	B
3130 *Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des Littorelletea uniflorae et/ou des Isoeto-Nanojuncetea*		0,12 *(0 %)*		G	C	C	B	B
3140 *Eaux oligomésotrophes calcaires avec végétation benthique à Chara spp.*		16,35 *(0,6 %)*		M	A	C	B	B
3150 *Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou de l'Hydrocharition*		0,14 *(0,01 %)*		G	B	C	B	B
3160 *Lacs et mares dystrophes naturels*		0 *(0 %)*		G	A	C	A	B
3260 *Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du Ranunculion fluitantis et du Callitricho-Batrachion*		0,06 *(0 %)*		G	A	C	A	B
3270 *Rivières avec berges vaseuses avec végétation du Chenopodion rubri p.p. et du Bidention p.p.*		0 *(0 %)*		G	B	C	B	B
4030 *Landes sèches européennes*		0,1 *(0 %)*		M	C	C	C	C
6110 *Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles de l'Alysso-Sedion albi*	X	0,1 *(0 %)*		M	B	C	B	B
6120 *Pelouses calcaires de sables xériques*	X	0,1 *(0 %)*		P	C	C	C	C
6210 *Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco-Brometalia) (* sites d'orchidées remarquables)*		16,3 *(0,59 %)*		M	B	C	B	B
6410 *Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (Molinion caeruleae)*		9,25 *(0,34 %)*		G	B	C	B	B
6430		27,47		M	B	C	B	B

Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin		*(1 %)*						
6510 *Prairies maigres de fauche de basse altitude (Alopecurus pratensis, Sanguisorba officinalis)*		21,95 *(0,8 %)*		M	B	C	B	B
7140 *Tourbières de transition et tremblantes*		4,3 *(0,16 %)*		M	B	C	B	B
7210 *Marais calcaires à Cladium mariscus et espèces du Caricion davallianae*	X	27,53 *(1 %)*		M	A	C	A	A
7230 *Tourbières basses alcalines*		19 *(0,69 %)*		M	B	C	B	B
91D0 *Tourbières boisées*	X	0,15 *(0,01 %)*		G	C	C	C	C
91E0 *Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)*	X	3 *(0,11 %)*		M	A	C	B	B

- **PF :** Forme prioritaire de l'habitat.
- **Qualité des données :** G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = «Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple).
- **Représentativité :** A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative» ; D = «Présence non significative».
- **Superficie relative :** A = 100 ≥ p > 15 % ; B = 15 ≥ p > 2 % ; C = 2 ≥ p > 0 % .
- **Conservation :** A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Moyenne / réduite».
- **Evaluation globale :** A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative».

3.2 Espèces inscrites à l'annexe II de la directive 92/43/CEE et évaluation

Espèce			Population présente sur le site					Évaluation du site			
Groupe	Code	Nom scientifique	Type	Taille		Unité	Cat.	Qualité des données	A|B|C|D	A|B|C		
				Min	Max		C|R|V|P		Pop.	Cons.	Isol.	Glob.
I	6199	*Callimorpha quadripunctaria*	p			i	C	G	C	A	C	A
I	1014	*Vertigo angustior*	p			i	R	G	C	C	C	C
I	1016	*Vertigo moulinsiana*	p			i	R	G	C	B	C	B
I	1042	*Leucorrhinia pectoralis*	p			i	V	G	C	B	A	B
I	1060	*Lycaena dispar*	p			i	C	G	C	A	C	A
A	1166	*Triturus cristatus*	p			i	R	G	C	B	C	B

- **Groupe :** A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, I = Invertébrés, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- **Type :** p = espèce résidente (sédentaire), r = reproduction (migratrice), c = concentration (migratrice), w = hivernage (migratrice).

- **Unité :** i = individus, p = couples , adults = Adultes matures , area = Superficie en m2 , bfemales = Femelles reproductrices , cmales = Mâles chanteurs , colonies = Colonies , fstems = Tiges florales , grids1x1 = Grille 1x1 km , grids10x10 = Grille 10x10 km , grids5x5 = Grille 5x5 km , length = Longueur en km , localities = Stations , logs = Nombre de branches , males = Mâles , shoots = Pousses , stones = Cavités rocheuses , subadults = Sub-adultes , trees = Nombre de troncs , tufts = Touffes.
- **Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.) :** C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P: espèce présente.
- **Qualité des données :**G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M =«Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple); DD = Données insuffisantes.
- **Population :** A = 100 $\geq$ p > 15 % ; B = 15 $\geq$ p > 2 % ; C = 2 $\geq$ p > 0 % ; D = Non significative.
- **Conservation :** A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Moyenne / réduite».
- **Isolement :** A = population (presque) isolée ; B = population non isolée, mais en marge de son aire de répartition ; C = population non isolée dans son aire de répartition élargie.
- **Evaluation globale :** A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative».

3.3 Autres espèces importantes de faune et de flore

Espèce			Population présente sur le site				Motivation					
Groupe	Code	Nom scientifique	Taille		Unité	Cat.	Annexe Dir. Hab.		Autres catégories			
			Min	Max		C|R|V|P	IV	V	A	B	C	D
A		*Triturus alpestris*			i	P						X
A		*Hyla arborea*			i	P	X		X		X	
B		*Anas querquedula*			i	P			X		X	
B		*Aythya ferina*			i	P			X		X	
B		*Botaurus stellaris*			i	P			X		X	
B		*Ixobrychus minutus*			i	P			X		X	
B		*Gallinago gallinago*			i	P			X		X	
B		*Milvus migrans*			i	P			X		X	
B		*Crex crex*			i	P			X		X	
B		*Burhinus oedicnemus*			i	P			X		X	
B		*Tyto alba*			i	P			X			
B		*Merops apiaster*			i	P			X		X	
B		*Lanius excubitor*			i	P			X		X	
B		*Saxicola rubetra*			i	P			X		X	

Date d'édition : 22/10/2014
Données issues de la dernière base transmise à la Commission européenne.
http://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/FR2200390

B		*Acrocephalus arundinaceus*			i	P			X		X	
F		*Anguilla anguilla*			i	P			X		X	
I		*Coenonympha glycerion*			i	P			X			
I		*Maculinea alcon*										X
I		*Proserpinus proserpina*			i	P	X		X		X	
I		*Calopteryx virgo*			i	P						X
I		*Erythromma viridulum*			i	P						X
I		*Sympecma fusca*			i	P						X
I		*Leucorrhinia pectoralis*			i	P	X		X		X	
I		*Leucorrhinia caudalis*			i	P	X		X		X	
I		*Epitheca bimaculata*			i	P						X
I		*Somatochlora flavomaculata*			i	P						X
I		*Aeshna isosceles*			i	P						X
I		*Oedipoda caerulescens*			i	P						X
I		*Lythria purpuraria*			i	P						X
I		*Gagitodes sagittata*										
I		*Diachrysia chryson*			i	P						X
I		*Arenostola phragmitidis*			i	P						X
I		*Senta flammea*			i	P						X
P		*Anemone sylvestris*			i	P						X
P		*Armeria arenaria*			i	P						X
P		*Calamagrostis canescens*			i	P						X
P		*Campanula persicifolia*			i	P						X

Date d'édition : 22/10/2014
Données issues de la dernière base transmise à la Commission européenne.
http://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/FR2200390

P		*Carex appropinquata*			i	P						X
P		*Carex flava*			i	P						X
P		*Carex hostiana*			i	P						X
P		*Carex lasiocarpa*			i	P						X
P		*Carex panicea*			i	P						X
P		*Cyperus flavescens*										X
P		*Cyperus fuscus*			i	P						X
P		*Dactylorhiza incarnata*			i	P			X			
P		*Dactylorhiza praetermissa*			i	P			X			
P		*Daphne mezereum*			i	P						X
P		*Dryopteris cristata*			i	P			X			
P		*Epilobium palustre*			i	P						X
P		*Eriophorum polystachion*			i	P						X
P		*Fragaria viridis*			i	P						X
P		*Gentiana cruciata*			i	P						X
P		*Gentiana pneumonanthe*			i	P						X
P		*Inula salicina*			i	P						X
P		*Lathyrus palustris*			i	P						X
P		*Menyanthes trifoliata*			i	P						X
P		*Potentilla palustris*			i	P						X
P		*Pycreus flavescens*			i	P						X
P		*Ranunculus lingua*			i	P						X
P		*Rubus saxatilis*			i	P						X

Date d'édition : 22/10/2014
Données issues de la dernière base transmise à la Commission européenne.
http://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/FR2200390

P		*Senecio paludosus*			i	P						X
P		*Sparganium natans*										
P		*Thelypteris palustris*			i	P						X
P		*Thysselinum palustre*			i	P						X
P		*Utricularia minor*			i	P						X
P		*Utricularia vulgaris*			i	P						X
P		*Carex viridula var. elatior*			i	P						X
P		*Salix repens subsp. angustifolia*			i	P						X

- **Groupe :** A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, Fu = Champignons, I = Invertébrés, L = Lichens, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- **Unité :** i = individus, p = couples , adults = Adultes matures , area = Superficie en m2 , bfemales = Femelles reproductrices , cmales = Mâles chanteurs , colonies = Colonies , fstems = Tiges florales , grids1x1 = Grille 1x1 km , grids10x10 = Grille 10x10 km , grids5x5 = Grille 5x5 km , length = Longueur en km , localities = Stations , logs = Nombre de branches , males = Mâles , shoots = Pousses , stones = Cavités rocheuses , subadults = Sub-adultes , trees = Nombre de troncs , tufts = Touffes.
- **Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.) :** C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P: espèce présente.
- **Motivation : IV, V :** annexe où est inscrite l'espèce (directive «Habitats») ; **A :** liste rouge nationale ; **B :** espèce endémique ; **C :** conventions internationales ; **D :** autres raisons.

Date d'édition : 22/10/2014
Données issues de la dernière base transmise à la Commission européenne.
http://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/FR2200390

4. DESCRIPTION DU SITE

4.1 Caractère général du site

Classe d'habitat	Pourcentage de couverture
N06 : Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes)	10 %
N07 : Marais (vegetation de ceinture), Bas-marais, Tourbières,	35 %
N08 : Landes, Broussailles, Recrus, Maquis et Garrigues, Phrygana	1 %
N09 : Pelouses sèches, Steppes	1 %
N10 : Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées	11 %
N16 : Forêts caducifoliées	37 %
N20 : Forêt artificielle en monoculture (ex: Plantations de peupliers ou d'Arbres exotiques)	5 %

Autres caractéristiques du site

Vaste dépression tourbeuse plate et alcaline implantée dans une ambiance climatique thermo-continentale sur les confins de la Champagne crayeuse et du Laonnois, les marais de la Souche offrent une remarquable représentation d'habitats turficoles que l'on peut regrouper en trois secteurs :
- une zone humide au Nord de phragmitaies et de megaphorbiaies, peu boisée ;
- une partie centrale façonnée par l'exploitation de la tourbe avec de nombreuses fosses d'extraction, où continue de s'exercer aujourd'hui une forte pression humaine ;
- une zone au Sud, aux paysages essentiellement boisés et en continuité avec la forêt de Samoussy.

L'ensemble présente un grand éventail d'habitats tourbeux alcalins, notamment roselières, mégaphorbiaies, saulaies cendrées, aulnaies et aulnaies-frênaies à Prunus padus, tandis que les stades pionniers de bas-marais ou de tourbe dénudée se sont considérablement raréfiés. Le vieillissement du marais permet cependant d'observer quelques évolutions ombrotrophes et début d'acidification (apparitions de sphaignes et de Dryopteris cristata) évoluant vers la très rare boulaies à sphaignes et Dryoperis cristata.
A ce système tourbeux s'ajoute vers le Sud une gradation périphérique faisant le passage à des pelouses sablo-calcaires et pré-bois thermophiles, et à laquelle est associée la forêt de Samoussy (complexe forestier sur substrat crayeux, masqué par des placages sablo-limoneux, alluviaux ou tourbeux, et ponctué de zones humides et de mares).

Vulnérabilité : Actuellement les marais de la Souche ne fonctionnent plus comme un système exportateur : avec la régression ou la disparition des pratiques de fauche, pâturage, étrépage, tourbage, l'exportation de nutriments est insuffisante pour maintenir un état trophique correct du système. En conséquence, les phénomènes d'atterrissement et de minéralisation de la tourbe, de vieillissement des roselières, cariçaies, moliniaies au profit des mégaphorbiaies et fourrés hygrophiles indiquent les tendances évolutives générales des marais. En outre, la rudéralisation et l'artificialisation de la zone des étangs de tourbage (peupliers, cabanons, essences exotiques diverses,...). Il s'en suit une perte de diversité globale sensible et une régression progressive des intérêts biologiques. La recherche d'un équilibre dynamique et des flux de matière passe obligatoirement par un rajeunissement structural du système et la restauration de pratiques d'exportation de la matière organique telles que fauche avec enlèvement des foins, pâturage extensif, tourbage. Cet équilibre pour être efficace ne peut se concevoir qu'à l'échelle de l'ensemble du marais et de sa périphérie. Un programme de gestion globale du marais, avec une prise en compte des espaces forestiers de Liesse, Marchais et Samoussy, doit être repris prioritairement et rapidement.

4.2 Qualité et importance

Cet ensemble constitue un exceptionnel réservoir biocoenotique avec de nombreux intérêts spécifiques :
-floristique : très nombreuses plantes rares et menacées, cortège turficole alcalin, flore thermo-montagnarde calcicole, 24 espèces protégées, nombreux isolats d'aire et limites d'aire,...
-ornithologique : site exceptionnel inventorié en ZICO et désigné en ZPS, avifaune nicheuse paludicole et forestière rare, nombreuses espèces menacées au plan national
-batrachologique
-mammalogique : la Loutre est attestée ici jusqu'en 1965,
-entomologique : très nombreuses espèces rares et menacées, en particulier avec Leucorrhinia pectoralis, Lycaena dispar et Maculinea alcon rebeli,

Date d'édition : 22/10/2014
Données issues de la dernière base transmise à la Commission européenne.
http://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/FR2200390

-malacologique: présence de 2 espèces de Vertigo

4.3 Menaces, pressions et activités ayant une incidence sur le site

Il s'agit des principales incidences et activités ayant des répercussions notables sur le site

Incidences négatives				
Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i|o|b]
H	A07	Utilisation de biocides, d'hormones et de produits chimiques		I
H	A08	Fertilisation		I
H	B01.02	Plantation forestière en terrain ouvert (espèces allochtones)		I
H	I01	Espèces exotiques envahissantes		I
H	J02.07	Captage des eaux souterraines		O
L	E03.03	Dépôts de matériaux inertes		I
M	A03.03	Abandon / Absence de fauche		I
M	A04.01	Pâturage intensif		I
M	A04.03	Abandon de systèmes pastoraux, sous-pâturage		I
M	A09	Irrigation		O
M	A10.01	Elimination des haies et bosquets ou des broussailles		I
M	H01.01	Pollution des eaux de surface par des installations industrielles		B
M	J02.12	Endigages, remblais, plages artificielles		I
M	K02	Evolution biocénotique, succession végétale		I
M	K02.02	Accumulation de matière organique		I
Incidences positives				
Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i|o|b]
H	A03.02	Fauche non intensive		I
H	A04.02	Pâturage extensif		I
H	B03	Exploitation forestière sans reboisement ou régénération naturelle		I
M	D01.01	Sentiers, chemins, pistes cyclables (y compris route forestière)		I

- **Importance** : H = grande, M = moyenne, L = faible.
- **Pollution** : N = apport d'azote, P = apport de phosphore/phosphate, A = apport d'acide/acidification, T = substances chimiques inorganiques toxiques, O = substances chimiques organiques toxiques, X = pollutions mixtes.
- **Intérieur / Extérieur** : I = à l'intérieur du site, O = à l'extérieur du site, B = les deux.

4.4 Régime de propriété

Type	Pourcentage de couverture

Date d'édition : 22/10/2014
Données issues de la dernière base transmise à la Commission européenne.
http://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/FR2200390

Propriété privée (personne physique)	65 %
Domaine communal	35 %

4.5 Documentation

Lien(s) :

5.1 Types de désignation aux niveaux national et régional

Code	Désignation	Pourcentage de couverture
15	Terrain acquis par un conservatoire d'espaces naturels	2 %
36	Réserve naturelle nationale	4 %
N36	Sites gérés par CREN	7 %

5.2 Relation du site considéré avec d'autres sites

Désignés aux niveaux national et régional :

Code	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture
36	Marais de Vesles-et-Caumont	+	%

Désignés au niveau international :

Type	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture

5.3 Désignation du site

6. GESTION DU SITE

6.1 Organisme(s) responsable(s) de la gestion du site

Organisation : Conservatoire d'espaces naturels de Picardie
Adresse : 1 place Ginkgo - Village Oasis 80044 Amiens cedex
Courriel :
Organisation : AMSAT des marais de la Souche
Adresse : 2 rue du Fort 02350 Vesles-et-Caumont
Courriel :
Organisation : La Roselière (gestionnaire RNN)
Adresse : 2 rue du Fort 02350 Vesles-et-Caumont
Courriel :

6.2 Plan(s) de gestion

Existe-il un plan de gestion en cours de validité ?

[X] Oui Nom : Plan de gestion RNN
Lien :
http://www.picardie.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/GPN02-201302-10-D-D-PLAN_GESTION_2013-2017_NOV_2012_VF.pdf
Nom : DOCOB
Lien :
http://natura2000-picardie.fr/documentsUtilesDocob.html

[ ] Non, mais un plan de gestion est en préparation.

[ ] Non

6.3 Mesures de conservation

Muséum national d'Histoire naturelle

Date d'édition : 22/10/2014
Données issues de la dernière base transmise à la Commission européenne.
http://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/FR2212006

NATURA 2000 - FORMULAIRE STANDARD DE DONNEES
Pour les zones de protection spéciale (ZPS), les propositions de sites d'importance communautaire (pSIC), les sites d'importance communautaire (SIC) et les zones spéciales de conservation (ZSC)

FR2212006 - Marais de la Souche

1. IDENTIFICATION DU SITE 1
2. LOCALISATION DU SITE 2
3. INFORMATIONS ECOLOGIQUES 3
4. DESCRIPTION DU SITE 5
5. STATUT DE PROTECTION DU SITE 6
6. GESTION DU SITE 7

1. IDENTIFICATION DU SITE

1.1 Type

A (ZPS)

1.2 Code du site

FR2212006

1.3 Appellation du site

Marais de la Souche

1.4 Date de compilation

31/01/2006

1.5 Date d'actualisation

1.6 Responsables

Responsable national et européen	Responsable du site	Responsable technique et scientifique national
Ministère en charge de l'écologie	DREAL Picardie	MNHN - Service du Patrimoine Naturel
www.developpement-durable.gouv.fr	www.picardie.developpement-durable.gouv.fr	www.mnhn.fr www.spn.mnhn.fr
en3.en.deb.dgaln@developpement-durable.gouv.fr		natura2000@mnhn.fr

1.7 Dates de proposition et de désignation / classement du site

ZPS : date de signature du dernier arrêté (JO RF) : 06/04/2006

Date d'édition : 22/10/2014
Données issues de la dernière base transmise à la Commission européenne.
http://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/FR2212006

Texte juridique national de référence pour la désignation comme ZPS : http://www.legifrance.gouv.fr/jo_pdf.do?cidTexte=JORFTEXT000000607497

2. LOCALISATION DU SITE

2.1 Coordonnées du centre du site [en degrés décimaux]

Longitude : 3,83556°

Latitude : 49,61722°

2.2 Superficie totale

2410 ha

2.3 Pourcentage de superficie marine

Non concerné

2.4 Code et dénomination de la région administrative

Code INSEE	Région
22	Picardie

2.5 Code et dénomination des départements

Code INSEE	Département	Couverture (%)
02	Aisne	100 %

2.6 Code et dénomination des communes

Code INSEE	Communes
02189	CHIVRES-EN-LAONNOIS
02346	GIZY
02353	GRANDLUP-ET-FAY
02430	LIESSE-NOTRE-DAME
02448	MACHECOURT
02457	MARCHAIS
02486	MISSY-LES-PIERREPONT
02498	MONTAIGU
02600	PIERREPONT
02697	SAMOUSSY
02720	SISSONNE
02790	VESLES-ET-CAUMONT

2.7 Région(s) biogéographique(s)

Atlantique (100%)

Date d'édition : 22/10/2014
Données issues de la dernière base transmise à la Commission européenne.
http://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/FR2212006

3. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

3.1 Types d'habitats présents sur le site et évaluations

Types d'habitats inscrits à l'annexe I					Évaluation du site			
Code	PF	Superficie (ha) (% de couverture)	Grottes [nombre]	Qualité des données	A|B|C|D	A|B|C		
					Représent -ativité	Superficie relative	Conservation	Évaluation globale

- **PF :** Forme prioritaire de l'habitat.
- **Qualité des données :** G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = «Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple).
- **Représentativité :** A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative» ; D = «Présence non significative».
- **Superficie relative :** A = 100 ≥ p > 15 % ; B = 15 ≥ p > 2 % ; C = 2 ≥ p > 0 % .
- **Conservation :** A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Moyenne / réduite».
- **Evaluation globale :** A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative».

3.2 Espèces visées à l'article 4 de la directive 2009/147/CE et évaluation

Espèce			Population présente sur le site						Évaluation du site			
Groupe	Code	Nom scientifique	Type	Taille		Unité	Cat.	Qualité des données	A|B|C|D	A|B|C		
				Min	Max		C|R|V|P		Pop.	Cons.	Isol.	Glob.
B	A021	*Botaurus stellaris*	r	3	5	males	P		C	C	C	C
B	A022	*Ixobrychus minutus*	r	3	6	p	P		C	C	C	C
B	A072	*Pernis apivorus*	r	1	3	p	P		D			
B	A081	*Circus aeruginosus*	r	5	10	p	P		C	B	C	B
B	A082	*Circus cyaneus*	w	1	3	i	P		D			
B	A082	*Circus cyaneus*	r	3	5	p	P		D			
B	A122	*Crex crex*	r	0	2	males	P		D			
B	A133	*Burhinus oedicnemus*	r	1	3	p	P		D			
B	A222	*Asio flammeus*	r	0	1	p	P		D			

Date d'édition : 22/10/2014
Données issues de la dernière base transmise à la Commission européenne.
http://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/FR2212006

B	A224	*Caprimulgus europaeus*	r	0	2	males	P		D			
B	A229	*Alcedo atthis*	r	2	4	p	P		D			
B	A246	*Lullula arborea*	r	1	2	p	P		D			
B	A272	*Luscinia svecica*	r	10	20	p	P		D			
B	A338	*Lanius collurio*	r	3	6	p	P		D			

- **Groupe :** A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, I = Invertébrés, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- **Type :** p = espèce résidente (sédentaire), r = reproduction (migratrice), c = concentration (migratrice), w = hivernage (migratrice).
- **Unité :** i = individus, p = couples , adults = Adultes matures , area = Superficie en m2 , bfemales = Femelles reproductrices , cmales = Mâles chanteurs , colonies = Colonies , fstems = Tiges florales , grids1x1 = Grille 1x1 km , grids10x10 = Grille 10x10 km , grids5x5 = Grille 5x5 km , length = Longueur en km , localities = Stations , logs = Nombre de branches , males = Mâles , shoots = Pousses , stones = Cavités rocheuses , subadults = Sub-adultes , trees = Nombre de troncs , tufts = Touffes.
- **Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.) :** C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P: espèce présente.
- **Qualité des données :**G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M =«Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple); DD = Données insuffisantes.
- **Population :** A = 100 $\geq$ p > 15 % ; B = 15 $\geq$ p > 2 % ; C = 2 $\geq$ p > 0 % ; D = Non significative.
- **Conservation :** A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Moyenne / réduite».
- **Isolement :** A = population (presque) isolée ; B = population non isolée, mais en marge de son aire de répartition ; C = population non isolée dans son aire de répartition élargie.
- **Evaluation globale :** A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative».

3.3 Autres espèces importantes de faune et de flore

Espèce			Population présente sur le site				Motivation					
Groupe	Code	Nom scientifique	Taille		Unité	Cat.	Annexe Dir. Hab.		Autres catégories			
			Min	Max		C|R|V|P	IV	V	A	B	C	D

- **Groupe :** A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, Fu = Champignons, I = Invertébrés, L = Lichens, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- **Unité :** i = individus, p = couples , adults = Adultes matures , area = Superficie en m2 , bfemales = Femelles reproductrices , cmales = Mâles chanteurs , colonies = Colonies , fstems = Tiges florales , grids1x1 = Grille 1x1 km , grids10x10 = Grille 10x10 km , grids5x5 = Grille 5x5 km , length = Longueur en km , localities = Stations , logs = Nombre de branches , males = Mâles , shoots = Pousses , stones = Cavités rocheuses , subadults = Sub-adultes , trees = Nombre de troncs , tufts = Touffes.
- **Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.) :** C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P: espèce présente.
- **Motivation : IV, V :** annexe où est inscrite l'espèce (directive «Habitats») ; **A :** liste rouge nationale ; **B :** espèce endémique ; **C :** conventions internationales ; **D :** autres raisons.

Date d'édition : 22/10/2014
Données issues de la dernière base transmise à la Commission européenne.
http://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/FR2212006

4. DESCRIPTION DU SITE

4.1 Caractère général du site

Classe d'habitat	Pourcentage de couverture
N06 : Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes)	10 %
N07 : Marais (vegetation de ceinture), Bas-marais, Tourbières,	44 %
N08 : Landes, Broussailles, Recrus, Maquis et Garrigues, Phrygana	1 %
N09 : Pelouses sèches, Steppes	6 %
N10 : Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées	4 %
N16 : Forêts caducifoliées	30 %
N20 : Forêt artificielle en monoculture (ex: Plantations de peupliers ou d'Arbres exotiques)	5 %

Autres caractéristiques du site

Vaste dépression tourbeuse plate et alcaline implantée sur les confins de la Champagne crayeuse et du Laonnois, les marais de la Souche offrent une remarquable représentation d'habitats turficoles que l'on peut regrouper en trois secteurs :
- une zone humide au Nord de phragmitaies et de mégaphorbiaies, peu boisée;
- une partie centrale façonnée par l'exploitation de la tourbe avec de nombreuses fosses d'extraction, où continue de s'exercer aujourd'hui une forte pression humaine;
- une zone au Sud, aux paysages essentiellement boisés et en continuité avec la forêt de Samoussy.

L'ensemble présente un grand éventail d'habitats tourbeux alcalins, notamment roselières, mégaphorbiaies, saulaies cendrées, aulnaies et aulnaies-frênaies,... tandis que les stades pionniers de bas-marais ou de tourbe dénudée se sont considérablement raréfiés.
A ce système tourbeux s'ajoute vers le Sud une gradation périphérique faisant le passage à des pelouses sablo-calcaires et pré-bois thermophiles.

Vulnérabilité : Actuellement les marais de la Souche ne fonctionnent plus comme un système exportateur : avec la régression ou la disparition des pratiques de fauche, pâturage, étrépage, tourbage, l'exportation de nutriments est insuffisante pour maintenir un état trophique correct du système. En conséquence, les phénomènes d'atterrissement et de minéralisation de la tourbe, de vieillissement des roselières, cariçaies, moliniaies au profit des mégaphorbiaies et fourrés hygrophiles indiquent les tendances évolutives générales des marais. En outre, il existe un phénomène de rudéralisation et d'artificialisation de la zone des étangs de tourbage (peupliers, cabanons, essences exotiques diverses,...). Il s'en suit une perte de diversité globale sensible et une régression progressive des intérêts biologiques. La recherche d'un équilibre dynamique et des flux de matière passe obligatoirement par un rajeunissement du système et la restauration de pratiques d'exportation de la matière organique telles que fauche avec enlèvement des foins, pâturage extensif, tourbage. Cet équilibre pour être efficace ne peut se concevoir qu'à l'échelle de l'ensemble du marais et de sa périphérie.

4.2 Qualité et importance

Cet ensemble constitue un exceptionnel réservoir biocoenotique avec de nombreux intérêts spécifiques :

- ornithologique : site exceptionnel, avifaune nicheuse paludicole et forestière rare, nombreuses espèces menacées au plan national,
- floristique : très nombreuses plantes rares et menacées,
- batrachologique,
- mammalogique : la Loutre est attestée ici jusqu'en 1965,
- entomologique : nombreuses espèces rares et menacées.

4.3 Menaces, pressions et activités ayant une incidence sur le site

Il s'agit des principales incidences et activités ayant des répercussions notables sur le site

Date d'édition : 22/10/2014
Données issues de la dernière base transmise à la Commission européenne.
http://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/FR2212006

Incidences négatives				
Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i|o|b]
Incidences positives				
Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i|o|b]

- **Importance** : H = grande, M = moyenne, L = faible.
- **Pollution** : N = apport d'azote, P = apport de phosphore/phosphate, A = apport d'acide/acidification, T = substances chimiques inorganiques toxiques, O = substances chimiques organiques toxiques, X = pollutions mixtes.
- **Intérieur / Extérieur** : I = à l'intérieur du site, O = à l'extérieur du site, B = les deux.

4.4 Régime de propriété

Type	Pourcentage de couverture
Propriété privée (personne physique)	%
Domaine communal	%

4.5 Documentation

Lien(s) :

5.1 Types de désignation aux niveaux national et régional

Code	Désignation	Pourcentage de couverture
15	Terrain acquis par un conservatoire d'espaces naturels	1 %
36	Réserve naturelle nationale	5 %

5.2 Relation du site considéré avec d'autres sites

Désignés aux niveaux national et régional :

Code	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture

Désignés au niveau international :

Type	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture

5.3 Désignation du site

Date d'édition : 22/10/2014
Données issues de la dernière base transmise à la Commission européenne.
http://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/FR2212006

6. GESTION DU SITE

6.1 Organisme(s) responsable(s) de la gestion du site

Organisation : Association "La Roselière" pour la réserve naturelle de Vesles-et-Caumont (110 ha) et le conservatoire des sites naturels de Picardie pour les terrains acquis (17 ha) dans le cadre du programme LIFE Tourbières de France.

Adresse :

Courriel :

6.2 Plan(s) de gestion

Existe-il un plan de gestion en cours de validité ?

[ ] Oui

[ ] Non, mais un plan de gestion est en préparation.

[X] Non

6.3 Mesures de conservation

Document d'objectifs "habitat" terminé (plusieurs contrats Natura 2000).
Plan de gestion de la réserve naturelle en cours.
Conventions de gestion avec des communes : 20 ha à Liesse-Notre-Dame ; 45 ha à Marchais ; 15 ha à Chivres-en-Laonnois.
Bail emphytéotique sur les marais de Routy

Muséum national d'Histoire naturelle

Date d'édition : 22/10/2014
Données issues de la dernière base transmise à la Commission européenne.
http://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/FR2212002

NATURA 2000

NATURA 2000 - FORMULAIRE STANDARD DE DONNEES
Pour les zones de protection spéciale (ZPS), les propositions de sites d'importance communautaire (pSIC), les sites d'importance communautaire (SIC) et les zones spéciales de conservation (ZSC)

FR2212002 - Forêts picardes : massif de Saint-Gobain

1. IDENTIFICATION DU SITE 1
2. LOCALISATION DU SITE 2
3. INFORMATIONS ECOLOGIQUES 4
4. DESCRIPTION DU SITE 6
5. STATUT DE PROTECTION DU SITE 6
6. GESTION DU SITE 7

1. IDENTIFICATION DU SITE

1.1 Type

A (ZPS)

1.2 Code du site

FR2212002

1.3 Appellation du site

Forêts picardes : massif de Saint-Gobain

1.4 Date de compilation

31/05/2005

1.5 Date d'actualisation

1.6 Responsables

Responsable national et européen	Responsable du site	Responsable technique et scientifique national
Ministère en charge de l'écologie	DREAL Picardie	MNHN - Service du Patrimoine Naturel
www.developpement-durable.gouv.fr	www.picardie.developpement-durable.gouv.fr	www.mnhn.fr www.spn.mnhn.fr
en3.en.deb.dgaln@developpement-durable.gouv.fr		natura2000@mnhn.fr

1.7 Dates de proposition et de désignation / classement du site

ZPS : date de signature du dernier arrêté (JO RF) : 24/04/2006

Date d'édition : 22/10/2014
Données issues de la dernière base transmise à la Commission européenne.
http://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/FR2212002

Texte juridique national de référence pour la désignation comme ZPS : http://www.legifrance.gouv.fr/jo_pdf.do?cidTexte=JORFTEXT000000637094

2. LOCALISATION DU SITE

2.1 Coordonnées du centre du site [en degrés décimaux]

Longitude : 3,425°

Latitude : 49,57806°

2.2 Superficie totale

11771 ha

2.3 Pourcentage de superficie marine

Non concerné

2.4 Code et dénomination de la région administrative

Code INSEE	Région
22	Picardie

2.5 Code et dénomination des départements

Code INSEE	Département	Couverture (%)
02	Aisne	100 %

2.6 Code et dénomination des communes

Code INSEE	Communes
02262	DEUILLET
02301	FAUCOUCOURT
02318	FOLEMBRAY
02329	FOURDRAIN
02335	FRESSANCOURT
02599	PIERREMANDE
02619	PREMONTRE
02680	SAINT-GOBAIN
02685	SAINT-NICOLAS-AUX-BOIS
02707	SEPTVAUX
02716	SERVAIS
02719	SINCENY
02733	SUZY
02786	VERNEUIL-SOUS-COUCY
02788	VERSIGNY
02834	WISSIGNICOURT

Date d'édition : 22/10/2014
Données issues de la dernière base transmise à la Commission européenne.
http://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/FR2212002

2.7 Région(s) biogéographique(s)

Atlantique (100%)

Date d'édition : 22/10/2014
Données issues de la dernière base transmise à la Commission européenne.
http://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/FR2212002

3. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

3.1 Types d'habitats présents sur le site et évaluations

Types d'habitats inscrits à l'annexe I					Évaluation du site			
Code	PF	Superficie (ha) (% de couverture)	Grottes [nombre]	Qualité des données	A|B|C|D	A|B|C		
					Représent -ativité	Superficie relative	Conservation	Évaluation globale

- **PF :** Forme prioritaire de l'habitat.
- **Qualité des données :** G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = «Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple).
- **Représentativité :** A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative» ; D = «Présence non significative».
- **Superficie relative :** A = 100 ≥ p > 15 % ; B = 15 ≥ p > 2 % ; C = 2 ≥ p > 0 % .
- **Conservation :** A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Moyenne / réduite».
- **Evaluation globale :** A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative».

3.2 Espèces visées à l'article 4 de la directive 2009/147/CE et évaluation

Espèce			Population présente sur le site					Évaluation du site			
Groupe	Code	Nom scientifique	Type	Taille		Unité	Cat.	Qualité des données	A|B|C|D	A|B|C		
				Min	Max		C|R|V|P		Pop.	Cons.	Isol.	Glob.
B	A072	*Pernis apivorus*	r	15	20	p	P		C	B	C	B
B	A082	*Circus cyaneus*	r	1	1	p	P		D			
B	A085	*Accipiter gentilis*	r			i	P					
B	A086	*Accipiter nisus*	r			i	P					
B	A127	*Grus grus*	c	1	40	i	P		D			
B	A236	*Dryocopus martius*	p	12	12	p	P		C	A	C	A
B	A238	*Dendrocopos medius*	p	125	125	p	P		C	A	C	A
B	A338	*Lanius collurio*	r	5	7	p	P		D			

- **Groupe :** A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, I = Invertébrés, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- **Type :** p = espèce résidente (sédentaire), r = reproduction (migratrice), c = concentration (migratrice), w = hivernage (migratrice).

Date d'édition : 22/10/2014
Données issues de la dernière base transmise à la Commission européenne.
http://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/FR2212002

- **Unité :** i = individus, p = couples , adults = Adultes matures , area = Superficie en m2 , bfemales = Femelles reproductrices , cmales = Mâles chanteurs , colonies = Colonies , fstems = Tiges florales , grids1x1 = Grille 1x1 km , grids10x10 = Grille 10x10 km , grids5x5 = Grille 5x5 km , length = Longueur en km , localities = Stations , logs = Nombre de branches , males = Mâles , shoots = Pousses , stones = Cavités rocheuses , subadults = Sub-adultes , trees = Nombre de troncs , tufts = Touffes.
- **Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.) :** C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P: espèce présente.
- **Qualité des données :**G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M =«Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple); DD = Données insuffisantes.
- **Population :** A = 100 $\geq$ p > 15 % ; B = 15 $\geq$ p > 2 % ; C = 2 $\geq$ p > 0 % ; D = Non significative.
- **Conservation :** A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Moyenne / réduite».
- **Isolement :** A = population (presque) isolée ; B = population non isolée, mais en marge de son aire de répartition ; C = population non isolée dans son aire de répartition élargie.
- **Evaluation globale :** A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative».

3.3 Autres espèces importantes de faune et de flore

Espèce			Population présente sur le site				Motivation					
Groupe	Code	Nom scientifique	Taille		Unité	Cat.	Annexe Dir. Hab.		Autres catégories			
			Min	Max		C|R|V|P	IV	V	A	B	C	D
B		*Phoenicurus phoenicurus*	1	1	p	P			X		X	
B		*Ficedula hypoleuca*	3	3	p	P			X		X	

- **Groupe :** A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, Fu = Champignons, I = Invertébrés, L = Lichens, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- **Unité :** i = individus, p = couples , adults = Adultes matures , area = Superficie en m2 , bfemales = Femelles reproductrices , cmales = Mâles chanteurs , colonies = Colonies , fstems = Tiges florales , grids1x1 = Grille 1x1 km , grids10x10 = Grille 10x10 km , grids5x5 = Grille 5x5 km , length = Longueur en km , localities = Stations , logs = Nombre de branches , males = Mâles , shoots = Pousses , stones = Cavités rocheuses , subadults = Sub-adultes , trees = Nombre de troncs , tufts = Touffes.
- **Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.) :** C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P: espèce présente.
- **Motivation : IV, V :** annexe où est inscrite l'espèce (directive «Habitats») ; **A :** liste rouge nationale ; **B :** espèce endémique ; **C :** conventions internationales ; **D :** autres raisons.

Date d'édition : 22/10/2014
Données issues de la dernière base transmise à la Commission européenne.
http://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/FR2212002

4. DESCRIPTION DU SITE

4.1 Caractère général du site

Classe d'habitat	Pourcentage de couverture

Autres caractéristiques du site

Le massif forestier de Saint-Gobain et Coucy-Basse constitue un ensemble écologique remarquable du fait de ses dimensions et est caractérisé par une avifaune nicheuse diversifiée.

Vulnérabilité : L'état de conservation général du massif de Saint-Gobain et Coucy-Basse peut être qualifié de satisfaisant.

4.2 Qualité et importance

La forêt de Saint-Gobain & Coucy-Basse est l'un des vastes complexes forestiers de la Picardie. Il occupe une importante butte témoin du rebord septentrional de la cote de l'Ile de France. Cette butte domine d'une centaine de mètres les plaines du Laonnois ; elle présente un relief marqué et est coupée de vallons étroits et sinueux. Les vallées de Saint-Nicolas-aux-Bois et de Prémontré entaillent plus fortement le massif. Le massif, occupé sur un peu plus de la moitié de sa surface par de la hêtraie, intègre une grande part des potentialités forestières et biologiques des sols et du climat du Tertiaire parisien.

4.3 Menaces, pressions et activités ayant une incidence sur le site

Il s'agit des principales incidences et activités ayant des répercussions notables sur le site

Incidences négatives				
Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i|o|b]
Incidences positives				
Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i|o|b]

- **Importance** : H = grande, M = moyenne, L = faible.
- **Pollution** : N = apport d'azote, P = apport de phosphore/phosphate, A = apport d'acide/acidification, T = substances chimiques inorganiques toxiques, O = substances chimiques organiques toxiques, X = pollutions mixtes.
- **Intérieur / Extérieur** : I = à l'intérieur du site, O = à l'extérieur du site, B = les deux.

4.4 Régime de propriété

Type	Pourcentage de couverture

4.5 Documentation

Lien(s) :

5.1 Types de désignation aux niveaux national et régional

Code	Désignation	Pourcentage de couverture
21	Forêt domaniale	70 %

Date d'édition : 22/10/2014
Données issues de la dernière base transmise à la Commission européenne.
http://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/FR2212002

22	Forêt non domaniale bénéficiant du régime forestier	4 %

5.2 Relation du site considéré avec d'autres sites

Désignés aux niveaux national et régional :

Code	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture

Désignés au niveau international :

Type	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture

5.3 Désignation du site

6. GESTION DU SITE

6.1 Organisme(s) responsable(s) de la gestion du site

Organisation : Office national des forêts sur la forêt domaniale (8480 ha environ) et les forêts communales (550 ha environ).

Adresse :

Courriel :

6.2 Plan(s) de gestion

Existe-il un plan de gestion en cours de validité ?

[ ] Oui

[ ] Non, mais un plan de gestion est en préparation.

[X] Non

6.3 Mesures de conservation

Muséum national d'Histoire naturelle

Date d'édition : 22/10/2014
Données issues de la dernière base transmise à la Commission européenne.
http://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/FR2200392

NATURA 2000

NATURA 2000 - FORMULAIRE STANDARD DE DONNEES
Pour les zones de protection spéciale (ZPS), les propositions de sites d'importance communautaire (pSIC), les sites d'importance communautaire (SIC) et les zones spéciales de conservation (ZSC)

FR2200392 - Massif forestier de Saint-Gobain

1. IDENTIFICATION DU SITE 1
2. LOCALISATION DU SITE 2
3. INFORMATIONS ECOLOGIQUES 3
4. DESCRIPTION DU SITE 6
5. STATUT DE PROTECTION DU SITE 7
6. GESTION DU SITE 7

1. IDENTIFICATION DU SITE

1.1 Type

B (pSIC/SIC/ZSC)

1.2 Code du site

FR2200392

1.3 Appellation du site

Massif forestier de Saint-Gobain

1.4 Date de compilation

31/01/1996

1.5 Date d'actualisation

31/05/2005

1.6 Responsables

Responsable national et européen	Responsable du site	Responsable technique et scientifique national
Ministère en charge de l'écologie	DREAL Picardie	MNHN - Service du Patrimoine Naturel
www.developpement-durable.gouv.fr	www.picardie.developpement-durable.gouv.fr	www.mnhn.fr www.spn.mnhn.fr
en3.en.deb.dgaln@developpement-durable.gouv.fr		natura2000@mnhn.fr

1.7 Dates de proposition et de désignation / classement du site

Date de transmission à la Commission Européenne : 31/03/1999

(Proposition de classement du site comme SIC)

Dernière date de parution au JO UE : 07/11/2013
(Confirmation de classement du site comme SIC)

ZSC : date de signature du dernier arrêté (JO RF) : 26/12/2008

Texte juridique national de référence pour la désignation comme ZSC : http://www.legifrance.gouv.fr/jo_pdf.do?cidTexte=JORFTEXT000020124372

2. LOCALISATION DU SITE

2.1 Coordonnées du centre du site [en degrés décimaux]

Longitude : 3,41583°

Latitude : 49,55583°

2.2 Superficie totale

434 ha

2.3 Pourcentage de superficie marine

Non concerné

2.4 Code et dénomination de la région administrative

Code INSEE	Région
22	Picardie

2.5 Code et dénomination des départements

Code INSEE	Département	Couverture (%)
02	Aisne	100 %

2.6 Code et dénomination des communes

Code INSEE	Communes
02052	BASSOLES-AULERS
02153	CESSIERES
02159	CHAMPS
02318	FOLEMBRAY
02333	FRESNES
02599	PIERREMANDE
02619	PREMONTRE
02680	SAINT-GOBAIN
02685	SAINT-NICOLAS-AUX-BOIS
02719	SINCENY
02733	SUZY

2.7 Région(s) biogéographique(s)

Atlantique (100%)

Date d'édition : 22/10/2014
Données issues de la dernière base transmise à la Commission européenne.
http://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/FR2200392

3. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

3.1 Types d'habitats présents sur le site et évaluations

Types d'habitats inscrits à l'annexe I					Évaluation du site			
Code	PF	Superficie (ha) (% de couverture)	Grottes [nombre]	Qualité des données	A|B|C|D	A|B|C		
					Représent -ativité	Superficie relative	Conservation	Évaluation globale
6430 *Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin*		4,34 *(1 %)*			C	C	B	B
7220 *Sources pétrifiantes avec formation de tuf (Cratoneurion)*	X	4,34 *(1 %)*			D			
91E0 *Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)*	X	4,34 *(1 %)*			A	C	A	A
9120 *Hêtraies acidophiles atlantiques à sous-bois à Ilex et parfois à Taxus (Quercion robori-petraeae ou Ilici-Fagenion)*		217 *(50 %)*			A	C	A	A
9130 *Hêtraies de l'Asperulo-Fagetum*		130,2 *(30 %)*			B	C	B	B
9160 *Chênaies pédonculées ou chênaies-charmaies subatlantiques et médio-européennes du Carpinion betuli*		65,1 *(15 %)*			B	C	B	B
9180 *Forêts de pentes, éboulis ou ravins du Tilio-Acerion*	X	4,34 *(1 %)*			A	C	A	A

- **PF :** Forme prioritaire de l'habitat.
- **Qualité des données :** G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = «Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple).
- **Représentativité :** A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative» ; D = «Présence non significative».
- **Superficie relative :** A = 100 $\geq$ p > 15 % ; B = 15 $\geq$ p > 2 % ; C = 2 $\geq$ p > 0 % .
- **Conservation :** A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Moyenne / réduite».
- **Evaluation globale :** A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative».

3.2 Espèces inscrites à l'annexe II de la directive 92/43/CEE et évaluation

Espèce			Population présente sur le site					Évaluation du site	
Groupe	Code	Nom scientifique	Type	Taille	Unité	Cat.	Qualité des données	A|B|C|D	A|B|C

Date d'édition : 22/10/2014
Données issues de la dernière base transmise à la Commission européenne.
http://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/FR2200392

				Min	Max		C|R|V|P		Pop.	Cons.	Isol.	Glob.
I	1083	*Lucanus cervus*	p			i	P		C	C	C	C
M	1303	*Rhinolophus hipposideros*	w	35	40	i	P		C	B	C	B
M	1303	*Rhinolophus hipposideros*	p			i	P		C	B	C	B
M	1304	*Rhinolophus ferrumequinum*	w	25	30	i	P		C	B	C	B
M	1304	*Rhinolophus ferrumequinum*	p			i	P		C	B	C	B
M	1321	*Myotis emarginatus*	w	50	60	i	P		C	B	C	B
M	1321	*Myotis emarginatus*	p			i	P		C	B	C	B
M	1323	*Myotis bechsteinii*	w	5	7	i	P		C	B	C	B
M	1323	*Myotis bechsteinii*	p			i	P		C	B	C	B
M	1324	*Myotis myotis*	w	12	15	i	P		C	B	C	B
M	1324	*Myotis myotis*	p			i	P		C	B	C	B

- **Groupe :** A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, I = Invertébrés, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- **Type :** p = espèce résidente (sédentaire), r = reproduction (migratrice), c = concentration (migratrice), w = hivernage (migratrice).
- **Unité :** i = individus, p = couples , adults = Adultes matures , area = Superficie en m2 , bfemales = Femelles reproductrices , cmales = Mâles chanteurs , colonies = Colonies , fstems = Tiges florales , grids1x1 = Grille 1x1 km , grids10x10 = Grille 10x10 km , grids5x5 = Grille 5x5 km , length = Longueur en km , localities = Stations , logs = Nombre de branches , males = Mâles , shoots = Pousses , stones = Cavités rocheuses , subadults = Sub-adultes , trees = Nombre de troncs , tufts = Touffes.
- **Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.) :** C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P: espèce présente.
- **Qualité des données :**G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M =«Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple); DD = Données insuffisantes.
- **Population :** A = 100 $\geq$ p > 15 % ; B = 15 $\geq$ p > 2 % ; C = 2 $\geq$ p > 0 % ; D = Non significative.
- **Conservation :** A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Moyenne / réduite».
- **Isolement :** A = population (presque) isolée ; B = population non isolée, mais en marge de son aire de répartition ; C = population non isolée dans son aire de répartition élargie.
- **Evaluation globale :** A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative».

3.3 Autres espèces importantes de faune et de flore

Espèce			Population présente sur le site				Motivation					
Groupe	Code	Nom scientifique	Taille		Unité	Cat.	Annexe Dir. Hab.		Autres catégories			
			Min	Max		C|R|V|P	IV	V	A	B	C	D
A		*Triturus alpestris*			i	P						X

Date d'édition : 22/10/2014
Données issues de la dernière base transmise à la Commission européenne.
http://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/FR2200392

I		*Ampedus elongatus*			i	P						X
M		*Nyctalus leisleri*			i	P			X		X	
M		*Nyctalus noctula*			i	P			X		X	
P		*Heterocladium heteropterum*			i	P						X
P		*Taxiphyllum wissgrillii*			i	P						X
P		*Nowellia curvifolia*			i	P						X
P		*Anemone ranunculoides*			i	P						X
P		*Chrysosplenium alternifolium*			i	P						X
P		*Corydalis solida*			i	P						X
P		*Equisetum sylvaticum*			i	P						X
P		*Geum rivale*			i	P						X
P		*Hordelymus europaeus*			i	P						X
P		*Impatiens noli-tangere*			i	P						X
P		*Oreopteris limbosperma*			i	P						X
P		*Polystichum aculeatum*			i	P						X
P		*Polystichum x bicknellii*			i	P						X
P		*Pyrola minor*			i	P						X
P		*Ulmus laevis*			i	P						X
P		*Carex praecox subsp. praecox*			i	P						X

- **Groupe :** A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, Fu = Champignons, I = Invertébrés, L = Lichens, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- **Unité :** i = individus, p = couples , adults = Adultes matures , area = Superficie en m2 , bfemales = Femelles reproductrices , cmales = Mâles chanteurs , colonies = Colonies , fstems = Tiges florales , grids1x1 = Grille 1x1 km , grids10x10 = Grille 10x10 km , grids5x5 = Grille 5x5 km , length = Longueur en km , localities = Stations , logs = Nombre de branches , males = Mâles , shoots = Pousses , stones = Cavités rocheuses , subadults = Sub-adultes , trees = Nombre de troncs , tufts = Touffes.
- **Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.) :** C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P: espèce présente.
- **Motivation : IV, V :** annexe où est inscrite l'espèce (directive «Habitats») ; **A :** liste rouge nationale ; **B :** espèce endémique ; **C :** conventions internationales ; **D :** autres raisons.

Date d'édition : 22/10/2014
Données issues de la dernière base transmise à la Commission européenne.
http://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/FR2200392

4. DESCRIPTION DU SITE

4.1 Caractère général du site

Classe d'habitat	Pourcentage de couverture
N16 : Forêts caducifoliées	97 %
N20 : Forêt artificielle en monoculture (ex: Plantations de peupliers ou d'Arbres exotiques)	3 %

Autres caractéristiques du site

Ce complexe forestier intègre une bonne part des potentialités forestières et intraforestières du nord du Tertiaire parisien à caractère mixte subatlantique/précontinental. La variété des substrats tertiaires, associée à la morphologie tortueuse de la cuesta de l'Ile-de-France avec ses nombreuses digitations, et son vaste glacis de piémont étendu vers le nord et l'ouest, la confluence des cortèges biogéograhiques subatlantiques, précontinaux et submontagnards induisent une excellente représentation des types forestiers du Tertiaire parisien septentrional. Les très nombreux contrastes hydromorphiques et mésoclimatiques avec des successions caténales complètes et optimales permettent d'observer de remarquables transects écologiques en continuité.
Parmi les ensembles forestiers caténaux, on mentionnera surtout la série de la hêtraie neutrophile précontinentale du Galio odorati-Fagetum sylvaticae, la série bien développée sur les plateaux lutétiens, de la hêtraie neutro-calcicole méso-xérophile (Hordelymo europaei-Fagetum sylvaticae sous une forme subatlantique/précontinentale), les séries de hêtraies-chênaies acidiphiles à acidiclines subatlantiques-précontinentales sèches (Fago sylvaticae-Quercetum petrae et Lonicero peryclimeni-Fagetum sylvaticae), la série rivulaire des frênaies hygrophiles (Carici remotae-Fraxinetum excelsioris) le long des ruisselets, les séries alluviales continentales du Pruno padi-Fraxinetum excelsioris et de l'Ulmo laevis-Fraxinetum excelsioris, etc. Les habitats intraforestiers du massif de Saint-Gobain (anciennes carrières et cavités à chauve-souris, layons et laies herbruses, sources et ruisselets, lisières internes, ...) apportent une diversité complémentaire à cet ensemble.

Vulnérabilité : L'état de conservation général du massif de Saint-Gobain peut être qualifié de satisfaisant, au regard des espaces forestiers semi-naturels ayant conservé une structuration écologique et sylvicole optimale. Des mesures appropriées devraient être prises pour les habitats les plus fragiles en particulier hydromorphes. Certaines cavités à chauves-souris ont fait l'objet, dans un cadre contractuel avec l'ONF, d'une pose de grille pour éviter les dérangements.

4.2 Qualité et importance

La palette des habitats forestiers est rehaussée par une sylviculture de qualité et de tradition historique qui a maintenu le massif dans un bon état écologique, biologique, sylvicole et cynégétique.

La taille du massif lui confère un intérêt écosystémique important pour l'avifaune forestière (rapaces et passereaux nicheurs ; le site est classé en ZICO ; ...) et les populations de grand mammifères (notamment Cerf élaphe). Outre ces aspects, les intérêts spécifiques sont essentiellement floristiques (cortèges sylvatiques exceptionnels en Picardie en situation de confluence atlantique, médioeuropéenne, méridionale et montagnarde avec microrépartition à l'intérieur du massif, flore montagnarde avec disjonction d'aire (Equisetum sylvaticum, ...), richesse en fougères, nombreuses limites d'aires (Carex brizoides, Cynoglossum germanicum, ...), nombreuses plantes rares et menacées, 19 espèces protégées, ...), mais également entomologiques (diversité des cortèges d'insectes sylvatiques liés aux vielles forêts, avec notamment une espèce de la directive (Lucanus cervus)) et mammalogiques (population de cervidés, Chiroptères avec l'existence d'un réseau de cavités abritant 9 chauve-souris cavernicoles dont cinq de la directive), ...

4.3 Menaces, pressions et activités ayant une incidence sur le site

Il s'agit des principales incidences et activités ayant des répercussions notables sur le site

Incidences négatives				
Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i|o|b]
L	B01.02	Plantation forestière en terrain ouvert (espèces allochtones)		I
L	B02.04	Elimination des arbres morts ou dépérissants		I

Date d'édition : 22/10/2014
Données issues de la dernière base transmise à la Commission européenne.
http://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/FR2200392

Incidences positives				
Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i|o|b]
H	B	Sylviculture et opérations forestières		I

- **Importance** : H = grande, M = moyenne, L = faible.
- **Pollution** : N = apport d'azote, P = apport de phosphore/phosphate, A = apport d'acide/acidification, T = substances chimiques inorganiques toxiques, O = substances chimiques organiques toxiques, X = pollutions mixtes.
- **Intérieur / Extérieur** : I = à l'intérieur du site, O = à l'extérieur du site, B = les deux.

4.4 Régime de propriété

Type	Pourcentage de couverture
Domaine privé de l'état	%

4.5 Documentation

Lien(s) :

5.1 Types de désignation aux niveaux national et régional

Code	Désignation	Pourcentage de couverture
21	Forêt domaniale	100 %

5.2 Relation du site considéré avec d'autres sites

Désignés aux niveaux national et régional :

Code	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture

Désignés au niveau international :

Type	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture

5.3 Désignation du site

6. GESTION DU SITE

6.1 Organisme(s) responsable(s) de la gestion du site

Organisation : Office National des Forêts.

Adresse :

Courriel :

Date d'édition : 22/10/2014
Données issues de la dernière base transmise à la Commission européenne.
http://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/FR2200392

6.2 Plan(s) de gestion

Existe-il un plan de gestion en cours de validité ?

[ ] Oui

[ ] Non, mais un plan de gestion est en préparation.

[X] Non

6.3 Mesures de conservation

Aménagement forestier

Muséum national d'Histoire naturelle

Date d'édition : 22/10/2014
Données issues de la dernière base transmise à la Commission européenne.
http://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/FR2200391

NATURA 2000

NATURA 2000 - FORMULAIRE STANDARD DE DONNEES
Pour les zones de protection spéciale (ZPS), les propositions de sites d'importance communautaire (pSIC), les sites d'importance communautaire (SIC) et les zones spéciales de conservation (ZSC)

FR2200391 - Landes de Versigny

1. IDENTIFICATION DU SITE 1
2. LOCALISATION DU SITE 2
3. INFORMATIONS ECOLOGIQUES 3
4. DESCRIPTION DU SITE 9
5. STATUT DE PROTECTION DU SITE 10
6. GESTION DU SITE 11

1. IDENTIFICATION DU SITE

1.1 Type
B (pSIC/SIC/ZSC)

1.2 Code du site
FR2200391

1.3 Appellation du site
Landes de Versigny

1.4 Date de compilation
31/01/1996

1.5 Date d'actualisation
07/02/2014

1.6 Responsables

Responsable national et européen	Responsable du site	Responsable technique et scientifique national
Ministère en charge de l'écologie	DREAL Picardie	MNHN - Service du Patrimoine Naturel
www.developpement-durable.gouv.fr	www.picardie.developpement-durable.gouv.fr	www.mnhn.fr www.spn.mnhn.fr
en3.en.deb.dgaln@developpement-durable.gouv.fr		natura2000@mnhn.fr

1.7 Dates de proposition et de désignation / classement du site
Date de transmission à la Commission Européenne : 31/03/1999

Date d'édition : 22/10/2014
Données issues de la dernière base transmise à la Commission européenne.
http://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/FR2200391

(Proposition de classement du site comme SIC)

Dernière date de parution au JO UE : 07/11/2013
(Confirmation de classement du site comme SIC)

ZSC : date de signature du dernier arrêté (JO RF) : 26/12/2008

Texte juridique national de référence pour la désignation comme ZSC : http://www.legifrance.gouv.fr/jo_pdf.do?cidTexte=JORFTEXT000020104356

2. LOCALISATION DU SITE

2.1 Coordonnées du centre du site [en degrés décimaux]

Longitude : 3,45806°

Latitude : 49,63778°

2.2 Superficie totale

239 ha

2.3 Pourcentage de superficie marine

Non concerné

2.4 Code et dénomination de la région administrative

Code INSEE	Région
22	Picardie

2.5 Code et dénomination des départements

Code INSEE	Département	Couverture (%)
02	Aisne	100 %

2.6 Code et dénomination des communes

Code INSEE	Communes
02231	COUVRON-ET-AUMENCOURT
02329	FOURDRAIN
02492	MONCEAU-LES-LEUPS
02788	VERSIGNY

2.7 Région(s) biogéographique(s)

Atlantique (100%)

Date d'édition : 22/10/2014
Données issues de la dernière base transmise à la Commission européenne.
http://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/FR2200391

3. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

3.1 Types d'habitats présents sur le site et évaluations

Types d'habitats inscrits à l'annexe I					Évaluation du site			
Code	PF	Superficie (ha) (% de couverture)	Grottes [nombre]	Qualité des données	A|B|C|D	A|B|C		
					Représent -ativité	Superficie relative	Conservation	Évaluation globale
3110 *Eaux oligotrophes très peu minéralisées des plaines sablonneuses (Littorelletalia uniflorae)*		0,7 *(0,3 %)*		G	A	C	A	A
3130 *Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des Littorelletea uniflorae et/ou des Isoeto-Nanojuncetea*		0,8 *(0,34 %)*		G	B	C	A	A
3160 *Lacs et mares dystrophes naturels*		0,7 *(0,3 %)*		G	C	C	B	C
4010 *Landes humides atlantiques septentrionales à Erica tetralix*		7,6 *(3,26 %)*		G	A	C	A	A
4030 *Landes sèches européennes*		4 *(1,67 %)*		G	B	C	A	A
6230 *Formations herbeuses à Nardus, riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale)*	X	3,08 *(1,32 %)*		G	B	C	B	B
6410 *Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (Molinion caeruleae)*		4,9 *(2,1 %)*		G	A	C	A	A
6430 *Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin*		1 *(0,42 %)*		G	C	C	C	C
6510 *Prairies maigres de fauche de basse altitude (Alopecurus pratensis, Sanguisorba officinalis)*		0,2 *(0,09 %)*		G	C	C	C	C
7110 *Tourbières hautes actives*	X	0,1 *(0,04 %)*		G	B	C	C	B
7120 *Tourbières hautes dégradées encore susceptibles de régénération naturelle*		1 *(0,42 %)*		G	A	C	B	A
7150 *Dépressions sur substrats tourbeux du Rhynchosporion*		0,6 *(0,26 %)*		G	A	C	A	A
91D0	X	3		G	A	C	A	A

Date d'édition : 22/10/2014
Données issues de la dernière base transmise à la Commission européenne.
http://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/FR2200391

Tourbières boisées		*(1,26 %)*						
9190 *Vieilles chênaies acidophiles des plaines sablonneuses à Quercus robur*		5 *(2,09 %)*		G	A	C	B	A

- **PF :** Forme prioritaire de l'habitat.
- **Qualité des données :** G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = «Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple).
- **Représentativité :** A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative» ; D = «Présence non significative».
- **Superficie relative :** A = 100 ≥ p > 15 % ; B = 15 ≥ p > 2 % ; C = 2 ≥ p > 0 % .
- **Conservation :** A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Moyenne / réduite».
- **Evaluation globale :** A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative».

3.2 Espèces inscrites à l'annexe II de la directive 92/43/CEE et évaluation

Espèce			Population présente sur le site						Évaluation du site			
Groupe	Code	Nom scientifique	Type	Taille		Unité	Cat.	Qualité des données	A|B|C|D	A|B|C		
				Min	Max		C|R|V|P		Pop.	Cons.	Isol.	Glob.
I	6199	*Callimorpha quadripunctaria*	p			i	C	G	C	A	C	A
I	1042	*Leucorrhinia pectoralis*	p			i	V	G	C	C	C	C
I	1083	*Lucanus cervus*	p			i	V	G	C	C	C	C
A	1166	*Triturus cristatus*	p			i	V	G	C	C	C	C

- **Groupe :** A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, I = Invertébrés, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- **Type :** p = espèce résidente (sédentaire), r = reproduction (migratrice), c = concentration (migratrice), w = hivernage (migratrice).
- **Unité :** i = individus, p = couples , adults = Adultes matures , area = Superficie en m2 , bfemales = Femelles reproductrices , cmales = Mâles chanteurs , colonies = Colonies , fstems = Tiges florales , grids1x1 = Grille 1x1 km , grids10x10 = Grille 10x10 km , grids5x5 = Grille 5x5 km , length = Longueur en km , localities = Stations , logs = Nombre de branches , males = Mâles , shoots = Pousses , stones = Cavités rocheuses , subadults = Sub-adultes , trees = Nombre de troncs , tufts = Touffes.
- **Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.) :** C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P: espèce présente.
- **Qualité des données :**G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M =«Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple); DD = Données insuffisantes.
- **Population :** A = 100 ≥ p > 15 % ; B = 15 ≥ p > 2 % ; C = 2 ≥ p > 0 % ; D = Non significative.
- **Conservation :** A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Moyenne / réduite».
- **Isolement :** A = population (presque) isolée ; B = population non isolée, mais en marge de son aire de répartition ; C = population non isolée dans son aire de répartition élargie.
- **Evaluation globale :** A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative».

Date d'édition : 22/10/2014
Données issues de la dernière base transmise à la Commission européenne.
http://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/FR2200391

3.3 Autres espèces importantes de faune et de flore

Espèce			Population présente sur le site				Motivation					
Groupe	Code	Nom scientifique	Taille		Unité	Cat.	Annexe Dir. Hab.		Autres catégories			
			Min	Max		C|R|V|P	IV	V	A	B	C	D
B		*Caprimulgus europaeus*									X	
B		*Dryocopus martius*									X	
I		*Dolomedes fimbriatus*										X
I		*Carterocephalus palaemon*										X
I		*Odonestis pruni*										X
I		*Lestes dryas*										X
I		*Sympetrum flaveolum*										X
I		*Stethophyma grossum*										X
I		*Metrioptera brachyptera*										X
I		*Tetrix ceperoi*										X
I		*Myrmeleotettix maculatus*										X
I		*Chorthippus dorsatus*										X
I		*Chorthippus montanus*										X
I		*Oedipoda caerulescens*										X
I		*Chesias rufata*										
I		*Trichopteryx polycommata*										X
I		*Perconia strigillaria*										X
I		*Pachycnemia hippocastanaria*										X
I		*Agrotis vestigialis*										

Date d'édition : 22/10/2014
Données issues de la dernière base transmise à la Commission européenne.
http://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/FR2200391

I		*Xestia agathina*										X
I		*Celaena leucostigma*										
I		*Anarta myrtilli*										X
I		*Leucania obsoleta*										X
P		*Polytrichum commune*			i	P						X
P		*Polytrichum piliferum*										X
P		*Dicranella cerviculata*										X
P		*Dicranum polysetum*										X
P		*Dicranum spurium*										X
P		*Pohlia nutans*										X
P		*Aulacomnium palustre*			i	P						X
P		*Calliergon cordifolium*										
P		*Fossombronia foveolata*			i	P						X
P		*Sphagnum capillifolium*										X
P		*Sphagnum compactum*			i	P						X
P		*Sphagnum inundatum*										X
P		*Sphagnum fallax*										X
P		*Sphagnum auriculatum*										
P		*Sphagnum molle*						X				X
P		*Sphagnum papillosum*										X
P		*Sphagnum tenellum*										X
P		*Anagallis minima*			i	V						X
P		*Cirsium dissectum*	4000	5000	i	R						X

Date d'édition : 22/10/2014
Données issues de la dernière base transmise à la Commission européenne.
http://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/FR2200391

P		*Dianthus deltoides*	500	600	i	R						X
P		*Drosera rotundifolia*	300000	400000	i	C						X
P		*Eleocharis multicaulis*			i	P						X
P		*Eleogiton fluitans*			i	P						X
P		*Erica tetralix*	1000	10000	i	C						X
P		*Eriophorum polystachion*	500	800	i	R						X
P		*Eriophorum vaginatum*	100	500	i	R						X
P		*Genista pilosa*										X
P		*Juncus squarrosus*	10000	100000	i	C						X
P		*Lycopodiella inundata*			i	P			X			
P		*Nardus stricta*			i	P						X
P		*Pedicularis sylvatica*			i	P						X
P		*Polygala serpyllifolia*										
P		*Polygonum minus*			i	P						X
P		*Potamogeton polygonifolius*	100	500	i	R						X
P		*Radiola linoides*	1	10	i	V						X
P		*Salix arenaria*	50	100	i	R						X
P		*Salix x ambigua*			i	P						X
P		*Scorzonera humilis*	50	100	i	R						X
P		*Selinum carvifolia*			i	P						X
P		*Veronica scutellata*			i	P						X
P		*Dactylorhiza maculata subsp. elodes*			i	P						X
P		*Dactylorhiza maculata subsp. maculata*			i	P						X

Date d'édition : 22/10/2014
Données issues de la dernière base transmise à la Commission européenne.
http://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/FR2200391

P		*Juncus bulbosus subsp. bulbosus*			i	P						X
P		*Spergularia rubra var. campestris*										X

- **Groupe :** A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, Fu = Champignons, I = Invertébrés, L = Lichens, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- **Unité :** i = individus, p = couples , adults = Adultes matures , area = Superficie en m2 , bfemales = Femelles reproductrices , cmales = Mâles chanteurs , colonies = Colonies , fstems = Tiges florales , grids1x1 = Grille 1x1 km , grids10x10 = Grille 10x10 km , grids5x5 = Grille 5x5 km , length = Longueur en km , localities = Stations , logs = Nombre de branches , males = Mâles , shoots = Pousses , stones = Cavités rocheuses , subadults = Sub-adultes , trees = Nombre de troncs , tufts = Touffes.
- **Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.) :** C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P: espèce présente.
- **Motivation : IV, V :** annexe où est inscrite l'espèce (directive «Habitats») ; **A :** liste rouge nationale ; **B :** espèce endémique ; **C :** conventions internationales ; **D :** autres raisons.

Date d'édition : 22/10/2014
Données issues de la dernière base transmise à la Commission européenne.
http://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/FR2200391

4. DESCRIPTION DU SITE

4.1 Caractère général du site

Classe d'habitat	Pourcentage de couverture
N06 : Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes)	5 %
N07 : Marais (vegetation de ceinture), Bas-marais, Tourbières,	14 %
N08 : Landes, Broussailles, Recrus, Maquis et Garrigues, Phrygana	20 %
N09 : Pelouses sèches, Steppes	6 %
N10 : Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées	5 %
N16 : Forêts caducifoliées	50 %

Autres caractéristiques du site

Les Landes de Versigny se situent entres deux régions naturelles: le Marlois et le Laonnois. Cette particularité géologique a pour conséquence d'avoir un site avec une mosaïque de dépressions humides entourées de buttes sableuses. Ces dépressions peuvent être assimilées à un grand impluvium.
Au travers de cette particularité géologique et hydrologique vont s'épanouir une multitude d'habitats humides et secs remarquables.

Les Landes de Versigny représentent en effet une exceptionnelle séquence sur sables thanétiens de landes, depuis la lande acide sur podzol jusqu'aux tourbières acides et mares oligotrophes à sphaignes en passant par la lande tourbeuse, l'ensemble présentant un caractère subatlantique et continental mélangé. Parmi les communautés remarquables de la réserve, de nombreux habitats landicoles turficoles sont en grande raréfaction dans les plaines du nord-ouest de l'Europe. Le système acidiphile hydromorphe se poursuit au nord de la réserve naturelle avec notamment la présence d'une petite tourbière bombée acide en stade final d'évolution et où subsiste encore Eriophorum vaginatum. L'ensemble est exemplaire et représentatif des habitats oligotrophes sur sables acides du tertiaire parisien et, grâce au maintien d'un impluvium acide de qualité, notamment des situations hydromorphes. Vers le nord, le secteur forestier du Bois de la Queue à caractères acidiphiles et calcicoles s'exprimant en mosaïque, joue un rôle protecteur et régulateur de la nappe perchée des sables thanétiens alimentant le système landicole.

Vulnérabilité : L'état actuel du système landicole, fortement asséché par drainage, de plus en plus envahi par les bouleaux qui ferment peu à peu les paysages de landes et la molinie qui profite des incendies et de la minéralisation de la tourbe dénoyée, fait l'objet d'un programme urgent dans le cadre de la gestion de la Réserve Naturelle des Landes de Versigny. Hors réserve, un programme de restauration de la petite tourbière bombée doit être élaboré rapidement pour assurer sa conservation.

4.2 Qualité et importance

Les Landes de Versigny sont connues pour leur système de lande très original pour le Nord de la France. Les landes de Versigny abritent une mosaïque de milieux ouverts et de milieux boisés insérés sur des versants sableux et ponctués de dépressions plus ou moins importantes et plus ou moins humides. Cette mosaïque présente un intérêt patrimonial majeur tant du point de vue des communautés végétales que des espèces qu'elles abritent.
La diversité en espèces et habitats remarquables font de ce site un lieu hautement remarquable qu'il est primordial de préserver.

4.3 Menaces, pressions et activités ayant une incidence sur le site

Il s'agit des principales incidences et activités ayant des répercussions notables sur le site

Incidences négatives				
Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i|o|b]

H	A02.01	Intensification agricole		O
H	A02.03	Retournement de prairies		O
H	A04.03	Abandon de systèmes pastoraux, sous-pâturage		O
H	F04.01	Pillage de stations floristiques		O
H	I01	Espèces exotiques envahissantes		I
L	D01.04	Voie ferrée, TGV		I
M	G01.03	Véhicules motorisés		I

Incidences positives

Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i|o|b]
H	A04.02	Pâturage extensif		I
H	B02.02	Coupe forestière (éclaircie, coupe rase)		I

- **Importance** : H = grande, M = moyenne, L = faible.
- **Pollution** : N = apport d'azote, P = apport de phosphore/phosphate, A = apport d'acide/acidification, T = substances chimiques inorganiques toxiques, O = substances chimiques organiques toxiques, X = pollutions mixtes.
- **Intérieur / Extérieur** : I = à l'intérieur du site, O = à l'extérieur du site, B = les deux.

4.4 Régime de propriété

Type	Pourcentage de couverture
Propriété privée (personne physique)	61 %
Propriété d'une association, groupement ou société	%
Domaine communal	39 %

4.5 Documentation

Lien(s) :

5.1 Types de désignation aux niveaux national et régional

Code	Désignation	Pourcentage de couverture
36	Réserve naturelle nationale	40 %

5.2 Relation du site considéré avec d'autres sites

Désignés aux niveaux national et régional :

Code	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture
36	Landes de Versigny	+	40%

Date d'édition : 22/10/2014
Données issues de la dernière base transmise à la Commission européenne.
http://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/FR2200391

Désignés au niveau international :

Type	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture

5.3 Désignation du site

6. GESTION DU SITE

6.1 Organisme(s) responsable(s) de la gestion du site

Organisation : Conservatoire des espaces naturels de Picardie

Adresse : 1 place Ginkgo - village oasis 80000 Amiens

Courriel :

6.2 Plan(s) de gestion

Existe-il un plan de gestion en cours de validité ?

[X] Oui Nom : Plan de gestion 2011-2015 de la réserve naturelle des landes de Versigny
Lien :
http://www.donnees.picardie.developpement-durable.gouv.fr/IMG/File/patnat/rnn/Landes_de_Versigny_Plan_de_%20Gestion_2011_2015.pdf
Nom : DOCOB
Lien :
http://natura2000-picardie.fr/documentsUtilesDocob.html

[ ] Non, mais un plan de gestion est en préparation.

[ ] Non

6.3 Mesures de conservation

Plan de gestion 2011-2015 sur la partie du site Natura 2000 classée en réserve naturelle nationale.

Muséum national d'Histoire naturelle

Date d'édition : 22/10/2014
Données issues de la dernière base transmise à la Commission européenne.
http://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/FR2100274

NATURA 2000

NATURA 2000 - FORMULAIRE STANDARD DE DONNEES
Pour les zones de protection spéciale (ZPS), les propositions de sites d'importance communautaire (pSIC), les sites d'importance communautaire (SIC) et les zones spéciales de conservation (ZSC)

FR2100274 - Marais et pelouses du tertiaire au nord de Reims

1. IDENTIFICATION DU SITE 1
2. LOCALISATION DU SITE 2
3. INFORMATIONS ECOLOGIQUES 4
4. DESCRIPTION DU SITE 8
5. STATUT DE PROTECTION DU SITE 9
6. GESTION DU SITE 10

1. IDENTIFICATION DU SITE

1.1 Type

B (pSIC/SIC/ZSC)

1.2 Code du site

FR2100274

1.3 Appellation du site

Marais et pelouses du tertiaire au nord de Reims

1.4 Date de compilation

30/06/1995

1.5 Date d'actualisation

30/09/1998

1.6 Responsables

Responsable national et européen	Responsable du site	Responsable technique et scientifique national
Ministère en charge de l'écologie	DREAL Champagne-Ardenne	MNHN - Service du Patrimoine Naturel
www.developpement-durable.gouv.fr	www.champagne-ardenne.developpement-durable.gouv.fr	www.mnhn.fr www.spn.mnhn.fr
en3.en.deb.dgaln@developpement-durable.gouv.fr		natura2000@mnhn.fr

1.7 Dates de proposition et de désignation / classement du site

Date de transmission à la Commission Européenne : 31/03/1999

Date d'édition : 22/10/2014
Données issues de la dernière base transmise à la Commission européenne.
http://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/FR2100274

(Proposition de classement du site comme SIC)

Dernière date de parution au JO UE : 07/11/2013
(Confirmation de classement du site comme SIC)

ZSC : date de signature du dernier arrêté (JO RF) : Pas de donnée

Texte juridique national de référence pour la désignation comme ZSC : Pas de donnée

2. LOCALISATION DU SITE

2.1 Coordonnées du centre du site [en degrés décimaux]

Longitude : 3,85389°

Latitude : 49,27194°

2.2 Superficie totale

381 ha

2.3 Pourcentage de superficie marine

Non concerné

2.4 Code et dénomination de la région administrative

Code INSEE	Région
21	Champagne-Ardenne

2.5 Code et dénomination des départements

Code INSEE	Département	Couverture (%)
51	Marne	100 %

2.6 Code et dénomination des communes

Code INSEE	Communes
51052	BERRU
51102	CAUROY-LES-HERMONVILLE
51105	CERNAY-LES-REIMS
51109	CHALONS-SUR-VESLE
51145	CHENAY
51171	CORMICY
51181	COURCELLES-SAPICOURT
51291	HERMONVILLE
51362	MERFY
51391	MUIZON
51429	PEVY
51444	POUILLON
51448	PROUILLY
51582	TRIGNY

Date d'édition : 22/10/2014
Données issues de la dernière base transmise à la Commission européenne.
http://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/FR2100274

2.7 Région(s) biogéographique(s)

Atlantique (76,53%)
Continentale (23,47%)

Date d'édition : 22/10/2014
Données issues de la dernière base transmise à la Commission européenne.
http://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/FR2100274

3. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

3.1 Types d'habitats présents sur le site et évaluations

Types d'habitats inscrits à l'annexe I					Évaluation du site			
Code	PF	Superficie (ha) (% de couverture)	Grottes [nombre]	Qualité des données	A|B|C|D	A|B|C		
					Représent -ativité	Superficie relative	Conservation	Évaluation globale
3140 *Eaux oligomésotrophes calcaires avec végétation benthique à Chara spp.*		3,79 *(1 %)*		G	A	C	C	B
3260 *Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du Ranunculion fluitantis et du Callitricho-Batrachion*		0,08 *(0,02 %)*		G	D			
6120 *Pelouses calcaires de sables xériques*	X	1,9 *(0,5 %)*		G	A	C	B	A
6210 *Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco-Brometalia) (* sites d'orchidées remarquables)*		9 *(2,36 %)*		G	A	C	B	A
6230 *Formations herbeuses à Nardus, riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale)*	X	1,4 *(0,37 %)*		G	D			
6410 *Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (Molinion caeruleae)*		8 *(2,1 %)*		G	A	C	B	B
6430 *Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin*		0,2 *(0,05 %)*		G	A	C	B	A
6510 *Prairies maigres de fauche de basse altitude (Alopecurus pratensis, Sanguisorba officinalis)*		0,1 *(0,03 %)*		G	D			
7210 *Marais calcaires à Cladium mariscus et espèces du Caricion davallianae*	X	4,2 *(1,11 %)*		G	A	C	A	A
7230 *Tourbières basses alcalines*		8,5 *(2,24 %)*		G	A	C	A	A
91D0 *Tourbières boisées*	X	0,1 *(0,03 %)*		G	D			
91E0 *Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)*	X	0,6 *(0,16 %)*		G	A	C	B	B

Date d'édition : 22/10/2014
Données issues de la dernière base transmise à la Commission européenne.
http://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/FR2100274

- **PF :** Forme prioritaire de l'habitat.
- **Qualité des données :** G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = «Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple).
- **Représentativité :** A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative» ; D = «Présence non significative».
- **Superficie relative :** A = 100 ≥ p > 15 % ; B = 15 ≥ p > 2 % ; C = 2 ≥ p > 0 % .
- **Conservation :** A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Moyenne / réduite».
- **Evaluation globale :** A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative».

3.2 Espèces inscrites à l'annexe II de la directive 92/43/CEE et évaluation

Espèce			Population présente sur le site					Évaluation du site			
Groupe	Code	Nom scientifique	Type	Taille		Unité	Cat.	Qualité des données	A|B|C|D	A|B|C		
				Min	Max		C|R|V|P		Pop.	Cons.	Isol.	Glob.
P	1903	*Liparis loeselii*	p			i	P	G	C	B	C	B
A	1166	*Triturus cristatus*	c			i	R	DD	D			
M	1304	*Rhinolophus ferrumequinum*	c			i	P	DD	D			

- **Groupe :** A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, I = Invertébrés, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- **Type :** p = espèce résidente (sédentaire), r = reproduction (migratrice), c = concentration (migratrice), w = hivernage (migratrice).
- **Unité :** i = individus, p = couples , adults = Adultes matures , area = Superficie en m2 , bfemales = Femelles reproductrices , cmales = Mâles chanteurs , colonies = Colonies , fstems = Tiges florales , grids1x1 = Grille 1x1 km , grids10x10 = Grille 10x10 km , grids5x5 = Grille 5x5 km , length = Longueur en km , localities = Stations , logs = Nombre de branches , males = Mâles , shoots = Pousses , stones = Cavités rocheuses , subadults = Sub-adultes , trees = Nombre de troncs , tufts = Touffes.
- **Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.) :** C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P: espèce présente.
- **Qualité des données :**G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M =«Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple); DD = Données insuffisantes.
- **Population :** A = 100 ≥ p > 15 % ; B = 15 ≥ p > 2 % ; C = 2 ≥ p > 0 % ; D = Non significative.
- **Conservation :** A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Moyenne / réduite».
- **Isolement :** A = population (presque) isolée ; B = population non isolée, mais en marge de son aire de répartition ; C = population non isolée dans son aire de répartition élargie.
- **Evaluation globale :** A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative».

3.3 Autres espèces importantes de faune et de flore

Espèce			Population présente sur le site				Motivation					
Groupe	Code	Nom scientifique	Taille		Unité	Cat.	Annexe Dir. Hab.		Autres catégories			
			Min	Max		C|R|V|P	IV	V	A	B	C	D
B		*Buteo buteo*			i	P			X		X	
B		*Dendrocopos major*			i	P			X		X	

Date d'édition : 22/10/2014
Données issues de la dernière base transmise à la Commission européenne.
http://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/FR2100274

B		*Sitta europaea*			i	P			X		X	
B		*Emberiza citrinella*			i	P			X		X	
I		*Maculinea alcon alcon*			i	P						X
I		*Coenagrion tenellum*			i	P						X
I		*Cordulegaster boltonii*			i	P						X
M		*Martes foina*			i	P			X		X	
M		*Lepus capensis*			i	P					X	
P		*Anagallis tenella*			i	P						X
P		*Aster amellus*			i	P						X
P		*Botrychium lunaria*			i	P						X
P		*Carex ornithopoda*			i	P						X
P		*Carex praecox*			i	P						X
P		*Dactylorhiza praetermissa*			i	P			X			
P		*Drosera longifolia*			i	P						X
P		*Drosera rotundifolia*			i	P						X
P		*Eriophorum latifolium*			i	P						X
P		*Gymnadenia odoratissima*			i	P			X			
P		*Liparis loeselii*			i	P	X		X		X	
P		*Orchis simia*			i	P			X			
P		*Orobanche teucrii*			i	P						X
P		*Pinguicula vulgaris*			i	P						X
P		*Salix repens*			i	P						X
P		*Silene otites*			i	P						X

Date d'édition : 22/10/2014
Données issues de la dernière base transmise à la Commission européenne.
http://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/FR2100274

P		*Sorbus latifolia*			i	P						X
P		*Sparganium minimum*			i	P						X
R		*Anguis fragilis*			i	P			X		X	
R		*Lacerta agilis*			i	P	X		X		X	
R		*Natrix natrix*			i	P			X		X	

- **Groupe :** A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, Fu = Champignons, I = Invertébrés, L = Lichens, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- **Unité :** i = individus, p = couples , adults = Adultes matures , area = Superficie en m2 , bfemales = Femelles reproductrices , cmales = Mâles chanteurs , colonies = Colonies , fstems = Tiges florales , grids1x1 = Grille 1x1 km , grids10x10 = Grille 10x10 km , grids5x5 = Grille 5x5 km , length = Longueur en km , localities = Stations , logs = Nombre de branches , males = Mâles , shoots = Pousses , stones = Cavités rocheuses , subadults = Sub-adultes , trees = Nombre de troncs , tufts = Touffes.
- **Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.) :** C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P: espèce présente.
- **Motivation : IV, V :** annexe où est inscrite l'espèce (directive «Habitats») ; **A :** liste rouge nationale ; **B :** espèce endémique ; **C :** conventions internationales ; **D :** autres raisons.

Date d'édition : 22/10/2014
Données issues de la dernière base transmise à la Commission européenne.
http://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/FR2100274

4. DESCRIPTION DU SITE

4.1 Caractère général du site

Classe d'habitat	Pourcentage de couverture
N04 : Dunes, Plages de sables, Machair	5 %
N06 : Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes)	1 %
N07 : Marais (vegetation de ceinture), Bas-marais, Tourbières,	35 %
N08 : Landes, Broussailles, Recrus, Maquis et Garrigues, Phrygana	4 %
N09 : Pelouses sèches, Steppes	10 %
N10 : Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées	5 %
N16 : Forêts caducifoliées	10 %
N17 : Forêts de résineux	15 %
N19 : Forêts mixtes	15 %

Autres caractéristiques du site

marais et pelouses sur calcaires et marnes du Tardenois

Vulnérabilité : Globalement en assez bon état sauf sur certaines zones surfréquentées et dans les secteurs les plus évolués vers la forêt.

Plantations de peupliers récentes dans un de ces marais.

Un de ces marais est pâturé par des chevaux. Cette pratique doit être maintenue sans toutefois apporter des fertilisants aux formations naturelles.

La disparition progressive des espaces nus tend à appauvrir la richesse biologique de cette zone.

4.2 Qualité et importance

Au Nord de Reims, à la base de la série du tertiaire, il existe un niveau sableux qui est à l'origine d'épandage de sables. Dans les secteurs boisés et à l'occasion de clairières se développent des pelouses sur sables. Le substrat y est plus ou moins décalcifié, ce qui permet une différenciation floristique importante. On observe alors des pelouses sur sables enrichis en calcaire, des pelouses sur sables décalcifiés, avec des faciès plus ou moins fermés, et en mosaïque des groupements d'annuelles.

La végétation possède plusieurs espèces protégées. La faune entomologique est variée, et l'on observe une très interessante population d'Agrion de Mercure.

Les marais sont liés à l'existence de niveaux argileux ou marneux reposant sur les sables. Ils sont de type alcalin et se développent dans de vastes dépressions. Ils s'apparentent aux tourbières topogènes de Champagne et aux marais alcalins. Ceux-ci sont situés en tête de vallon ou au niveau de ligne de source.

4.3 Menaces, pressions et activités ayant une incidence sur le site

Il s'agit des principales incidences et activités ayant des répercussions notables sur le site

Date d'édition : 22/10/2014
Données issues de la dernière base transmise à la Commission européenne.
http://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/FR2100274

Incidences négatives				
Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i|o|b]
H	B02.01	Replantation d'arbres dans une plantation forestière (après éclaircie)		I
M	G05.01	Piétinement, surfréquentation		I
Incidences positives				
Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i|o|b]
M	A04	Pâturage		I

- **Importance** : H = grande, M = moyenne, L = faible.
- **Pollution** : N = apport d'azote, P = apport de phosphore/phosphate, A = apport d'acide/acidification, T = substances chimiques inorganiques toxiques, O = substances chimiques organiques toxiques, X = pollutions mixtes.
- **Intérieur / Extérieur** : I = à l'intérieur du site, O = à l'extérieur du site, B = les deux.

4.4 Régime de propriété

Type	Pourcentage de couverture
Propriété privée (personne physique)	%
Propriété d'une association, groupement ou société	%

4.5 Documentation

Lien(s) :

5.1 Types de désignation aux niveaux national et régional

Code	Désignation	Pourcentage de couverture

5.2 Relation du site considéré avec d'autres sites

Désignés aux niveaux national et régional :

Code	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture

Désignés au niveau international :

Type	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture

5.3 Désignation du site

Date d'édition : 22/10/2014
Données issues de la dernière base transmise à la Commission européenne.
http://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/FR2100274

6. GESTION DU SITE

6.1 Organisme(s) responsable(s) de la gestion du site

Organisation : Opérateur du document d'objectifs : BIOTOPE - 22 bd Maréchal Foch - BP 58 - F 34140 MEZE - tél +33 4 67 18 46 20 - E-Mail siegesocial@biotope.fr

Adresse :

Courriel : siegesocial@biotope.fr

6.2 Plan(s) de gestion

Existe-il un plan de gestion en cours de validité ?

[X] Oui

[ ] Non, mais un plan de gestion est en préparation.

[ ] Non

6.3 Mesures de conservation

Document d'objectifs validé.

Muséum national d'Histoire naturelle

Date d'édition : 22/10/2014
Données issues de la dernière base transmise à la Commission européenne.
http://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/FR2200383

NATURA 2000

NATURA 2000 - FORMULAIRE STANDARD DE DONNEES
Pour les zones de protection spéciale (ZPS), les propositions de sites d'importance communautaire (pSIC), les sites d'importance communautaire (SIC) et les zones spéciales de conservation (ZSC)

FR2200383 - Prairies alluviales de l'Oise de la Fère à Sempigny

1. IDENTIFICATION DU SITE 1
2. LOCALISATION DU SITE 2
3. INFORMATIONS ECOLOGIQUES 4
4. DESCRIPTION DU SITE 9
5. STATUT DE PROTECTION DU SITE 11
6. GESTION DU SITE 11

1. IDENTIFICATION DU SITE

1.1 Type

B (pSIC/SIC/ZSC)

1.2 Code du site

FR2200383

1.3 Appellation du site

Prairies alluviales de l'Oise de la Fère à Sempigny

1.4 Date de compilation

31/01/1996

1.5 Date d'actualisation

13/08/2014

1.6 Responsables

Responsable national et européen	Responsable du site	Responsable technique et scientifique national
Ministère en charge de l'écologie	DREAL Picardie	MNHN - Service du Patrimoine Naturel
www.developpement-durable.gouv.fr	www.picardie.developpement-durable.gouv.fr	www.mnhn.fr www.spn.mnhn.fr
en3.en.deb.dgaln@developpement-durable.gouv.fr		natura2000@mnhn.fr

1.7 Dates de proposition et de désignation / classement du site

Date de transmission à la Commission Européenne : 31/03/1999

(Proposition de classement du site comme SIC)

Dernière date de parution au JO UE : 07/11/2013
(Confirmation de classement du site comme SIC)

ZSC : date de signature du dernier arrêté (JO RF) : 26/12/2008

Texte juridique national de référence pour la désignation comme ZSC : http://www.legifrance.gouv.fr/jo_pdf.do?cidTexte=JORFTEXT000020124354

2. LOCALISATION DU SITE

2.1 Coordonnées du centre du site [en degrés décimaux]

Longitude : 3,22361°

Latitude : 49,5975°

2.2 Superficie totale

3010 ha

2.3 Pourcentage de superficie marine

Non concerné

2.4 Code et dénomination de la région administrative

Code INSEE	Région
22	Picardie

2.5 Code et dénomination des départements

Code INSEE	Département	Couverture (%)
60	Oise	41 %
02	Aisne	59 %

2.6 Code et dénomination des communes

Code INSEE	Communes
02001	ABBECOURT
02014	AMIGNY-ROUY
02016	ANDELAIN
60021	APPILLY
60037	BABOEUF
02059	BEAUTOR
60059	BEHERICOURT
02086	BICHANCOURT
60105	BRETIGNY
02173	CHAUNY
02212	CONDREN
02262	DEUILLET
02304	FERE (LA)

Date d'édition : 22/10/2014
Données issues de la dernière base transmise à la Commission européenne.
http://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/FR2200383

02456	MANICAMP
02461	MAREST-DAMPCOURT
60431	MORLINCOURT
60471	NOYON
02566	OGNES
60507	PONTOISE-LES-NOYON
02631	QUIERZY
60603	SALENCY
60610	SEMPIGNY
02716	SERVAIS
02738	TERGNIER
60655	VARESNES
02820	VIRY-NOUREUIL

2.7 Région(s) biogéographique(s)

Atlantique (100%)

Date d'édition : 22/10/2014
Données issues de la dernière base transmise à la Commission européenne.
http://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/FR2200383

3. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

3.1 Types d'habitats présents sur le site et évaluations

Types d'habitats inscrits à l'annexe I					Évaluation du site			
Code	PF	Superficie (ha) (% de couverture)	Grottes [nombre]	Qualité des données	A|B|C|D	A|B|C		
					Représent -ativité	Superficie relative	Conservation	Évaluation globale
3130 *Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des Littorelletea uniflorae et/ou des Isoeto-Nanojuncetea*		1,2 *(0,04 %)*		G	C	C	C	C
3140 *Eaux oligomésotrophes calcaires avec végétation benthique à Chara spp.*		1,2 *(0,04 %)*		G	B	C	B	B
3150 *Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou de l'Hydrocharition*		52,7 *(1,75 %)*		M	B	C	B	B
3270 *Rivières avec berges vaseuses avec végétation du Chenopodion rubri p.p. et du Bidention p.p.*		1 *(0,03 %)*		P	C	C	C	C
6410 *Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (Molinion caeruleae)*		0,1 *(0 %)*		M	B	C	B	B
6430 *Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin*		441 *(14,65 %)*		M	B	C	B	C
6510 *Prairies maigres de fauche de basse altitude (Alopecurus pratensis, Sanguisorba officinalis)*		470,1 *(15,62 %)*		M	A	C	B	B
91E0 *Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)*	X	14,9 *(0,5 %)*		P	C	C	C	C
91F0 *Forêts mixtes à Quercus robur, Ulmus laevis, Ulmus minor, Fraxinus excelsior ou Fraxinus angustifolia, riveraines des grands fleuves (Ulmenion minoris)*		78,4 *(2,6 %)*		M	C	C	C	C
9160 *Chênaies pédonculées ou chênaies-charmaies subatlantiques et médio-européennes du Carpinion betuli*		80,7 *(2,68 %)*		P	C	C	B	B

- **PF :** Forme prioritaire de l'habitat.
- **Qualité des données :** G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = «Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple).
- **Représentativité :** A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative» ; D = «Présence non significative».
- **Superficie relative :** A = 100 $\geq$ p > 15 % ; B = 15 $\geq$ p > 2 % ; C = 2 $\geq$ p > 0 % .
- **Conservation :** A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Moyenne / réduite».
- **Evaluation globale :** A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative».

Date d'édition : 22/10/2014
Données issues de la dernière base transmise à la Commission européenne.
http://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/FR2200383

3.2 Espèces inscrites à l'annexe II de la directive 92/43/CEE et évaluation

Espèce			Population présente sur le site						Évaluation du site			
Groupe	Code	Nom scientifique	Type	Taille		Unité	Cat.	Qualité des données	A|B|C|D	A|B|C		
				Min	Max		C|R|V|P		Pop.	Cons.	Isol.	Glob.
F	5339	*Rhodeus amarus*	p			i	P	DD	D			
I	1014	*Vertigo angustior*	p			i	V	P	D			
I	1016	*Vertigo moulinsiana*	p			i	V	P	D			
I	1060	*Lycaena dispar*	p	3000	6000	i	C	M	B	A	C	B
F	1096	*Lampetra planeri*	p			i	P	DD	D			
F	1149	*Cobitis taenia*	p			i	P	DD	D			
F	1163	*Cottus gobio*	p			i	P	DD	D			
A	1166	*Triturus cristatus*	p			i	V	M	C	C	C	C
M	1303	*Rhinolophus hipposideros*	p			i	P	DD	C	B	B	C
M	1321	*Myotis emarginatus*	p			i	P	DD	C	B	C	C
M	1323	*Myotis bechsteinii*	p			i	P	DD	C	B	C	C

- **Groupe :** A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, I = Invertébrés, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- **Type :** p = espèce résidente (sédentaire), r = reproduction (migratrice), c = concentration (migratrice), w = hivernage (migratrice).
- **Unité :** i = individus, p = couples , adults = Adultes matures , area = Superficie en m2 , bfemales = Femelles reproductrices , cmales = Mâles chanteurs , colonies = Colonies , fstems = Tiges florales , grids1x1 = Grille 1x1 km , grids10x10 = Grille 10x10 km , grids5x5 = Grille 5x5 km , length = Longueur en km , localities = Stations , logs = Nombre de branches , males = Mâles , shoots = Pousses , stones = Cavités rocheuses , subadults = Sub-adultes , trees = Nombre de troncs , tufts = Touffes.
- **Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.) :** C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P: espèce présente.
- **Qualité des données :**G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M =«Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple); DD = Données insuffisantes.
- **Population :** A = 100 $\geq$ p > 15 % ; B = 15 $\geq$ p > 2 % ; C = 2 $\geq$ p > 0 % ; D = Non significative.
- **Conservation :** A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Moyenne / réduite».
- **Isolement :** A = population (presque) isolée ; B = population non isolée, mais en marge de son aire de répartition ; C = population non isolée dans son aire de répartition élargie.
- **Evaluation globale :** A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative».

Date d'édition : 22/10/2014
Données issues de la dernière base transmise à la Commission européenne.
http://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/FR2200383

3.3 Autres espèces importantes de faune et de flore

Espèce			Population présente sur le site				Motivation					
Groupe	Code	Nom scientifique	Taille		Unité	Cat.	Annexe Dir. Hab.		Autres catégories			
			Min	Max		C|R|V|P	IV	V	A	B	C	D
A		*Triturus alpestris*			i	P						X
A		*Alytes obstetricans*			i	P	X		X		X	
A		*Hyla arborea*			i	C	X		X		X	
A		*Rana dalmatina*			i	C	X		X		X	
A		*Rana temporaria*				C		X			X	
A		*Pelophylax kl. esculentus*				C					X	
I		*Carcharodus alceae*				V						X
I		*Heodes tityrus*				V						X
I		*Cyaniris semiargus*				C						X
I		*Erythromma viridulum*			i	P						X
I		*Sympecma fusca*			i	P						X
I		*Lestes dryas*				R						X
I		*Sympetrum meridionale*				V						X
I		*Epitheca bimaculata*			i	P						X
I		*Lepidurus apus*				V						X
M		*Nyctalus noctula*			i	P			X		X	
M		*Pipistrellus pipistrellus*					X				X	
M		*Cervus elaphus*	0	1	i	V					X	
M		*Felis silvestris*			i	P	X		X		X	

Date d'édition : 22/10/2014
Données issues de la dernière base transmise à la Commission européenne.
http://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/FR2200383

M		*Myotis daubentonii*					X				X	
P		*Cinclidotus riparius*				R						X
P		*Physcomitrella patens*				R						X
P		*Riccia fluitans*				R						X
P		*Carex hostiana*				V						X
P		*Carex vulpina*				R						X
P		*Cirsium dissectum*				V						X
P		*Cuscuta europaea*			i	P						X
P		*Dactylorhiza incarnata*			i	P			X			
P		*Dactylorhiza praetermissa*				V						X
P		*Dactylorhiza viridis*			i	P						X
P		*Galium boreale*				V						X
P		*Inula britannica*			i	V						X
P		*Myosurus minimus*				V						X
P		*Oenanthe silaifolia*				C						X
P		*Potamogeton coloratus*			i	P						X
P		*Ranunculus fluitans*				V						X
P		*Scorzonera humilis*				V						X
P		*Senecio paludosus*			i	P						X
P		*Sium latifolium*				R						X
P		*Stellaria palustris*				R						X
P		*Teucrium scordium*			i	R						X
P		*Ulmus laevis*				V						X

Date d'édition : 22/10/2014
Données issues de la dernière base transmise à la Commission européenne.
http://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/FR2200383

P		*Veronica scutellata*				R						X
P		*Gnaphalium luteo-album*				V						X
R		*Zootoca vivipara*									X	

- **Groupe :** A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, Fu = Champignons, I = Invertébrés, L = Lichens, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- **Unité :** i = individus, p = couples , adults = Adultes matures , area = Superficie en m2 , bfemales = Femelles reproductrices , cmales = Mâles chanteurs , colonies = Colonies , fstems = Tiges florales , grids1x1 = Grille 1x1 km , grids10x10 = Grille 10x10 km , grids5x5 = Grille 5x5 km , length = Longueur en km , localities = Stations , logs = Nombre de branches , males = Mâles , shoots = Pousses , stones = Cavités rocheuses , subadults = Sub-adultes , trees = Nombre de troncs , tufts = Touffes.
- **Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.) :** C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P: espèce présente.
- **Motivation : IV, V :** annexe où est inscrite l'espèce (directive «Habitats») ; **A :** liste rouge nationale ; **B :** espèce endémique ; **C :** conventions internationales ; **D :** autres raisons.

Date d'édition : 22/10/2014
Données issues de la dernière base transmise à la Commission européenne.
http://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/FR2200383

4. DESCRIPTION DU SITE

4.1 Caractère général du site

Classe d'habitat	Pourcentage de couverture
N06 : Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes)	6 %
N10 : Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées	18 %
N14 : Prairies ameliorées	58 %
N15 : Autres terres arables	2 %
N16 : Forêts caducifoliées	2 %
N20 : Forêt artificielle en monoculture (ex: Plantations de peupliers ou d'Arbres exotiques)	10 %
N23 : Autres terres (incluant les Zones urbanisées et industrielles, Routes, Décharges, Mines)	4 %

Autres caractéristiques du site

Ensemble alluvial exceptionnel représentant l'un des derniers grands systèmes alluviaux inondables d'Europe occidentale déjà reconnu au niveau européen (ZPS) et faisant l'objet de mesures agri-environnementales. Le site associe au sein du lit majeur de l'Oise, un axe régulièrement inondable et centré sur le cours sinueux de l'Oise (superbe morphologie hydrodynamique avec méandres actifs, bras morts, bourrelets alluvionnaires, berges d'érosion,...) avec de grandes étendues de prés de fauche ponctués de nombreuses dépressions, mares, fragments de forêts alluviales et des séries prairiales périphériques hygrophiles à mésohygrophiles. L'ensemble constituant un réseau d'habitats humides à frais de vastes superficies, d'intérêt écosystémique majeur quant aux potentialités d'expression des habitats et d'accueil des espèces floristiques et faunistiques et quant aux circulations linéaires de type corridor hydromorphe le long d'un axe médioeuropéen-montagnard/subatlantique.
Les habitats essentiels sont les prés de fauche subcontinentaux du Bromion ramosi et du Crepido biennis-Arrhenatheretum elatioris à un niveau topographique supérieur, avec leurs mosaïques d'habitats amphibies et aquatiques auxquels on ajoutera de façon plus ponctuelle les lambeaux de boisements alluviaux à Ulmus laevis, particulièrement exemplaire aux environs de Varennes, avec la megaphorbiaie alluviale inondable à Cuscuta europaea.
Le site fait l'objet de mesures agri-environnementales et d'un programme européen LIFE+ (Râle des genêts).

Vulnérabilité : L'ensemble du site est dans un état relativement satisfaisant de conservation, en ce qui concerne les espaces prairiaux, même si de nombreuses amputations (exploitations de graves) ont rétréci déjà sensiblement les espaces et perturbé localement le fonctionnement hydraulique de la vallée. Les programmes agri-environnementaux et conservatoires (Mesures agri-environnementales, LIFE) entrepris avec les partenaires agricoles notamment permettent d'envisager une gestion pérenne à terme de l'essentiel du site.
Le petit système tourbeux alcalin de Dampcourt est dans un état d'abandon particulièrement préoccupant qui nécessite des interventions urgentes de gestion (restauration du pâturage bovin extensif, fauche,...).

4.2 Qualité et importance

La ZSC est un système alluvial hébergeant de grandes étendues de prés de fauche ponctuées de nombreuses dépressions, mares et fragments de bois alluviaux. Les habitats essentiels sont les prés de fauche peu fertilisés et inondables (Bromion racemosi) et les prés de fauche plus rarement inondés et très faiblement fertilisés (Arrhenatherion elatioris). Les végétations aquatiques et amphibies satellites (dépressions humides, mares,
) comprennent plusieurs habitats d'intérêt patrimonial pour la Picardie (Potamion pectinati, Nymphaeion albae, Isoeto-Nato-Junceta bufonii). Plus ponctuellement, les bois alluviaux à Orme lisse, les prés tourbeux relictuels à Molinies (prés à Sélin à feuilles de Carvin et Jonc à tépales obtus) confèrent un grand intérêt à certaines entités de la vallée.
Les intérêts spécifiques sont très importants :
- floristiques (cortèges alluviaux médioeuropéen et boréal, notamment des prés inondables et des forêts alluviales, isolats d'aire ou aires fragmentées, limites d'aire). présence de nombreuses espèces patrimoniales en Picardie (rares à exceptionnelles, et évaluées comme #vulnérables' à #menace critique' concernant le risque d'extinction), aussi bien pour la flore que pour la faune. Plusieurs espèces présentes sont protégées à l'échelle nationale (Pulicaria vulgaris) ou régionale (Sium latifolium, Galium boreale, Gnaphalium luteoalbum, Veronica scutellata, Dactylorhiza praetermissa, Ulmus laevis, Stellaria palustris, Teucrium scordium).

Date d'édition : 22/10/2014
Données issues de la dernière base transmise à la Commission européenne.
http://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/FR2200383

- avifaunistiques : plus de 60 % des espèces de Picardie sont nicheuses sur le site avec 30 espèces de la directive oiseaux, taille importante des populations et notamment du Râle des Genêts, nombreux oiseaux rares et menacés sur le plan national,... (l'avifaune fait l'objet d'une protection spécifique à travers le classement de l'intégralité du site dans la ZPS #Moyenne Vallée de l'Oise'.
-Batrachologique : diversité remarquable des amphibiens, présence du Triton crêté et de 3 autres espèces de l'annexe IV
-Herpétologique
-Entomologique : grande richesse spécifique, en particulier pour les Lépidoptères dont de nombreuses et importantes populations de Lycaena dispar, et pour les Odonates.

4.3 Menaces, pressions et activités ayant une incidence sur le site

Il s'agit des principales incidences et activités ayant des répercussions notables sur le site

Incidences négatives				
Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i|o|b]
H	A02	Modification des pratiques culturales (y compris la culture perenne de produits forestiers non ligneux : oliviers, vergers, vignes)		B
H	A03.01	Fauche intensive ou intensification		I
H	B01.02	Plantation forestière en terrain ouvert (espèces allochtones)		I
H	C01.01	Extraction de sable et graviers		O
H	I01	Espèces exotiques envahissantes		I
L	A10.01	Elimination des haies et bosquets ou des broussailles		I
L	D01.02	Routes, autoroutes		I
L	D03.02	Voies de navigation		B
L	E03	Décharges		I
M	A08	Fertilisation		I
M	J02.01	Comblement et assèchement		B
M	J02.05	Modifications du fonctionnement hydrographique		B
Incidences positives				
Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i|o|b]
H	A03.02	Fauche non intensive		I
L	B02.05	Production forestière non intensive (en laissant les arbres morts ou dépérissants sur pied)		I

- **Importance** : H = grande, M = moyenne, L = faible.
- **Pollution** : N = apport d'azote, P = apport de phosphore/phosphate, A = apport d'acide/acidification, T = substances chimiques inorganiques toxiques, O = substances chimiques organiques toxiques, X = pollutions mixtes.
- **Intérieur / Extérieur** : I = à l'intérieur du site, O = à l'extérieur du site, B = les deux.

4.4 Régime de propriété

Type	Pourcentage de couverture

Date d'édition : 22/10/2014
Données issues de la dernière base transmise à la Commission européenne.
http://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/FR2200383

Propriété privée (personne physique)	%
Domaine communal	%

4.5 Documentation

Lien(s) :

5.1 Types de désignation aux niveaux national et régional

Code	Désignation	Pourcentage de couverture
15	Terrain acquis par un conservatoire d'espaces naturels	15 %

5.2 Relation du site considéré avec d'autres sites

Désignés aux niveaux national et régional :

Code	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture

Désignés au niveau international :

Type	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture

5.3 Désignation du site

6. GESTION DU SITE

6.1 Organisme(s) responsable(s) de la gestion du site

Organisation : Conservatoire d'espaces naturels de Picardie

Adresse : 1 place Ginkgo - Village Oasis 80044 Amiens cedex

Courriel :

6.2 Plan(s) de gestion

Existe-il un plan de gestion en cours de validité ?

[X] Oui Nom : DOCOB
Lien :
http://natura2000-picardie.fr/documentsUtilesDocob.html

[ ] Non, mais un plan de gestion est en préparation.

[ ] Non

6.3 Mesures de conservation

Muséum national d'Histoire naturelle

Date d'édition : 22/10/2014
Données issues de la dernière base transmise à la Commission européenne.
http://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/FR2210104

NATURA 2000

NATURA 2000 - FORMULAIRE STANDARD DE DONNEES
Pour les zones de protection spéciale (ZPS), les propositions de sites d'importance communautaire (pSIC), les sites d'importance communautaire (SIC) et les zones spéciales de conservation (ZSC)

FR2210104 - Moyenne vallée de l'Oise

1. IDENTIFICATION DU SITE 1
2. LOCALISATION DU SITE 2
3. INFORMATIONS ECOLOGIQUES 4
4. DESCRIPTION DU SITE 16
5. STATUT DE PROTECTION DU SITE 17
6. GESTION DU SITE 17

1. IDENTIFICATION DU SITE

1.1 Type

A (ZPS)

1.2 Code du site

FR2210104

1.3 Appellation du site

Moyenne vallée de l'Oise

1.4 Date de compilation

31/10/1996

1.5 Date d'actualisation

30/04/2003

1.6 Responsables

Responsable national et européen	Responsable du site	Responsable technique et scientifique national
Ministère en charge de l'écologie	DREAL Picardie	MNHN - Service du Patrimoine Naturel
www.developpement-durable.gouv.fr	www.picardie.developpement-durable.gouv.fr	www.mnhn.fr www.spn.mnhn.fr
en3.en.deb.dgaln@developpement-durable.gouv.fr		natura2000@mnhn.fr

1.7 Dates de proposition et de désignation / classement du site

ZPS : date de signature du dernier arrêté (JO RF) : 27/10/2004

Date d'édition : 22/10/2014
Données issues de la dernière base transmise à la Commission européenne.
http://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/FR2210104

Texte juridique national de référence pour la désignation comme ZPS : http://www.legifrance.gouv.fr/jo_pdf.do?cidTexte=JORFTEXT000000807453

2. LOCALISATION DU SITE

2.1 Coordonnées du centre du site [en degrés décimaux]

Longitude : 3,15°

Latitude : 49,56667°

2.2 Superficie totale

5626 ha

2.3 Pourcentage de superficie marine

Non concerné

2.4 Code et dénomination de la région administrative

Code INSEE	Région
22	Picardie

2.5 Code et dénomination des départements

Code INSEE	Département	Couverture (%)
60	Oise	40 %
02	Aisne	60 %

2.6 Code et dénomination des communes

Code INSEE	Communes
02001	ABBECOURT
02014	AMIGNY-ROUY
02016	ANDELAIN
60021	APPILLY
02041	AUTREVILLE
60037	BABOEUF
60043	BAILLY
02059	BEAUTOR
60059	BEHERICOURT
02086	BICHANCOURT
60105	BRETIGNY
60119	CAMBRONNE-LES-RIBECOURT
02173	CHAUNY
60150	CHIRY-OURSCAMP
02212	CONDREN
02262	DEUILLET

Date d'édition : 22/10/2014
Données issues de la dernière base transmise à la Commission européenne.
http://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/FR2210104

02304	FERE (LA)
02456	MANICAMP
02461	MAREST-DAMPCOURT
60423	MONTMACQ
60431	MORLINCOURT
60471	NOYON
02566	OGNES
60488	PASSEL
60492	PIMPREZ
60506	PONT-L'EVEQUE
60507	PONTOISE-LES-NOYON
02631	QUIERZY
60537	RIBECOURT-DRESLINCOURT
60582	SAINT-LEGER-AUX-BOIS
02686	SAINT-PAUL-AUX-BOIS
60603	SALENCY
60610	SEMPIGNY
02716	SERVAIS
02719	SINCENY
02738	TERGNIER
60636	THOUROTTE
60655	VARESNES
02820	VIRY-NOUREUIL

2.7 Région(s) biogéographique(s)

Atlantique (100%)

Date d'édition : 22/10/2014
Données issues de la dernière base transmise à la Commission européenne.
http://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/FR2210104

3. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

3.1 Types d'habitats présents sur le site et évaluations

Types d'habitats inscrits à l'annexe I					Évaluation du site			
Code	PF	Superficie (ha) (% de couverture)	Grottes [nombre]	Qualité des données	A|B|C|D	A|B|C		
					Représent -ativité	Superficie relative	Conservation	Évaluation globale

- **PF :** Forme prioritaire de l'habitat.
- **Qualité des données :** G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = «Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple).
- **Représentativité :** A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative» ; D = «Présence non significative».
- **Superficie relative :** A = 100 $\geq$ p > 15 % ; B = 15 $\geq$ p > 2 % ; C = 2 $\geq$ p > 0 % .
- **Conservation :** A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Moyenne / réduite».
- **Evaluation globale :** A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative».

3.2 Espèces visées à l'article 4 de la directive 2009/147/CE et évaluation

Espèce			Population présente sur le site					Évaluation du site				
Groupe	Code	Nom scientifique	Type	Taille		Unité	Cat.	Qualité des données	A|B|C|D	A|B|C		
				Min	Max		C|R|V|P		Pop.	Cons.	Isol.	Glob.
B	A391	*Phalacrocorax carbo sinensis*	w			i	P					
B	A391	*Phalacrocorax carbo sinensis*	p			i	P					
B	A391	*Phalacrocorax carbo sinensis*	c			i	P					
B	A005	*Podiceps cristatus*	w			i	P					
B	A005	*Podiceps cristatus*	p			i	P					
B	A005	*Podiceps cristatus*	c			i	P					
B	A017	*Phalacrocorax carbo*	w			i	P					
B	A017	*Phalacrocorax carbo*	p			i	P					
B	A017	*Phalacrocorax carbo*	c			i	P					

Date d'édition : 22/10/2014
Données issues de la dernière base transmise à la Commission européenne.
http://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/FR2210104

B	A021	*Botaurus stellaris*	w	0	1	i	P		D			
B	A021	*Botaurus stellaris*	p	0	1	p	P		D			
B	A021	*Botaurus stellaris*	c			i	P		D			
B	A023	*Nycticorax nycticorax*	c	0	1	i	P		D			
B	A026	*Egretta garzetta*	c	0	2	i	P		D			
B	A027	*Egretta alba*	c	0	1	i	P		D			
B	A028	*Ardea cinerea*	w			i	P					
B	A028	*Ardea cinerea*	p			i	P					
B	A028	*Ardea cinerea*	c			i	P					
B	A030	*Ciconia nigra*	c	0	5	i	P		D			
B	A031	*Ciconia ciconia*	r	0	2	p	P		D			
B	A031	*Ciconia ciconia*	c	0	5	i	P		D			
B	A034	*Platalea leucorodia*	c	0	2	i	P		D			
B	A036	*Cygnus olor*	w			i	P					
B	A036	*Cygnus olor*	p			i	P					
B	A036	*Cygnus olor*	c			i	P					
B	A039	*Anser fabalis*	c			i	P					
B	A043	*Anser anser*	c	10	200	i	P					
B	A048	*Tadorna tadorna*	w			i	P					
B	A048	*Tadorna tadorna*	p			i	P					
B	A048	*Tadorna tadorna*	c			i	P					
B	A050	*Anas penelope*	c			i	P					
B	A051	*Anas strepera*	c			i	P					

Date d'édition : 22/10/2014
Données issues de la dernière base transmise à la Commission européenne.
http://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/FR2210104

B	A052	*Anas crecca*	w			i	P					
B	A052	*Anas crecca*	p			i	P					
B	A052	*Anas crecca*	c	100	200	i	P					
B	A053	*Anas platyrhynchos*	w			i	P					
B	A053	*Anas platyrhynchos*	p			i	P					
B	A053	*Anas platyrhynchos*	c			i	P					
B	A054	*Anas acuta*	w			i	P					
B	A054	*Anas acuta*	c	300	500	i	P					
B	A055	*Anas querquedula*	w			i	P					
B	A055	*Anas querquedula*	p	3	5	p	P					
B	A055	*Anas querquedula*	c	10	100	i	P					
B	A056	*Anas clypeata*	w			i	P					
B	A056	*Anas clypeata*	p	3	5	p	P					
B	A056	*Anas clypeata*	c	200	300	i	P					
B	A059	*Aythya ferina*	w			i	P					
B	A059	*Aythya ferina*	c			i	P					
B	A061	*Aythya fuligula*	w			i	P					
B	A061	*Aythya fuligula*	c			i	P					
B	A072	*Pernis apivorus*	r	8	10	p	P		D			
B	A072	*Pernis apivorus*	c			i	P		D			
B	A073	*Milvus migrans*	r	0	1	p	P		D			
B	A073	*Milvus migrans*	c	0	5	i	P		D			
B	A074	*Milvus milvus*	c	0	2	i	P		D			

Date d'édition : 22/10/2014
Données issues de la dernière base transmise à la Commission européenne.
http://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/FR2210104

B	A081	*Circus aeruginosus*	r	2	4	p	P		D			
B	A081	*Circus aeruginosus*	c			i	P		D			
B	A082	*Circus cyaneus*	w	1	5	i	P		D			
B	A082	*Circus cyaneus*	c			i	P		D			
B	A084	*Circus pygargus*	r	0	1	p	P		D			
B	A084	*Circus pygargus*	c	0	1	i	P		D			
B	A086	*Accipiter nisus*	w			i	P					
B	A086	*Accipiter nisus*	p			i	P					
B	A086	*Accipiter nisus*	c			i	P					
B	A087	*Buteo buteo*	w			i	P					
B	A087	*Buteo buteo*	p			i	P					
B	A087	*Buteo buteo*	c			i	P					
B	A092	*Hieraaetus pennatus*	c	0	1	i	P		D			
B	A094	*Pandion haliaetus*	c	1	3	i	P		D			
B	A096	*Falco tinnunculus*	w			i	P					
B	A096	*Falco tinnunculus*	p			i	P					
B	A096	*Falco tinnunculus*	c			i	P					
B	A098	*Falco columbarius*	w	0	1	i	P		D			
B	A098	*Falco columbarius*	c	1	2	i	P		D			
B	A099	*Falco subbuteo*	r	3	5	p	P					
B	A099	*Falco subbuteo*	c			i	P					
B	A103	*Falco peregrinus*	c	0	1	i	P		D			
B	A113	*Coturnix coturnix*	r			i	P					

Date d'édition : 22/10/2014
Données issues de la dernière base transmise à la Commission européenne.
http://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/FR2210104

B	A113	*Coturnix coturnix*	c			i	P					
B	A118	*Rallus aquaticus*	w			i	P					
B	A118	*Rallus aquaticus*	p			i	P					
B	A118	*Rallus aquaticus*	c			i	P					
B	A119	*Porzana porzana*	r	0	2	males	P		B	C	A	C
B	A119	*Porzana porzana*	c	0	2	i	P		B	C	A	C
B	A122	*Crex crex*	r	3	26	males	P		B	B	C	A
B	A122	*Crex crex*	c			i	P		B	B	C	A
B	A123	*Gallinula chloropus*	w			i	P					
B	A123	*Gallinula chloropus*	p			i	P					
B	A125	*Fulica atra*	w			i	P					
B	A125	*Fulica atra*	p			i	P					
B	A125	*Fulica atra*	c			i	P					
B	A127	*Grus grus*	c	0	100	i	P		D			
B	A131	*Himantopus himantopus*	c	0	3	i	P		D			
B	A132	*Recurvirostra avosetta*	c	0	15	i	P		D			
B	A133	*Burhinus oedicnemus*	c	0	1	i	P		D			
B	A136	*Charadrius dubius*	r			i	P					
B	A136	*Charadrius dubius*	c			i	P					
B	A137	*Charadrius hiaticula*	c			i	P					
B	A140	*Pluvialis apricaria*	w			i	P		D			
B	A140	*Pluvialis apricaria*	c			i	P		D			
B	A142	*Vanellus vanellus*	w	100	500	i	P					

Date d'édition : 22/10/2014
Données issues de la dernière base transmise à la Commission européenne.
http://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/FR2210104

B	A142	*Vanellus vanellus*	p	30	40	p	P					
B	A142	*Vanellus vanellus*	c	3000	5000	i	P					
B	A149	*Calidris alpina*	c	1	2	i	P					
B	A151	*Philomachus pugnax*	c	40	100	i	P		D			
B	A152	*Lymnocryptes minimus*	w			i	P					
B	A152	*Lymnocryptes minimus*	c	10	20	i	P					
B	A153	*Gallinago gallinago*	w			i	P					
B	A153	*Gallinago gallinago*	p	0	1	p	P					
B	A153	*Gallinago gallinago*	c	100	100	i	P					
B	A156	*Limosa limosa*	c	10	100	i	P					
B	A160	*Numenius arquata*	r	15	20	p	P		C	B	B	B
B	A160	*Numenius arquata*	c	5	10	i	P		C	B	B	B
B	A161	*Tringa erythropus*	c	10	100	i	P					
B	A162	*Tringa totanus*	c	100	200	i	P					
B	A164	*Tringa nebularia*	c	50	100	i	P					
B	A165	*Tringa ochropus*	w			i	P					
B	A165	*Tringa ochropus*	c	10	100	i	P					
B	A166	*Tringa glareola*	c			i	P		D			
B	A168	*Actitis hypoleucos*	c	50	100	i	P					
B	A179	*Larus ridibundus*	w			i	P					
B	A179	*Larus ridibundus*	p			i	P					
B	A179	*Larus ridibundus*	c			i	P					
B	A182	*Larus canus*	w			i	P					

Date d'édition : 22/10/2014
Données issues de la dernière base transmise à la Commission européenne.
http://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/FR2210104

B	A182	*Larus canus*	c			i	P					
B	A184	*Larus argentatus*	w			i	P					
B	A184	*Larus argentatus*	c			i	P					
B	A193	*Sterna hirundo*	r			i	P		D			
B	A193	*Sterna hirundo*	c			i	P		D			
B	A197	*Chlidonias niger*	c	30	50	i	P		D			
B	A222	*Asio flammeus*	p	0	1	p	P		B	B	A	C
B	A222	*Asio flammeus*	c			i	P		B	B	A	C
B	A229	*Alcedo atthis*	p	15	20	p	P		C	A	C	C
B	A229	*Alcedo atthis*	c	0	20	i	P		C	A	C	C
B	A246	*Lullula arborea*	w	0	5	i	P		D			
B	A246	*Lullula arborea*	c			i	P		D			
B	A249	*Riparia riparia*	r			i	P					
B	A249	*Riparia riparia*	c			i	P					
B	A272	*Luscinia svecica*	r	30	50	p	P		C	B	B	B
B	A272	*Luscinia svecica*	c			i	P		C	B	B	B
B	A284	*Turdus pilaris*	w			i	P					
B	A284	*Turdus pilaris*	p			i	P					
B	A284	*Turdus pilaris*	c			i	P					
B	A295	*Acrocephalus schoenobaenus*	r			i	P					
B	A295	*Acrocephalus schoenobaenus*	c			i	P					
B	A338	*Lanius collurio*	r	70	100	p	P		C	B	B	B
B	A338	*Lanius collurio*	c			i	P		C	B	B	B

Date d'édition : 22/10/2014
Données issues de la dernière base transmise à la Commission européenne.
http://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/FR2210104

- **Groupe :** A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, I = Invertébrés, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- **Type :** p = espèce résidente (sédentaire), r = reproduction (migratrice), c = concentration (migratrice), w = hivernage (migratrice).
- **Unité :** i = individus, p = couples , adults = Adultes matures , area = Superficie en m2 , bfemales = Femelles reproductrices , cmales = Mâles chanteurs , colonies = Colonies , fstems = Tiges florales , grids1x1 = Grille 1x1 km , grids10x10 = Grille 10x10 km , grids5x5 = Grille 5x5 km , length = Longueur en km , localities = Stations , logs = Nombre de branches , males = Mâles , shoots = Pousses , stones = Cavités rocheuses , subadults = Sub-adultes , trees = Nombre de troncs , tufts = Touffes.
- **Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.) :** C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P: espèce présente.
- **Qualité des données :**G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M =«Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple); DD = Données insuffisantes.
- **Population :** A = 100 $\geq$ p > 15 % ; B = 15 $\geq$ p > 2 % ; C = 2 $\geq$ p > 0 % ; D = Non significative.
- **Conservation :** A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Moyenne / réduite».
- **Isolement :** A = population (presque) isolée ; B = population non isolée, mais en marge de son aire de répartition ; C = population non isolée dans son aire de répartition élargie.
- **Evaluation globale :** A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative».

3.3 Autres espèces importantes de faune et de flore

Espèce			Population présente sur le site				Motivation					
Groupe	Code	Nom scientifique	Taille		Unité	Cat.	Annexe Dir. Hab.		Autres catégories			
			Min	Max		C|R|V|P	IV	V	A	B	C	D
A		*Triturus alpestris*			i	P						X
A		*Alytes obstetricans*			i	P	X		X		X	
A		*Pelodytes punctatus*			i	P			X		X	
A		*Hyla arborea*			i	P	X		X		X	
A		*Rana dalmatina*			i	P	X		X		X	
B		*Perdix perdix*			i	P			X		X	
B		*Sterna albifrons*			i	P			X		X	
B		*Columba oenas*			i	P			X		X	
B		*Streptopelia decaocto*			i	P			X		X	
B		*Streptopelia turtur*			i	P			X		X	
B		*Athene noctua*			i	P			X			
B		*Strix aluco*			i	P			X			
B		*Asio otus*			i	P			X			

Date d'édition : 22/10/2014
Données issues de la dernière base transmise à la Commission européenne.
http://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/FR2210104

B		*Picus viridis*			i	P			X		X	
B		*Dendrocopos major*			i	P			X		X	
B		*Dendrocopos minor*			i	P			X		X	
B		*Alauda arvensis*			i	P			X		X	
B		*Hirundo rustica*			i	P			X		X	
B		*Lanius excubitor*			i	P			X		X	
B		*Phoenicurus phoenicurus*			i	P			X		X	
B		*Saxicola rubetra*			i	P			X		X	
B		*Saxicola torquata*			i	P			X		X	
B		*Oenanthe oenanthe*			i	P			X		X	
B		*Hippolais icterina*			i	P			X		X	
B		*Muscicapa striata*			i	P			X		X	
B		*Passer montanus*			i	P			X		X	
B		*Carduelis spinus*			i	P			X		X	
F		*Anguilla anguilla*			i	P			X		X	
F		*Esox lucius*			i	P			X			
F		*Lota lota*			i	P			X			
I		*Cercion lindenii*			i	P						X
I		*Coenagrion scitulum*			i	P						X
I		*Coenagrion pulchellum*			i	P						X
I		*Erythromma viridulum*			i	P						X
I		*Ceriagrion tenellum*			i	P						X
I		*Sympecma fusca*			i	P						X

Date d'édition : 22/10/2014
Données issues de la dernière base transmise à la Commission européenne.
http://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/FR2210104

I		*Lestes barbarus*			i	P						X
I		*Lestes virens vestalis*			i	P						X
I		*Lestes sponsa*			i	P						X
I		*Lestes dryas*			i	P						X
I		*Orthetrum brunneum*			i	P						X
I		*Sympetrum danae*			i	P						X
I		*Epitheca bimaculata*			i	P						X
I		*Aeshna affinis*			i	P						X
I		*Aeshna isosceles*			i	P						X
I		*Stethophyma grossum*			i	P						X
I		*Conocephalus dorsalis*			i	P						X
I		*Tetrix ceperoi*			i	P						X
I		*Cordulegaster boltonii boltonii*			i	P						X
M		*Cervus elaphus*			i	P			X		X	
M		*Felis silvestris*			i	P	X		X		X	
O		Embezina embezina			i	P						X
P		*Bromus commutatus*			i	P						X
P		*Carex tomentosa*			i	P						X
P		*Carex vulpina*			i	P						X
P		*Cirsium dissectum*			i	P						X
P		*Cuscuta europaea*			i	P						X
P		*Cyperus fuscus*			i	P						X
P		*Dactylorhiza incarnata*			i	P			X			

P		*Dactylorhiza viridis*			i	P						X
P		*Dianthus armeria*			i	P						X
P		*Groenlandia densa*			i	P						X
P		*Hippuris vulgaris*			i	P						X
P		*Inula britannica*			i	P						X
P		*Myosurus minimus*			i	P						X
P		*Oenanthe silaifolia*			i	P						X
P		*Polygonum minus*			i	P						X
P		*Potamogeton berchtoldii*			i	P						X
P		*Potamogeton coloratus*			i	P						X
P		*Pulicaria vulgaris*			i	P						X
P		*Rumex maritimus*			i	P						X
P		*Rumex palustris*			i	P						X
P		*Samolus valerandi*			i	P						X
P		*Scirpus maritimus*			i	P						X
P		*Senecio paludosus*			i	P						X
P		*Sium latifolium*			i	P						X
P		*Stellaria palustris*			i	P						X
P		*Teucrium scordium*			i	P						X
P		*Ulmus laevis*			i	P						X
P		*Valeriana dioica*			i	P						X
P		*Verbascum blattaria*			i	P						X
P		*Veronica scutellata*			i	P						X

P		*Najas marina subsp. major*			i	P						X
P		*Senecio aquaticus subsp. erraticus*			i	P						X

- **Groupe :** A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, Fu = Champignons, I = Invertébrés, L = Lichens, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- **Unité :** i = individus, p = couples , adults = Adultes matures , area = Superficie en m2 , bfemales = Femelles reproductrices , cmales = Mâles chanteurs , colonies = Colonies , fstems = Tiges florales , grids1x1 = Grille 1x1 km , grids10x10 = Grille 10x10 km , grids5x5 = Grille 5x5 km , length = Longueur en km , localities = Stations , logs = Nombre de branches , males = Mâles , shoots = Pousses , stones = Cavités rocheuses , subadults = Sub-adultes , trees = Nombre de troncs , tufts = Touffes.
- **Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.) :** C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P: espèce présente.
- **Motivation : IV, V :** annexe où est inscrite l'espèce (directive «Habitats») ; **A :** liste rouge nationale ; **B :** espèce endémique ; **C :** conventions internationales ; **D :** autres raisons.

Date d'édition : 22/10/2014
Données issues de la dernière base transmise à la Commission européenne.
http://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/FR2210104

4. DESCRIPTION DU SITE

4.1 Caractère général du site

Classe d'habitat	Pourcentage de couverture

Autres caractéristiques du site

Vulnérabilité :

4.2 Qualité et importance

La ZPS est un système alluvial hébergeant de grandes étendues de prés de fauche ponctuées de nombreuses dépressions, mares et fragments de bois alluviaux. Les habitats essentiels sont les prés de fauche peu fertilisés et inondables (Bromion racemosi) et les prés de fauche plus rarement inondés et très faiblement fertilisés (Arrhenatherion elatioris). Les végétations aquatiques et amphibies satellites (dépressions humides, mares,...) comprennent plusieurs habitats d'intérêt patrimonial pour la Picardie (Potamion pectinati, Nymphaeion albae, Isoeto-Nato-Junceta bufonii). Plus ponctuellement, les bois alluviaux à Orme lisse, les prés tourbeux relictuels à Molinies (prés à Selin à feuilles de Carvin et Jonc à tépales obtus) confèrent un grand intérêt à certaines entités de la vallée. Au total, près de 200 espèces d'oiseaux ont été recensées en Moyenne vallée de l'Oise. Parmi les espèces de la directive "Oiseaux", douze y sont nicheuses dont le Râle des genêts, menacé au niveau mondial.

4.3 Menaces, pressions et activités ayant une incidence sur le site

Il s'agit des principales incidences et activités ayant des répercussions notables sur le site

Incidences négatives				
Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i|o|b]
Incidences positives				
Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i|o|b]

- **Importance** : H = grande, M = moyenne, L = faible.
- **Pollution** : N = apport d'azote, P = apport de phosphore/phosphate, A = apport d'acide/acidification, T = substances chimiques inorganiques toxiques, O = substances chimiques organiques toxiques, X = pollutions mixtes.
- **Intérieur / Extérieur** : I = à l'intérieur du site, O = à l'extérieur du site, B = les deux.

4.4 Régime de propriété

Type	Pourcentage de couverture

4.5 Documentation

Lien(s) :

Date d'édition : 22/10/2014
Données issues de la dernière base transmise à la Commission européenne.
http://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/FR2210104

5.1 Types de désignation aux niveaux national et régional

Code	Désignation	Pourcentage de couverture

5.2 Relation du site considéré avec d'autres sites

Désignés aux niveaux national et régional :

Code	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture

Désignés au niveau international :

Type	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture

5.3 Désignation du site

6. GESTION DU SITE

6.1 Organisme(s) responsable(s) de la gestion du site

Organisation :

Adresse :

Courriel :

6.2 Plan(s) de gestion

Existe-il un plan de gestion en cours de validité ?

[ ] Oui

[ ] Non, mais un plan de gestion est en préparation.

[X] Non

6.3 Mesures de conservation

ANNEXE 3 :

INDEX

[A] **PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durables) :** document du PLU qui définit la politique générale et les principes qui ont guidé la commune dans l'élaboration de son PLU.

[B] **OAP (Orientations d'Aménagement et de Programmation) :** document du PLU qui définit des principes à respecter dans l'aménagement de certaines parties du territoire. Ce sont les principes de ces orientations qui doivent être suivis mais les schémas n'ont pas d'obligation d'être respectés à la lettre (exemple : une flèche indiquant le débouché d'une voie oblige à réaliser un tel débouché mais ne fixe pas son emplacement précis).

[C] **SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) :** document d'urbanisme qui définit, à une échelle pluri-communale, un projet de territoire visant à mettre en cohérence l'ensemble des politiques d'urbanisme, d'habitat, de déplacements et d'équipements commerciaux, dans un environnement préservé et valorisé. D'un ordre supérieur aux PLU et aux Cartes Communales, ces documents doivent être compatibles avec lui.

[D] **SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) :** document de planification portant sur pour un périmètre hydrographique cohérent, subdivision des grands bassins hydrauliques français. Il traduit à une échelle locale les orientations du SDAGE et fixent des objectifs généraux d'utilisation, de mise en valeur, de protection quantitative et qualitative de la ressource en eau.

[E] **SRCE (Schéma Régional de Cohérence Écologique) :** schéma d'aménagement du territoire, déclinaison régionale des trames verte et bleue. Il vise à la préservation de la biodiversité notamment par la conservation, la restauration et la création de continuités écologiques.

[F] **SRCAE (Schéma Régional Climat Air Énergie) :** schéma définissant des orientations permettant l'adaptation au changement climatique, et une atténuation de ses effets ainsi que les objectifs régionaux en matière de maîtrise de l'énergie.

[G] **Albédo :** Part de l'énergie solaire réfléchie par un sol par rapport à l'énergie solaire reçue.

[H] **Évapotranspiration :** Somme de la quantité d'eau transférée du sol vers l'atmosphère par l'évaporation et de celle résultant de l'action de la végétation (« transpiration » des plantes).